



**FRA**

EUROPEAN UNION AGENCY  
FOR FUNDAMENTAL RIGHTS

# RAPPORT D'ACTIVITÉ ANNUEL CONSOLIDÉ DE L'AGENCE DES DROITS FONDAMENTAUX DE L'UNION EUROPÉENNE

---

**2020**

**REPORT**



*Printed by Imprimerie Bietlot in Belgium*

© Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne, 2021

Reproduction autorisée, moyennant mention de la source.

Toute utilisation ou reproduction de photos ou d'autres documents dont la FRA n'est pas titulaire des droits d'auteur est interdite sans l'autorisation des titulaires des droits.

Ni l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne, ni aucune personne agissant au nom de l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne n'est responsable de l'usage qui pourrait être fait des informations données ci-après.

Luxembourg: Office des publications de l'Union européenne, 2021

Print	ISBN 978-92-9461-329-5		doi:10.2811/521845	TK-AI-21-001-FR-C
PDF	ISBN 978-92-9461-330-1	1977-5334	doi:10.2811/504868	TK-AI-21-001-FR-N

Photo de couverture: © ESN

PRINTED ON PROCESS CHLORINE-FREE RECYCLED PAPER (PCF)

# Rapport d'activité annuel consolidé de l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne

## 2020

En application du RF 2018/1046, FFR n° 2019/715<sup>1</sup>

<sup>1</sup> Règlement délégué (UE) 2019/715 de la Commission du 18 décembre 2018 portant règlement financier-cadre des organismes créés en vertu du traité FUE et du traité Euratom et visés à l'article 70 du règlement (UE, Euratom) 2018/1046 du Parlement européen et du Conseil, JO 2019 L 122 (règlement financier général).

# Sommaire

<b>ANALYSE ET ÉVALUATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION</b> .....	<b>5</b>
<b>SYNTHÈSE</b> .....	<b>9</b>
<b>PARTIE I : RÉALISATIONS DE L'ANNÉE</b> .....	<b>14</b>
1.1. CONTRIBUTION DE LA FRA AUX PRIORITÉS DE LA COMMISSION EUROPÉENNE .....	16
1.2. RÉALISATIONS PAR PRIORITÉ STRATÉGIQUE, OBJECTIF ET DOMAINE D'ACTIVITÉ .....	23
ENDNOTES .....	61
<b>PARTIE IIA : GESTION</b> .....	<b>64</b>
2.1. CONSEIL D'ADMINISTRATION .....	67
2.2. ÉVOLUTIONS MAJEURES .....	67
2.3. GESTION BUDGÉTAIRE ET FINANCIÈRE .....	68
2.4. DÉLÉGATION ET SUBDÉLÉGATION DES POUVOIRS D'EXÉCUTION BUDGÉTAIRE AU PERSONNEL DE LA FRA. ....	74
2.5. GESTION DES RESSOURCES HUMAINES .....	74
2.6. STRATÉGIE DE GAINS D'EFFICACITÉ .....	75
2.7. ÉVALUATION DES RÉSULTATS D'AUDIT ET DE L'ÉVALUATION EX POST AU COURS DE L'ANNÉE DE RÉFÉRENCE .....	82
2.8A SUIVI DES RECOMMANDATIONS ET DES PLANS D'ACTION DES AUDITS ET DES ÉVALUATIONS .....	82
2.8B SUIVI DES RECOMMANDATIONS FORMULÉES À LA SUITE DES ENQUÊTES MENÉES PAR L'OFFICE EUROPÉEN DE LUTTE ANTIFRAUDE (OLAF) .....	83
2.9. SUIVI DES OBSERVATIONS DE L'AUTORITÉ DE DÉCHARGE .....	84
2.10. GESTION DE L'ENVIRONNEMENT .....	87
2.11. ÉVALUATION PAR LA DIRECTION .....	87
<b>PARTIE IIB : ÉVALUATIONS EXTERNES</b> .....	<b>88</b>
ENDNOTES .....	92
<b>PARTIE III : ÉVALUATION DE L'EFFICACITÉ DES SYSTÈMES DE CONTRÔLE INTERNE</b> .....	<b>94</b>
3.1. EFFICACITÉ DES SYSTÈMES DE CONTRÔLE INTERNE .....	95
3.2. CONCLUSIONS DE L'ÉVALUATION DES SYSTÈMES DE CONTRÔLE INTERNE .....	97
3.3. DÉCLARATION DU RESPONSABLE DE LA GESTION DES RISQUES ET DU CONTRÔLE INTERNE .....	97

<b>PARTIE IV : ASSURANCE RELATIVE À LA GESTION</b> .....	<b>98</b>
4.1. EXAMEN DES ÉLÉMENTS À L'APPUI DE L'ASSURANCE .....	100
4.2. RÉSERVES .....	100
<b>PARTIE V : DÉCLARATION D'ASSURANCE</b> .....	<b>102</b>
<b>ANNEXE I : STATISTIQUES SUR LES ACTIVITÉS DE BASE</b> .....	<b>104</b>
2020 EN BREF .....	104
INDICATEURS CLÉS DE PERFORMANCE DE LA FRA .....	105
PORTÉE DE LA FRA : STATISTIQUES DE COMMUNICATION .....	108
RÉFÉRENCES À LA FRA EN 2020 .....	113
SATISFACTION DES PARTIES PRENANTES .....	115
INDICATEURS CLÉS DE PERFORMANCE APPLICABLES AU DIRECTEUR .....	121
ENDNOTES .....	123
<b>ANNEXE II : STATISTIQUES SUR LA GESTION FINANCIÈRE</b> .....	<b>124</b>
<b>ANNEXE III : ORGANIGRAMME</b> .....	<b>125</b>
<b>ANNEXE IV : TABLEAU DES EFFECTIFS ET INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES SUR LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES</b> .....	<b>126</b>
<b>ANNEXE V : RESSOURCES HUMAINES ET FINANCIÈRES PAR ACTIVITÉ</b> .....	<b>129</b>
<b>ANNEXE VI : SUBVENTIONS, CONTRIBUTIONS ET ACCORDS DE NIVEAU DE SERVICE : CONVENTIONS-CADRES DE PARTENARIAT FINANCIER</b> .....	<b>131</b>
<b>ANNEXE VII : ANNEXES SPÉCIFIQUES À LA PARTIE II</b> .....	<b>132</b>
<b>ANNEXE VIII : GESTION ENVIRONNEMENTALE</b> .....	<b>136</b>
<b>ANNEXE IX : PROJET DE COMPTES ANNUELS DÉFINITIFS</b> .....	<b>138</b>
<b>ANNEXE X : INFORMATIONS SUR LES PERFORMANCES INCLUSES DANS LES ÉVALUATIONS</b> .....	<b>150</b>



# Analyse et évaluation du conseil d'administration

Le conseil d'administration de l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA),

vu :

- le règlement (CE) n° 168/2007 du Conseil du 15 février 2007 portant création d'une Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne,
- le règlement financier général du 18 décembre 2018, et notamment son article 48, paragraphe 1,
- le document unique de programmation 2020-2022 de la FRA adopté par le conseil d'administration le 13 décembre 2019, et en particulier le programme de travail pour 2020,

reconnait les résultats obtenus par la FRA au cours de l'année 2020 exceptionnelle, frappée par la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19), et formule les observations suivantes :

1. Le présent rapport contient un compte rendu complet et détaillé des activités menées par la FRA dans le cadre de la mise en œuvre de son mandat et de son programme de travail en 2020. La FRA a rempli ses obligations au titre de l'article 48, paragraphe 1, en fournissant un compte rendu détaillé des résultats obtenus par rapport aux objectifs fixés dans le programme de travail annuel pour 2020 et les cinq domaines stratégiques définis dans le plan stratégique 2014-2020 de la FRA, des informations financières et de gestion, ainsi que des risques liés aux activités et mesures organisationnelles,
2. prend acte du fait que le directeur exécutif, en sa qualité d'ordonnateur, n'avait aucune réserve à signaler,
3. constate que, malgré les défis posés par la pandémie de COVID-19, les résultats de l'agence en 2020 étaient conformes à son document unique de programmation pluriannuel et à ses modifications,
4. se félicite de la proposition de règlement du Conseil modifiant le règlement (CE) n° 168/2007, présentée par la Commission européenne, introduisant des éléments de coopération judiciaire et policière et précisant que le champ d'action de l'agence couvre toutes les compétences de l'Union européenne (UE). Cette décision soutiendra les initiatives de la FRA dans ce domaine, étant donné qu'elle ne peut aborder de telles questions qu'à la réception d'une demande émanant d'une institution de l'UE. Le nombre de demandes dans les domaines de la justice pénale et de la sécurité a augmenté en 2020, notamment en ce qui concerne les garanties procédurales en faveur des enfants qui sont des suspects ou des personnes poursuivies dans le cadre des procédures pénales,
5. constate avec satisfaction que les résultats des indicateurs clés de performance ont été positifs pour toutes les activités et que les objectifs fixés ont été atteints à chaque fois,
6. se félicite de la mise en œuvre réussie du programme de travail annuel, qui se traduit par un budget pleinement exécuté, avec des crédits d'engagement de 100%. Il reconnaît en particulier les contributions de l'agence à ce qui suit :

- L'analyse de l'impact de la pandémie de COVID-19 sur les droits fondamentaux dans l'UE, en publiant six bulletins axés sur différents domaines thématiques. Il a été démontré que ces bulletins constituaient un baromètre en temps réel de la situation des droits fondamentaux au cours d'une année extrêmement difficile, différentes séries de mesures adoptées au niveau des États membres ayant eu une incidence sur des groupes particuliers de la société. La pertinence et l'actualité des bulletins ont démontré la capacité de l'agence à s'adapter à un environnement en mutation et à continuer à fournir des données factuelles de haute qualité.
- La mise à disposition de ses données et analyses aux décideurs politiques de l'UE afin qu'ils puissent s'appuyer sur les travaux de la FRA concernant l'élaboration de stratégies sur des sujets aussi divers que la lutte contre le racisme et la promotion de la Charte des droits fondamentaux de l'UE. La contribution de la FRA au nouveau rapport de la Commission sur l'état de droit a également été reconnue. Cet exercice s'appuie sur les recherches de la FRA ainsi que sur les données générées par le système d'information européen sur les droits fondamentaux (EFRIS) de l'agence. La pertinence politique des travaux de la FRA a été reconnue à plusieurs reprises en 2020, dans la mesure où la FRA a soutenu les activités de nombreux groupes de travail de la Commission et des présidences du Conseil de l'UE, a comparu devant les commissions du Parlement européen et a participé à des réunions virtuelles des États membres et de la société civile.
- La production d'un large éventail de publications et l'organisation d'événements virtuels couvrant les cinq piliers stratégiques définis dans la stratégie 2018-2022 de la FRA. La FRA a publié les trois premiers documents de l'enquête pionnière sur les droits fondamentaux en juin 2020, qui ont permis, pour la première fois, de recueillir les points de vue du grand public de l'UE sur les droits de l'homme et les droits fondamentaux. L'enquête sur les personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et intersexuées (LGBTI) est devenue la publication de la FRA la plus téléchargée après son lancement en mai 2020. Le rapport portant sur la relocalisation des enfants non accompagnés et l'application de bonnes pratiques aux futurs programmes (*Relocating unaccompanied children: Applying good practices to future schemes*) a également été bien reçu.
- La production de résultats constants dans le domaine de l'asile et de la migration, avec des aperçus réguliers des préoccupations en matière de droits fondamentaux liés à la migration publiés tous les trimestres. La proposition de règlement relatif à la gestion de l'asile et de la migration prévoit que les bulletins réguliers de la FRA sur la migration seront pris en compte dans l'évaluation, effectuée par la Commission, des pressions migratoires auxquelles sont soumis les États membres.
- L'adaptation de ses méthodes de communication pendant la pandémie de COVID-19 et le maintien à un niveau supérieur à celui de 2019 de la diffusion de l'information. De nombreuses réunions se sont tenues en ligne, mais l'agence est demeurée accessible et le dialogue sur les droits fondamentaux s'est déroulé virtuellement pour la première fois. L'agence s'est adaptée aux restrictions actuelles en augmentant le nombre de déclarations vidéo et de messages formulés par le directeur. Grâce à sa présence continue dans les médias, la FRA a constamment augmenté son nombre de mentions dans les médias tout au long de l'année, un nombre remarquable de 400 articles ayant fait référence à la FRA au cours de la seule semaine du 21 septembre 2020,

7. reconnaît les défis posés par la pandémie de COVID-19 et les mesures mises en place par les États membres pour contenir le virus, qui ont eu une incidence non seulement sur le temps nécessaire à la publication des rapports de la FRA et à la présentation des résultats, mais aussi sur la mise en œuvre de l'édition 2020 de l'enquête sur les Roms et sur d'autres activités de terrain prévues pour différents projets. Toutefois, la diligence dont a fait

preuve l'agence dans le suivi des mesures et dans la recherche de solutions pour la bonne mise en œuvre des projets est saluée,

8. reconnaît les défis persistants auxquels la FRA est confrontée par rapport à l'utilisation efficace de ses ressources et salue les efforts déployés par la FRA pour hiérarchiser sa charge de travail exigeante, qui a également été influencée par la pandémie,

9. se félicite des résultats positifs confirmés dans les évaluations ex post, concluant que le travail de l'agence est de grande qualité et important pour ses parties prenantes,

10. estime que les principaux risques qui menaçaient la réalisation des objectifs stratégiques et opérationnels en 2020 ont été correctement recensés et que les mesures nécessaires ont été adoptées pour en atténuer l'impact ou la probabilité, et que les systèmes de contrôle interne mis en place par l'agence sont adéquats, comme l'ont confirmé divers audits réalisés tout au long de l'année 2020,

11. observe que la déclaration d'assurance du directeur repose sur un système de contrôle solide fondé sur le cadre de contrôle interne mis en place par une décision du conseil d'administration du 17 mai 2018, ce constat étant également confirmé par l'absence d'observations significatives du service d'audit interne et de la Cour des comptes européenne,

12. prend acte de la réponse diligente de la FRA aux conclusions de la Cour des comptes européenne et du service d'audit interne et soutient les efforts déployés par la FRA pour mettre en œuvre les recommandations de manière transparente,

13. estime que les informations fournies dans le *Rapport d'activité annuel consolidé 2020* donnent au conseil d'administration une assurance raisonnable que les ressources dont disposait la FRA en 2020 ont été utilisées aux fins prévues et conformément aux principes de bonne gestion financière. En outre, les procédures de contrôle en place offrent les garanties nécessaires quant à la légalité et à la régularité des opérations sous-jacentes.

Compte tenu de ce qui précède, le conseil d'administration demande à ce que le *Rapport d'activité annuel consolidé 2020* soit transmis, accompagné des présentes analyse et évaluation, au Parlement européen, au Conseil européen, à la Commission et à la Cour des comptes européenne.

Vienne, 20/05/2021



Elise Barbé

Présidente du conseil d'administration



# Synthèse

Le *Rapport d'activité annuel consolidé 2020* fournit une vue d'ensemble des activités et des réalisations de l'Agence européenne des droits fondamentaux (FRA) au cours de cette année. Il respecte les lignes directrices établies par la Commission européenne.

## PRINCIPALES CONCLUSIONS

### **Identifier les tendances : collecter et analyser des données et des éléments de preuve comparables**

Dans l'ensemble, les activités de collecte et d'analyse de données de la FRA ont été considérées comme l'aspect le plus pertinent de ses travaux en 2020 pour ce qui concerne la contribution au contexte politique actuel de l'Union européenne (UE) et les défis en matière de droits fondamentaux. Les enquêtes approfondies de la FRA sur la discrimination des groupes marginalisés et l'enquête sur les droits fondamentaux ont constitué la base d'un certain nombre de stratégies.

La FRA a publié les conclusions de l'enquête de 2019 sur la discrimination, la violence et les crimes de haine à l'encontre des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et intersexuées (LGBTI), la plus vaste enquête de ce type jamais réalisée dans le monde. L'enquête a été référencée dans 32 articles de revues universitaires en 2020. Le futur cadre stratégique de la Commission européenne pour l'égalité, l'inclusion et la participation des Roms au sein de l'UE et la nouvelle stratégie de l'UE en faveur de l'égalité de traitement à l'égard des personnes LGBTIQ se sont fondés sur les résultats de l'enquête.

Par ailleurs, dans le cadre de l'enquête sur les Roms et les Travellers, la FRA a estimé l'espérance de vie des Roms et des Travellers pour la première fois. La FRA a coopéré avec plusieurs instituts nationaux de statistique afin de renforcer les capacités de collecte et de suivi des données au niveau national.

### **Contribuer à améliorer la législation et la mise en œuvre grâce à des conseils indépendants**

Dans l'ensemble, les activités de la FRA contribuant à l'amélioration de la législation et de la mise en œuvre ont été considérées comme hautement pertinentes pour les parties prenantes de la FRA en 2020. La FRA a exercé une influence considérable dans ses nombreux domaines d'activité, notamment en fournissant des conseils législatifs et stratégiques aux parties prenantes de l'UE et des États membres sur les questions relatives aux droits de l'enfant ; à l'asile, à la migration et aux frontières ; ainsi qu'à l'égalité et à la non-discrimination. Par exemple, la FRA a recensé 20 bonnes pratiques dans le domaine de l'asile, de la migration et des frontières en 2020.

La FRA a continué de renforcer son rôle d'acteur central indépendant pour alimenter le droit de l'UE malgré les circonstances défavorables engendrées par la pandémie mondiale de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19), en participant à 205 auditions et présentations. La FRA a également apporté directement son expertise aux institutions de l'UE en répondant à 14 demandes d'avis. La

plupart de ces demandes portaient sur des questions de non-discrimination, telles que les travaux sur la mise en œuvre de la directive sur l'égalité raciale<sup>1</sup>.

La FRA a également apporté ses conseils en matière de droits fondamentaux à d'autres agences de l'UE, telles que l'Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes (Frontex) ; l'Agence de l'Union européenne pour la gestion opérationnelle des systèmes d'information à grande échelle au sein de l'espace de liberté, de sécurité et de justice (eu-LISA) ; et le Bureau européen d'appui en matière d'asile (EASO). Par exemple, la FRA a renouvelé son accord de niveau de service avec Frontex en 2020, et a aidé l'agence à déployer 40 contrôleurs des droits fondamentaux dans l'ensemble de ses opérations. La FRA a également joué un rôle essentiel quant aux priorités de l'UE de par son influence sur le droit et la politique de l'UE et notamment par rapport aux travaux sur les droits numériques, en participant aux dernières initiatives législatives de l'UE dans le domaine de l'intelligence artificielle et des droits fondamentaux.

### **Soutenir les initiatives politiques respectueuses des droits fondamentaux : fournir une assistance et une expertise en temps réel**

Dans l'ensemble, les parties prenantes ont estimé que la contribution de la FRA pour soutenir les initiatives politiques respectueuses des droits fondamentaux était très pertinente par rapport au contexte politique de l'UE en 2020.

La FRA a réagi à la pandémie de COVID-19 en publiant six bulletins, qui ont fourni une vue d'ensemble complète et actuelle des implications en matière de droits fondamentaux des mesures nationales adoptées dans l'ensemble de l'UE pour protéger les citoyens contre le virus. Les bulletins ont été téléchargés plus de 12 000 fois dans les 28 jours suivant leur publication, le premier bulletin étant la deuxième publication de la FRA la plus utilisée de l'année. Les nouveaux résultats d'une évaluation indépendante des bulletins indiquent qu'ils ont été efficaces du point de vue de leur portée et de leur champ d'application, et qu'ils ont été utilisés ainsi que référencés par les parties prenantes et dans des articles de journaux universitaires.

La FRA a également réagi à la pandémie de COVID-19 en contribuant aux discussions sur les défis économiques et sociétaux posés par la pandémie, sur l'intégration et la migration dans le contexte de la pandémie et sur l'avenir de la stratégie européenne en faveur des personnes handicapées.

En outre, la protection de l'enfance est restée l'une des priorités de la FRA en 2020. La FRA a contribué à la politique de protection de l'enfance en fournissant des orientations sur les procédures opérationnelles standard pour la relocalisation d'enfants non accompagnés dans d'autres États membres de l'UE, en mettant en œuvre des modules de formation dans ce domaine et en intervenant face à plusieurs défis en matière de droits fondamentaux en **Grèce**, notamment la fermeture de ses frontières terrestres, la suspension de l'accès à l'asile et l'incendie du camp de réfugiés de Mória.

### **Promouvoir efficacement les droits, valeurs et libertés**

Les activités de la FRA dans le domaine de la promotion des droits, valeurs et libertés fondamentaux ont été jugées très pertinentes par les parties prenantes de la FRA.

En 2020, la FRA a mené un certain nombre d'activités de sensibilisation visant à promouvoir une culture de protection, de promotion et de respect des droits fondamentaux dans l'UE. La FRA a poursuivi ses activités de sensibilisation à la Charte des droits fondamentaux de l'UE et a publié son *rapport 2020 sur les*

*droits fondamentaux*, qui résume et analyse les principaux développements et défis en matière de droits de l'homme dans l'UE en 2019.

Le *rapport 2020 de la FRA sur les droits fondamentaux*, ainsi que les avis de la FRA, ont été téléchargés plus de 8 400 fois. La FRA a également œuvré à la sensibilisation aux droits fondamentaux aux frontières extérieures de l'UE avec la publication d'un rapport sur le respect des droits fondamentaux aux frontières terrestres extérieures de l'UE, à la demande du Parlement européen. En 2020, la FRA a continué de contribuer aux discussions sur la manière de communiquer plus efficacement sur les droits en organisant des sessions de formation et en participant à des webinaires ainsi qu'à des événements, lors desquels elle a présenté et mis en pratique les *10 clés pour bien communiquer sur les droits de l'homme*. Afin de mieux faire connaître les droits de l'homme, la FRA a poursuivi son étroite collaboration avec la Commission européenne, les États membres, les institutions nationales des droits de l'homme (INDH), la société civile et les organisations internationales (à savoir le Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme, le Conseil de l'Europe, le Commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme, le Réseau européen des organismes de promotion de l'égalité et le Réseau européen des institutions nationales des droits de l'homme).

La FRA s'est en outre rapidement adaptée à la pandémie de COVID-19, en organisant plusieurs activités de sensibilisation, événements et sessions de formation en ligne. En 2020, la FRA était toujours en tête du classement des documents imprimés diffusés via le site web de l'Office des publications de l'UE. Les références dans les médias et l'empreinte des médias sociaux de la FRA se sont accrues ces dernières années. La FRA a enregistré 11 000 nouveaux abonnés sur LinkedIn et 12 000 nouveaux abonnés sur Twitter et Facebook en 2020. La portée médiatique de la FRA a elle aussi considérablement augmenté, le nombre de mentions dans les médias ayant plus que doublé en 2020 par rapport à 2019, et 40 pays ont fait état de la FRA dans les médias dans 35 langues différentes. Les travaux de la FRA ont également été référencés dans 25 documents du Conseil de l'Union européenne et dans 85 documents du Parlement européen.

### **Renforcer la coopération avec les acteurs locaux et nationaux en matière de droits fondamentaux : coopérer avec les communautés d'entraide**

Les parties prenantes de la FRA ont grandement apprécié ses travaux en 2020 visant à renforcer la coopération avec les acteurs locaux et nationaux en matière de droits fondamentaux. Tout au long de l'année, la FRA a amélioré ses connaissances et ses données sur les plans d'action nationaux en matière de droits de l'homme. De plus, en 2020, l'agence a mis à disposition un rapport sur les plans d'action nationaux en matière de droits de l'homme dans l'UE et a publié les principales conclusions de son enquête de 2019 sur les Roms et les Travellers dans six pays.

Tout au long de l'année 2020, la FRA a également cherché à favoriser la création d'un espace civique propice et à renforcer les capacités en matière de droits de l'homme dans les États membres de l'UE, principalement grâce à ses travaux avec les INDH et en coopérant avec les organisations de la société civile par l'intermédiaire de la plateforme des droits fondamentaux. En 2020, la FRA a publié un rapport portant sur des institutions nationales des droits de l'homme fortes et efficaces : obstacles, pratiques prometteuses et perspectives (*Strong and effective national human rights institutions – challenges, promising practices and opportunities*), qui analyse la situation des INDH dans l'UE, en **Macédoine du Nord**, en **Serbie** et au **Royaume-Uni**. La FRA

a également contribué à une recommandation révisée du Conseil de l'Europe sur les INDH et a poursuivi ses travaux sur les droits fondamentaux au niveau local en apportant un soutien aux villes pour qu'elles deviennent des villes des droits de l'homme. En outre, la FRA a apporté quelque 20 contributions aux organes de suivi des Nations Unies et du Conseil de l'Europe chargés d'examiner la situation dans les États membres.

De par son expertise en matière de collecte de données couvrant différents droits fondamentaux, la FRA a fourni, en 2020, une assistance ainsi que des conseils méthodologiques aux autorités bulgares sur la manière de produire des données et d'alimenter les indicateurs sur les populations difficiles à atteindre exposées à un risque de violation de leurs droits, et sur la manière d'utiliser les indicateurs relatifs aux droits de l'homme pour suivre la mise en œuvre de la Convention relative aux droits des personnes handicapées. La FRA prévoit d'étendre les conseils méthodologiques fournis à la Bulgarie à d'autres États membres en 2021.

### **Gestion financière et contrôle interne**

Conformément aux termes de sa gouvernance statutaire, la FRA mène ses opérations dans le respect des lois et règlements en vigueur, de manière ouverte et transparente et en conformité avec le haut niveau de normes professionnelles et éthiques attendu d'une agence de l'UE.

Afin de garantir la réalisation de ses objectifs en matière de politique et de gestion, la FRA a adopté un ensemble de principes de contrôle interne, fondés sur les bonnes pratiques internationales.

Le règlement financier exige que la structure organisationnelle et les systèmes de contrôle interne utilisés pour l'exécution du budget soient définis conformément à ces principes. La FRA a évalué ses systèmes de contrôle interne au cours de l'année de référence, et a conclu qu'ils étaient efficaces et incluaient les composantes et principes requis qui fonctionnaient bien dans l'ensemble. Toutefois, certaines améliorations mineures des principes 4, 5, 6 et 14 sont nécessaires. Les mesures correctives appropriées sont actuellement mises en œuvre. Pour plus de précisions, voir la partie III.

De plus, l'agence a systématiquement examiné les résultats et les indicateurs de contrôle disponibles, ainsi que les observations et les recommandations formulées par le service d'audit interne et la Cour des comptes européenne. Ces éléments ont été évalués afin de déterminer leur incidence sur l'assurance de la direction quant à la réalisation de ses objectifs en matière de contrôle. Pour plus de précisions, voir la partie III.

En conclusion, la direction est raisonnablement fondée à penser que, dans l'ensemble, des contrôles appropriés sont en place et que leur fonctionnement répond aux attentes ; les risques sont suivis et atténués de façon adéquate ; et des améliorations et renforcements nécessaires sont en cours d'exécution. Le directeur, en sa qualité d'ordonnateur délégué, a signé la déclaration d'assurance.



# PARTIE I : RÉALISATIONS DE L'ANNÉE

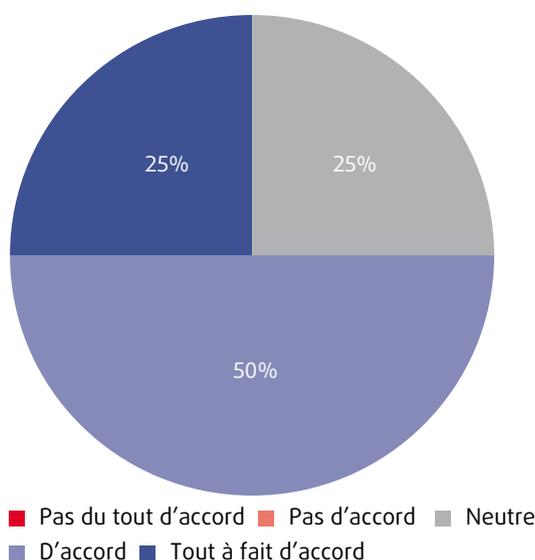
1.1. CONTRIBUTION DE LA FRA AUX PRIORITÉS DE LA COMMISSION EUROPÉENNE	16
1.1.1. UN PACTE VERT POUR L'EUROPE	16
1.1.2. UNE ÉCONOMIE AU SERVICE DES PERSONNES	17
1.1.3. UNE EUROPE PRÊTE POUR L'ÈRE NUMÉRIQUE	18
1.1.4. PROTÉGER NOTRE MODE DE VIE EUROPÉEN	19
1.1.5. UN NOUVEL ÉLAN POUR LA DÉMOCRATIE EUROPÉENNE	20
1.1.6. UNE EUROPE PLUS FORTE SUR LA SCÈNE INTERNATIONALE	20
1.2. RÉALISATIONS PAR PRIORITÉ STRATÉGIQUE, OBJECTIF ET DOMAINE D'ACTIVITÉ	23
1.2.1. IDENTIFIER LES TENDANCES : COLLECTER ET ANALYSER DES DONNÉES ET DES PREUVES COMPARABLES	23
1.2.2. CONTRIBUER À AMÉLIORER LA LÉGISLATION ET LA MISE EN ŒUVRE GRÂCE À DES CONSEILS INDÉPENDANTS	31
1.2.3. SOUTENIR LES INITIATIVES POLITIQUES RESPECTUEUSES DES DROITS FONDAMENTAUX : FOURNIR UNE ASSISTANCE ET UNE EXPERTISE EN TEMPS RÉEL	43
1.2.4. PROMOUVOIR EFFICACEMENT LES DROITS, VALEURS ET LIBERTÉS	48
1.2.5. RENFORCER LA COOPÉRATION AVEC LES ACTEURS LOCAUX ET NATIONAUX EN MATIÈRE DE DROITS FONDAMENTAUX : COOPÉRER AVEC LES COMMUNAUTÉS D'ENTRAIDE	55

La partie I décrit la contribution de l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA) aux priorités de la Commission européenne, ainsi que les réalisations de l'agence en ce qui concerne ses piliers stratégiques, ses objectifs et ses domaines d'activité. Les piliers et objectifs stratégiques de la FRA sont définis avec précision dans son plan stratégique pour la période 2018-2022. Ses domaines d'activités stratégiques sont divisés en neuf domaines thématiques. Les piliers stratégiques sont concrétisés par les actions et les mesures à prendre pour atteindre les objectifs essentiels de la FRA en matière de promotion et de défense des droits fondamentaux dans l'ensemble de l'Union européenne (UE). Les piliers stratégiques ont été approuvés dans le cadre pluriannuel (CPA) de cinq ans par le Conseil de l'Union européenne sur proposition de la Commission européenne pour la période de 2018 à 2022.

## 1.1. CONTRIBUTION DE LA FRA AUX PRIORITÉS DE LA COMMISSION EUROPÉENNE

En 2019, le Conseil de l'Union européenne a adopté un nouveau programme pour la période 2019-2024 et un nouveau Parlement européen ainsi qu'une nouvelle Commission européenne ont été formés. La nouvelle Commission européenne a recensé des politiques et des priorités en matière de droits fondamentaux qui s'appuient sur le programme du Conseil pour son nouveau mandat. Au total, 75% des parties prenantes consultées dans le cadre de l'enquête de satisfaction des utilisateurs 2020 de la FRA ont estimé que les informations contenues dans les éléments factuels et les avis de la FRA étaient bien alignées sur les priorités et le programme politique de l'UE (Figure 1).  
For translation:

**FIGURE 1: POURCENTAGE DE PARTIES PRENANTES QUI ESTIMENT QUE LES INFORMATIONS DE LA FRA SONT BIEN ALIGNÉES SUR LES PRIORITÉS ET LE PROGRAMME POLITIQUE DE L'UE**



La Figure 2 résume les priorités de la nouvelle Commission et fournit quelques exemples de contributions de la FRA à ces priorités en 2020.

### 1.1.1. Un pacte vert pour l'Europe

La priorité de la Commission européenne – et aussi du Conseil de l'Union européenne – qui consiste à construire une Europe verte est actuellement couverte par la stratégie 2018-2022 de la FRA, laquelle mentionne expressément l'importance du travail de l'agence dans l'élaboration d'indicateurs dans le contexte des objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies. En 2020, conjointement avec le Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme (HCDH), la FRA a contribué à l'examen de la mise en œuvre des ODD dans cinq États membres de l'UE (**Autriche, Bulgarie, Estonie, Finlande et Slovaquie**).



En décembre 2019, l'agence est par ailleurs intervenue lors de la réunion intersessions du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies sur les droits de l'homme et le programme de développement durable à l'horizon 2030. De plus, en 2020, la FRA a publié un rapport sur les entreprises et les droits de l'homme qui examine les obstacles rencontrés par les victimes lorsqu'elles cherchent à obtenir réparation pour des violations des droits de l'homme en entreprise. En juin 2020, la FRA est devenue membre de la plateforme sur la finance durable de la Commission européenne, qui fournit des conseils à la Commission sur la mise en œuvre du règlement sur la taxinomie de l'UE visant à canaliser les fonds vers des causes plus durables.

La FRA a également participé à la conférence générale 2020 de la Coalition internationale des villes inclusives et durables. Elle prévoit de réaliser un projet sur le thème « Entreprises et droits de l'homme : la protection des consommateurs et l'environnement » en 2021. Ces recherches soutiendront les efforts déployés par la Commission pour promouvoir davantage le programme de développement durable de l'UE dans les années à venir, en tenant compte des ODD des Nations Unies.

### 1.1.2. Une économie au service des personnes

La FRA a participé à un grand nombre de projets et d'activités dans les domaines de l'égalité, de la non-discrimination, du racisme et de la xénophobie en 2020, contribuant ainsi à promouvoir la priorité de la Commission européenne « Une économie au service des personnes » et la priorité du Conseil visant à construire une Europe juste et sociale.

En 2020, la FRA a publié sa mise à jour annuelle sur la collecte de données sur l'antisémitisme. En juillet 2020, l'agence a présenté à la Commission européenne, en tant que base factuelle du prochain plan d'action de la Commission sur le racisme et la xénophobie pour la période 2020-2025, un résumé des conclusions relatives au racisme et à la xénophobie issues de ses recherches dans ce domaine. Les informations fournies à la Commission comprenaient, entre autres, des données sur les niveaux de pauvreté et d'exclusion sociale de certains groupes minoritaires. La FRA a également fourni à la Commission des informations sur le prochain rapport portant sur la mise en œuvre de la directive sur l'égalité raciale et de la directive sur l'égalité en matière d'emploi<sup>2</sup>. En outre, la FRA a publié les conclusions de son enquête de 2019 sur les Roms et les Travellers dans six pays, ainsi qu'un bulletin analysant l'impact de la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) sur les Roms et les Travellers.

En mai 2020, la FRA a publié un rapport sur la deuxième enquête de l'UE sur les personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et intersexuées (LGBTI), ayant pour thème *Un long chemin à parcourir pour l'égalité des personnes LGBTI (A long way to go for LGBTI equality)*. Ce rapport portait sur la discrimination, la victimisation et les expériences vécues par les personnes LGBTI. La FRA a également lancé l'explorateur de données de l'enquête LGBTI, qui permet d'examiner les données de la deuxième enquête sur les personnes LGBTI de différentes manières.

En octobre 2020, la FRA a participé à une table ronde organisée par la plateforme AGE et le Forum européen des personnes handicapées pour discuter de la situation des personnes âgées et de la mise en œuvre du socle européen des droits sociaux. En outre, dans le contexte de la pandémie de COVID-19, la FRA a publié un bulletin analysant l'impact de la pandémie sur les droits fondamentaux, en mettant particulièrement l'accent sur les droits sociaux, et un bulletin consacré à l'impact de la pandémie sur les personnes âgées.

En août 2020, la FRA a participé à l'audition du Comité économique et social européen sur la gestion de la diversité et l'avenir des politiques de diversité de l'UE pour les migrants et les minorités ethniques. L'agence a présenté les conclusions pertinentes de sa **deuxième enquête de l'UE sur les minorités et la discrimination** (EU-MIDIS II), **l'enquête sur les droits fondamentaux** et d'autres projets de recherche [les rapports Intégration des jeunes réfugiés dans l'UE et Ensemble dans l'UE (*Together in the EU*)].



La FRA analyse actuellement les données de l'enquête EU-MIDIS II sur les jeunes et les enfants afin de contribuer à l'élaboration de la nouvelle stratégie

pour les droits de l'enfant et à la mise en œuvre de la stratégie en faveur de la jeunesse.

### 1.1.3. Une Europe prête pour l'ère numérique

Le rôle accru de la FRA par rapport à cette priorité est prégnant dans les documents de stratégie et de programmation de l'agence, qui soulignent expressément la nécessité pour la FRA d'examiner les possibilités d'analyse des mégadonnées et leurs implications pour les droits fondamentaux, et de se pencher sur les défis en matière de droits fondamentaux dans l'environnement numérique.



L'un des principaux objectifs de la Commission européenne dans le cadre de cette priorité est l'adoption d'une nouvelle législation sur l'intelligence artificielle (IA) qui soit adaptée aux risques existants tout en permettant l'innovation. Dans ce contexte, en 2020, la FRA a fourni une contribution formelle et informelle à la Commission afin d'éclairer ses travaux sur la future proposition d'acte juridique sur l'IA. De plus, sur la base des données et des conclusions existantes, la FRA a participé à la consultation publique lancée par la Commission sur son *livre blanc sur l'intelligence artificielle – Une approche européenne de l'excellence et de la confiance*. La FRA est également membre du groupe d'experts de haut niveau de la Commission sur l'intelligence artificielle.

Les travaux de la FRA sur la numérisation et l'IA ont également été utilisés dans les travaux du Conseil dans ce domaine. Par exemple, les conclusions du Conseil intitulées « Accès à la justice – saisir les possibilités offertes par la numérisation » faisaient référence aux travaux pertinents de la FRA dans le domaine de la justice et de la protection des données. Les conclusions de la FRA sur l'IA ont également alimenté les conclusions du Conseil sur la « charte des droits fondamentaux dans le contexte de l'intelligence artificielle et du changement numérique ».

De plus, en 2020, la FRA a publié un document fondé sur l'enquête sur les droits fondamentaux, qui présentait des données sur les avis et les expériences des citoyens de l'UE en matière de protection des données et de technologie (*data on the opinions and experiences of people in the EU in relation to data protection and technology*). L'enquête de la FRA sur les droits fondamentaux a aussi examiné des questions liées aux expériences des citoyens en matière de cyberharcèlement, de fraude à la banque en ligne et aux cartes de paiement, ainsi que d'accès illégal aux données. Par ailleurs, la FRA a présenté les résultats de son enquête sur l'utilisation de la reconnaissance faciale lors d'une audition du Parlement européen sur l'IA en droit pénal.

En outre, en décembre 2020, la FRA a publié un rapport qui examine en quoi l'utilisation de l'IA peut interférer avec les droits fondamentaux (*Getting the future right – Artificial intelligence and fundamental rights*) et présente la manière dont les entreprises et les administrations publiques de l'UE utilisent ou tentent d'utiliser l'IA, en se concentrant sur quatre domaines essentiels : les avantages sociaux, les techniques de police prédictive, les services de santé et la publicité ciblée. La FRA a également lancé une série de courts clips vidéo sur l'IA qui traitent de questions relatives à l'automatisation de l'administration publique et aux défis en matière de droits fondamentaux liés à l'IA. Par ailleurs, la FRA a publié un rapport soulignant les défis en matière de droits fondamentaux liés à l'utilisation accrue des nouvelles technologies par les gouvernements et les administrations publiques en réponse à la pandémie de COVID-19. La FRA a accueilli un événement en ligne sur les technologies équitables comme outils de protection de la santé publique, intitulé « *Fair Technologies as a tool to protection public health?* », qui visait

à réfléchir à l'incidence que peuvent avoir les nouvelles technologies dans le domaine de la santé publique sur les droits fondamentaux.

#### 1.1.4. Protéger notre mode de vie européen

La FRA est fortement impliquée dans les domaines de l'asile, de la migration et des frontières. Le niveau des demandes de soutien et d'expertise de l'agence dans ce domaine émanant des États membres et des institutions de l'UE a considérablement augmenté au fil des ans et devrait continuer à augmenter. Parmi les travaux de la FRA dans ce domaine en 2020, citons le soutien apporté par l'agence à la création d'une nouvelle installation en faveur des réfugiés à Lesbos et la mise en place d'activités de formation et de renforcement des capacités pour les gardes-frontières dans plusieurs États membres. À la demande du Parlement européen, en 2020, la FRA a également élaboré un rapport sur le respect des droits fondamentaux aux frontières de l'UE, y compris l'application effective de l'acquis de l'UE en matière d'asile et du code frontières Schengen. En décembre 2020, la FRA a publié conjointement avec la Cour européenne des droits de l'homme (Cour EDH) la troisième édition du **Manuel de droit européen en matière d'asile, de frontières et d'immigration**. Elle a par ailleurs renforcé sa coopération avec Frontex et aidera l'agence à élaborer un manuel pour les futurs contrôleurs des droits fondamentaux. En outre, elle a veillé à assurer le bon fonctionnement du code frontières Schengen en fournissant une expertise en matière de droits fondamentaux dans le cadre des évaluations Schengen et en apportant un soutien aux évaluateurs de la formation. Elle a également œuvré à cette priorité de l'UE grâce à ses travaux sur les systèmes informatiques à grande échelle (par exemple, le système d'entrée/sortie).



La lutte contre le terrorisme est également une priorité essentielle de l'UE, comme en témoignent à la fois le nouveau programme stratégique 2019-2024 du Conseil et les priorités de la nouvelle Commission. En réponse à cette priorité, la FRA entreprend actuellement un nouveau projet sur « L'impact de la législation anti-terroriste sur les droits fondamentaux ». La FRA a également contribué au domaine de la sécurité intérieure par le biais de demandes ponctuelles reçues des institutions de l'UE. Par exemple, l'agence a participé à la révision de plusieurs instruments juridiques dans le domaine de la sécurité, tels que la directive 2004/82/CE du Conseil concernant l'obligation pour les transporteurs de communiquer les données relatives aux passagers et la directive (UE) 2017/541 relative à la lutte contre le terrorisme. En 2020, la FRA a publié le document ayant pour thème « Vos droits comptent : inquiétudes et expériences en matière de sécurité » (**Your rights matter : Security concerns and experiences**). Les résultats présentés dans le document ont contribué à la **stratégie de la Commission européenne sur l'union de la sécurité**.

En ce qui concerne l'état de droit, la FRA a également contribué dans une certaine mesure aux débats existants sur cette question, essentiellement en rapport avec les questions liées à l'accès à la justice. En 2020, la FRA a participé au premier rapport annuel de la Commission européenne sur l'état de droit avec des données provenant de son nouveau système d'information sur les droits fondamentaux de l'Union européenne (EFRIS). Le rapport portant sur des INDH fortes et efficaces : obstacles, pratiques prometteuses et perspectives (**Strong and effective NHRIs : Challenges, promising practices and opportunities**) se penche par ailleurs sur des questions liées à l'utilisation potentielle des INDH pour faire respecter l'état de droit dans l'UE. En outre, l'enquête de l'agence sur les droits fondamentaux, publiée en 2020, traite directement des questions liées à l'état de droit [à savoir l'indépendance du pouvoir judiciaire et l'ingérence du gouvernement dans les travaux des organisations non gouvernementales (ONG)].

### 1.1.5. Un nouvel élan pour la démocratie européenne

L'un des objectifs de la FRA pour la période 2018-2022 est de créer un espace de dialogue sûr et inclusif avec les principaux acteurs afin de relever les défis urgents en matière de droits de l'homme. La FRA a contribué au plan d'action pour la démocratie européenne en 2020 par ses activités de communication et de sensibilisation aux droits fondamentaux, notamment la publication de son **rapport sur les droits fondamentaux**, de l'enquête sur les droits fondamentaux et en encourageant l'engagement de la société civile par l'intermédiaire de la plate-forme des droits fondamentaux (FRP). Dans le cadre de sa consultation annuelle avec la FRP, la FRA a collecté des données sur les menaces existantes pesant sur le travail des organisations de la société civile et sur la réduction de leur participation à des espaces civiques et démocratiques. Le rapport 2020 portant sur des INDH fortes et efficaces : obstacles, pratiques prometteuses et perspectives (***Strong and effective NHRIs : Challenges, promising practices and opportunities***) analyse aussi la situation des INDH dans l'ensemble de l'UE, en **Macédoine du Nord**, en **Serbie** et au **Royaume-Uni**, et recense les défis actuels ainsi que les possibilités de les renforcer dans l'UE.



La FRA a également mené des travaux intensifs dans le domaine des crimes et discours haineux. Elle a notamment dispensé plusieurs sessions de formation et a participé à un groupe de travail sur l'enregistrement des crimes de haine. La FRA prévoit de publier un rapport en 2021 pour encourager le signalement des crimes de haine dans l'UE (*Encouraging reporting of hate crime in the EU*).

La FRA a par ailleurs contribué à la sensibilisation et à la collecte de données sur le rôle des groupes minoritaires dans les espaces civiques et leur participation démocratique. Ainsi, les données issues des enquêtes EU-MIDIS de la FRA ont permis d'alimenter les indicateurs relatifs à la citoyenneté civique et à la participation démocratique des immigrants, aux libertés individuelles et collectives, au respect des valeurs fondamentales de l'UE et à la confiance dans les institutions publiques. De même, les conclusions de l'enquête de la FRA sur les Roms et les Travellers visaient, entre autres, à guider les décideurs politiques dans l'élaboration de réponses politiques plus ciblées dans le domaine de la participation civique et de la confiance des populations roms envers les autorités publiques. La FRA a également lancé un projet portant sur les expériences des enfants et des jeunes en matière de respect des droits fondamentaux (*Children and young people's experiences of fundamental rights fulfilment*), qui vise notamment à soutenir les efforts déployés par l'UE pour renforcer la participation des enfants et des jeunes à la vie politique et démocratique.

Afin d'éviter la diffusion de fausses informations, d'assurer une communication fondée sur des faits et d'aider les journalistes à couvrir les questions liées à la migration, en 2020, la FRA a aussi lancé une boîte à outils pour les médias électroniques sur la migration et publié un manuel des formateurs à l'intention des journalistes et des rédacteurs.

### 1.1.6. Une Europe plus forte sur la scène internationale

Comme l'exige son règlement fondateur, la FRA coopère avec un certain nombre d'organisations internationales, créant ainsi des synergies et contribuant à la cohérence externe des politiques de l'UE en matière de droits de l'homme. En 2020, la FRA a coopéré avec divers organes des Nations unies dans le cadre de la surveillance des États membres de l'UE par les Nations unies et du processus d'examen périodique universel des Nations unies. La FRA a également participé à l'**Étude mondiale des Nations unies sur les enfants privés de liberté** et a contribué à la recommandation générale du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes sur la traite des femmes et des filles. En outre, les



activités de la FRA ont également contribué à la mise en œuvre des ODD de l'ONU au sein de l'UE.

La FRA soutient également le travail de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), et en particulier son Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH). Parmi les principaux domaines de coopération entre la FRA et l'OSCE, il convient de citer la lutte contre les crimes haineux et la violence à l'égard des femmes, ainsi que la défense des droits des personnes handicapées.

La FRA coopère également étroitement avec le Conseil de l'Europe (CdE). L'Agence et le CdE disposent de mécanismes permanents de coopération, et des représentants du CdE siègent au conseil d'administration de la FRA. Au niveau opérationnel, la FRA coopère également avec plusieurs organes et services pertinents du CdE, à savoir le Secrétariat ▫ Direction générale des droits de l'homme et de l'état de droit et la Direction générale de la démocratie, le Commissaire aux droits de l'homme, l'Assemblée parlementaire, la Cour européenne des droits de l'homme, le Comité européen des droits sociaux et la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI). Parmi les exemples de coopération entre la FRA et le CdE en 2020, on peut citer le soutien apporté par la FRA à la nouvelle stratégie du CdE pour les droits de l'enfant (qui prendra fin en 2021), la contribution de la FRA aux travaux du comité ad hoc du CdE sur l'intelligence artificielle (CAHAI) ou encore la contribution de la FRA à la recommandation révisée du CdE sur les INDH. Le CdE cite régulièrement les rapports et les conclusions de la FRA, et, en 2020, plusieurs rapports nationaux de l'ECRI ont fait référence à des données et des informations issues des travaux de recherche de la FRA et les ont utilisées comme preuve. La FRA coopère également avec le CdE, le Réseau européen des institutions nationales des droits de l'homme (ENNHRI) et le Réseau européen des organismes de promotion de l'égalité (Equinet), grâce à une plateforme collaborative dédiée aux droits sociaux et économiques. L'objectif principal de cette plateforme est d'accroître l'efficacité des normes pour les organismes nationaux et de contribuer à trouver des solutions aux défis qui se posent à l'Europe en matière de droits fondamentaux.

En outre, la FRA rencontre deux fois par an des organisations internationales spécialisées dans les droits de l'homme et le droit du travail et des sociétés [à savoir le HCDH, l'Organisation internationale du travail (OIT), l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et le CdE]. De plus, depuis décembre 2019, l'agence consulte régulièrement les responsables de la communication de neuf organisations internationales (intergouvernementales) ayant pour mandat de protéger et de promouvoir les droits de l'homme en Europe (par exemple, le HCDH, le CdE, le Commissaire aux droits de l'homme, l'OSCE, le BIDDH, Equinet et l'ENNHRI).

Par ailleurs, la FRA a également contribué, par l'intermédiaire de l'EFRIS, à créer des synergies avec des acteurs internationaux clés en créant un point d'entrée unique pour les données provenant des mécanismes de suivi internationaux (par exemple, les Nations unies, le CdE et la CouEDH). L'EFRIS devrait être élargi pour inclure également des données sur la jurisprudence de la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE).



## 1.2. RÉALISATIONS PAR PRIORITÉ STRATÉGIQUE, OBJECTIF ET DOMAINE D'ACTIVITÉ

Les sections suivantes décrivent les principales réalisations de la FRA par priorité stratégique, objectif et domaine d'activité.

### 1.2.1. Identifier les tendances : collecter et analyser des données et des preuves comparables

#### Les objectifs de la FRA pour 2018-2022 sont les suivants :

- produire des données et des constats probants comparables, résilients et fiables pour dresser l'état des lieux des tendances en matière de respect des droits fondamentaux ;
- élaborer et utiliser des indicateurs relatifs aux droits fondamentaux pour évaluer les lacunes et les réalisations ;
- utiliser les analyses des données et des constats probants collectés pour établir des évaluations des droits fondamentaux sur les répercussions des interventions et des politiques intégrées à l'échelle des États membres et de l'UE.

#### Principales réalisations de l'année

En 2020, la FRA a continué à publier des données et des constats probants comparables, résilients et fiables en matière de droits fondamentaux. Ces publications, qui ont été très appréciées par les parties prenantes, ont contribué à la mise en œuvre de la législation et des politiques au niveau de l'UE. La FRA a publié des données et des conclusions d'importance mondiale, notamment les résultats de la plus grande enquête jamais réalisée auprès des personnes LGBTI dans le monde, le premier ensemble complet de données comparables sur les expériences et les opinions en matière de droits fondamentaux, et, pour la première fois, des estimations sur l'espérance de vie des Roms et des Gens du voyage. La FRA a également partagé des données dans les domaines des droits fondamentaux, de l'intelligence artificielle (« IA ») et de la discrimination. En outre, la FRA a soutenu le renforcement des capacités des instituts nationaux de statistiques. Dans l'ensemble, la FRA a atteint et dépassé tous les objectifs qu'elle s'était fixés dans le cadre de cette priorité, en particulier ceux liés aux opinions des parties prenantes sur les ensembles de données et les bases de données de l'agence. Soixante-dix-sept parties prenantes interrogées en 2020 étaient d'accord ou tout à fait d'accord avec le fait que la FRA produit des ensembles de données et des bases de données fiables et de haute qualité (objectif : 10).

Dans l'ensemble, les parties prenantes consultées lors de l'examen à mi-parcours de la stratégie de la FRA 2018-2022 ont considéré que, parmi toutes les priorités, les activités menées par la FRA dans le cadre de cette priorité étaient les plus pertinentes au regard du contexte politique actuel de l'UE et des défis en matière de droits fondamentaux<sup>3</sup>. En outre, les parties prenantes ont indiqué que cette priorité était celle qui apportait le plus de valeur ajoutée<sup>4</sup>. Les parties prenantes consultées dans le cadre de l'enquête de satisfaction des utilisateurs de la FRA 2020 ont estimé que les données produites par la

---

**Les parties prenantes ont indiqué que la FRA produisait des ensembles de données et des bases de données de grande qualité et fiables, qui sont utiles et pertinents pour leur travail.**

FRA étaient utiles pour la mise en œuvre de la législation et des politiques de l'UE. Au total, 75 % des parties prenantes ayant répondu à l'enquête étaient d'accord ou tout à fait d'accord sur le fait qu'elles avaient utilisé les données produites par la FRA pour la mise en œuvre de la législation et des politiques au niveau de l'UE<sup>5</sup>. De plus, 87 %

des parties prenantes interrogées étaient d'accord ou tout à fait d'accord pour dire que la FRA produit des ensembles de données et des bases de données fiables et de haute qualité, et 83 % étaient d'accord ou tout à fait d'accord sur le fait que les ensembles de données et les bases de données de la FRA sont utiles et pertinents pour leur travail<sup>6</sup>.

En 2020, la FRA a publié des données et des conclusions sur les expériences vécues par les Roms, les Gens du voyage et les personnes LGBTI dans l'UE et sur les discriminations auxquelles ceux-ci sont confrontés.

Dans le cadre de l'**enquête de 2019 auprès des Roms et des Gens du voyage**, la FRA a recueilli des données sur les expériences des Roms et des Gens du voyage dans des domaines essentiels de la vie (emploi, éducation, logement et santé), ainsi que sur les expériences de discrimination, de harcèlement et de crimes de haine. L'enquête a porté sur six pays d'Europe (Belgique, France, Irlande, Pays-Bas, Suède et Royaume-Uni).

En 2020, l'enquête auprès des Roms et des Gens du voyage a été réalisée dans 10 pays d'Europe<sup>7</sup>.

En septembre 2020, la FRA a publié un rapport sur son enquête auprès des Roms et des Gens du voyage, qui reprenait les principales conclusions et le questionnaire de l'enquête. Ce rapport fournit des comparaisons avec les neuf États membres de l'est et du sud de l'Europe<sup>8</sup> étudiés dans le cadre de l'enquête EU-MIDIS II, et avec la population générale de chacun de ces États membres pour les indicateurs de base. Au total, 30 % des parties prenantes interrogées dans le cadre de l'enquête de satisfaction des utilisateurs de la FRA 2020 ont déclaré avoir utilisé ce rapport dans leur travail.

Les indicateurs provisoires, les conclusions et les données de l'enquête de 2019 ont alimenté le cadre stratégique de l'UE pour l'égalité, l'inclusion et la participation des Roms (2020-2030) de la Commission européenne, et ont constitué une base de référence pour les indicateurs de résultats dans chacun des neuf États membres couverts par l'enquête EU-MIDIS II. L'enquête de 2020 continuera à alimenter les indicateurs servant à surveiller la mise en œuvre du cadre stratégique pour les Roms.



En mars 2020, grâce aux données tirées de l'enquête, la FRA a élargi sa recherche et **a établi pour la première fois des estimations de l'espérance de vie des Roms et des Gens du voyage**. L'indicateur d'espérance de vie a été approuvé comme un indicateur de référence dans le cadre stratégique. Les résultats préliminaires de l'enquête ont également été transmis au Parlement européen, à la demande du secrétariat de la Commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures (LIBE) du Parlement européen en avril 2020. Ces travaux ont alimenté l'examen du cadre de l'UE pour les stratégies nationales d'intégration des Roms jusqu'en 2020.

En outre, en 2020, la FRA a coopéré avec les instituts nationaux de statistiques de Belgique, de Macédoine du Nord, de Slovaquie et de Tchéquie dans le cadre de la collecte de données nationales sur la population rom. La FRA a apporté une assistance technique et une expertise méthodologique, grâce notamment à son questionnaire sur la population rom. Ce travail a permis de renforcer les capacités au niveau national et de garantir la disponibilité de données comparables dans ces pays à des fins de suivi.



L'enquête de 2019 de la FRA sur les personnes LGBTI est la **plus vaste enquête sur la discrimination, la violence et les crimes de haine à l'encontre des personnes LGBTI jamais réalisée dans le monde**. Près de 140 000 participants ont pris part à l'enquête dans toute l'UE, en Macédoine du Nord et en Serbie. Elle fait suite à la première enquête de la FRA sur les personnes LGBT dans l'UE, menée en 2012.

---

## Près de 140 000 participants ont répondu à l'enquête 2019 de la FRA sur la discrimination, la violence et les crimes de haine à l'encontre des personnes LGBTI

La FRA a publié plusieurs conclusions de l'enquête de 2019 dans un rapport intitulé **A long way to go for LGBTI equality** [Encore un long chemin à parcourir vers l'égalité pour les personnes LGBTI] sur la discrimination, la victimisation et les expériences vécues par les personnes LGBTI<sup>9</sup>. Ce rapport, publié en mai 2020, montre que, malgré l'augmentation du nombre de personnes LGBTI qui font ouvertement part de leur identité de genre et de leur sexualité, la peur, la violence et la discrimination restent fortes. Le rapport constate qu'au cours des sept dernières années, peu de progrès ont été réalisés en ce qui concerne les discriminations rencontrées par les personnes LGBTI dans leur vie quotidienne, que ce soit dans la recherche d'un logement, dans le commerce ou dans l'accès aux soins de santé et aux services sociaux. Des difficultés spécifiques aux personnes trans et intersexes ont été mises en évidence dans ces domaines. Au total, 73 % des parties prenantes ayant répondu à l'enquête de satisfaction des utilisateurs de la FRA 2020 et ayant consulté cette publication ont déclaré qu'elle était utile à leur travail et qu'elle contenait des données opportunes et de haute qualité<sup>10</sup>.

L'enquête et le rapport qui l'accompagne ont été mentionnés dans des articles de revues universitaires parus en 2020 et ont fourni des contributions essentielles à la politique de l'UE. Ainsi, par exemple, la nouvelle stratégie de l'UE en matière d'égalité LGBTIQ s'est fondée sur les résultats de l'enquête. L'enquête a été mentionnée par 32 articles de revues universitaires en 2020 (plus que toute autre publication de la FRA). Elle a été mentionnée à plusieurs reprises dans une note d'information de 2020 intitulée **European Parliament briefing on the rights of LGBTI people in the European Union** [note d'information du Parlement européen sur les droits des personnes LGBTI dans l'Union européenne]. Le 16 juillet, le directeur de la FRA a présenté les résultats de **l'enquête sur les personnes LGBTI à la commission LIBE** du Parlement européen.

En outre, le directeur de la FRA a apporté son soutien aux événements en ligne organisés par le mouvement LGBTI européen, avec la publication de **deux messages vidéo**, l'un pour la **Gay Pride d'Athènes** et l'autre pour la région européenne de l'Association internationale LGBTI (**ILGA-Europe**) **à l'occasion de son rassemblement virtuel**. Dans ces messages, le directeur de l'agence a relié les résultats de l'enquête LGBTI 2019 à ces événements, soulignant l'importance de la coopération entre la société civile et la FRA.



**A long way to go for LGBTI equality (Un long chemin à parcourir pour l'égalité des personnes LGBTI) a été référencé dans 32 articles de revues universitaires en 2020**



En 2020, la FRA a continué à mettre l'accent sur l'importance de respecter pleinement les normes relatives aux droits fondamentaux dans le cadre de l'utilisation de l'IA. La FRA a contribué à ce domaine d'action en publiant les principaux résultats de son projet de recherche « **Intelligence artificielle, mégadonnées et droits fondamentaux** ». Le rapport **Getting the future right – Artificial intelligence and fundamental rights** [Bien préparer l'avenir : l'intelligence artificielle et les droits fondamentaux] s'appuie sur des études de cas concernant l'utilisation de l'IA dans cinq États membres (Espagne, Estonie, Finlande, France et Pays-Bas), et présente un état des lieux des lois nationales applicables dans ces pays. Les études de cas portaient sur les domaines des services de santé, de la publicité ciblée, de la protection sociale et de la police prédictive. Les résultats mettent en évidence des enjeux horizontaux et des domaines de droits pertinents pour l'application de l'IA, tels que la protection des données, la non-discrimination ou l'accès à la justice. Ces résultats ont été publiés dans le cadre d'un événement en ligne co-organisé par la FRA et la présidence allemande du Conseil de l'Union

européenne le 14 décembre 2020. Au total, 70 % des parties prenantes ayant répondu à l'enquête de satisfaction des utilisateurs de la FRA 2020 ont déclaré que la consultation de ce rapport les avait aidées à mieux comprendre les enjeux relatifs aux droits fondamentaux dans ce domaine<sup>11</sup>.

La FRA a poursuivi sa contribution aux discussions sur le thème de l'IA et des droits fondamentaux dans le cadre de plusieurs événements. Le directeur de la FRA a prononcé un discours axé sur les données sur le thème « La loi en tant que service ? Comment la numérisation change l'accès à la justice », lors de la conférence en ligne organisée par la présidence allemande, en juillet 2020, sur le thème de l'« Accès à la justice à l'ère numérique : perspectives et défis ». En outre, la FRA a partagé des données sur l'IA et les droits fondamentaux lors de :

- l'atelier d'experts de la Commission européenne sur l'IA et le droit pénal ;
- un débat public sur le développement de l'IA pour le droit pénal au cours d'une conférence en ligne sur « La numérisation de la justice : interconnexion et innovation » ;
- la deuxième assemblée de l'Alliance pour l'IA de la Commission européenne ;
- plusieurs sessions du Forum sur la gouvernance de l'internet en novembre 2020, dont l'atelier sur l'IA dans le domaine de la santé, en coopération avec le CdE.

La FRA a poursuivi son travail de promotion des droits fondamentaux dans l'utilisation des technologies numériques. Le rapport de 2018 de la FRA sur **l'utilisation des données biométriques dans les systèmes d'information à grande échelle** a révélé des insuffisances d'information aux personnes lors de la prise d'empreintes digitales à des fins d'immigration, d'asile et de gestion des frontières. Afin d'améliorer l'information aux migrants et aux demandeurs d'asile enregistrés dans la base de données dactyloscopiques européenne en matière d'asile (Eurodac), la FRA a publié **une brochure** conjointement avec le Groupe de coordination du contrôle d'Eurodac en janvier 2020. Cette brochure a pour objectif d'aider les autorités à **mieux informer les citoyens sur les raisons pour lesquelles les empreintes digitales sont prises** et sur ce qu'il advient des données biométriques stockées dans Eurodac. Les autorités nationales chargées de la protection des données se sont engagées à traduire la brochure dans les différentes langues de l'UE et à en favoriser la diffusion.

En juin 2020, la FRA a publié les premiers résultats de **l'enquête sur les droits fondamentaux**. Le rapport intitulé **What do fundamental rights mean for people in the EU?** [Que signifient les droits fondamentaux pour les citoyens de l'UE ?] présente les avis des citoyens sur les droits de l'homme – ou les droits fondamentaux –, leurs points de vue et leurs perceptions sur le fonctionnement des sociétés démocratiques, ainsi que leurs réflexions et leur rapport à des services publics qui ont l'obligation de faire respecter la législation sur les droits de l'homme et de protéger les droits des personnes. Les résultats s'appuient sur 35 000 entretiens réalisés en 2019 dans 27 États membres de l'UE, en Macédoine du Nord et au Royaume-Uni. Au total, 80 % des parties prenantes ayant répondu à l'enquête de satisfaction des utilisateurs de la FRA et ayant consulté ce rapport ont déclaré qu'il leur avait donné une vue d'ensemble plus complète des tendances actuelles et émergentes en matière de droits fondamentaux<sup>12</sup>.



**L'enquête de la FRA sur les droits fondamentaux fournit le premier ensemble complet de données comparables sur les expériences et les opinions de 35 000 personnes concernant leurs droits fondamentaux**

La FRA a également publié deux articles basés sur les résultats de l'enquête sur les droits fondamentaux. Le premier article, intitulé **Your rights matter: Data protection and privacy** [Vos droits comptent : protection des données et respect de la vie privée] et publié en juin 2020, traite des données que

les personnes partagent à leur sujet et de leur connaissance du cadre juridique de l'UE en matière de protection des données. Cet article a nourri le rapport de la Commission européenne sur l'application du règlement général relatif à la protection des données (RGPD). Le second article, intitulé **Your rights matter: Security concerns and experiences** [Vos droits comptent : préoccupations et expériences en matière de sécurité] et publié en juillet 2020, s'intéresse aux préoccupations des citoyens en matière de sécurité et à leurs inquiétudes concernant certaines infractions, ainsi qu'aux expériences de cyberintimidation. Les résultats présentés dans l'article ont contribué à l'élaboration de la stratégie de sécurité de l'Union de la Commission européenne. Les résultats de l'enquête de la FRA ont également contribué à l'élaboration du plan d'action contre le racisme et la xénophobie, du rapport sur l'application de la directive sur l'égalité de traitement, du cadre stratégique de l'UE pour les Roms, de la stratégie pour l'égalité LGBTIQ ainsi que du rapport sur l'application du RGPD.

---

### L'enquête de la FRA sur les droits fondamentaux a contribué à au moins cinq stratégies, plans d'action et rapports clés de l'UE sur la protection des données, la sécurité et la discrimination en 2020

Les résultats de l'enquête ont été présentés lors de plusieurs événements. En février 2020, les résultats de l'enquête sur l'utilisation de la reconnaissance faciale ont été présentés lors d'une audition du Parlement européen sur l'IA en droit pénal. La FRA a élaboré un document basé sur les résultats de l'enquête pour la conférence « Renforcer les droits des personnes âgées à l'ère de la numérisation » Leçons tirées de la pandémie de COVID-19 », organisée par la présidence allemande du Conseil de l'Union européenne en septembre 2020. Le directeur de la FRA a parlé des données et des leçons tirées de la pandémie de COVID-19.

Les résultats de l'enquête sur les droits fondamentaux ont contribué à la rédaction de plusieurs autres rapports de la FRA en 2020, notamment :

- **Des INDH fortes et efficaces** – *obstacles, pratiques prometteuses et perspectives* ;
- **Business and human rights – Access to remedy** [Entreprises et droits de l'homme : amélioration de l'accès aux voies de recours];
- **Roma and Travellers in six countries** [Roms et Gens du voyage dans six pays]
- **Antisemitism: Overview of antisemitic incidents recorded in the European Union 2009–2019** [Antisémitisme : vue d'ensemble des incidents antisémites enregistrés dans l'Union européenne 2009-2019];
- **Getting the future right – Artificial intelligence and fundamental rights** [Bien préparer l'avenir : l'intelligence artificielle et les droits fondamentaux];
- **FRA's second bulletin on the COVID-19 pandemic**[Deuxième bulletin de la FRA sur la pandémie de COVID-19].

En parallèle, la FRA a poursuivi l'analyse des résultats de l'enquête et la rédaction d'un rapport sur les expériences des personnes en matière de victimisation et de sécurité. Ce **rapport** a été lancé en février 2021, en même temps que l'explorateur de données en ligne pour l'enquête.

La FRA a continué à contribuer au travail des décideurs politiques au niveau de l'UE sur les victimes de crimes, grâce à quatre publications clés et aux résultats préliminaires de l'enquête sur les droits fondamentaux. S'inspirant largement des résultats de la FRA, la Commission européenne a adopté une stratégie quinquennale sur les droits des victimes (2020-2025) en vue de renforcer la mise en œuvre de la directive sur les droits des victimes et d'évaluer le cadre juridique actuel, notamment la directive relative à l'indemnisation.



La stratégie de la Commission européenne sur les droits des victimes s'est largement inspirée de l'enquête sur les droits fondamentaux de la FRA

**La FRA a contribué à la mise en œuvre de la stratégie pour les droits des victimes.** Tout d'abord, la FRA a participé à une conférence co-organisée par la Commission européenne et la présidence allemande du Conseil de l'Union européenne, au cours de laquelle la Commission a présenté la stratégie et le commissaire à la justice, Didier Reynders, a inauguré la nouvelle plateforme des droits des victimes. Cette plateforme rassemble les acteurs des droits des victimes (dont la FRA) au niveau européen<sup>13</sup>. Grâce à sa participation à la plateforme, la FRA continue de soutenir la Commission et les décideurs politiques au niveau national dans la mise en œuvre de la stratégie. Ainsi, par exemple, le 11 février 2020, la FRA a présenté les principales conclusions du projet « Justice pour les victimes de crimes violents », lors d'une conférence organisée conjointement par la représentation de la Commission européenne à Berlin et l'Institut allemand des droits de l'homme.

La FRA a continué à collecter des données dans le domaine de la migration. La FRA a chargé Ipsos NV de réaliser l'**enquête européenne sur les immigrés et les descendants d'immigrés** en octobre 2020. Cette enquête, qui portera sur différents groupes cibles dans 15 États membres, s'appuiera, entre autres données, sur les ensembles de données de l'EU-MIDIS et de l'enquête sur les Roms. Le travail de terrain devrait commencer dès 2021. À cet égard, le contractant étudie des stratégies pour atténuer l'impact de la pandémie de COVID-19 sur le projet.

La FRA a continué à publier des **bulletins trimestriels sur les principales préoccupations en matière de droits fondamentaux liées aux migrations** tout au long de l'année 2020. Ces bulletins, qui portent sur l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, la Bulgarie, Chypre, la Croatie, le Danemark, l'Espagne, la France, la Grèce, la Hongrie, l'Italie, la Macédoine du Nord, Malte, les Pays-Bas, la Pologne, la Serbie et la Suède, mettent l'accent sur les préoccupations en matière de droits fondamentaux aux frontières terrestres extérieures de l'UE, les conditions d'accueil indignes des migrants à Chypre, en Grèce, à Malte et en Espagne, ainsi que sur la détention d'enfants par les services d'immigration. Les mises à jour publiées en **mai 2020** et **juillet 2020** recensent les défis liés aux mesures mises en place en réponse à la pandémie de COVID-19. Près de la moitié des parties prenantes ayant répondu à l'enquête de satisfaction des utilisateurs de la FRA 2020 et ayant consulté les bulletins ont déclaré les utiliser pour l'élaboration des politiques aux niveaux européen, national et international<sup>14</sup>.

Les collectes régulières de données de la FRA, qui alimenteront désormais le nouveau mécanisme de l'UE pour un meilleur suivi et une meilleure anticipation des mouvements migratoires, permettront d'améliorer le partage des informations pour faciliter une réponse coordonnée. En septembre 2020, la Commission européenne a présenté le « Plan de préparation et de gestion de crise en matière de migration », auquel la FRA fournira des données liées aux droits fondamentaux. Conformément à l'article 500 de la **proposition de règlement relatif à la gestion de l'asile et de la migration**, les mises à jour régulières de la FRA sur la migration seront également prises en considération dans l'évaluation, effectuée par la Commission, des pressions migratoires auxquelles sont soumis les États membres.

Chaque année depuis 2014, la FRA publie une **mise à jour annuelle sur les systèmes de contrôle des retours forcés** mis en place par les États membres en vertu de l'article 8, paragraphe 6, de la directive « Retour ». Ces mises à jour rendent compte des différents indicateurs d'un système efficace de contrôle des retours forcés (y compris l'organisation chargée du contrôle des opérations, le nombre d'opérations contrôlées, les phases des opérations de retour qui ont fait l'objet d'un suivi, le nombre de membres du personnel

formés et travaillant en tant que contrôleurs) et permettent de savoir si l'organisme de contrôle a publié des rapports publics sur leurs activités. Les mécanismes nationaux de prévention mis en place en vertu du protocole facultatif de la convention contre la torture constituent le principal organe de suivi dans 10 États membres.

En juin et **décembre** 2020, la FRA a mis à jour ses vues d'ensemble des procédures pénales et autres procédures engagées contre les acteurs de la société civile impliqués dans la **recherche et le sauvetage** en mer Méditerranée. Cependant, depuis le début de la pandémie de COVID-19 et la saisie des navires *Aita Mari* et *Alan Kurdi* en mai 2020, aucun navire de sauvetage appartenant à des ONG n'a mené d'activités de recherche et de sauvetage en mer, jusqu'à ce que *Sea Watch 3* reprenne ses opérations au début du mois de juin 2020. En 2020, la FRA a relevé une augmentation de l'utilisation des mesures administratives fondées sur les lois de la navigation et de la sécurité en mer. La FRA a constaté que, bien que les décès en mer se poursuivent en Méditerranée centrale, les capacités de recherche et de sauvetage restent limitées.

Dans le prolongement de son travail sur les **formes graves d'exploitation au travail**, la FRA a entamé une recherche documentaire sur la manière dont les États membres appliquent les dispositions protectrices de la directive sur les sanctions à l'égard des employeurs. Ces travaux de recherche couvrent des questions comme la réclamation des rémunérations non acquittées ou la délivrance de permis de séjour temporaires pour les victimes de conditions de travail particulièrement abusives. Leurs conclusions aideront la Commission européenne à rédiger son rapport sur la mise en œuvre de la directive dans le courant de l'année 2021. Un autre projet de recherche documentaire à petite échelle se penche sur l'efficacité de l'assistance juridique aux personnes faisant l'objet de procédures de retour au titre de l'article 13 de la directive « Retour ». Les résultats étayeront les interventions de la FRA dans le domaine du retour et de la réadmission, y compris les évaluations Schengen.

En 2020, la FRA a également collecté des données sur les jeunes. **Les données sur les groupes d'âge plus jeunes** (16-29 ans) tirées de l'enquête **EU-MIDIS II** (2016) sont en cours d'analyse en vue de l'élaboration de la nouvelle stratégie sur les droits de l'enfant et de la mise en œuvre de la stratégie en faveur de la jeunesse. Début 2021, la FRA a terminé l'analyse des expériences spécifiques des enfants et des jeunes adultes en matière de discrimination, de victimisation et de harcèlement. En coopération avec le Centre commun de recherche et le Centre de connaissances en matière de migration et de démographie, une nouvelle analyse des données de l'enquête EU-MIDIS II a été reliée à des données contextuelles afin d'identifier les défis liés à l'intégration effective et à l'inclusion sociale des immigrés et des descendants d'immigrés.

La FRA a créé la première base de données consacrée à la haine à l'égard des musulmans, qui contient des données recueillies à partir de 2012. Cette base de données est accessible sur le site web de l'agence. Fin 2019, la **base de données sur la haine à l'égard des musulmans** a été mise à jour et enrichie de nouvelles données couvrant la période 2018-2019. Ces données ont été collectées grâce à des recherches documentaires menées par Franet, le réseau de recherche de la FRA. Cette base de données fournit des informations sur la jurisprudence et les décisions internationales, européennes et nationales, ainsi que sur les rapports et conclusions de recherche, statistiques et enquêtes. Elle apporte également des informations actualisées sur les organisations d'aide aux victimes dans les États membres. La mise à jour pour 2019-2020 est en cours d'élaboration.

La FRA a poursuivi son engagement dans la lutte contre les **violences sexistes**, notamment en coopérant avec d'autres institutions concernées. Le 23 janvier 2020, la FRA a participé au séminaire du 10<sup>e</sup> anniversaire de l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (EIGE). La mesure de la violence à l'égard des femmes a également fait l'objet d'un débat public lors de la conférence de l'OCDE, à Paris, sur le thème « Abolir la violence domestique » (5 et 6 février 2020), au cours de laquelle la FRA a présenté les données de l'enquête sur la violence à l'encontre des femmes. Le travail de la FRA sur la violence à l'égard des femmes a été mentionné par le Conseil européen dans son rapport de 2020 *Sexual harassment in the research and higher education sector: National policies and measures in EU member states and associated countries* [Harcèlement sexuel dans l'enseignement supérieur et la recherche : politiques et mesures nationales dans les États membres de l'UE et les pays associés]. Le Parlement européen a également fait référence à l'enquête de 2014 de la FRA sur la violence envers les femmes dans son rapport **Résorber le fossé numérique entre les femmes et les hommes: la participation des femmes à l'économie numérique**.

La FRA a contribué à la **stratégie de la Commission pour la mise en œuvre effective de la Charte des droits fondamentaux de l'UE** en menant des consultations avec ses réseaux, notamment des acteurs de la société civile, des autorités locales, des praticiens de la justice et des organismes nationaux des droits de l'homme. Le rapport **La Charte dix ans après : comment libérer pleinement son potentiel?** examine dans le détail l'application de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne, qui est juridiquement contraignante depuis dix ans. Au niveau de l'UE, la Charte a gagné en visibilité et a été le moteur d'une nouvelle culture des droits fondamentaux. Au niveau national, bien que les tribunaux aient de plus en plus recours à la Charte, son utilisation par les gouvernements et les parlements reste faible. Par exemple, il ne semble pas qu'il existe une quelconque autorité qui soit chargée de contrôler régulièrement la législation nationale transposant le droit de l'UE afin de s'assurer de sa compatibilité avec la Charte. Malgré cela, plus de la moitié des parties prenantes ayant répondu à l'enquête de satisfaction des utilisateurs de la FRA 2020 et ayant consulté ce rapport ont affirmé qu'il avait influencé les politiques et la législation nationales dans le domaine des droits fondamentaux<sup>15</sup>.

En 2020, le manuel de la FRA intitulé **Application de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne dans le processus législatif et l'élaboration des politiques à l'échelle nationale** a été publié en bulgare, danois, estonien, grec, hongrois, letton, lituanien, slovaque, slovène et tchèque, de sorte qu'il est désormais disponible dans toutes les langues officielles de l'UE. L'enquête de satisfaction des utilisateurs de la FRA 2020 a montré que cette publication était la plus utilisée dans l'élaboration des politiques aux niveaux international, national, régional et local<sup>16</sup>.

### 1.2.2. Contribuer à améliorer la législation et la mise en œuvre grâce à des conseils indépendants

#### Les objectifs de la FRA pour 2018-2022 sont les suivants :

- le renforcement du rôle de la FRA en tant que principal acteur indépendant ayant pour mission d'éclairer l'élaboration des politiques et des lois de l'Union ;
- la formulation, à la demande des institutions européennes, d'avis sur la compatibilité des propositions législatives avec les droits fondamentaux ;
- la fourniture de conseils en matière de droits fondamentaux aux États membres de l'Union lorsqu'ils mettent en œuvre le droit de l'Union en s'appuyant sur l'expertise et les éléments de preuve de la FRA.

#### Principales réalisations de l'année

En 2020, la FRA a contribué de manière significative à l'amélioration de l'élaboration et de la mise en œuvre des lois, qui est considérée comme très importante pour les parties prenantes européennes et nationales. La FRA a exercé une grande influence dans tous ses domaines d'activité, en particulier en fournissant des conseils législatifs et politiques sur les questions relatives aux droits de l'enfant, à l'asile, aux migrations et aux frontières ainsi qu'à la non-discrimination. La FRA a renforcé son rôle de principal acteur indépendant en éclairant la législation européenne et en organisant et participant à 205 auditions et présentations. La FRA a également apporté un soutien direct aux institutions européennes en fournissant une expertise en matière de droits fondamentaux en réponse à 14 demandes d'avis. La FRA a par ailleurs fourni une expertise en matière de droits fondamentaux aux États membres et aux agences de l'UE, telles que Frontex, l'eu-LISA et l'EASO. Dans l'ensemble, la FRA a atteint et dépassé la majorité des objectifs qu'elle s'était fixés dans le cadre de cette priorité. En particulier, la FRA a dépassé ses objectifs concernant les opinions des parties prenantes sur la pertinence et l'impact de ses activités. En moyenne, 29 parties prenantes ont trouvé les données et les avis de la FRA pertinents, fiables, utiles et de haute qualité (objectif : 3). En outre, 73 % des parties prenantes ont estimé que les différentes activités de la FRA avaient influencé l'élaboration de la législation et des politiques relatives aux droits fondamentaux (objectif : 50 %).

Les parties prenantes consultées dans le cadre de l'examen à mi-parcours de la stratégie de la FRA 2018-2022 ont estimé que la contribution de la FRA, par ses avis indépendants, à l'amélioration de l'élaboration et de la mise en œuvre des lois était importante pour les politiques de l'UE<sup>17</sup>. En effet, les activités de la FRA ont eu un impact sur la législation européenne et nationale. Au total, 75 % des parties prenantes ayant répondu à l'enquête de satisfaction des utilisateurs de la FRA 2020 étaient d'accord avec le fait que les activités de la FRA avaient influencé la législation et les politiques de l'UE dans le domaine des droits fondamentaux<sup>18</sup> et contribué à la mise en œuvre de la législation et des politiques de l'UE en matière de droits fondamentaux<sup>19</sup>. De même, 73 % des personnes interrogées ont estimé que les activités de la FRA avaient influencé la législation et les politiques nationales<sup>20</sup> et qu'elles avaient activement contribué à leur mise en œuvre<sup>21</sup>.

---

#### Les activités de la FRA visant à contribuer à améliorer la législation et la mise en œuvre sont considérées comme essentielles pour garantir le respect des droits fondamentaux dans toute l'UE et surveiller l'impact de la législation européenne sur les droits fondamentaux

Tout au long de l'année 2020, l'ensemble des parties prenantes de l'UE consultées dans le cadre de l'enquête de satisfaction des utilisateurs de la FRA ont estimé que les avis de la FRA étaient utiles et pertinents pour leur travail. Les parties prenantes ont également considéré que les avis de la FRA étaient fiables et de haute qualité, et qu'ils étaient produits en temps opportun. De même, plus de la moitié des parties prenantes ayant répondu à l'enquête ont considéré que les conseils en temps réel de la FRA étaient fiables, pertinents et utiles au travail de leur institution<sup>22</sup>.

La protection des **droits de l'enfant** reste l'une des priorités de la FRA, laquelle a apporté une contribution importante à diverses parties prenantes, dont la Direction générale de la justice et des consommateurs (DG JUST) et la Direction générale de l'emploi, des affaires sociales et de l'inclusion (DG EMPL) de la Commission européenne, la vice-présidente de la Commission Dubravka Šuica, le Conseil de l'Europe et la présidence allemande.

La FRA a été invitée à contribuer à l'élaboration de la nouvelle stratégie de l'UE relative aux droits de l'enfant, de la garantie pour l'enfance<sup>23</sup> liée à la lutte contre la pauvreté et de la stratégie de l'UE pour une lutte plus efficace contre l'exploitation sexuelle des enfants.



**La FRA a répondu à 14 demandes d'avis en 2020**

La FRA a participé à diverses activités liées à la **garantie pour l'enfance**, notamment la conférence de février 2020 sur la première phase de l'étude de faisabilité d'une future garantie européenne pour l'enfance, qui vise à améliorer l'égalité d'accès des enfants aux services dans cinq domaines d'action clés<sup>24</sup>, en investissant dans l'enfance dans le cadre d'une approche préventive. La FRA a également fourni des conseils sur la deuxième phase de l'étude de faisabilité relative aux exigences financières d'une garantie pour l'enfance, en fonction de différentes options et pratiques de mise en œuvre. Les rapports finaux comportaient une proposition visant à ce que la FRA soutienne le suivi de la mise en œuvre de la garantie pour l'enfance.

En juin 2020, la FRA a fourni une contribution écrite à la proposition de la DG EMPL de recommandation du Conseil sur l'établissement d'une garantie pour l'enfance. En décembre 2020, elle a participé à un échange sur la garantie pour l'enfance avec la commission de l'emploi et des affaires sociales du Parlement européen (EMPL).

**La FRA a toujours fourni à la Commission des données opportunes et de haute qualité sur la situation des droits de l'enfant dans l'UE.** Ces informations étaient basées sur les principales conclusions de la FRA, les pratiques prometteuses et les opinions, avec un accent particulier sur la pauvreté des enfants, la justice adaptée aux enfants, les enfants dans les migrations, les enfants roms ainsi que l'impact de la pandémie de COVID-19. Par exemple, 86 % des destinataires de la brochure 2020 *Les droits de l'enfant dans l'UE – Vous aider, les aider* ont estimé qu'elle fournissait des informations opportunes et pertinentes<sup>25</sup>.

L'impact de la pandémie de COVID-19 sur les enfants et leurs droits était au cœur du discours prononcé par le directeur de la FRA lors d'un panel de haut niveau sur les droits de l'enfant dans les situations d'urgence, organisé dans le cadre du Forum européen sur les droits de l'enfant. Dans son discours, le directeur de la FRA a fait part de ses préoccupations quant à la façon dont les mesures visant à empêcher la propagation de la COVID-19 ont exacerbé les risques préexistants parmi les groupes les plus vulnérables, en particulier les enfants roms. Le directeur de l'agence a également participé aux débats organisés par la présidence allemande sur l'impact des fermetures d'écoles sur les risques de violence et d'abus à l'encontre des enfants, ainsi que sur la lutte contre la violence domestique.

En décembre, la **FRA a participé à un dialogue sur la pauvreté des enfants et la transmission intergénérationnelle de la pauvreté avec le rapporteur spécial des Nations unies sur l'extrême pauvreté et les droits de l'homme.** L'objectif était de fournir des contributions au rapporteur spécial des Nations

unies ainsi qu'au rapport thématique qui doit être présenté à l'Assemblée générale des Nations unies en octobre 2021.

En mars 2020, conjointement avec le représentant spécial sur les migrations et les réfugiés du Conseil de l'Europe, la FRA a publié **une note résumant les principales garanties du droit européen concernant les frontières extérieures de l'UE**. Cette note, qui a été publiée après la suspension, par la Grèce et d'autres États membres, de l'accès à l'asile en raison de la pandémie de COVID-19, réaffirme les garanties des droits fondamentaux relatives aux contrôles aux frontières, au recours à la force, à l'accès à l'asile, ainsi qu'à la protection des personnes vulnérables aux frontières extérieures de l'UE.



En décembre 2020, la FRA a publié, conjointement avec la Cour européenne des droits de l'homme, la troisième édition du « *Manuel de droit européen en matière d'asile, de frontières et d'immigration* ». Ce manuel examine le droit applicable à l'asile, à la gestion des frontières et à l'immigration dans les deux systèmes européens : l'Union européenne et le Conseil de l'Europe. Il constitue un guide accessible des différentes normes européennes en matière d'asile, de gestion des frontières et d'immigration. Près de la moitié des parties prenantes ayant répondu à l'enquête de satisfaction des utilisateurs 2020 de la FRA qui ont consulté le présent manuel ont déclaré qu'il avait eu une incidence significative sur l'élaboration et la mise en œuvre de la législation et des politiques européens, nationales et internationales dans ce domaine<sup>26</sup>.

La FRA, en collaboration avec la Cour européenne des droits de l'homme, a organisé en novembre 2020 une réunion de lancement pour la version mise à jour du **Manuel de droit européen en matière de droits de l'enfant**. Le manuel mis à jour examinera le droit applicable aux droits de l'enfant, tant de l'UE que du Conseil de l'Europe, et fournira un guide accessible des différentes normes européennes relatives à la protection et à la participation des enfants

En mai 2020, la FRA s'est engagée auprès de diverses parties prenantes pour partager les conclusions de son rapport **Relocating unaccompanied children: Applying good practices to future schemes** (Relocalisation des enfants non accompagnés : appliquer les bonnes pratiques aux futurs régimes). Des webinaires et des présentations ont été prévus, par exemple pour l'intergroupe du Parlement européen sur les droits de l'enfant ainsi que pour les autorités grecque et maltaise chargées de la relocalisation des enfants non accompagnés et avec les membres de la plateforme des droits fondamentaux de la FRA.



**La FRA a formé 60 officiers de liaison sociale au sein de la police espagnole au cadre européen relatif à l'attention portée aux victimes de crimes de haine**

À la demande de la Coordinatrice pour les droits de l'enfant du Parlement européen, la FRA a organisé en novembre 2020 une formation en ligne pour les députés du Parlement européen sur la manière de protéger et de promouvoir les droits de l'enfant dans les politiques de l'UE. La formation a combiné des informations sur les normes juridiques et les

conclusions de la FRA sur différentes questions relatives aux droits de l'enfant. Dans l'ensemble, l'enquête de satisfaction des utilisateurs 2020 de la FRA montre que le rapport *Relocating unaccompanied children: Applying good practices to future schemes* a eu une incidence sur l'élaboration des politiques internationales<sup>27</sup>.



La FRA travaille sur un projet de rapport intitulé « **Encouraging reporting of hate crime in the EU** » (Encourager le signalement des crimes de haine dans l'UE, à venir, 2021). Le rapport fera l'inventaire des pratiques dans l'UE recueillies par la FRA auprès du groupe de travail sur l'enregistrement des crimes de haine, ainsi que la collecte de données de la FRA et les rapports du groupe de haut niveau sur la lutte contre le racisme, la xénophobie et d'autres formes d'intolérance. Il examine

les obstacles auxquels sont confrontées les victimes lors des premières étapes du signalement d'un incident aux systèmes nationaux de signalement des crimes et étudie comment permettre aux victimes de signaler un incident en toute sécurité et d'obtenir soutien et justice. Le rapport sert de base à l'élaboration de « principes directeurs clés pour encourager le signalement des crimes de haine », qui seront approuvés par le groupe de haut niveau. Les résultats de la recherche et les principes directeurs clés permettront d'enrichir les activités de renforcement des capacités de la FRA en matière de prévention des crimes de haine en 2021 et au-delà.



**La FRA a recensé 20 bonnes pratiques dans le domaine de l'asile, de la migration et des frontières**  
**practices in the field of asylum, migration and borders**

Dans le cadre du **groupe de travail sur l'enregistrement des crimes de haine**, la FRA, en collaboration avec le BIDDH de l'OSCE, a dirigé des ateliers nationaux en Belgique (janvier 2020) et en Irlande (février 2020). Les ateliers ont examiné les cadres nationaux existants, déterminé les lacunes et proposé des mesures visant à améliorer le cadre de collecte et d'enregistrement des données sur les crimes de haine. La FRA a également proposé trois webinaires, organisés par l'Agence de l'Union européenne pour la formation des services répressifs (CEPOL), sur le signalement des crimes de haine. En février 2020, le directeur de la FRA s'est exprimé sur l'État de droit lors du Congrès européen de la police à Berlin, tandis que la FRA a également organisé un événement parallèle sur les crimes de haine et le profilage discriminatoire. En février 2020, le directeur a prononcé un discours d'orientation sur les crimes de haine lors d'un événement organisé à Sofia par le Bulgarian Helsinki Committee.

Le 18 juin 2020, la FRA a accueilli une réunion de coordination des **groupes de travail** placés sous l'autorité du **groupe de haut niveau de l'UE sur la lutte contre le racisme, la xénophobie et d'autres formes d'intolérance**. Cet événement a été organisé conjointement avec la Commission européenne, le CEPOL et le BIDDH.



En septembre 2020, la FRA a publié sa **mise à jour annuelle consacrée à la collecte de données sur l'antisémitisme**, ainsi qu'à l'utilisation de la définition opérationnelle de l'antisémitisme de l'Alliance internationale pour la mémoire de l'Holocauste (IHRA). Le rapport 2020 de la FRA contient des informations sur

les stratégies nationales et autres mesures pertinentes adoptées ou en cours d'élaboration pour lutter contre l'antisémitisme. Il inclut pour la première fois des données sur la Macédoine du Nord et la Serbie, qui complètent les données sur l'UE-27 et le Royaume-Uni. Le rapport a été publié pour coïncider avec la conférence de la Présidence allemande du Conseil de l'UE, « Tous ensemble contre l'antisémitisme en Europe – Structures et stratégies d'une lutte holistique »..



Le 27 janvier 2020, la FRA a participé au 75<sup>e</sup> anniversaire de la libération des camps d'Auschwitz-Birkenau. Le directeur a prononcé un discours d'orientation générale intitulé « Antisemitism today »

(L'antisémitisme aujourd'hui), à Cracovie, lors de la commémoration de cet événement. La FRA a également participé à la cérémonie officielle au camp de Birkenau en Pologne. En mars 2020, la FRA a commencé à rassembler les dernières statistiques en date destinées à son état annuel des incidents antisémites survenus dans l'UE, et elle a contacté ses agents de liaison nationaux (ALN) afin qu'ils lui fournissent les toutes dernières données et informations dont ils disposaient sur les stratégies et plans d'action nationaux mis en œuvre afin de prévenir l'antisémitisme et de le combattre, ainsi que sur l'utilisation de la définition de l'antisémitisme adoptée par l'IHRA. La publication de 2020 de la FRA intitulée *Antisemitism: Overview of antisemitic incidents recorded in the EU 2009–2019* (Antisémitisme: un aperçu des incidents antisémites enregistrés dans l'UE entre 2009 et 2019) a été considérée par 30% des répondants à l'enquête de satisfaction 2020 de la FRA comme ayant eu une incidence sur l'élaboration et la mise en œuvre des politiques et de la législation nationales dans ce domaine<sup>28</sup>.

Le 20 juillet, la FRA a produit un résumé complet des conclusions relatives au racisme et à la xénophobie en réponse à la demande de la Commission de fournir des **éléments probants** visant à alimenter le prochain **plan d'action de la Commission contre le racisme et la xénophobie 2020-2025**. Ces conclusions ont été établies à partir des résultats d'enquêtes à grande échelle – EU-MIDIS II, la deuxième enquête sur la discrimination et les crimes de haine à l'égard des personnes juives dans l'UE, l'enquête sur les Roms et les Gens du voyage, la deuxième enquête européenne sur les personnes LGBTI et l'enquête sur les droits fondamentaux. Le résumé a réuni des conclusions essentielles sur les expériences de violence motivée par la haine, de harcèlement et de discrimination (y compris le profilage discriminatoire lors des contrôles de police) de personnes appartenant à différents groupes minoritaires en raison de leur origine raciale ou ethnique (y compris la couleur de peau, la religion ou les convictions). Il montrait également le niveau d'intolérance de la population générale à l'égard de certains groupes de minorités ethniques ou d'immigrants et fournissait des éléments de preuve sur la pauvreté, l'exclusion sociale, la participation politique et la représentation de certains groupes minoritaires.

Le 20 novembre 2020, la FRA a présenté ses conclusions à la DG JUST afin de contribuer à **l'initiative clé de 2021 visant à allonger la liste des infractions de l'UE figurant à l'article 83, paragraphe 1, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE) pour y inclure toutes les formes de crimes et discours haineux**. Les constatations de la FRA contribueront à définir l'ampleur et la nature du problème pour tous les motifs énumérés dans la décision-cadre 2008/913/JAI du Conseil sur la lutte contre certaines formes et manifestations de racisme et de xénophobie au moyen du droit pénal. L'initiative a été annoncée dans le programme de travail de la Commission pour 2021 et sa publication est prévue pour la fin de l'année 2021.

Le 11 décembre 2019, en réponse à une demande de la Commission européenne, la FRA a lancé une base de données en ligne et un bref **rapport sur les conditions de détention pénale** dans les États membres de l'UE. En février 2020, Au cours d'une réunion du Comité de coordination dans le domaine de la coopération policière et judiciaire en matière pénale du Conseil, les États membres ont souligné la nécessité de tenir la base de données à jour. Dans les conclusions du Conseil de 2020 sur « Le mandat d'arrêt européen et les procédures d'extradition – défis actuels et voie à suivre », adoptées en

décembre 2020, la FRA était invitée à mettre à jour régulièrement cette base de données afin de faire en sorte que les informations fournies satisfassent aux exigences fixées par la CJUE et, à moyen terme, de vérifier si la base de données répond aux besoins rencontrés dans la pratique. En décembre 2020, lors



En réponse à une demande populaire, la FRA a étendu son travail de soutien au Conseil sur la base de données des conditions de détention pénale

d'une réunion du groupe de travail sur la coopération en matière pénale, la FRA a présenté les prochaines étapes de la mise à jour et de l'extension de la base de données sur la détention pénale. La FRA a entamé des consultations avec les États membres sur le champ d'application de l'extension de la base de données. En outre, le Conseil a invité la FRA à envisager la possibilité de poursuivre l'étude sur l'accès à un avocat dans le cadre des procédures pénales et des procédures relatives au mandat d'arrêt européen (MAE), en l'étendant à tous les États membres et en accordant une importance particulière aux expériences des avocats intervenant dans des procédures de remise. La FRA a également contribué à différents événements pertinents en la matière, notamment la conférence virtuelle sur les défis de la mise en œuvre du MAE, qui s'est tenue le 24 septembre 2020 dans le cadre de la présidence allemande, et le webinaire du Parlement européen sur le MAE le 30 septembre 2020, organisé par le groupe Renew Europe.

À la demande de la Commission, la FRA entreprendra des **recherches comparatives sur l'application de garanties procédurales en faveur des enfants qui sont des suspects ou des personnes poursuivies dans le cadre des procédures pénales** et sur les droits fondamentaux correspondants. Les conclusions alimenteront le rapport de mise en œuvre de la Commission, dont la publication est prévue en juin 2022.



La FRA a continué de répondre aux demandes des institutions de l'UE pour un **soutien sur des dossiers législatifs et politiques dans le domaine de la sécurité intérieure**. En réponse à une demande de la Commission européenne, la FRA a lancé un projet de recherche visant à alimenter l'évaluation de la valeur ajoutée de la directive (UE) 2017/541 relative à la lutte contre le terrorisme, y compris son incidence sur les droits fondamentaux, à laquelle la Commission procédera en 2021. Elle a également contribué à la révision de plusieurs autres instruments législatifs dans le domaine de la sécurité, tels que la directive 2004/82/CE du Conseil du 29 avril 2004 concernant l'obligation pour les transporteurs de communiquer les données relatives aux passagers. La FRA a participé à divers événements sur la sécurité et les droits fondamentaux, tels que la série de réunions de l'Agence de l'Union européenne pour la coopération des services répressifs (Europol) sur la création d'un « centre d'innovation de l'UE » pour la sécurité intérieure. La FRA a fourni une contribution écrite à la direction générale de la migration et des affaires intérieures (DG HOME) sur un cadre commun de rapport sur les actes de violence motivés par l'extrémisme de droite et a participé à plusieurs réunions sur le sujet.

En avril 2020, la FRA a participé à un atelier en ligne sur les défis pour la **gouvernance des données et la vie privée** dans la lutte contre la COVID-19, en s'appuyant sur son bulletin récemment publié sur les implications en matière de droits fondamentaux des mesures visant à empêcher la propagation de la COVID-19. Cet événement a été organisé par la Global Privacy Assembly et par l'OCDE. Comme les années précédentes, la FRA a parrainé la conférence sur les ordinateurs, la vie privée et la protection des données (22 au 24 janvier 2020), qui a rassemblé des acteurs du monde politique, des entreprises, de la société civile et des universitaires. La FRA s'est exprimée au sujet de la technologie de reconnaissance faciale, et l'édition 2018 du *Manuel de droit européen en matière de protection des données* a été largement distribué. En fait, 80 % des parties prenantes ayant répondu à l'enquête de satisfaction des utilisateurs 2020 de la FRA ont estimé que ce manuel leur avait permis de mieux comprendre les tendances en matière de droits fondamentaux sur le terrain<sup>29</sup>. En outre, selon l'enquête de satisfaction des utilisateurs 2020 de la FRA, ce manuel figure parmi les publications de la FRA de 2020 ayant le

plus d'incidence sur l'élaboration et la mise en œuvre des politiques européennes, nationales et internationales<sup>30</sup>.



La FRA a fourni des contributions formelles et informelles à la Commission sur la base de ses résultats en matière d'**IA et de droits fondamentaux**, alimentant ainsi le travail de la Commission sur la proposition à venir d'un acte juridique sur l'IA. Le 12 juin 2020, la FRA a contribué à la consultation publique lancée par la Commission sur son *Livre blanc sur l'intelligence artificielle – Une approche européenne axée sur l'excellence et la confiance*, en fondant sa contribution sur ses données et conclusions existantes. La FRA a également contribué aux travaux du Conseil dans ce domaine, en étant mentionnée dans les conclusions du Conseil sur l'« Accès à la justice - saisir les opportunités offertes par la numérisation ». Les conclusions de la FRA sur l'IA ont également contribué aux conclusions du Conseil sur la « La charte des droits fondamentaux dans le contexte de l'intelligence artificielle et du changement numérique », le Conseil encourageant la FRA à poursuivre ses recherches sur la protection de nos droits fondamentaux et valeurs communes à l'ère de la transition numérique. De même, les conclusions de la FRA ont alimenté les travaux du CAHAI du Conseil de l'Europe visant à élaborer un cadre juridique pour le développement, la conception et l'application de l'IA, sur la base des normes du Conseil de l'Europe en matière de droits de l'homme, de démocratie et d'État de droit.



En 2020, la FRA a renouvelé son accord de niveau de service pour aider **Frontex** à remplir son obligation de déployer au moins 40 **contrôleurs des droits fondamentaux** dans le cadre de ses opérations (article 110 du règlement de 2019 relatif au corps européen de garde-frontières et de garde-côtes). La FRA contribuera à l'élaboration d'un manuel complet à l'intention des futurs contrôleurs des droits fondamentaux et fournira des conseils sur leur formation. Début 2020, la FRA et Frontex ont élaboré le mandat des futurs contrôleurs, après avoir soigneusement évalué les qualifications requises.



La FRA a intensifié son engagement auprès de Frontex alors que celle-ci faisait face à des allégations de violations des droits fondamentaux aux frontières maritimes extérieures de l'UE. Le directeur de la FRA est intervenu lors de deux réunions du Conseil d'administration de Frontex, soulignant la nécessité de recruter rapidement des contrôleurs des droits fondamentaux et de prendre des mesures pour intégrer les droits fondamentaux dans ses activités. Entre-temps, le **Forum consultatif**, que la FRA copréside, a présenté son rapport annuel au groupe de travail «Frontières» du Conseil et à la commission LIBE. Le Forum a présenté des recommandations à Frontex sur la manière de mieux intégrer les droits fondamentaux dans sa formation des gardes-frontières. La FRA a également conseillé Frontex sur la manière d'intégrer les questions liées aux droits fondamentaux dans ses documents opérationnels.

---

**La FRA a fourni une expertise en matière de droits fondamentaux à diverses autres agences de l'UE, telles que Frontex, l'eu-LISA et l'EASO**

La FRA a finalisé un plan de coopération pour 2020-2022 avec l'agence eu-LISA. La FRA fait également partie du forum consultatif de l'EASO et a formulé ses observations sur les projets de formations et d'orientations.



La Commission européenne a invité la FRA à apporter sa contribution en matière de droits fondamentaux dans le contexte du **réseau européen des migrations (REM)**. Par exemple, la FRA a mis à disposition son expertise en matière de droits fondamentaux lors d'une réunion du groupe

d'experts sur le retour du REM en juin 2020, en examinant les perspectives des professionnels dans ce domaine et les restrictions liées à la COVID-19.

La FRA a continué à apporter son expertise en matière de droits fondamentaux aux **évaluations Schengen** et à soutenir la formation des évaluateurs. En septembre 2020, elle a présenté un aperçu des questions relatives aux droits fondamentaux dans les États membres dont la mise en œuvre de l'acquis de Schengen sera évaluée en 2021 lors de la Commission Schengen. Après le premier cycle de cinq ans des évaluations Schengen en vertu du règlement (UE) n° 1053/2013 du Conseil, l'analyse 2020 de la FRA montre que les évaluations Schengen dans le domaine du retour et de la réadmission se penchent fréquemment sur les questions de droits fondamentaux. Par exemple, l'examen des recommandations par pays concernant 19 États membres fait apparaître qu'il y a plus de 80 constatations relatives à la détention d'immigrants et quelque 58 constatations concernant la procédure de retour, y compris les garanties procédurales et l'assistance juridique et linguistique. Dans le domaine de la gestion des frontières (dans lequel la FRA soutient les missions sur place), les recommandations relatives aux droits fondamentaux sont moins nombreuses et elles sont souvent de nature générale.



En collaboration avec la Présidence croate du Conseil de l'Union européenne, la FRA a élaboré et publié des orientations pratiques visant à soutenir le respect des **droits fondamentaux dans le travail opérationnel des garde-frontières**. Les **orientations** contiennent 10 injonctions positives ou négatives suggérant des mesures concrètes que les garde-frontières et autres autorités compétentes devraient prendre au niveau opérationnel pour défendre les droits fondamentaux dans leur travail quotidien. Elles visent à les aider à mettre en œuvre les garanties relatives aux droits fondamentaux du code frontières Schengen [règlement (UE) 2016/399]<sup>31</sup> et les instruments de droit de l'Union correspondants lors de l'exécution de contrôles aux frontières terrestres extérieures. La FRA a discuté de la manière dont les orientations peuvent être utilisées dans la pratique et intégrées dans la formation des autorités chargées de la gestion des frontières. Au total, 60 % des répondants à l'enquête de satisfaction des utilisateurs 2020 de la FRA ont affirmé que cette publication leur avait permis de mieux comprendre les tendances en matière de droits fondamentaux dans le domaine<sup>32</sup>.



Une version de poche des orientations de la FRA sur le respect des droits fondamentaux dans le travail des gardes-frontières a été publiée dans huit langues de l'UE

La FRA a continué de partager son expertise en matière de droits fondamentaux lors de débats sur les mesures de lutte contre le trafic de migrants. Le 3 mars 2020, à l'invitation de la DG HOME, la FRA a participé à la troisième réunion avec les ONG sur la nécessité d'**éviter la criminalisation de l'aide humanitaire aux migrants**, en particulier dans le cas du sauvetage en mer.

En décembre 2020, la FRA a lancé un nouveau projet sur la **situation des droits fondamentaux des ressortissants de pays tiers qui sont des résidents de longue durée dans l'UE**. La recherche sur le terrain aura lieu virtuellement en 2021 dans neuf États membres: l'Allemagne, la Belgique, l'Espagne, la France, l'Italie, la Pologne, le Portugal, la Suède et la Tchéquie. Elle se concentre sur les droits des résidents de longue durée entérinés dans le droit de l'UE, en particulier le droit à l'égalité de traitement appliqué dans différents domaines de la vie (l'emploi, l'éducation, la sécurité et l'aide sociales et les avantages fiscaux) et sur leur droit à la mobilité à l'intérieur de l'UE. Les

résultats du projet alimenteront l'évaluation d'impact et la future révision de la directive sur les résidents de longue durée.



Le 6 octobre 2020, la FRA a publié son rapport **Business and human rights – Access to remedy** (Entreprises et droits de l'homme - Accès aux recours) lors de la conférence « Global supply chains, global responsibility ». Ce rapport comparatif examine la réalité des victimes qui cherchent à obtenir réparation pour des violations des droits de l'homme liées aux entreprises et souligne que les obstacles à l'obtention de la justice sont souvent multiples. La FRA s'est entretenue avec des experts et des praticiens issus du monde des affaires et spécialisés dans les droits humains en Finlande, en France, en Allemagne, en Italie, aux Pays-Bas, en Pologne, en Suède et au Royaume-Uni, en 2019 et 2020. Les conclusions ont été présentées aux députés du Parlement européen le 27 octobre 2020 au cours d'une réunion de la commission des affaires juridiques du Parlement européen sur la diligence raisonnable et la responsabilité des entreprises. La contribution de la FRA a également été prise en compte dans la préparation des conclusions du Conseil sur les droits de l'homme et un travail décent dans les chaînes d'approvisionnement mondiales, adoptées par le Conseil « Emploi, politique sociale, santé et consommateurs » en décembre 2020. En effet, 90% des parties prenantes ayant répondu à l'enquête de satisfaction des utilisateurs

2020 de la FRA et ayant consulté ce rapport l'ont considéré comme étant de haute qualité et utile pour leur travail<sup>33,34</sup>

---

### La FRA est devenue membre du comité d'experts de la Commission européenne – la Plate-forme sur la finance durable



Avec l'adoption du règlement européen « Taxonomie » en juin 2020, la **FRA est devenue membre de la plateforme européenne sur la finance durable**, officiellement un comité d'experts de la Commission européenne. La plateforme fournit des conseils à la Commission sur la mise en œuvre du règlement, qui vise à orienter les fonds vers des causes plus durables. Jusqu'à présent, le règlement s'est concentré sur les aspects environnementaux, avec des garanties minimales en matière de droits de l'homme, mais il devrait être élargi avec un « volet social » incluant les droits de l'homme. La FRA a également contribué à un projet mandaté par le Groupe consultatif pour l'information financière en Europe sur les rapports non financiers dans le cadre du processus de mise à jour d'une directive (qui sera bientôt la directive sur les rapports de durabilité).

---

### La majorité des demandes d'avis de la FRA concernaient le domaine de l'égalité et de la non-discrimination

La FRA a accueilli à deux reprises une **réunion de coordination en ligne des organisations internationales travaillant sur les entreprises et les droits de l'homme**, un processus initié en 2017. Les réunions rassemblent le HCDH, l'OIT, l'OCDE et le CdE.

La FRA a participé au Forum mondial de l'**OCDE** sur la conduite responsable des entreprises le 17 juin 2020, en présentant les besoins en matière d'accès aux recours dans l'UE dans le cadre d'un panel sur les lacunes et les opportunités dans le domaine des recours et des mécanismes de résolution des litiges. Le 2 septembre 2020, la FRA a participé à l'événement en ligne intitulé : « Responsible business conduct for children: Strengthening EU policy measures to address business impact on children's rights in business operations and supply chains » (Conduite responsable des entreprises pour les enfants: renforcer les politiques de l'UE pour faire face aux répercussions des activités commerciales et des chaînes d'approvisionnement sur les droits des enfants). Organisé par la présidence allemande du Conseil de l'Union européenne et le Fonds international de secours à l'enfance des Nations unies, l'événement a mis en évidence la multitude de répercussions sur les

enfants des opérations commerciales et des chaînes d'approvisionnement, et a positionné les droits des enfants comme une considération importante dans les débats sur les entreprises et les droits de l'homme au niveau de l'UE. La FRA a contribué à une table ronde sur les aspects essentiels à prendre en considération dans les mesures politiques de l'UE, en s'appuyant sur les données de ses recherches en cours sur les entreprises et les droits de l'homme. Le 11 septembre 2020, la FRA a présidé un webinaire sur l'accès aux recours dans le contexte des entreprises et des droits de l'homme, dans le cadre de la conférence annuelle de l'Institut européen du droit.

Dans le domaine de la **lutte contre les discriminations**, le 27 mai 2020, la FRA a soumis une deuxième contribution à la stratégie en faveur de l'égalité de traitement à l'égard des personnes LGBTIQ (publiée en novembre 2020), basée sur les résultats de l'enquête sur les droits fondamentaux – spécifiquement, les questions sur les attitudes et les opinions envers les personnes LGBTIQ.

Selon l'article 17 de la **directive sur l'égalité raciale** et l'article 19 de la **directive sur l'égalité de traitement en matière d'emploi**, la Commission européenne est tenue de transmettre tous les cinq ans un rapport au Conseil de l'Union européenne et au Parlement européen sur l'application de ces directives. L'article 17, paragraphe 2, de la directive sur l'égalité raciale stipule que le rapport de la Commission prend en considération l'opinion de l'Observatoire européen des phénomènes racistes et xénophobes (devenu la FRA). Le rapport a été publié le 19 mars 2021, et la FRA y a contribué au moyen d'une compilation complète des éléments probants issus de ses enquêtes à grande échelle sur les expériences de discrimination pertinentes. En janvier et février 2020, FRANET a recueilli des informations supplémentaires dans l'UE-27 sur les expériences de discrimination fondée sur l'âge et le handicap dans l'emploi. En novembre 2020, à la suite d'une demande supplémentaire visant à fournir des données plus récentes sur les organismes de promotion de l'égalité dans l'UE, la FRA, en coopération avec Equinet, a mis en œuvre une enquête en ligne à petite échelle. Les premiers résultats ont été fournis à la Commission en décembre 2020, pour alimenter la future législation sur le renforcement des organismes de promotion de l'égalité dans l'UE.

## equality2020

Le directeur de la FRA a fait une allocution lors de la conférence « **Equality 2020: 20 years of equality bodies' conference** »

(la conférence pour les 20 ans des organismes de promotion de l'égalité) qui a eu lieu le 29 juin 2020, à l'occasion des 20 ans de la directive relative à l'égalité raciale. Il a souligné la nécessité de compléter le cadre législatif pour la protection horizontale de l'égalité et a insisté sur le rôle essentiel des organismes de promotion de l'égalité et de la collecte de données. Le directeur a réitéré l'engagement de la FRA à soutenir les décideurs politiques, les organismes de promotion de l'égalité et la société civile dans leurs efforts visant à renforcer l'égalité, la diversité et la dignité.

Le 29 septembre 2020, la FRA a facilité l'organisation d'une réunion virtuelle du **sous-groupe sur les données en matière d'égalité**. Cette réunion a été l'occasion de fournir des informations sur les évolutions dans le domaine des données en matière d'égalité au niveau de l'UE et au niveau national, d'échanger des informations sur la collecte de données en matière d'égalité liées à la COVID-19 et de réfléchir aux futures activités du sous-groupe. La task force pour l'égalité (secrétariat général) a présenté le plan d'action de l'UE contre le racisme et a expliqué comment il s'attaque au racisme tant individuel que structurel et se concentre sur la mise en œuvre effective de la législation existante.



La réunion a permis aux participants de discuter des implications du plan d'action pour les travaux futurs du sous-groupe.

Le 27 novembre 2020, lors de la 13<sup>e</sup> réunion virtuelle du groupe de haut niveau sur la non-discrimination, l'égalité et la diversité, le mandat du sous-groupe a été renouvelé et prolongé jusqu'en 2025. Cette décision se fonde sur l'intérêt des États membres à poursuivre les travaux sur les données relatives à l'égalité et les tâches assignées par le plan d'action contre le racisme et la stratégie en faveur de l'égalité de traitement à l'égard des personnes LGBTIQ. Le sous-groupe continuera à être soutenu par la FRA et fera rapport au groupe de haut niveau.

En juillet 2020, la FRA a contribué aux travaux de la DG HOME sur l'évaluation du plan d'action sur l'intégration de 2016. La contribution de la FRA a également servi à alimenter la préparation du nouveau plan d'action de la Commission européenne sur l'intégration et l'inclusion, qui a été publié en novembre

2020. Le plan d'action de 2020 fait de multiples références au travail de la FRA (enquêtes, rapports, bulletins sur les migrations et le rapport *Together in the EU*) et reconnaît le rôle clé de la FRA dans le suivi de l'efficacité des politiques d'intégration et d'inclusion de l'UE. Il couvre désormais les citoyens de l'UE issus de l'immigration, en reconnaissant

qu'un suivi efficace nécessite de ventiler les données par origine ethnique ou raciale (comme dans les enquêtes de la FRA). En décembre 2020, la FRA a contribué à la boîte à outils de la Commission sur l'utilisation des fonds européens pour l'intégration des personnes issues de l'immigration pour la période de programmation 2021-2027.

En novembre 2020, le directeur de la FRA a participé à un échange de vues informel avec les ministres de l'intérieur de l'UE et les membres de la Commission européenne sur l'intégration et la cohésion sociale. Cette session était axée sur le renforcement de la cohésion sociale et la promotion de valeurs communes à travers l'Europe, fondées sur les droits fondamentaux.

En 2019, une étude de la FRA sur l'intégration des réfugiés, qui a porté sur les **difficultés rencontrées par des jeunes qui ont fui un conflit armé ou la persécution** et sont arrivés dans l'UE en 2015 et 2016, a révélé la nécessité de consacrer de l'attention aux mineurs non accompagnés qui atteignent l'âge de 18 ans. Le passage à l'âge adulte signifie l'arrêt, souvent brutal, de bon nombre de mesures de soutien. Le 20 octobre 2020, la FRA a organisé un webinaire pour partager les expériences et les pratiques prometteuses entre les praticiens des États membres, et **a publié des informations par pays** issues de sa recherche 2019.



Le 27 août 2020, la FRA a participé à l'audition du Comité économique et social européen sur la gestion de **la diversité et l'avenir des politiques de diversité de l'UE pour les migrants et les minorités ethniques**. La FRA a présenté ses conclusions pertinentes en ligne, contribuant ainsi au débat sur l'avenir des politiques de diversité de l'UE. L'intervention de la FRA s'est appuyée sur les résultats de l'enquête EU-MIDIS II, de l'enquête sur les droits fondamentaux et d'autres projets de recherche, en particulier les rapports *Intégration des jeunes réfugiés dans l'UE* et *Together in the EU*.

En février 2020, la FRA a relancé le groupe de travail de l'UE sur les Roms afin de soutenir la préparation du cadre stratégique de l'UE pour l'égalité, l'inclusion et la participation des Roms pour l'après-2020, ainsi qu'une proposition de recommandation du Conseil. La FRA a été invitée à présenter



**63% des participants à l'enquête de satisfaction des usagers de la FRA 2020 ont affirmé que les fiches d'information par pays étaient le type d'éléments probants qu'ils attendaient de la FRA**

la situation des Roms et des Gens du voyage dans l'UE au groupe de travail « Questions sociales » du Conseil de l'Union européenne pour discuter d'une telle recommandation du Conseil.

En juillet 2020, la FRA a finalisé le *Cadre de suivi du nouveau cadre stratégique de l'UE pour l'égalité, l'inclusion et la participation des Roms : objectifs et indicateurs*. Il a été élaboré grâce à des consultations avec les États membres de l'UE dans le cadre de la relance du groupe de travail sur les Roms, avec la contribution de représentants de la société civile et des consultations interservices de la Commission. Le cadre de suivi a contribué à la fois au document de travail des services de la Commission et à la communication sur les Roms publiée en octobre 2020<sup>35</sup> et fournit des données de référence pour les indicateurs principaux sélectionnés.

Le **12 octobre 2020**, le directeur de la FRA a été invité à s'exprimer lors d'un panel sur le suivi et l'établissement de rapports pour permettre l'apprentissage des politiques lors de la Conférence de haut niveau de la présidence allemande sur le **nouveau cadre stratégique de l'UE pour l'égalité, l'inclusion et la participation des Roms**.

Le 16 novembre 2020, le directeur a participé à un échange de vues de la commission EMPL du Parlement européen sur les Roms et les Gens du voyage, les personnes handicapées et les personnes âgées pendant la pandémie de COVID-19.

La FRA a également contribué à une réunion du groupe de travail « Questions sociales » du Conseil de l'Union européenne, en discutant un projet de conclusions du Conseil suggéré par la présidence allemande du Conseil de l'Union européenne (ministère allemand des affaires familiales, des personnes âgées, des femmes et de la jeunesse) sur les droits et le **bien-être des personnes âgées à l'ère de la numérisation**. La FRA a fait référence à l'approche du vieillissement fondée sur les droits, aux données issues de l'enquête sur les droits fondamentaux, et aux bulletins sur les implications de la pandémie de COVID-19 en matière de droits fondamentaux. En octobre 2020, les **conclusions du Conseil**, faisant référence au travail de la FRA, ont été adoptées. Il a été demandé d'« étudier l'impact du passage au numérique sur les droits fondamentaux, la participation active et le bien-être des personnes âgées ; et apporter sa contribution et son expertise aux États membres, dans le cadre du sous-groupe sur les données relatives à l'égalité (groupe de haut niveau de l'UE sur la non-discrimination, l'égalité et la diversité), animé par la FRA, en matière de collecte de données ventilées mettant en lumière les inégalités liées à l'âge, y compris la répartition des données en fonction du contexte socio-économique ».



La FRA a participé à une table ronde organisée par la plateforme AGE et le Forum européen des personnes handicapées, avec le soutien de la branche européenne du HCDH, pour discuter de la situation des droits fondamentaux des personnes âgées et des personnes handicapées et des leçons tirées de la pandémie de COVID-19.



La FRA a fourni des aperçus essentiels quant aux implications des mesures de lutte contre la COVID-19 sur les droits fondamentaux dans l'UE pour différentes communautés

Sur demande, la FRA a participé à la consultation de la DG EMPL avec les agences dans le domaine des affaires sociales, en amont de la rédaction du plan d'action sur la mise en œuvre du Socle européen des droits sociaux. La FRA a soumis sa contribution sous forme écrite, qui comprenait les résultats de ses enquêtes à grande échelle et d'autres recherches, en soulignant leur pertinence pour le suivi et la promotion de la mise en œuvre des droits sociaux dans une perspective fondée sur les droits.

### 1.2.3. Soutenir les initiatives politiques respectueuses des droits fondamentaux : fournir une assistance et une expertise en temps réel

#### Les objectifs de la FRA pour 2018-2022 sont les suivants :

- le renforcement de la fourniture d'une assistance, d'une expertise et de conseils en temps réel aux institutions et aux États membres de l'Union ;
- la communication aux autorités nationales et européennes d'informations sur les risques en matière de droits fondamentaux dans les domaines prioritaires ;
- le soutien aux réponses apportées aux défis en matière de droits fondamentaux et l'amélioration de celles-ci.

#### Principales réalisations de l'année

En 2020, la FRA a réagi à la pandémie de COVID-19 en publiant six bulletins sur ses implications en matière de droits fondamentaux. Par ces publications, la FRA a rapidement fait face à cette urgence en matière de droits fondamentaux actuelle. Les nouveaux résultats d'une évaluation indépendante des bulletins indiquent qu'ils fournissent une description et une vue d'ensemble complètes des implications en matière de droits fondamentaux de l'ensemble des mesures nationales adoptées dans toute l'UE pour protéger la santé publique contre la propagation de la COVID-19. Les bulletins ont, de manière efficace, proposé une couverture complète des domaines des droits fondamentaux et de tous les domaines de la vie quotidienne touchés, ainsi qu'établi des rapports dans l'ensemble des 27 États membres de l'UE. La FRA a également réagi à la politique de l'UE dans les domaines de la protection de l'enfance et aux défis en matière de droits fondamentaux en **Grèce**.

Les parties prenantes consultées dans le cadre de l'examen à mi-parcours de la stratégie 2018-2022 de la FRA ont examiné les contributions de la FRA quant au renforcement de la capacité des États membres à faire face aux risques et aux défis en matière de droits fondamentaux lors de la mise en œuvre de la législation et des politiques de l'UE très pertinentes pour le contexte politique de l'UE. Parmi les parties prenantes consultées dans le cadre de l'enquête de satisfaction des utilisateurs de la FRA de 2020, 90% ont estimé que les éléments factuels et les avis fournis par la FRA étaient pertinents, fiables, utiles et de grande qualité<sup>36</sup>.

Dans le contexte de la crise de la COVID-19, la FRA a publié **six bulletins thématiques sur les implications de la pandémie en matière de droits fondamentaux et sur les mesures prises par les États membres de l'UE pour protéger la santé publique**. La FRA a rapidement réagi à cette urgence en matière de droits fondamentaux actuelle en publiant le premier bulletin en avril 2020, puis régulièrement les bulletins suivants en mai, juin, juillet, septembre et novembre 2020. Cette régularité dans l'établissement des rapports a permis à la FRA de suivre les implications en matière de droits fondamentaux et d'en rendre compte dans un contexte de pandémie en rapide évolution. Un peu moins de la moitié des parties prenantes (46%) consultées dans le cadre de l'enquête de satisfaction des utilisateurs de la FRA de 2020 avaient consulté les bulletins de la FRA sur la COVID-19.



La FRA a publié son premier **bulletin sur les conséquences de la pandémie de COVID-19 dans l'UE en matière de droits fondamentaux** le 8 avril 2020. Le **bulletin n° 1** a mis en évidence l'incidence des mesures prises pour lutter contre la pandémie sur la vie quotidienne, par exemple sur le lieu de travail ou dans l'éducation. Il a également décrit leur impact sur des groupes particuliers,

évoquant par exemple un accroissement des incidents racistes et xénophobes dans plusieurs États membres et des problèmes liés à des inquiétudes quant à la désinformation ou au respect de la vie privée et à la protection des données, tel que défini par les autorités nationales chargées de la protection des données. Le nombre de participants à l'enquête de satisfaction des utilisateurs qui sont tout à fait d'accord pour dire que le premier bulletin était fiable et de grande qualité a été le plus élevé pour toute publication produite par la FRA en 2020<sup>37</sup>.

Le **bulletin n° 2** (28 mai 2020) a examiné les déclarations d'état d'urgence, ou déclarations équivalentes, ainsi que leurs incidences sur les droits fondamentaux dans des domaines importants de la vie quotidienne. Il s'est concentré sur le traitement des données des utilisateurs pour permettre de contenir la COVID-19, en particulier au moyen d'applications de traçage des contacts.

Le **bulletin n° 3** (30 juin 2020) s'est intéressé aux mesures mises en œuvre par les États membres entre le 1<sup>er</sup> mai et le 31 mai 2020, en accordant une attention particulière à leur incidence sur les personnes âgées. Il a fait remarquer que les pays de l'UE avaient besoin de disposer de meilleures données pour comprendre de quelle manière la pandémie atteint les personnes âgées, afin de pouvoir prendre des décisions fondées sur des données factuelles pour l'avenir. Dans la mesure où nos sociétés s'ouvrent à nouveau sur l'extérieur, les gouvernements doivent prendre en charge les besoins des personnes âgées, pour lesquelles la transition vers la « nouvelle normalité » sera probablement plus lente et plus difficile. Le bulletin a également examiné d'autres incidences sur les droits fondamentaux des mesures gouvernementales de prises pour lutter contre la propagation de la COVID-19.

Le **bulletin n° 4** (29 juillet 2020) a mis en lumière certaines des mesures mises en place par les États membres de l'UE pour protéger la santé publique pendant et après la première vague de la pandémie. Il s'est concentré sur quatre questions interdépendantes.

- les états d'urgence ou les mesures équivalentes ;
- les mesures destinées à enrayer la propagation de la COVID-19 et à atténuer les effets sur la vie sociale, l'éducation, le travail, le système judiciaire et les déplacements vers l'UE et à l'intérieur de celle-ci ;
- les incidences du virus et les efforts visant à limiter sa propagation parmi des groupes spécifiques de la société : les personnes vivant dans des cadres institutionnels, les personnes âgées, les personnes handicapées, les Roms et les Travellers, les détenus et les victimes de violence domestique ;
- les domaines spécifiques dans lesquels la pandémie a suscité d'importants problèmes en matière de droits fondamentaux, tels que le racisme et la xénophobie, l'asile et les migrations, la désinformation, ainsi que la protection des données et de la vie privée.

Le **bulletin n° 5** (29 septembre 2020) a documenté les implications spécifiques de la pandémie sur les Roms et les Travellers dans 15 États membres de l'UE du 1<sup>er</sup> mars au 30 juin 2020. Il s'agit du plus grand groupe minoritaire d'Europe, qui est également le plus vulnérable à la pauvreté, à l'exclusion, à la discrimination et à la violation des droits fondamentaux. La FRA a alimenté un ensemble d'indicateurs socio-économiques clés à l'aide de données issues de ses enquêtes, afin de replacer dans un contexte général les difficultés rencontrées. Ce bulletin s'appuyait sur les données recueillies par FRANET dans les 15 États membres de l'UE où vivent la plupart des Roms et des Travellers (**Belgique, Bulgarie, Croatie, Espagne, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Pays-Bas, Portugal, Roumanie, Slovaquie, Suède et Tchéquie**). Ces contributions ont été fournies à la Commission européenne en juillet 2020.

Le **bulletin n° 6** (30 novembre 2020) a accordé une attention particulière aux droits sociaux. Ce bulletin, qui portait sur la période allant du 1<sup>er</sup> septembre au 31 octobre 2020, a examiné les mesures prises par les gouvernements et les pouvoirs publics qui ont eu une incidence sur certaines libertés, comme la liberté de réunion et la liberté de mouvement. Plus précisément, il s'est intéressé aux conséquences négatives qu'ont eues les réponses à la pandémie de COVID-19 sur les droits sociaux en matière d'éducation, de travail, de soins de santé et de logement. Il a également examiné l'incidence négative sur les droits sociaux des personnes en situation de vulnérabilité, y compris les mesures mises en œuvre pour y remédier.

La FRA a chargé un contractant externe, ICF, de réaliser une évaluation de sa réponse à la pandémie de COVID-19. Il ressort des premières conclusions que les six bulletins ont atteint leurs objectifs de manière efficace en fournissant **une description et une vue d'ensemble complètes des implications en matière de droits fondamentaux** de l'ensemble des mesures nationales adoptées dans toute l'UE pour protéger la santé publique contre la propagation de la COVID-19. Les bulletins ont, de manière efficace, proposé une couverture complète des domaines des droits fondamentaux et de tous les domaines de la vie quotidienne touchés, ainsi qu'établi des rapports dans l'ensemble des 27 États membres de l'UE. Les conclusions préliminaires relèvent également que le choix de fournir une identification descriptive des implications en matière de droits fondamentaux dans le contexte de la pandémie était approprié et guidé par les objectifs des bulletins, qui visaient à fournir des informations régulières et en temps utile.

Les bulletins ont en outre apporté une valeur ajoutée, en mettant l'accent sur des aspects thématiques particuliers des implications en matière de droits fondamentaux. Ils ont mis en évidence les incidences de la pandémie sur des groupes particuliers (à savoir les personnes en milieu institutionnel, les personnes âgées, les personnes handicapées, les migrants, les demandeurs d'asile et les réfugiés, ainsi que les Roms et les Travellers) lorsque ces personnes n'étaient pas au premier plan des considérations politiques. Il fallait par ailleurs – et cela a donné une valeur ajoutée aux processus d'élaboration des politiques – que chaque bulletin accorde une attention particulière sur différentes questions relatives aux droits fondamentaux, telles que celles liées aux applications de traçage des contacts, et/ou sur des populations vulnérables risquant de voir leurs droits violés en raison des mesures liées à la COVID-19, y compris les droits sociaux des personnes âgées. Cela a aidé la FRA à mettre en évidence les implications en matière de droits fondamentaux dans des secteurs où ces informations faisaient défaut.

L'objectif ultime de ces bulletins était d'aider les décideurs politiques dans l'ensemble de l'UE à veiller à ce que les mesures prises pour faire face à la pandémie respectaient les normes en matière de droits fondamentaux et

les besoins des diverses populations. Les premiers retours d'information indiquent que **les bulletins ont réussi à atteindre les décideurs politiques**, qui ont apprécié les informations et perspectives qu'ils contiennent. En outre, le personnel de la

FRA a utilisé les conclusions des bulletins dans toute une série de forums et d'interactions avec les parties prenantes au niveau de l'UE et au niveau national, où leurs contributions et réflexions sur la pandémie ont été demandées et accueillies favorablement.

L'impact des bulletins a été étendu. De nouveaux résultats indiquent que le premier bulletin a particulièrement connu un franc succès pour les informations qu'il a fournies alors que l'on savait peu de choses sur les implications de

---

**12 références dans des articles de revues universitaires aux bulletins de la FRA sur le coronavirus en 2020**

la pandémie en matière de droits fondamentaux à ses débuts. Au total, les bulletins ont été référencés dans 12 articles de revues universitaires en 2020. Les cinq premiers bulletins ont été mentionnés dans une étude clé de la **proposition de résolution sur l'incidence des mesures relatives à la COVID-19 sur la démocratie, l'état de droit et les droits fondamentaux** du Parlement européen, publiée en novembre 2020.

La prochaine étape de l'étude permettra de recueillir l'avis des parties prenantes sur l'impact des bulletins aux niveaux national, européen et international.



**Les six bulletins de la FRA sur les implications de la pandémie de coronavirus sur les droits fondamentaux ont été téléchargés plus de 12 000 fois dans les 28 jours suivant leur publication.**

La **protection de l'enfance** est restée l'une des priorités de la FRA en 2020. L'agence a publié en 2019, sur la base de ses bulletins trimestriels, un examen des principaux défis en matière de protection de l'enfance liés à la migration. En 2019, plus de 780 enfants ont été contraints de rester en mer à bord de navires de sauvetage, souvent pendant plus d'une semaine, par mauvais temps et en mauvaise santé. Plus de 4% des personnes qui sont mortes ou ont disparu en mer en 2019 étaient des enfants<sup>38</sup>. De piètres conditions d'accueil pour les enfants demandeurs d'asile ont été signalées en **Croatie**, à **Chypre**, en **Espagne**, en **France**, en **Hongrie**, en **Italie** et à **Malte**. Plusieurs États membres continuent de détenir des enfants migrants aux fins de l'examen de leurs conditions d'immigration, et pas seulement dans des cas exceptionnels tels que prévus dans le droit de l'UE.

**La FRA a contribué à la politique de l'UE dans le domaine de la protection de l'enfance grâce aux orientations et études publiées en 2020.**

À la suite d'une demande de la **Grèce**, la Commission européenne a lancé un processus de **relocalisation des mineurs non accompagnés dans d'autres États membres de l'UE**. La FRA a analysé les enseignements tirés des expériences passées en matière de relocalisation et a formulé des suggestions pratiques pour adapter les procédures de relocalisation afin de mieux refléter les besoins de protection des mineurs non accompagnés. Les **orientations** qui en ont résulté ont servi de base à l'élaboration de procédures opérationnelles standard pour la relocalisation depuis la **Grèce**. La FRA a présenté ses orientations dans différents contextes et en a discuté au niveau bilatéral avec l'**Allemagne**, la **Grèce** et **Malte**. Une **infographie** résumant les principales considérations a été produite.

En réponse aux appels des États membres, la FRA mettra à jour ses **recherches comparatives sur la tutelle des enfants non accompagnés** de 2015 et collaborera avec le réseau européen de tutelle pour élaborer un manuel de formation à l'intention des tuteurs. Ces réalisations sont attendues pour la mi-2021.

La FRA a poursuivi ses activités de renforcement des capacités en ce qui concerne les enfants privés de protection parentale. Deux modules de formation ont été organisés dans le cadre des cours en ligne du CEPOL sur la garantie de procédures adaptées aux enfants victimes de la traite des êtres humains et sur la traite des enfants ressortissants de l'UE dans les États membres de l'UE.

En mars 2020, la **Grèce** a connu de nouvelles difficultés, lorsque la **Turquie** a encouragé et aidé les demandeurs d'asile à atteindre la **frontière terrestre grecque** pour demander l'asile. Elle a réagi en fermant la frontière et en suspendant l'accès à l'asile. Afin de mieux comprendre la situation et de pouvoir proposer des solutions légales juridiquement solides et réalisables, le directeur de la FRA s'est rendu en **Grèce** en mars 2020 et a discuté de la question avec la Commission européenne et les agences compétentes de

l'UE. Le 2 avril 2020, dans son intervention devant la commission LIBE du Parlement européen, il a rappelé la nécessité de respecter les garanties prévues par le droit de l'UE dans le domaine de la gestion des frontières et de l'accès à l'asile et a salué les mesures prises en ce sens par la Grèce. Il a aussi insisté sur l'urgence de relocaliser les enfants non accompagnés de Grèce, en tant que mesure de solidarité, notant que cela ne devrait pas être retardé par les préoccupations de santé publique suscitées par l'épidémie de COVID-19.

---

**La FRA a répondu à un certain nombre de défis liés aux droits fondamentaux en Grèce, notamment la fermeture de la frontière terrestre et la suspension de l'accès à l'asile, ainsi que l'incendie du camp de réfugiés de Mória.**

Après l'**incendie du camp de réfugiés de Mória**, le directeur de la FRA a publié un **message vidéo** dans lequel il relevait les progrès réalisés pour la mise en place d'un nouveau camp et soulignait les mesures urgentes qui restaient nécessaires pour protéger les droits fondamentaux des personnes.

La Commission européenne a demandé à la FRA de soutenir le groupe de travail sur la création d'une nouvelle installation à Lesbos d'ici septembre 2021 qui respecte les normes du droit de l'UE. Un protocole d'accord cosigné par le gouvernement grec, la Commission européenne et les agences de l'UE compétentes, dont la FRA, établit le cadre de coopération pour la création du nouveau centre. Le plan prévoit que la FRA apporte un appui dans un nombre important de domaines, allant de la protection des enfants à la fourniture de conseils sur la mise en œuvre des garanties dans les procédures d'asile et de retour.

Alors que les organisations internationales et les acteurs de la société civile continuent de signaler des problèmes en matière de droits fondamentaux à la frontière extérieure de l'UE en Croatie, la FRA a engagé un dialogue avec les autorités locales. En février 2020, la FRA a dispensé une **formation aux gardes-frontières croates**. La formation portait sur le code frontières Schengen, les droits fondamentaux et l'accès à la protection internationale. D'autres initiatives s'adressaient aux praticiens dans plusieurs États membres. Par exemple, en mars 2020, la FRA a donné une conférence dans le cadre d'un séminaire en ligne du CEPOL sur l'identification des personnes vulnérables et la protection des victimes lors de l'enregistrement initial aux frontières extérieures.



Le 9 juillet 2020, la **plateforme collaborative Cde-FRA-REINDH-Equinet** sur les droits sociaux et économiques a examiné les défis sociétaux provoqués par la pandémie de COVID-19, leurs incidences sur l'égalité et les droits de l'homme, ainsi que le rôle des INDH et des organismes nationaux de promotion de l'égalité dans les efforts de relance. La FRA a présenté les éléments factuels recueillis pour ses bulletins.

L'agence a commencé à préparer un projet pour 2021 relatif à une **utilisation des fonds européens dans le respect des droits** dans le cadre du nouveau budget de l'UE pour la période 2021-2027. Le projet se concentrera sur les conditions liées à la Charte des droits fondamentaux et à la **Convention relative aux droits des personnes handicapées (CDPH)**, que les États membres de l'UE doivent respecter pour pouvoir utiliser les fonds européens. Il visera à aider les organismes nationaux chargés des droits fondamentaux, qui devraient jouer un rôle dans le suivi de la mise en œuvre des programmes opérationnels nationaux financés par l'UE.

Le cadre de l'UE concernant la CDPH a rencontré (virtuellement) la commissaire Helena Dalli en juillet 2020. Le directeur de la FRA a contribué à la discussion sur la **future stratégie européenne en faveur des personnes handicapées** et sur les moyens de renforcer le cadre de l'UE concernant la CDPH. Le cadre

a plaidé en faveur d'une stratégie solide et ambitieuse en faveur des personnes handicapées afin de garantir que l'UE parvienne à mettre pleinement en œuvre la CDPH. La Commission a adopté la stratégie en mars 2021.

Le 28 octobre 2020, le conseiller scientifique de la FRA s'est penché sur les conclusions et les avis de l'agence en rapport avec la nouvelle stratégie de l'Union en faveur des personnes handicapées lors d'une audition de la commission des pétitions du Parlement européen. D'octobre à novembre 2020, la Commission européenne a organisé des auditions sur la nouvelle stratégie, au cours desquelles la FRA a présenté certains avis

Par l'intermédiaire du Programme européen pour l'Intégration et la Migration (EPIM), un groupe de communicateurs issus du **réseau de communicateurs en matière de droits de l'homme** de la FRA a partagé son savoir-faire et son expertise dans une série de laboratoires en ligne sur le thème des « récits migratoires dans un monde en mutation ». Les discussions se sont concentrées sur l'adéquation des tactiques narratives aux objectifs de communication, en identifiant clairement le public cible et en intégrant les messages aux discours plus larges relatifs à l'égalité socio-économique.

Le 15 juillet 2020, la FRA et huit autres agences de l'UE [le CEPOL, le Bureau européen d'appui en matière d'asile (EASO), l'EIGE, l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (OEDT), l'eu-LISA, l'Agence de l'Union européenne pour la coopération judiciaire en matière pénale (Eurojust), Europol et Frontex] ont publié un **document conjoint sur la réaction des agences de l'UE chargées de la justice et des affaires intérieures face à la pandémie**.

#### 1.2.4. Promouvoir efficacement les droits, valeurs et libertés

##### Les objectifs de la FRA pour 2018-2022 sont les suivants :

- la sensibilisation systématique au sujet de la nécessité de respecter, protéger, promouvoir et garantir les droits fondamentaux dans l'Union européenne ;
- la création d'un espace de dialogue sain et ouvert à tous avec les principaux acteurs pour répondre aux défis urgents en matière de droits fondamentaux et élaborer des programmes essentiels ;
- la communication intelligente pour optimiser l'effet des productions de la FRA.

##### Principales réalisations de l'année

En 2020, la FRA a veillé à sensibiliser aux droits fondamentaux dans l'UE et a dépassé les objectifs fixés dans le cadre de cette priorité pour cette année. Au cours de la période de référence, la FRA a produit 163 079 documents et outils liés aux activités de sensibilisation (objectif : 2 150). Au total, 88% des parties prenantes ont estimé que les activités de la FRA avaient eu une influence positive sur le travail de leur organisation et sur la capacité de cette dernière à promouvoir les droits fondamentaux (objectif : 50%). En outre, la FRA a été mentionnée 4 708 fois dans les médias (objectif : 3 501). La FRA a continué de sensibiliser à la Charte des droits fondamentaux de l'UE, a publié le *rapport 2020 sur les droits fondamentaux* mettant en évidence les principales tendances et évolutions en matière de droits fondamentaux, a dispensé des formations sur les droits fondamentaux et a contribué aux principales discussions sur la manière de communiquer plus efficacement sur les droits. En 2020, la FRA s'est par ailleurs rapidement adaptée aux défis posés par la pandémie de COVID-19 et a organisé plusieurs activités de sensibilisation, sessions de formation et événements en ligne. La portée médiatique de la FRA et sa présence sur les médias sociaux se sont considérablement accrues.

Les parties prenantes consultées en 2020 dans le cadre de l'examen à mi-parcours de la stratégie 2018-2022 de la FRA ont estimé que le rôle de la FRA pour promouvoir efficacement les droits, valeurs et libertés était très pertinent au regard du contexte politique actuel de l'UE et des défis existants en matière de droits fondamentaux<sup>39</sup>. En fait, les activités de la FRA au titre de cette priorité stratégique ont été considérées comme particulièrement pertinentes en cette période de rétrécissement de l'espace démocratique dans certains États membres où il est de plus en plus nécessaire de protéger le rôle des organisations de la société civile et des défenseurs des droits de l'homme<sup>40</sup>. En 2020, la FRA a produit 163 079 documents et outils liés aux activités de sensibilisation. Au total, 87% des parties prenantes consultées dans le cadre de l'enquête de satisfaction des utilisateurs de la FRA de 2020 ont déclaré avoir utilisé les réalisations de la FRA à des fins de sensibilisation. Les cinq principales publications de la FRA parues en 2020 utilisées à des fins de sensibilisation ont été le Manuel de droit européen en matière de protection des données, les bulletins sur la pandémie de COVID-19, le rapport sur l'Application de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne dans le processus législatif et l'élaboration des politiques à l'échelle nationale, le Manuel de droit européen en matière de non-discrimination et le rapport thématique La Charte dix ans après : comment libérer pleinement son potentiel ?. En outre, 93% des parties prenantes ont estimé que les activités de sensibilisation de la FRA avaient contribué à une meilleure compréhension partagée des tendances en matière de droits fondamentaux dans l'UE<sup>41</sup> et 88% ont estimé que les activités de l'agence avaient eu une influence positive

sur le travail de leur organisation et sur la capacité de cette dernière à promouvoir les droits fondamentaux<sup>42</sup>.

---

### Les activités de la FRA ont influencé de façon positive la capacité des parties prenantes à promouvoir les droits fondamentaux

Le rapport 2020 sur les droits fondamentaux de la FRA résume et analyse les principaux développements et défis en matière de droits de l'homme dans l'UE en 2019 et formule des propositions pour des domaines d'action clés : la Charte des droits fondamentaux de l'UE et son utilisation par les États membres ; l'égalité et la non-discrimination ; le racisme et l'intolérance qui y est associée ; l'intégration des Roms ; l'asile, la migration et les frontières ; la société de l'information, le respect de la vie privée et la protection des données ; les droits de l'enfant ; l'accès à la justice ; et la mise en œuvre de la CDPH.

---

### 8 455 téléchargements du Rapport sur les droits fondamentaux et des avis de la FRA 2020

Disponible dans toutes les langues officielles de l'UE, le rapport présente les **avis de la FRA** sur les principales évolutions et un tableau synoptique des données factuelles sous-jacentes, fournissant une vue d'ensemble compacte des principaux défis en matière de droits fondamentaux auxquels l'UE et ses États membres sont confrontés. Ce rapport a été mentionné par le Parlement européen dans son *projet de rapport sur la mise en œuvre de l'article 43 de la directive 2013/32/UE relative à des procédures communes pour l'octroi et le retrait de la protection internationale*. Le rapport 2020 sur les droits fondamentaux a été la production la plus populaire de la FRA parmi les parties prenantes consultées dans le cadre de l'enquête de satisfaction des utilisateurs de la FRA, 67% d'entre eux déclarant l'avoir utilisé en 2020..



Le Parlement européen a demandé à la FRA d'élaborer un **rapport sur le respect des droits fondamentaux** aux frontières terrestres extérieures de l'UE, qui comprenne des informations sur l'application correcte des garanties en matière de droits fondamentaux dans l'acquis européen en matière d'asile et des dispositions du code frontières Schengen. En novembre 2020, la FRA a présenté son analyse au Parlement européen et a conclu qu'une combinaison d'actions sera nécessaire pour respecter et protéger les droits fondamentaux dans la gestion

des frontières. Il s'agit notamment d'optimiser le potentiel des mécanismes existants (le mécanisme d'évaluation et de contrôle de Schengen) ; d'appuyer les gardes-frontières dans leur travail quotidien en leur fournissant des conseils pratiques, des outils et des formations ; d'accroître la transparence de l'efficacité des enquêtes menées sur les accusations de renvoi forcé illégal et de mauvais traitements aux frontières ; et d'établir des mécanismes indépendants et efficaces de contrôle du respect des droits fondamentaux aux frontières.



En raison de l'évolution du paysage médiatique, les informations sont souvent diffusées en ligne. Pour faciliter la formation sur la couverture de l'actualité des migrations, le *manuel du formateur* de la FRA a été publié pour être utilisé conjointement avec la **boîte à outils e-Media sur les migrations**. L'objectif premier de la FRA est de garantir que les communications sur la migration et les problématiques en jeu (la gestion et la sécurité des frontières, la migration irrégulière et le trafic de migrants, les enfants non accompagnés, et la pression exercée en faveur de retours effectifs) sont basées sur des faits, tout en donnant la parole aux personnes concernées. Quatre-vingt-deux journalistes ont assisté à deux sessions de formation en face à face, dont une dans la salle de presse Reuters à Londres.



**Plus de 345 journalistes de l'UE et d'ailleurs se sont inscrits et ont utilisé la boîte à outils e-media sur la migration**

En réponse aux restrictions imposées pendant la pandémie de COVID-19, en 2020, la FRA a augmenté son nombre d'**événements en ligne, de déclarations vidéo et de messages vidéo délivrés par son directeur**. Les vidéos de la FRA ont abordé un large éventail de sujets, notamment l'égalité pour les personnes LGBTI, l'incidence de la pandémie de COVID-19 sur les enfants roms, l'importance des partenariats et du soutien pour protéger les droits fondamentaux des migrants, le 70<sup>e</sup> anniversaire de la Convention européenne des droits de l'homme et le lien entre les mécanismes régionaux et mondiaux en matière de droits de l'homme. Les parties prenantes consultées dans le cadre de l'enquête de satisfaction des utilisateurs de la FRA de 2020 ont estimé que les événements et les opportunités de constitution en réseau organisés en ligne par la FRA étaient de haute qualité<sup>43</sup>, opportuns<sup>44</sup> et adaptés à leurs besoins.<sup>45</sup>



**Total des vues des vidéos de la FRA sur YouTube  
4 905**

S'appuyant sur un outil existant mis au point par le ministère néerlandais de la justice et de la sécurité, la FRA a élaboré un **outil d'apprentissage en ligne sur la Charte des droits fondamentaux de l'UE** pour les juges, qui fournit des orientations étape par étape sur l'application de la Charte. Il montre les différentes possibilités d'application de la Charte pertinentes et permet aux utilisateurs d'évaluer si la Charte peut être employée dans un cas particulier. Il propose des moyens grâce auxquels les utilisateurs peuvent formuler des déclarations concernant l'applicabilité de la Charte et inclut des études de cas susceptibles d'intéresser d'autres professionnels du droit et les étudiants en droit. La FRA a continué de proposer des webinaires sur la Charte, tels que des sessions de formation en ligne dispensées au ministère allemand de la justice en novembre 2020 et l'Académie des INDH de 2020 [voir le document portant sur le soutien des organes nationaux des droits de l'homme (*Supporting National Human Rights bodies*)].

À la suite du 10<sup>e</sup> anniversaire de la Charte, et avant le 20<sup>e</sup> **anniversaire de l'adoption de la Charte en décembre 2020**, la FRA a poursuivi ses **activités de sensibilisation**. Elle a présenté ses travaux sur la Charte au groupe « Droits fondamentaux, droits des citoyens et libre circulation des personnes » du Conseil, qui a formé le cadre d'un premier échange sur la Charte, conformément

aux recommandations des conclusions du Conseil de 2019 sur la Charte. Les États membres ont également fait le point sur l'évolution de la situation au niveau national et l'échange a contribué à éclairer la nouvelle stratégie de la Commission européenne concernant la Charte. En collaboration avec Equinet, la FRA a organisé une session de formation de deux jours sur la Charte en février 2020 à l'intention des organismes de promotion de l'égalité de toute l'Europe. En décembre 2019, la FRA a organisé un dialogue annuel sur les droits fondamentaux avec la Commission de la citoyenneté, de la gouvernance et des affaires institutionnelles et extérieures, qui était axé sur la « mise en pratique de la Charte des droits fondamentaux : perspectives locale et régionale ». Les discussions étaient fondées sur le document d'information de la FRA et ont mis en évidence la pertinence et l'utilité de la Charte de l'UE pour les autorités locales et régionales, ainsi que quelques exemples de la manière dont les villes des droits de l'homme protègent et mettent en œuvre les droits de l'homme au niveau local. Plusieurs parties prenantes consultées dans le cadre de l'enquête de satisfaction des utilisateurs de la FRA de 2020 ont déclaré que le rapport thématique de la FRA *La Charte dix ans après : comment libérer pleinement son potentiel ?* avait amélioré leur compréhension des tendances en matière de droits fondamentaux<sup>46</sup> et avait eu une incidence positive sur l'élaboration des politiques et des législations nationales<sup>47</sup>.



Depuis décembre 2019, la FRA a participé, sur une base régulière, à des **consultations avec les responsables de la communication** de huit organisations internationales (intergouvernementales) chargées de protéger et promouvoir les droits de l'homme en Europe : le HCDH, le CdE, la Commissaire aux droits de l'homme du CdE, l'OSCE, le BIDDH, Equinet, l'ENNHRI et la DG JUST. L'objectif de ces consultations est d'échanger des expériences et des pratiques en matière de communication

stratégique, ainsi que de renforcer la communication et la coopération sur les questions relatives aux droits de l'homme. Depuis l'apparition de la pandémie de COVID-19, ces réunions ont porté sur la manière dont chaque institution a adapté ses stratégies de communication afin d'explorer des pistes d'action communes éventuelles.

---

**Un certain nombre de parties prenantes consultées lors de l'examen à mi-parcours de la stratégie de la FRA 2018-2022 ont estimé que la FRA avait contribué à amplifier les revendications nationales et locales en matière de droits fondamentaux grâce au poids institutionnel de l'agence, ainsi qu'à sensibiliser à l'architecture des droits fondamentaux de l'UE.**

Le directeur et le personnel de la FRA n'ont cessé de souligner la nécessité d'une **communication plus efficace à propos des droits**. L'agence a, par exemple, contribué à un webinaire dispensé par le Centre européen des fondations, qui accueille les professionnels de la communication au sein du Réseau de philanthropie, et a organisé une session de formation « pratique » en ligne sur les *10 clés pour bien communiquer sur les droits de l'homme* à l'intention des membres du réseau. La FRA a également participé à un atelier en ligne sur les défis à relever pour communiquer plus efficacement sur les droits de l'homme organisé par le Comité Helsinki néerlandais, qui a réuni des communicateurs et des experts clés de huit pays.

Des membres du personnel de la FRA ont appliqué les *10 clés pour bien communiquer sur les droits de l'homme* lors de sessions de formation et de webinaires sur les migrations organisés par l'Organisation internationale pour les migrations, le groupe sur les politiques de migration (Migration Policy Group), l'Union européenne de radio-télévision et la Fédération européenne des journalistes. Lors de la conférence de clôture du projet de l'OSCE sur les « Stratégies et pratiques efficaces de justice pénale pour lutter contre la violence sexiste en Europe de l'Est », l'agence a présenté des campagnes de communication efficaces sur la violence sexiste.

La plupart des parties prenantes de la FRA ont pris connaissance des travaux et réalisations de la FRA grâce à ses activités de communication<sup>48</sup>.

Le site web de la FRA était le principal canal de communication utilisé par les parties prenantes pour s'informer sur les travaux de la FRA,<sup>49</sup> suivi des publications<sup>50</sup> et du bulletin d'information de la FRA.<sup>51</sup> Dans l'ensemble, les parties prenantes de la FRA étaient satisfaites des canaux de communication de la FRA<sup>52</sup>.

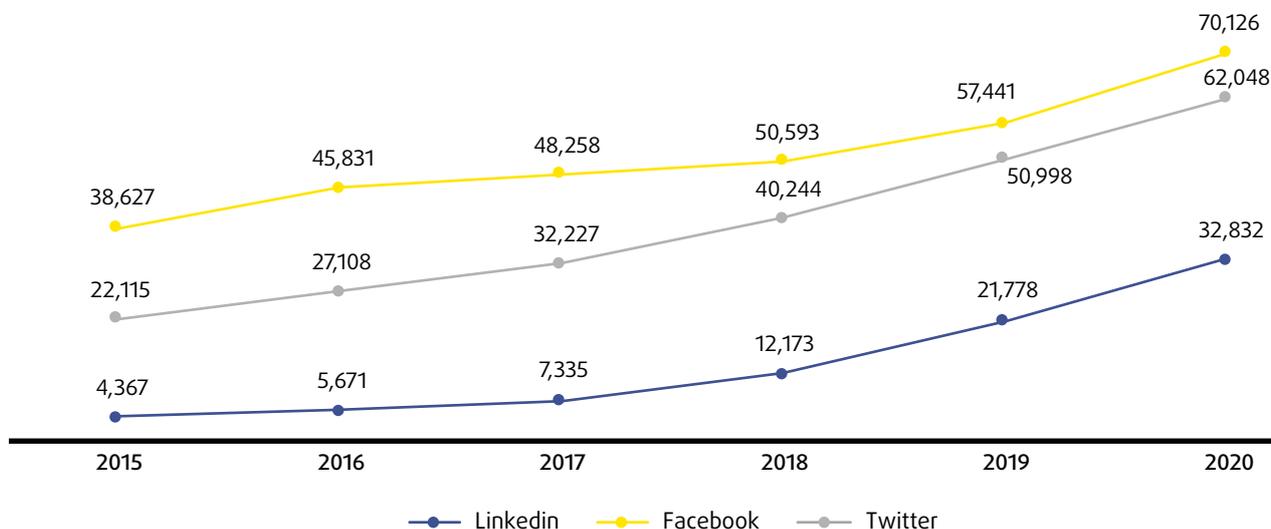


Nombre de vues du site web de la FRA  
463 357

De même, les références aux médias et l'empreinte de la FRA sur les médias sociaux n'ont cessé de croître, notamment grâce à des campagnes de promotion en anglais et en allemand pour le dialogue sur les droits fondamentaux du 13 novembre 2020.

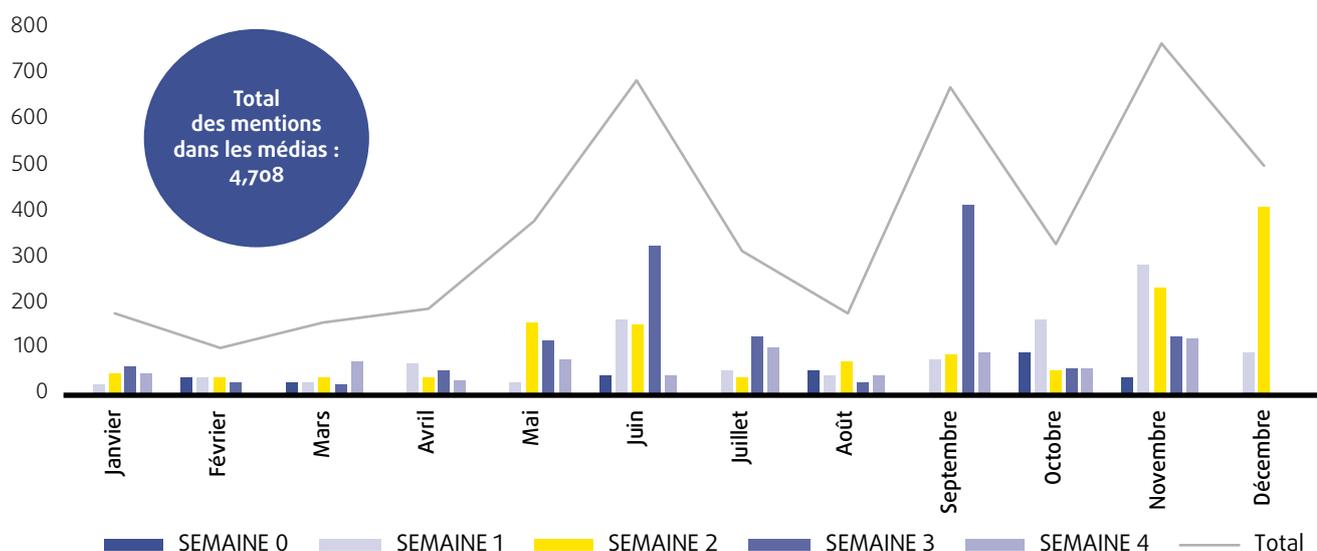
Des campagnes ont également été menées pour promouvoir deux conférences de haut niveau sur l'IA, qui ont eu lieu en décembre 2020, et le rapport y afférent de la FRA (qui portait sur la façon de bien préparer l'avenir : l'intelligence artificielle et les droits fondamentaux (**Getting the future right – Artificial intelligence and fundamental rights**)), de même que la Charte des droits fondamentaux de l'UE et le lancement du premier rapport de l'enquête sur les droits fondamentaux en juin 2020. Le nombre d'abonnés sur les médias sociaux de la FRA a augmenté constamment, avec plus de 11 000 nouveaux abonnés sur LinkedIn et Twitter et plus de 12 000 nouveaux abonnés sur Facebook en 2020 (Figure 3).<sup>53</sup>

FIGURE 3 : ÉVOLUTION DES ABONNÉS DE LA FRA SUR LES MÉDIAS SOCIAUX



En ce qui concerne la **couverture médiatique**, la FRA a considérablement augmenté son nombre de mentions dans les médias au cours des dernières années, avec une moyenne de 92 mentions par semaine et de 369 mentions par mois en 2020 (le double du nombre de mentions au cours des années précédentes ; Figure 4). Au total, 4 708 articles relatifs aux travaux de la FRA ont été publiés dans les médias en 2020. Les trois principaux thèmes de la FRA couverts en 2020 comprenaient les questions relatives aux personnes LGBTI (844 articles), la migration (612 articles) et le racisme (604 articles).<sup>54</sup>

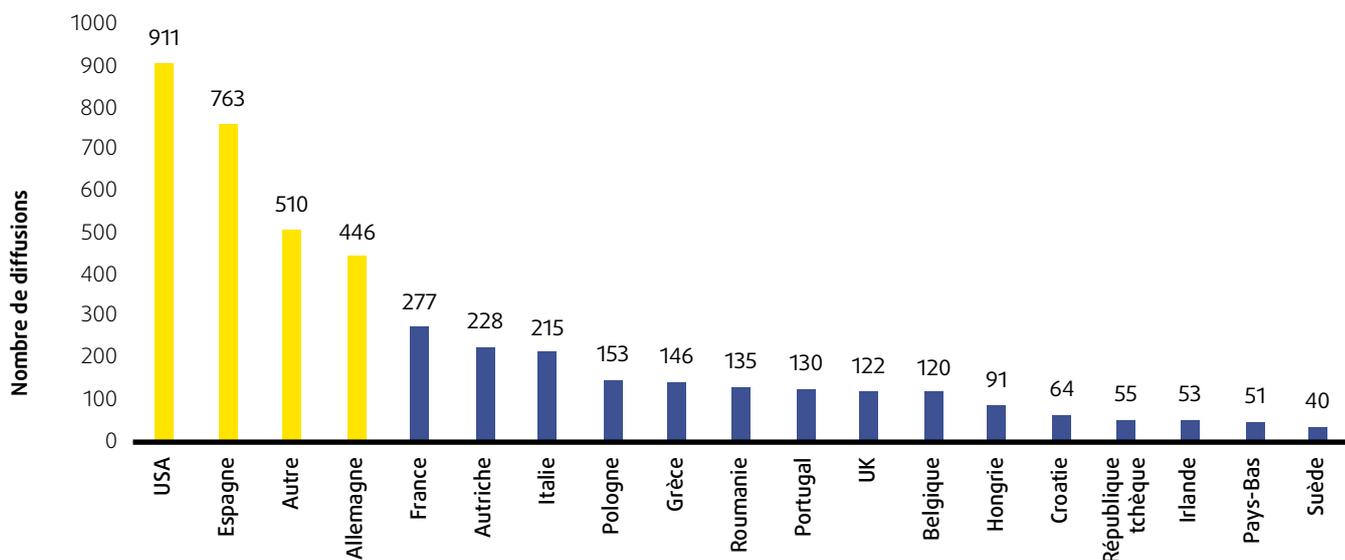
FIGURE 4 : FLUCTUATIONS DE LA COUVERTURE MÉDIATIQUE DE LA FRA EN 2020



Afin de renforcer la diffusion de ses conclusions aux niveaux national et local, la FRA a mis plusieurs de ses publications à disposition dans d'autres langues, y compris le **Rapport 2020 sur les droits fondamentaux – avis de la FRA** – en macédonien et en serbe, en plus de toutes les autres langues officielles de l'UE ; le **Manuel de droit européen en matière de non-discrimination – édition 2018** – dans 13 langues de l'UE, dont les versions bulgare et croate ont été publiées à l'automne 2020 ; le **Manuel de droit européen en matière de protection des données – édition 2018** – dans 12 langues de l'UE, dont la version estonienne a été publiée à l'automne 2020 ; et le manuel **Enfants privés de protection parentale et devant être protégés dans un État membre de l'UE autre que le leur** – dans toutes les langues officielles de l'UE, dont les versions danoise, estonienne, finnoise, lettone, lituanienne, maltaise, portugaise, slovaque, slovène, suédoise et tchèque ont été publiées à l'automne 2020.

En 2020, **les travaux de la FRA ont été couverts dans plus de 40 pays différents et dans 35 langues différentes**. Les pays dans lesquels la FRA a fait l'objet de la plus grande couverture médiatique étaient les **États-Unis d'Amérique** et le **Canada** (911 apparitions), **l'Espagne** (763 apparitions) et **l'Allemagne** (446 apparitions) (Figure 5).<sup>55</sup> Les travaux de la FRA ont également été référencés dans 25 documents du **Conseil de l'Union européenne** et 85 documents du **Parlement européen**.<sup>56</sup>

**FIGURE 5 : COUVERTURE MÉDIATIQUE DES TRAVAUX DE LA FRA DANS LES PAYS**



Entre septembre et décembre 2020, 33 753 **publications de la FRA** ont été diffusées au total à travers différents canaux (commandes directes par l'intermédiaire de la FRA ou site web et listes de diffusion de l'Office des publications de l'UE)<sup>57</sup>. Pendant la pandémie de COVID-19, la FRA est restée en tête du classement de la diffusion de documents imprimés via le site web de l'Office des publications de l'UE.

**Diffusion des publications de la FRA de septembre à décembre 2020**

	Publications Office of the European Union	<b>5,407</b>
	FRA EUROPEAN UNION AGENCY FOR FUNDAMENTAL RIGHTS	<b>3,128</b>
		<b>25,218</b>

### 1.2.5. Renforcer la coopération avec les acteurs locaux et nationaux en matière de droits fondamentaux : coopérer avec les communautés d'entraide

#### Les objectifs de la FRA pour 2018-2022 sont les suivants :

- améliorer la pertinence et l'incidence des éléments factuels et des conseils de la FRA sur les droits fondamentaux aux échelons national et local ;
- soutenir davantage le renforcement des capacités des acteurs nationaux et locaux engagés dans la défense des droits de l'homme ;
- aider les autorités nationales à favoriser la collecte de données pour créer des approches fondées sur les éléments factuels en matière de protection et de promotion des droits dans les États membres.

#### Principales réalisations de l'année

En 2020, la FRA a dépassé la plupart des objectifs fixés au titre de cette priorité pour ladite année. Au total, 72% des parties prenantes ont estimé que la FRA avait réussi à promouvoir le dialogue avec les organisations de la société civile (objectif : 50%) et 60% que les activités de l'agence ont contribué au développement d'une culture des droits de l'homme sur les plans national et local.

La FRA a amélioré ses connaissances et ses données sur la situation des droits fondamentaux dans les États membres de l'UE. Elle a publié un rapport sur les plans d'action nationaux en matière de droits de l'homme ainsi que les principales conclusions de l'enquête sur les Roms et les Travellers qu'elle a menée en 2019 dans six pays. Tout au long de l'année 2020, la FRA a également contribué au développement d'une culture des droits de l'homme et au renforcement de l'espace civique dans les États membres de l'UE, principalement au travers de ses travaux avec les INDH et de sa coopération avec les organisations de la société civile par l'intermédiaire de la PDF. La FRA a également fourni aux États membres une assistance et des conseils méthodologiques en matière de collecte et d'analyse des données.

#### Les activités de la FRA ont contribué à développer une culture des droits de l'homme aux niveaux national et local

Les parties prenantes consultées en 2020 dans le cadre de l'examen à mi-parcours de la stratégie 2018-2022 de la FRA ont estimé que les travaux de la FRA visant à renforcer la coopération avec les acteurs nationaux et locaux dans le domaine des droits fondamentaux étaient très pertinents au regard du contexte politique actuel de l'UE et des défis existants en matière de droits fondamentaux<sup>58</sup>. Les parties prenantes de la FRA ont estimé que la coopération de l'agence avec les acteurs nationaux et locaux impliqués dans la défense des droits de l'homme était très pertinente aux fins de la réalisation des droits fondamentaux<sup>59</sup>, dans la mesure où elle permet la fourniture d'un soutien par les pairs et l'échange de bonnes pratiques<sup>60</sup> ainsi qu'un soutien au renforcement des capacités<sup>61</sup>. Les parties prenantes ont également estimé que les activités de la FRA au titre de cette priorité stratégique étaient adaptées aux besoins spécifiques de leurs organisations<sup>62</sup>. En outre, 72% des parties prenantes consultées dans le cadre de l'enquête de satisfaction des usagers de la FRA 2020 ont estimé que la FRA avait réussi à promouvoir le dialogue avec les organisations de la société civile<sup>63</sup> et 60% que les activités de l'agence avaient contribué au développement d'une culture des droits de l'homme aux niveaux national et local. Au total, 64% des parties prenantes consultées dans le cadre de l'enquête ont utilisé les résultats de la FRA aux fins de l'élaboration de politiques et de la mise en œuvre de la législation et des politiques au niveau national.



Les INDH sont des organisations indépendantes mises en place par les États membres pour promouvoir et protéger les droits de l'homme dans leur pays, conformément aux « **Principes de Paris** » de l'ONU et à l'**objectif n° 16 des ODD**. Le rapport de la FRA intitulé *Des INDH fortes et efficaces : Obstacles, pratiques prometteuses et perspectives* vient actualiser un précédent rapport de la FRA datant de 2010 et analyse la situation des INDH dans l'UE, en Macédoine du Nord, en Serbie et au Royaume-Uni, en recensant les défis actuels et les perspectives de renforcement des INDH dans l'UE.<sup>64</sup>

---

**Le rapport de la FRA *Des INDH fortes et efficaces - obstacles, pratiques prometteuses et perspectives* a souligné le potentiel sous-utilisé des INDH dans le contexte de l'UE par rapport à des questions comme la Charte des droits fondamentaux de l'UE et l'état de droit.**

Sur la base des **recherches qu'elle mène actuellement sur les INDH**, la FRA a contribué à une version révisée de la recommandation du CdE sur les INDH [n° R (97) 14]<sup>65</sup> et, avec l'ENNHRI et le BIDDH, a participé à l'Académie des INDH, une manifestation annuelle qui renforce les capacités des INDH sur des questions d'actualité.

Pendant la deuxième phase du projet « **Novel approaches to generating data on hard-to-reach populations at risk of violation of their rights** » (Approches novatrices de la génération de données sur les populations difficiles à atteindre, exposées au risque de violation de leurs droits), financé dans le cadre du Mécanisme de subvention de l'Espace économique européen (EEE) et de la Norvège (les « subventions de l'EEE et de la Norvège »), la FRA a mis au point un module court sur la discrimination, la victimisation et le harcèlement, qui a été remis à l'Institut national de la statistique de Bulgarie (BNSI) en février 2020. Outre l'aspect méthodologique lié à la phase de développement de ce module, l'équipe de la FRA a effectué plusieurs missions auprès du BNSI pour aider l'équipe bulgare à intégrer le module dans le questionnaire de l'enquête nationale concernant les populations « difficiles à atteindre ». La FRA a également participé à une session de formation des formateurs de deux jours, du 25 au 27 février 2020, afin d'expliquer les objectifs, la logique et le contenu de son module aux formateurs et aux responsables sur le terrain. Le module sera déployé en Macédoine du Nord, en Slovaquie et, éventuellement, en Tchéquie.

Entre octobre et décembre 2020, la FRA a continué de soutenir le BNSI dans l'élaboration et la diffusion d'indicateurs sur les défis en matière de droits fondamentaux auxquels sont confrontées les populations difficiles à atteindre et elle a élaboré un premier projet de manuel sur la méthodologie de calcul des indicateurs de suivi du cadre stratégique de l'UE pour l'égalité, l'inclusion et la participation des Roms, adaptée au BNSI..

---

**Un certain nombre de parties prenantes consultées dans le cadre de l'examen à mi-parcours de la stratégie 2018-2022 de la FRA ont estimé que l'aide apportée par la FRA vis-à-vis des méthodologies de collecte de données aux niveaux national et local était très adaptée aux besoins de leurs institutions.**



L'enquête sur les Roms et les Travellers de 2019 a suivi une approche participative, en faisant participer les communautés de Roms et de Travellers à l'élaboration et à la mise en œuvre du questionnaire de l'enquête en Belgique, en France, en Irlande, aux Pays-Bas, au Royaume-Uni et en Suède. La FRA a élaboré de courtes fiches par pays ainsi que des vidéos en collaboration avec les parties prenantes nationales et locales et avec les représentants des communautés de Roms et de Travellers en Belgique et en Irlande. En novembre et décembre 2020, la FRA a soutenu la publication par les pays des principales conclusions de l'enquête sur les Roms et les Travellers en Belgique et en Irlande, rassemblant les parties prenantes nationales pour contribuer à l'élaboration des stratégies nationales en faveur des Roms au sein du nouveau cadre stratégique de l'UE pour les Roms. Le **rapport du Parlement**

européen sur la mise en œuvre des stratégies nationales d'intégration des Roms :lutter contre les comportements négatifs envers les personnes d'origine rom en Europe a fait explicitement référence aux principales conclusions de l'enquête sur les Roms et les Travellers que la FRA a menée en 2019 dans les six pays concernés. En outre, certaines parties prenantes consultées dans le cadre de l'enquête de satisfaction des usagers 2020 de la FRA ont déclaré avoir utilisé les principales conclusions de l'enquête sur les Roms et les Travellers que la FRA a menée en 2019 dans six pays pour l'élaboration et la mise en œuvre des politiques et législations nationales<sup>66</sup>

et, dans une certaine mesure, pour l'élaboration des politiques au niveau régional<sup>67</sup>. Dans l'ensemble, les parties prenantes estiment que les fiches par pays de la FRA sont fiables, de grande qualité<sup>68</sup>, pertinentes<sup>69</sup> et utiles à leur travail<sup>70</sup>.



762

**Revue des vidéos de la FRA sur les communautés de Roms et de Travellers en Belgique et en Irlande**

**La 16<sup>e</sup> réunion des points de contact nationaux pour les Roms**, qui s'est tenue les 18 et 19 février 2020, a rassemblé le cabinet de la commissaire Helena Dalli (égalité), le directeur de la FRA et des représentants de la

Commission européenne (unité « Non-discrimination et coordination des questions relatives aux Roms ») ainsi que des délégués des gouvernements et des instituts de statistique de 16 États membres afin d'examiner la situation des droits fondamentaux de la population rom dans

l'ensemble de l'UE, en vue d'élaborer un nouveau cadre de l'UE en faveur de l'égalité et de l'inclusion des Roms. Un certain nombre d'États membres ont fait part de leur intérêt à recevoir une assistance pour renforcer leurs activités de collecte de données.



**La FRA a été au cœur des discussions sur l'intelligence artificielle dans l'UE**



À la suite d'une demande d'assistance technique du conseil de suivi de la mise en œuvre de la CDPH en Bulgarie, la FRA a élaboré un document sur l'utilisation des indicateurs relatifs aux droits de l'homme dans le but de surveiller la mise en œuvre de la CPDH des Nations Unies au niveau national. Ce document fournit des orientations concernant le suivi de la mise en œuvre de la Convention, ainsi que des indicateurs fondés sur les droits de l'homme, des méthodologies internationales et nationales de suivi et des approches relatives à la collecte de données. En février 2020, la FRA a organisé un atelier à Sofia, à destination des membres du conseil bulgare de suivi de la mise en œuvre de la CDPH et, en novembre 2020, un autre atelier en ligne a été organisé avec le défenseur public des droits de la Tchéquie.



La FRA contribue aux processus politiques en cours dans le domaine de **l'IA au niveau européen**. La FRA est membre du groupe d'experts de haut niveau de la Commission européenne sur l'intelligence artificielle et elle participe au comité CAHAI du CdE.

Le 16 janvier 2020, la FRA a contribué à l'événement organisé par la Présidence croate du Conseil de l'UE en présentant les conclusions de ses travaux de recherche sur les problématiques liés au profilage algorithmique et, plus généralement, sur les garanties offertes par la protection des données dans le contexte de l'IA. En mars 2020, lors d'un atelier à Barcelone, la FRA

a participé à une table ronde sur les traités internationaux et les définitions relatives aux droits et aux problématiques liées à l'IA. Les débats ont porté essentiellement sur le rôle des organismes de médiation et sur les instruments visant à protéger et à garantir les droits.

Enfin, la FRA a continué d'alimenter les travaux des décideurs politiques au niveau de l'UE en présentant les résultats de ses recherches concernant les incidences de la technologie de reconnaissance faciale sur les droits fondamentaux à l'occasion de plusieurs événements, notamment dans le cadre du Groupe « Échange d'informations et protection des données » et du Groupe « Application de la loi » du Conseil, d'un atelier organisé par le Contrôleur européen de la protection des données consacré à l'intelligence artificielle et la reconnaissance faciale, de l'audition de la commission LIBE du Parlement européen et du Data Science and Law Forum (Forum sur la science des données et le droit) de Microsoft.

Les risques liés à la mise en œuvre des systèmes d'information à grande échelle pour les droits fondamentaux sont restés un domaine prioritaire des travaux de la FRA. Le 21 juillet 2020, la FRA a présenté les questions relatives aux droits fondamentaux liées au **système d'entrée/sortie**<sup>71</sup> lors d'un webinaire de sensibilisation organisé par l'eu-LISA à l'intention des États membres.

Pendant toute l'année 2020, la FRA a poursuivi son travail sur les droits fondamentaux au niveau local. Le directeur a pris part à la **Journée des droits de l'homme à Vienne**, qui a célébré le cinquième anniversaire de la désignation de Vienne en tant que ville des droits de l'homme. Il a souligné l'importance de coopérer avec les villes et d'appuyer leurs efforts en matière de droits de l'homme. L'agence a également établi un **cadre d'engagements pour les villes des droits de l'homme**, afin de promouvoir les normes des droits de l'homme et d'aider les villes à devenir des villes des droits de l'homme. Le projet sera développé en coopération avec des réseaux de villes clés et des partenaires internationaux et européens, notamment le programme des villes interculturelles du CdE et le HCDH. La FRA a aussi accueilli l'INDH de Norvège, qui met en place un projet visant à promouvoir les villes des droits de l'homme en Norvège, et la directrice du tout nouveau Centre international pour la promotion des droits de l'homme aux niveaux local et régional de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture à Graz (Autriche).

En février 2020, la FRA et le HCDH ont contribué à l'examen de la mise en œuvre des ODD dans cinq **États membres de l'UE** (Autriche, Bulgarie, Estonie, Finlande et Slovaquie). Ces efforts viendront appuyer les processus nationaux de consultation dans ce domaine. L'agence a participé à la réunion intersessions du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies sur les droits de l'homme et le Programme 2030 à Genève en décembre 2019. Elle a également continué à fournir des **contributions aux organismes de contrôle des Nations unies et du CdE** en vue de leur examen des États membres de l'UE.

En mars 2020, la FRA a également pris part au Forum régional virtuel sur le développement durable organisé par la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe.

En 2020, la FRA a publié un **rapport sur les plans d'action nationaux en matière de droits de l'homme dans l'UE**. Par ailleurs, en mars 2020, elle a également contribué à l'élaboration du prochain plan d'action national finlandais sur les droits fondamentaux et les droits de l'homme lors d'un séminaire organisé par le ministère finlandais de la Justice, le cabinet de la première ministre et le Centre des droits de l'homme.

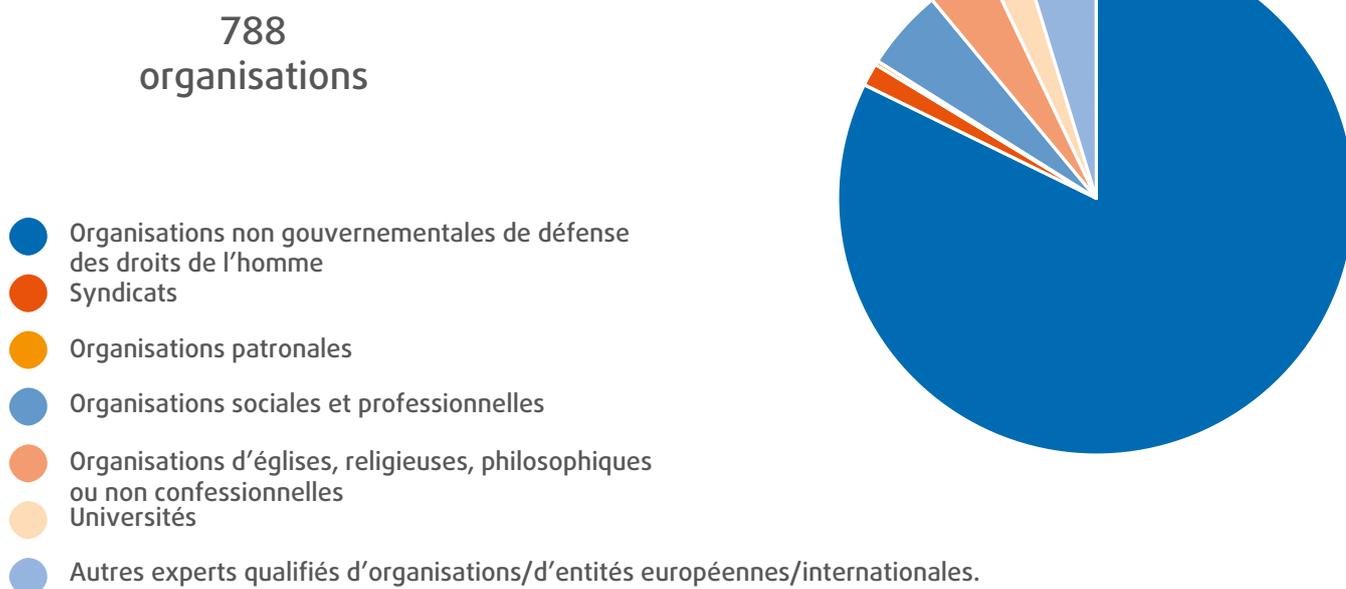
---

**La FRA a apporté une vingtaine de contributions aux organes de surveillance des Nations Unies et du Conseil de l'Europe**



Le soutien au renforcement de la société civile par l'intermédiaire de la PDF de la FRA (le réseau de la société civile de la FRA) s'est poursuivi en 2020. L'un des principaux objectifs de la PDF est de donner à la société civile les moyens de protéger et de promouvoir les droits fondamentaux, notamment par la collecte de données et la sensibilisation aux défis liés à l'espace civique. À l'heure actuelle, plus de 780 organisations sont enregistrées sur la PDF (Figure 6). En 2020, la FRA a finalisé la mise à jour des termes de référence (qui orientent son interaction avec la plate-forme) afin de renforcer la coopération. La dernière réunion du groupe consultatif auprès de la PDF a porté sur la manière de renforcer le dialogue avec les organisations de la société civile, notamment en remplaçant le groupe consultatif par un mécanisme plus souple et plus ciblé. Depuis 2018, la FRA mène également une **consultation annuelle via** la PDF sur les expériences et les difficultés rencontrées par les organisations participantes dans le cadre de leurs travaux. En 2020, la FRA a élaboré un document résumant les principales conclusions de la consultation de 2019. Les résultats de la consultation ont confirmé que les organisations de la société civile continuent d'être l'objet de menaces et estiment que leur capacité à participer aux espaces civiques et démocratiques est restreinte, de la même manière que leur accès au financement et leur marge de manœuvre juridique.

FIGURE 6: COMPOSITION DE LA PLATE-FORME DES DROITS FONDAMENTAUX DE LA FRA



L'agence a participé à une discussion au sein du comité de pilotage du Partenariat pour un gouvernement ouvert (**Open Government Partnership, OGP**) sur la manière dont les engagements pris dans les plans d'action nationaux de l'OGP pourraient mieux contribuer à un environnement favorable à la société civile. L'OGP est une initiative multilatérale réunissant près de 80 pays du monde entier, dont 21 gouvernements d'États membres de l'UE. Le groupe de contact sur les défenseurs des droits de l'homme, une initiative de la FRA et du BIDDH, rassemble des membres du personnel des organisations intergouvernementales et des institutions et agences de l'UE chargés de la coopération avec la société civile et du soutien aux défenseurs des droits de l'homme. Une série de réunions en ligne ont eu lieu en avril 2020 pour discuter de l'incidence des mesures visant à réduire la propagation de la COVID-19 sur les défenseurs des droits de l'homme en Europe. Par l'intermédiaire de

ses médias sociaux, la FRA a encouragé les initiatives de ses partenaires de la société civile afin de mettre en avant le rôle essentiel de la société civile durant la pandémie de COVID-19, notamment dans le soutien aux communautés vulnérables.

## Endnotes

- 1 Directive 2000/43/CE du Conseil du 29 juin 2000 relative à la mise en œuvre du principe de l'égalité de traitement entre les personnes sans distinction de race ou d'origine ethnique
- 2 Directive 2000/78/CE du Conseil du 27 novembre 2000 portant création d'un cadre général en faveur de l'égalité de traitement en matière d'emploi et de travail
- 3 Quinze parties prenantes externes de la FRA ont été interrogées et 97 % des répondants à l'enquête ont participé à l'examen à mi-parcours.
- 4 Vingt-trois parties prenantes externes de la FRA ont été interrogées.
- 5 Indicateur de performance I22 : proportion de parties prenantes qui sont d'accord ou tout à fait d'accord avec le fait que les conclusions et les recommandations de la FRA issues des résultats de la recherche contribuent à l'élaboration des politiques et de la législation d'une manière qui reflète les impacts escomptés par l'agence ; indicateur de performance I26 : proportion de parties prenantes qui sont d'accord sur le fait que les différentes activités de la FRA ont influencé la législation et les politiques de l'UE et des États membres relatives à la pratique des droits fondamentaux a) au niveau de l'UE et b) au niveau des États membres (par type d'activités).
- 6 Indicateur de performance I13 : proportion de parties prenantes clés et d'experts estimant que des informations fiables, pertinentes et de haute qualité issues des activités de collecte, de recherche et d'analyse de données de la FRA sont fournies au groupe ciblé (par type de réalisation).
- 7 Huit États membres de l'UE (Croatie, Espagne, Grèce, Hongrie, Italie, Portugal, Roumanie, Tchéquie), la Macédoine du Nord et la Serbie. Il convient de souligner que le travail de terrain de l'enquête, qui devait se dérouler au premier semestre de 2021, a été retardé en raison de la pandémie de COVID-19.
- 8 Bulgarie, Croatie, Espagne, Grèce, Hongrie, Portugal, Roumanie, Slovaquie et Tchéquie.
- 9 Le lancement initial du rapport, prévu pour la mi-mars 2020, a été reporté en raison des restrictions liées à la COVID-19.
- 10 Indicateur de performance I13 : proportion de parties prenantes clés et d'experts estimant que des informations fiables, pertinentes et de haute qualité issues des activités de collecte, de recherche et d'analyse de données de la FRA sont fournies au groupe ciblé.
- 11 Indicateur de performance I16 : proportion de parties prenantes qui sont d'accord/tout à fait d'accord avec le fait que les activités de sensibilisation de la FRA contribuent à une plus grande compréhension partagée des tendances en matière de droits fondamentaux.
- 12 Indicateur de performance I16 : proportion de parties prenantes qui sont d'accord/tout à fait d'accord avec le fait que les activités de sensibilisation de la FRA contribuent à une plus grande compréhension partagée des tendances en matière de droits fondamentaux.
- 13 La plateforme comprend la FRA, la Commission, le Réseau européen pour les droits des victimes, le Réseau européen des points de contact nationaux en matière d'indemnisation, d'autres agences européennes concernées telles que l'Agence européenne de coopération en matière de justice pénale (Eurojust), l'Agence européenne pour la formation des forces de l'ordre (CEPOL) et l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (EIGE), ainsi que des acteurs de la société civile.
- 14 Indicateur de performance I22 : proportion de parties prenantes qui sont d'accord ou tout à fait d'accord avec le fait que les conclusions et les recommandations de la FRA issues des rapports de recherche contribuent à la législation et aux politiques de l'Union d'une manière qui reflète les impacts escomptés par l'agence.
- 15 Indicateur de performance I26 : proportion de parties prenantes qui sont d'accord avec le fait que les différentes activités de la FRA ont influencé la législation et les politiques en matière de droits fondamentaux de l'Union et des États membres a) au niveau de l'Union et b) au niveau des États membres (par type d'activités).
- 16 Au total, 73 % des parties prenantes ayant répondu à l'enquête de satisfaction des utilisateurs de la FRA avaient consulté le rapport *Application de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne dans le processus législatif et l'élaboration des politiques à l'échelle nationale* ; indicateur de performance I22 : proportion de parties prenantes qui sont d'accord ou tout à fait d'accord avec le fait que les conclusions et recommandations de la FRA tirées des résultats de la recherche contribuent à l'élaboration des politiques et de la législation d'une manière qui reflète les impacts escomptés par l'agence.
- 17 93 % des répondants à l'enquête.
- 18 Indicateur de performance I26 : proportion de parties prenantes qui sont d'accord avec le fait que les différentes activités de la FRA ont influencé la législation et les politiques en matière de droits fondamentaux de l'Union et des États membres a) au niveau de l'Union et b) au niveau des États membres (par type d'activités).
- 19 Indicateur de performance I27 : proportion de parties prenantes qui sont d'accord avec le fait que les différentes activités de la FRA ont activement contribué à la mise en œuvre pratique de la législation et des politiques en matière de droits fondamentaux a) au niveau de l'Union et b) au niveau des États membres (par type d'activités).
- 20 Indicateur de performance I26 : proportion de parties prenantes qui sont d'accord avec le fait que les différentes activités de la FRA ont influencé la législation et les politiques en matière de droits fondamentaux de l'Union et des États membres a) au niveau de l'Union et b) au niveau des États membres (par type d'activités).
- 21 Indicateur de performance I27 : proportion de parties prenantes qui sont d'accord avec le fait que les différentes activités de la FRA ont activement contribué à la mise en œuvre pratique de la législation et des politiques en matière de droits fondamentaux a) au niveau de l'Union et b) au niveau des États membres (par type d'activités).
- 22 Indicateur de performance I12 : proportion de parties prenantes clés considérant les données et les avis fournis par la FRA comme fiables, pertinents, utiles et de haute qualité.
- 23 La stratégie de l'UE relative aux droits de l'enfant et la garantie pour l'enfance devraient être publiées au cours du premier semestre de 2021.
- 24 Santé, éducation, alimentation, logement et éducation et accueil de la petite enfance.
- 25 Indicateur de performance I13 : proportion de parties prenantes clés et d'experts estimant que des informations fiables, pertinentes et de haute qualité issues des activités de collecte, de recherche et d'analyse de données de la FRA sont fournies au groupe ciblé (par type de réalisations).
- 26 Indicateur de performance I27 : proportion de parties prenantes qui conviennent que l'éventail d'activités de la FRA a contribué activement à la mise en œuvre de la législation et des politiques relatives aux droits fondamentaux dans la pratique a) au niveau de l'UE et b) au niveau des États membres (par type d'activités) ; indicateur de performance I26 : proportion de parties prenantes qui conviennent que l'éventail d'activités de la FRA a influencé la législation et les politiques de l'UE et des États membres relatives à la pratique des droits fondamentaux a) au niveau de l'UE et b) au niveau des États membres (par type d'activités).
- 27 Indicateur de performance I21 : proportion de parties prenantes qui considèrent que les conclusions et les recommandations issues des conclusions de recherche, les avis et d'autres conseils politiques de la FRA ont directement influencé **l'élaboration des politiques** d'une manière qui reflète les effets souhaités par l'agence.

- 28 Indicateur de performance I23 : proportion de parties prenantes qui considèrent que les conclusions et les recommandations issues des avis et d'autres conseils politiques de la FRA ont directement influencé l'**élaboration** de la législation et des politiques d'une manière qui reflète les effets souhaités par l'agence ; indicateur de performance I24 : proportion de parties prenantes qui considèrent que les conclusions et les recommandations issues des avis et d'autres conseils politiques de la FRA contribuent à la **mise en œuvre** de la législation et des politiques d'une manière qui contribue à la réalisation des effets souhaités par l'agence.
- 29 Indicateur de performance I16 : proportion de parties prenantes qui sont d'accord/tout à fait d'accord avec le fait que les activités de sensibilisation de la FRA contribuent à une plus grande compréhension partagée des tendances en matière de droits fondamentaux.
- 30 Indicateur de performance I23 : proportion de parties prenantes qui considèrent que les conclusions et les recommandations issues des avis et d'autres conseils politiques de la FRA ont directement influencé l'**élaboration** de la législation et des politiques d'une manière qui reflète les effets souhaités par l'agence ; indicateur de performance I24 : proportion de parties prenantes qui considèrent que les conclusions et les recommandations issues des avis et d'autres conseils politiques de la FRA contribuent à la **mise en œuvre** de la législation et des politiques d'une manière qui permette de produire les effets souhaités par l'agence.
- 31 Règlement (UE) 2016/399 du Parlement européen et du Conseil du 9 mars 2016 concernant un code de l'Union relatif au régime de franchissement des frontières par les personnes (code frontières Schengen).
- 32 Indicateur de performance I16 : proportion de parties prenantes qui sont d'accord/tout à fait d'accord avec le fait que les activités de sensibilisation de la FRA contribuent à une plus grande compréhension partagée des tendances en matière de droits fondamentaux.
- 33 Indicateur de performance I12 : proportion de parties prenantes clés considérant que les éléments probants et avis fournis par la FRA sont pertinents, fiables, de haute qualité et utiles.
- 34 Performance indicator I12: proportion of key stakeholders that consider evidence and opinions provided by FRA relevant, reliable, useful and of high quality.
- 35 **Document de travail des services de la Commission - Document analytique accompagnant la communication de la Commission au Parlement européen et au Conseil. Une Union de l'égalité : cadre stratégique de l'UE pour l'égalité, l'inclusion et la participation des Roms et sa proposition de recommandation révisée du Conseil qui l'accompagne sur les cadres stratégiques nationaux pour l'égalité, l'inclusion et la participation des Roms**
- 36 Indicateur de performance : I12 Proportion de parties prenantes clés considérant que les éléments probants et avis fournis par la FRA sont pertinents, fiables, de haute qualité et utiles
- 37 Indicateur de performance I12 : proportion de parties prenantes clés considérant que les éléments probants et avis fournis par la FRA sont pertinents, fiables, utiles et de haute qualité.
- 38 Un total de 80 enfants sur les 1 885 personnes qui sont mortes ou ont disparu.
- 39 98% des parties prenantes consultées dans le cadre de l'enquête (N = 110).
- 40 Une partie prenante extérieure à la FRA a été interrogée et cinq participants à l'enquête ont estimé que les activités de la FRA étaient particulièrement pertinentes (N = 50).
- 41 Indicateur de performance I16 : proportion de parties prenantes qui sont d'accord/tout à fait d'accord avec le fait que les activités de sensibilisation de la FRA contribuent à une plus grande compréhension partagée des tendances en matière de droits fondamentaux.
- 42 Indicateur de performance I30 : proportion de parties prenantes non gouvernementales qui conviennent que le travail de la FRA a une influence directe sur leur travail et leur capacité à promouvoir les droits fondamentaux.
- 43 75% des parties prenantes consultées dans le cadre de l'enquête de satisfaction des utilisateurs de 2020.
- 44 63% des parties prenantes consultées dans le cadre de l'enquête de satisfaction des utilisateurs de 2020.
- 45 72% des parties prenantes consultées dans le cadre de l'enquête de satisfaction des utilisateurs de 2020 ; indicateur de performance I15 : proportion de membres/parties prenantes de la FRP et d'autres réseaux qui considèrent que les activités de mise en réseau/de collaboration organisées par la FRA sont utiles à leur organisation afin de promouvoir les droits fondamentaux
- 46 Treize des parties prenantes consultées dans le cadre de l'enquête de satisfaction des utilisateurs de 2020.
- 47 Neuf des parties prenantes consultées dans le cadre de l'enquête de satisfaction des utilisateurs de 2020.
- 48 Indicateur de performance I17 : proportion de parties prenantes ayant pris contact avec la FRA à la suite d'activités de communication. Seule une minorité de parties prenantes consultées dans le cadre de l'enquête de satisfaction des utilisateurs de la FRA de 2020 a pris connaissance des travaux de la FRA par d'autres canaux que les canaux de communication de la FRA (17%).
- 49 80% des parties prenantes consultées dans le cadre de l'enquête de satisfaction des utilisateurs.
- 50 63% des parties prenantes consultées dans le cadre de l'enquête de satisfaction des utilisateurs de 2020.
- 51 61% des parties prenantes consultées dans le cadre de l'enquête de satisfaction des utilisateurs de 2020.
- 52 Enquête de satisfaction des utilisateurs de la FRA de 2020.
- 53 Indicateur de performance I20 : proportion de couverture médiatique des activités de la FRA.
- 54 Indicateur de performance I20 : proportion de couverture médiatique des activités de la FRA.
- 55 Indicateur de performance I20 : proportion de couverture médiatique des activités de la FRA.
- 56 Indicateur de performance I25 : nombre de références aux conclusions ou aux recommandations de la FRA ou à des activités de la FRA dans les politiques et la législation de l'UE
- 57 Indicateur de performance I6 : nombre de parties prenantes pertinentes recevant des informations de la FRA ; indicateur de performance I7 : nombre de parties prenantes qui reçoivent une copie des publications.
- 58 92% des parties prenantes consultées dans le cadre de l'enquête (N = 108).
- 59 Onze participants à l'enquête (N = 48).
- 60 Cinq participants à l'enquête (N = 48).
- 61 Sept participants à l'enquête (N = 48).
- 62 85% des parties prenantes consultées dans le cadre de l'enquête (N = 107).
- 63 Indicateur de performance I14 : proportion de parties prenantes/membres de la PDF qui pensent que la FRA est parvenue à promouvoir le dialogue avec la société civile.
- 64 38% des parties prenantes consultées dans le cadre de l'enquête de satisfaction des usagers 2020 de la FRA se sont appuyées sur ce rapport de la FRA.
- 65 Recommandation n° R (97) 14 du Comité des Ministres aux États membres relative à l'établissement d'institutions nationales indépendantes pour la promotion et la protection des droits de l'homme
- 66 Sept parties prenantes ont été consultées dans le cadre de l'enquête.
- 67 Deux parties prenantes ont été consultées dans le cadre de l'enquête.
- 68 71% des parties prenantes ; indicateur de performance I12 : proportion de parties prenantes clés considérant que les éléments probants et avis fournis par la FRA sont : pertinents, fiables, de grande qualité et utiles.
- 69 53% des parties prenantes consultées dans le cadre de l'enquête de satisfaction des usagers 2020.
- 70 63% des parties prenantes consultées dans le cadre de l'enquête de satisfaction des usagers 2020.

71 Le système d'entrée/sortie enregistrera les données biométriques des ressortissants de pays tiers qui franchissent les frontières Schengen et séjournent dans l'espace Schengen pour une courte durée.

# PARTIE IIA : GESTION

2.1.	CONSEIL D'ADMINISTRATION	67
2.2.	ÉVOLUTIONS MAJEURES	67
2.3.	GESTION BUDGÉTAIRE ET FINANCIÈRE	68
2.3.1.	INFORMATIONS TRANSMISES ACTUELLEMENT DANS LE RAPPORT SUR LA GESTION BUDGÉTAIRE ET FINANCIÈRE	68
2.3.2.	RÉSUMÉ DES INFORMATIONS RELATIVES AUX CONVENTIONS DE SUBVENTION, DE CONTRIBUTION ET DE NIVEAU SERVICE	69
2.3.3.	RÉSULTATS DES CONTRÔLES : COÛTS ET AVANTAGES DES CONTRÔLES	69
2.4.	DÉLÉGATION ET SUBDÉLÉGATION DES POUVOIRS D'EXÉCUTION BUDGÉTAIRE AU PERSONNEL DE LA FRA	74
2.5.	GESTION DES RESSOURCES HUMAINES	74
2.6.	STRATÉGIE DE GAINS D'EFFICACITÉ	75
2.6.1.	PÔLE I : SERVICES ET INSTALLATIONS NUMÉRIQUES	75
2.6.2.	PÔLE II : SYSTÈME DE GESTION DE LA QUALITÉ	76
2.6.3.	PÔLE III : PLANIFICATION, SUIVI, ÉVALUATION ET ÉTABLISSEMENT DE RAPPORTS	76
2.6.4.	PÔLE IV : GESTION DES RESSOURCES HUMAINES	79
2.7.	ÉVALUATION DES RÉSULTATS D'AUDIT ET DE L'ÉVALUATION EX POST AU COURS DE L'ANNÉE DE RÉFÉRENCE	82
2.7.1.	SERVICE D'AUDIT INTERNE	82
2.7.2.	COUR DES COMPTES EUROPÉENNE	82
2.8A	SUIVI DES RECOMMANDATIONS ET DES PLANS D'ACTION DES AUDITS ET DES ÉVALUATIONS	82
2.8A.1.	OPINION SUR LA FIABILITÉ DES COMPTES	82
2.8A.2.	OPINION SUR LA LÉGALITÉ ET LA RÉGULARITÉ DES OPÉRATIONS SOUS-JACENTES AUX COMPTES	83
2.8B	SUIVI DES RECOMMANDATIONS FORMULÉES À LA SUITE DES ENQUÊTES MENÉES PAR L'OFFICE EUROPÉEN DE LUTTE ANTIFRAUDE (OLAF)	83
2.9.	SUIVI DES OBSERVATIONS DE L'AUTORITÉ DE DÉCHARGE	84
2.9.1.	OBSERVATIONS CONCERNANT LA FRA	84
2.9.2.	OBSERVATIONS CONCERNANT TOUTES LES AGENCES DE L'UE	86
2.10.	GESTION DE L'ENVIRONNEMENT	87
2.11.	ÉVALUATION PAR LA DIRECTION	87

**L'assurance est un examen de données objectif visant à évaluer l'efficacité des processus de gestion des risques, de contrôle et de gouvernance.**

Cet examen est réalisé par la direction, laquelle veille constamment au fonctionnement des systèmes de contrôle interne, ainsi que par des auditeurs internes et externes. Ses résultats sont clairement documentés et communiqués au directeur. Les rapports produits sont les suivants :

- gestion par activité ;
- gestion des ressources financières (y compris les ressources prévues et réelles ainsi que les écarts) ;
- gestion des ressources humaines (HR) (y compris les ressources prévues et réelles ainsi que les écarts) ;
- établissement des coûts par activité ;
- contrôles ex post ;
- analyse des lacunes en matière de normes de contrôle interne (NCI) ;
- observations et recommandations communiquées par le service d'audit interne (IAS) de la Commission européenne ;
- observations et recommandations communiquées par la Cour des comptes européenne (CCE) ;
- recommandations du Parlement européen.

Cette partie expose les résultats des contrôles ainsi que d'autres éléments pertinents qui contribuent à l'assurance de la direction quant à la réalisation des objectifs de contrôle interne, et notamment les aspects suivants :

- l'efficacité, l'efficience et l'économie des opérations ;
- la fiabilité des informations ;
- la préservation des actifs et de l'information ;
- la prévention, la détection, la correction et le suivi de la fraude et des irrégularités ;
- la gestion appropriée des risques concernant la légalité et la régularité des opérations sous-jacentes, en tenant compte du caractère pluriannuel des programmes et de la nature des paiements concernés (article 32 du règlement financier de la FRA).

La partie « Gestion » du rapport examine également la gestion des ressources humaines et financières de la FRA et évalue les résultats des audits internes et externes, y compris la mise en œuvre des recommandations issues des audits.

## 2.1. CONSEIL D'ADMINISTRATION

La FRA exécute un exercice annuel d'évaluation des risques, qui inclut une évaluation des risques potentiels, la probabilité de leur survenance et leur incidence potentielle. Les résultats de l'exercice sont résumés dans un registre des risques. Un extrait du registre des risques est joint en annexe au document de programmation. Cette annexe présente les risques que l'équipe de direction considère comme pertinents pour la mise en œuvre du document de programmation. Elle présente également les actions d'atténuation préventives.

En 2020, aucun risque significatif qui aurait exigé une décision du conseil d'administration ne s'est concrétisé.

## 2.2. ÉVOLUTIONS MAJEURES

L'année 2020 a été marquée par la pandémie de COVID-19, au cours de laquelle la FRA a dû réinventer son mode de fonctionnement pour tenir compte des restrictions imposées.

À l'instar d'autres agences, la FRA a introduit le recours à des flux de travail électroniques pour remplacer les flux de travail sur support papier et a organisé des réunions et des événements en ligne plutôt qu'en présentiel. Ces actions ont permis d'assurer la continuité des activités et éliminé les perturbations causées par la mise en œuvre des mesures de santé publique.

Le plan de continuité des activités a été activé à la fin du mois de février 2020 et des mesures connexes ont été prises, telles que des réunions de l'équipe d'urgence pour examiner la situation, des décisions sur les événements à venir et des rencontres avec des intervenants externes, l'invitation du médecin-conseil à s'exprimer auprès du personnel, la mise en place du travail à distance conformément aux instructions des autorités et la communication quotidienne d'informations au personnel.

Le 16 mars 2020, le directeur a informé l'ensemble du personnel que le télétravail serait obligatoire.

La pandémie a affecté la manière dont les réunions du conseil d'administration étaient organisées. En conséquence, en 2020, sur la base des décisions adoptées par le bureau exécutif de la FRA, les trois réunions prévues du conseil d'administration et trois des quatre réunions prévues du bureau exécutif ont consisté en des réunions virtuelles (une réunion du bureau exécutif a eu lieu en présentiel en février 2020). Bien que le règlement intérieur de la FRA n'ait pas explicitement anticipé ces réunions virtuelles, à la suite d'une proposition du président du conseil d'administration, le bureau exécutif a jugé nécessaire d'organiser les réunions en ligne, compte tenu des restrictions liées à la COVID-19 en matière de déplacements, de santé et de sécurité. En l'absence de réunions en présentiel et afin de faciliter le processus décisionnel, une série de décisions du conseil d'administration ont été adoptées sous la forme de procédures écrites.

La FRA a ainsi pu passer immédiatement en télétravail à 100% grâce à l'infrastructure informatique existante et aux systèmes mis en place en 2014. Par ailleurs, elle avait précédemment instauré le système et les politiques appropriés de gestion des documents, permettant ainsi la mise en œuvre rapide et l'introduction de nouveaux flux de travail en ligne pour répondre aux besoins en collaboration interne, dans le cas des flux financiers par exemple.

L'agence a établi des communications avec les services de la Commission et a également reçu des informations actualisées par l'intermédiaire d'IntraComm. La FRA a également rejoint le groupe consultatif du réseau des agences de l'UE sur le retour au bureau, actuellement dénommé groupe consultatif sur les nouvelles méthodes de travail.

L'agence a mené deux enquêtes sur la COVID-19 en mai et en décembre 2020, lesquelles ont indiqué que le personnel était satisfait de la disponibilité des systèmes informatiques et de la manière dont l'agence gérait la pandémie. Plus particulièrement, les enquêtes ont évalué la satisfaction du personnel à l'égard des outils informatiques, des communications sur l'évolution de la pandémie et de l'assistance proposée.

Pour ce qui concerne le recrutement, la FRA a eu recours aux technologies de visioconférence, notamment pour faire passer des entretiens aux candidats. Du fait de cette approche, l'agence a dû adapter la manière dont les entretiens étaient conduits afin de garantir le respect des principes de confidentialité et de sécurité. Il convient de noter que, malgré la pandémie, les activités de RH, y compris le recrutement, ont été menées avec succès, telles qu'initialement prévues.

En ce qui concerne la mise en œuvre des projets et le suivi du document unique de programmation 2020-2022, l'agence a réagi en réaffectant les fonds et en créant une équipe inter-unités chargée d'élaborer une série de bulletins sur les incidences de la pandémie de COVID-19 sur les droits fondamentaux dans l'UE. Le principal défi à relever consistait à rassembler des données nationales malgré les conditions de travail difficiles dans lesquelles le réseau FRANET devait fonctionner. De plus, l'incidence de la pandémie de COVID-19 sur les activités sur le terrain a été considérable, l'enquête sur les Roms de 2020 et d'autres activités sur le terrain ayant dû être reportées.

Au cours du dernier trimestre 2020, une évaluation spécifique des risques a été réalisée pour l'ensemble des projets de 2020, en tenant compte des risques liés à la pandémie de COVID-19. Parmi ces facteurs de risque figuraient les domaines de la continuité des activités et l'incidence financière.

La réaction rapide et la préparation dont l'agence a fait preuve dès le début de la pandémie témoignent de sa capacité à adapter ses services et à atteindre ses objectifs opérationnels dans un contexte défavorable.

## 2.3. GESTION BUDGÉTAIRE ET FINANCIÈRE

### 2.3.1. Informations transmises actuellement dans le rapport sur la gestion budgétaire et financière

La subvention de l'UE allouée au budget 2020 de l'Agence s'élevait à 23 691 000 EUR, ce qui comprenait la contribution de la Macédoine du Nord (179 000 EUR) et celle de la Serbie (186 000 EUR).

Deux amendements budgétaires ont été adoptés en 2020, principalement sous l'impulsion des autorités autrichiennes, correspondant au loyer annuel et à l'accord de coopération entre le Bureau du mécanisme financier (FMO) et l'agence. Un montant total de 476 314 EUR a été ajouté à la subvention de l'UE mentionnée précédemment.

Le taux d'exécution des crédits d'engagement C1 a préservé la tendance de 2019, en restant à 100%. Le taux d'exécution des crédits de paiement a atteint 71% ; par conséquent, 29% des crédits ont été reportés de 2020 à 2021. Le niveau des reports pour le titre III était de 80%.

Il convient de noter que la plupart des projets opérationnels de la FRA ont une période d'exécution d'au moins 1 an. Dans ces cas, la FRA est contrainte de reporter automatiquement des niveaux élevés de montants non échus à la fin de l'exercice.

Le taux d'annulation des crédits engagés C8 est resté faible, à 2,4%.

En 2020, trois virements budgétaires ont été soumis au conseil d'administration pour adoption. En outre, le directeur a autorisé cinq virements budgétaires. Le montant total viré entre les titres s'est élevé à 1 433 482 EUR.

Des informations complètes sur les données budgétaires et financières pour 2020 figurent dans le *Report on budgetary and financial management 2020* (Rapport 2020 de la FRA sur la gestion budgétaire et financière). En ce qui concerne les marchés publics, l'agence a lancé 11 procédures, deux procédures ouvertes et neuf négociées. Elle a signé 632 marchés : trois marchés directs (3 362 306 EUR), 529 marchés spécifiques ou bons de commande dans le contexte de contrats-cadres (7 824 667 EUR) et 100 marchés de faible valeur (486 243 EUR).

### **2.3.2. Résumé des informations relatives aux conventions de subvention, de contribution et de niveau service**

L'agence n'a conclu aucune convention de subvention, de contribution ou de niveau service avec la Commission ; toutefois, elle reçoit certaines contributions de pays tiers, qui sont détaillées ci-dessous.

En décembre 2017, l'agence a signé un accord avec l'Office du mécanisme financier des subventions de l'EEE et de la Norvège, par lequel il est convenu de contribuer jusqu'à concurrence de 1 500 000 EUR aux dépenses de la FRA aux fins de la réalisation d'activités en tant qu'organisation partenaire internationale. Ce rôle s'articule autour de trois programmes, dont deux ont déjà commencé à coopérer avec la Tchéquie (droits de l'homme, inclusion des Roms et violence domestique et fondée sur le genre) et la Grèce (inclusion des Roms et autonomisation). Ces programmes devraient prendre fin le 31 décembre 2024. L'agence perçoit cette contribution sous la forme de décaissements semestriels.

En outre, le 11 juin 2019, l'agence a signé un accord de partenariat de projet avec l'Institut national de statistique de Bulgarie. Le projet se poursuivra jusqu'à la fin 2021 et le montant alloué à l'agence à ce titre s'élève à 248 111 EUR. Fin 2020, l'agence avait déjà perçu 136 461,05 EUR.

### **2.3.3. Résultats des contrôles : coûts et avantages des contrôles**

Cette section présente et évalue les éléments désignés par la direction comme contribuant à l'assurance de la réalisation des objectifs en matière de contrôle interne. Les critères d'assurance et de matérialité de la FRA figurent à l'annexe VII, qui décrit les principaux risques ainsi que les processus de contrôle destinés à les atténuer et les indicateurs utilisés pour mesurer la performance des systèmes de contrôle concernés.

#### **a. Efficacité**

La FRA a mis en place des procédures de contrôle interne visant à garantir une gestion des risques appropriée en ce qui concerne la légalité et la régularité des opérations sous-jacentes, en tenant compte du caractère pluriannuel des programmes ainsi que de la nature des paiements concernés. L'objectif de ces contrôles est de fournir une assurance raisonnable que le montant total de toute opération financière non conforme aux dispositions réglementaires ou contractuelles applicables autorisée au cours d'un exercice n'excède pas 2% des engagements autorisés.

Dans le contexte de la protection du budget de l'Union, aucun montant global à risque n'a été constaté.

#### *Résumé des critères de matérialité*

En matière de légalité et de régularité des opérations sous-jacentes, l'objectif est de faire en sorte que le risque d'erreur résiduel estimé soit inférieur à 2% au terme de l'exercice. Le risque d'erreur résiduel est estimé par le taux d'erreur résiduel obtenu après examen d'un échantillon représentatif d'opérations déduction faite de toute correction effectuée résultant des systèmes de surveillance et de contrôle en place.

#### *Recouvrements découlant des contrôles ex post*

À la fin de la période visée, les résultats des contrôles ex post n'ont révélé aucun montant à recouvrer.

#### *Risque lié au paiement*

Le portefeuille de la FRA se compose de segments dont le taux d'erreur est relativement faible. Cela s'explique par le profil de risque inhérent aux projets et par la performance des systèmes de contrôle correspondants.

Les seuls paiements pouvant être considérés à risque, c'est-à-dire les opérations de dépenses pour lesquelles les éléments livrables correspondants ne sont pas reçus en échange du paiement, pourraient être le préfinancement fourni. Ce type de paiement s'élevait à 29 895 EUR fin 2020 et était associé à deux opérateurs économiques différents. Les montants n'étant significatifs dans aucun des deux cas, aucune garantie bancaire n'a été demandée. Par conséquent, aucun risque n'a été pris en considération et aucun problème futur n'est envisagé en ce qui concerne ces paiements anticipés.

#### **b. Efficacité et rentabilité (économie)**

Le principe d'efficacité vise le meilleur rapport entre les moyens mis en œuvre et les résultats obtenus. Le principe d'économie requiert que les ressources utilisées par la FRA pour mener son action soient rendues publiques en temps utile, dans les quantités adéquates, aux niveaux de qualité appropriés et au meilleur prix. Cette sous-section présente les indicateurs utilisés afin de vérifier l'efficacité des systèmes de contrôle, notamment à travers une évaluation générale du coût et des avantages de ces contrôles.

#### *Analyse qualitative de la revue de direction du registre des exceptions et des défaillances du contrôle interne*

Les exceptions enregistrées sont analysées afin de déceler les aspects préoccupants spécifiques et les mesures d'amélioration à prendre, et ainsi faciliter la prise de décision. Par ailleurs, elles permettent à l'équipe de direction de traiter les circonstances exceptionnelles avec un degré raisonnable de flexibilité, et de manière transparente et justifiée. L'IAS et la CCE ont examiné les exceptions au cours de leurs audits et n'ont pas formulé d'observations.

L'analyse annuelle du niveau de conformité avec le cadre de contrôle interne inclut une analyse qualitative et une analyse des recommandations en matière d'amélioration qui sont communiquées à l'équipe de direction.

La FRA met régulièrement en œuvre des mesures préventives, conjointement avec des activités de sensibilisation internes, telles que des présentations et des sessions de formations régulières pour les membres du personnel.

En 2020, aucune exception d'une valeur supérieure à 5 000 EUR n'a été enregistrée.

#### *Analyse qualitative des résultats des contrôles prudentiels relatifs aux procédures de marchés publics*

Toutes les procédures de marchés publics ont été soumises à un contrôle prudentiel préalable au lancement de l'appel d'offres. Le procès-verbal de ces contrôles est consigné sur papier et des mesures correctives sont appliquées si nécessaire.

La FRA a établi des mesures pour quantifier les coûts des ressources et des intrants requis pour procéder à des contrôles significatifs, et, dans la mesure du possible, pour estimer leurs avantages au regard de la quantité d'erreurs et d'irrégularités évitées, détectées et corrigées grâce à ces contrôles.

Les mesures correctives incluaient une modification du cahier des charges, principalement en termes de critères de sélection et d'attribution. Cette modification a permis d'améliorer la qualité des offres et, par conséquent, l'efficacité des procédures de passation de marchés.

Ces procédures constituent en général une exigence réglementaire qui ne peut être contournée. En outre, comme le montrent les risques exposés à la section B de l'annexe VII, une part importante des crédits serait menacée si ces contrôles n'existaient pas.

La FRA a étudié la possibilité d'enregistrer le temps consacré aux initiations opérationnelles, aux vérifications opérationnelles et aux autorisations. Le temps consacré à ces contrôles a cependant été jugé insignifiant. La FRA ne garde donc pas de trace de cette information. Enfin, la FRA n'a pas de fonction supplémentaire de vérification financière.

#### *Analyse qualitative des résultats des contrôles prudentiels ex post*

Conformément à son règlement financier, en 2020, la FRA a réalisé un contrôle ex post.

Sur la base d'une évaluation spécifique des risques, un exercice a été réalisé sur un échantillon d'opérations réalisées au cours des dernières semaines de l'exercice 2018/2019. Au total, 16 opérations, pour un montant d'environ 450 000 EUR, ont fait l'objet d'un contrôle documentaire prudentiel.

Pour les mesures de contrôle, un montant estimé à 7 000 EUR environ a été investi dans la préparation de l'évaluation des risques et dans la vérification des 16 opérations financières.

En outre, il existe un certain nombre de bénéfices non quantifiables résultant, d'une part, des contrôles visant à s'assurer que les projets financés ont contribué à la réalisation des objectifs, et, d'autre part, de l'effet dissuasif des contrôles ex post. Par ailleurs, la FRA estime que la nécessité de ces contrôles est indéniable, étant donné que la totalité des crédits serait menacée si ces derniers n'existaient pas.

#### *Établissement du budget par activités*

En 2020, la FRA a exécuté des crédits d'engagement pour 24 162 567 EUR, consistant en crédits C1 et Ro. Sur la base de la présentation traditionnelle de l'exécution budgétaire (c'est-à-dire les titres I, II, III et IV), 15 592 487 EUR ont été dépensés en frais généraux (titres I et II), soit 65% des dépenses globales.

Un montant de 8 570 080 EUR a été consacré aux dépenses opérationnelles (titres III et IV), soit 35%, comme le montre la Figure 7.

La Figure 8 présente l'EBA de l'exécution budgétaire. Les dépenses de la FRA sont ventilées comme suit, par rapport à la présentation traditionnelle :

- 78% pour les dépenses opérationnelles au lieu de 35% ;
- 22% pour les dépenses auxiliaires, autrement dit les frais généraux, au lieu de 65%.

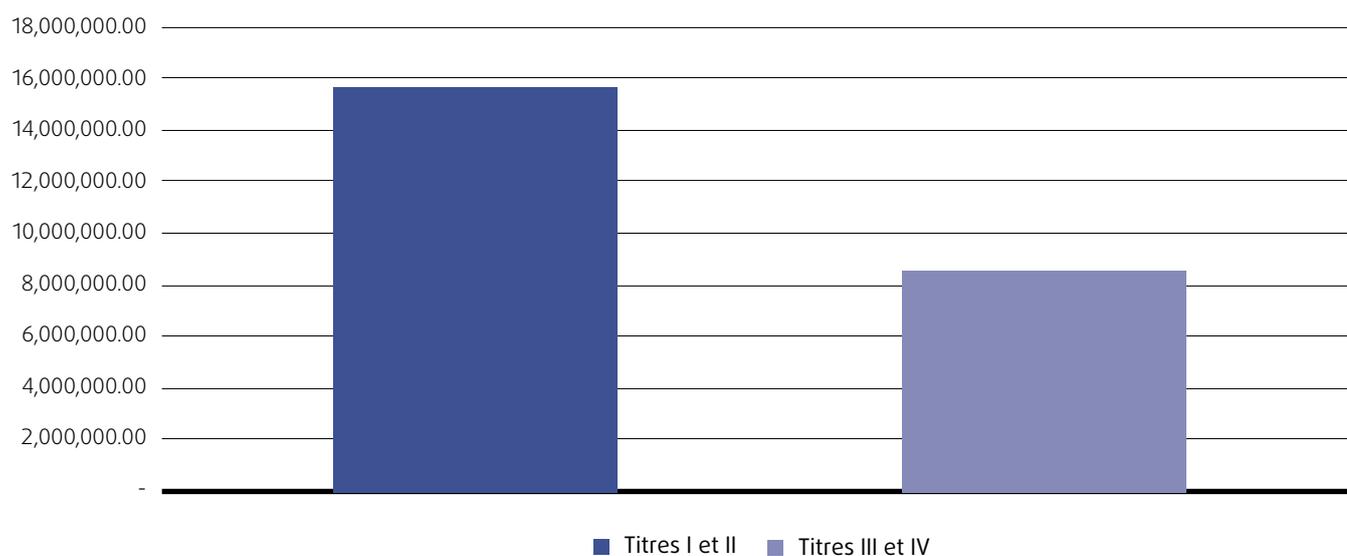
Par rapport à 2019, la proportion de jours-personnes travaillés dans les activités de soutien a diminué de 3% en 2020. De plus amples informations figurent à l'annexe V.

### **c. Conclusions**

Sur la base des indicateurs clés les plus pertinents et des résultats des contrôles, la FRA a évalué l'efficacité, l'efficacité et l'économie de ses systèmes de contrôle et est parvenue à une conclusion positive concernant la rentabilité des contrôles dont elle a la charge.

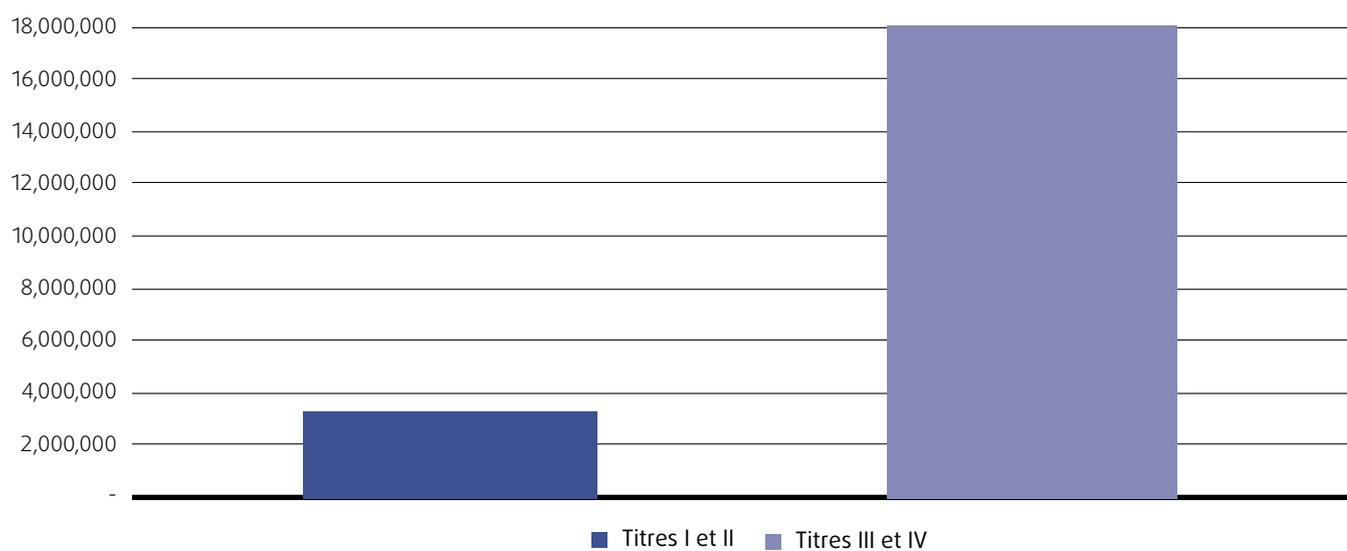
Dès lors que l'environnement et la stratégie de contrôle de la FRA restent stables au cours de l'année de référence [par rapport à l'année ou aux années précédente(s)], la conclusion relative à la rentabilité des contrôles est considérée comme inchangée (conclusion positive, par exemple).

**FIGURE 7: PRÉSENTATION TRADITIONNELLE DE L'EXÉCUTION BUDGÉTAIRE (EUR)**



Source : FRA, 2020.

**FIGURE 8: PRÉSENTATION DE L'EXÉCUTION BUDGÉTAIRE PAR ACTIVITÉ (EUR)**



Source : FRA, 2020.

## 2.4. DÉLÉGATION ET SUBDÉLÉGATION DES POUVOIRS D'EXÉCUTION BUDGÉTAIRE AU PERSONNEL DE LA FRA

Aucun changement n'est survenu durant l'année 2020 en ce qui concerne les ordonnateurs délégués ou subdélégués. Le directeur a délégué ses pouvoirs en tant qu'ordonnateur aux chefs des cinq unités de la FRA. En outre, le chef de l'unité « Services institutionnels » a subdélégué une partie de ses pouvoirs au chef du secteur « Finances et passation des marchés ».

La délégation en faveur du chef de l'unité « Services institutionnels » est identique à celle en faveur du directeur, concerne tous les titres et un montant illimité.

Les délégations en faveur des chefs d'unité ne concernent que les titres III et IV et sont limitées à 170 000 EUR.

La subdélégation au bénéfice du chef du secteur « Finances et passation des marchés » concerne tous les titres et est limitée à 170 000 EUR.

Toutes les délégations ont une durée illimitée.

La Cour des comptes vérifie l'exactitude des délégations chaque année et aucune observation n'a été formulée quant à leur mise en œuvre.

## 2.5. GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

L'harmonisation des intitulés de poste, qui reflète le dernier exercice de restructuration, a été achevée en 2020.

L'exercice de descriptions de poste devrait, quant à lui, prendre fin en 2021. Ces descriptions de poste seront également utilisées dans le module du système d'information sur les ressources humaines SYSPER - Système d'information sur les postes.

L'agence poursuit ses efforts pour adopter SYSPER et le système devrait être en production d'ici le mois de juin 2021. En remplaçant les flux de travail sur papier, l'adoption de SYSPER contribuera aux efforts de numérisation de l'agence tout en offrant de meilleures capacités d'information au personnel et à la fonction RH.

Après l'installation de SYSPER, qui est une condition préalable nécessaire, l'agence prévoit de mettre en place le système de traitement des missions (MIPS) de la Commission au cours du second semestre de 2021. L'introduction de SYSPER et de MIPS permettra donc d'optimiser les ressources humaines et financières tout en améliorant l'efficacité et l'efficacité.

En 2020, les activités d'apprentissage et de développement ont été fortement perturbées par les restrictions mises en place pour faire face à la pandémie de COVID-19. Ainsi, sur un total de 35 activités de formation prévues, seules 20 ont pu être organisées grâce à des solutions en ligne, soit un taux de mise en œuvre de 57% seulement.

Mais malgré la pandémie, un certain nombre de processus RH clés ont été exécutés avec succès. Une enquête sur le bien-être a été menée dans différents domaines thématiques, dont les résultats déboucheront bientôt sur un plan d'action. En outre, une analyse d'évaluation de la charge de travail a été réalisée à l'échelle de l'agence, avec l'aide d'un expert externe. Les recommandations qui en sont issues sont en cours d'examen en vue de leur

mise en œuvre. De même, la première phase d'un système de gestion des talents fondé sur les compétences s'est achevée en 2020, avec l'élaboration d'un référentiel de compétences composé d'un dictionnaire de compétences et de profils de compétences souhaités pour tous les profils d'emploi de la FRA. La phase suivante, qui consiste à procéder à une évaluation des compétences et à une analyse des lacunes de la main-d'œuvre, devrait s'achever en 2021 et aboutir à l'introduction d'un processus de gestion des talents fondé sur les compétences, pour l'apprentissage et le développement, l'avancement professionnel, la planification de la main-d'œuvre ainsi que le recrutement et la sélection.

En 2020, le bureau exécutif de la FRA a adopté une nouvelle règle d'exécution relative à la création d'un comité du personnel (décision 2020/06), qui a fait suite à l'adoption par la Commission de la décision C(2016)3323 pour laquelle un accord ex ante de la Commission a été obtenu. Le bureau exécutif a adopté deux autres décisions, à savoir : Décision 2020/02 sur l'application par analogie de la décision C(2020)1559 de la Commission modifiant la décision C(2013)9051 du 16 décembre 2013 relative aux congés, et décision 2020/06 sur l'application par analogie de la décision C(2020)4818 de la Commission modifiant la décision C(2011)1278 du 3 mars 2011 relative au transfert de droits à pension.

La FRA a entrepris l'exercice d'évaluation des performances 2020 en utilisant la méthodologie approuvée pour les agences de l'UE. Les résultats de cet exercice sont présentés en annexe IV.

## 2.6. STRATÉGIE DE GAINS D'EFFICACITÉ

L'élaboration d'une stratégie de gains d'efficacité s'appuie sur les initiatives suivantes (liste non exhaustive) :

- modéliser et restructurer les processus opérationnels actuels pour y introduire des changements ;
- introduire des changements pour augmenter l'efficacité des systèmes grâce à l'automatisation des tâches répétitives ;
- introduire des changements dans la structure organisationnelle pour aboutir à une utilisation potentiellement meilleure des capacités existantes ;
- mettre en place de manière plus systématique et continue des plateformes de coopération et des services partagés avec d'autres agences ;
- simplifier les règles et les procédures à appliquer pour la gestion des ressources humaines et financières, afin de faciliter l'obtention de gains d'efficacité ;
- procéder à une évaluation qualitative des efforts pour accroître l'efficacité.

Au vu de cette liste, il apparaît que la transformation des services et la révision de la conception des processus sont cruciales pour garantir à la fois l'efficacité technique et l'efficacité de l'allocation des ressources et pour libérer le potentiel d'amélioration de l'efficacité. À cette fin, l'agence a pris plusieurs mesures qui se sont traduites par une augmentation de la productivité et par l'obtention de gains d'efficacité. Afin d'aller encore plus loin dans cette direction, l'agence déploie actuellement les initiatives suivantes dans quatre pôles d'efficacité.

### 2.6.1. Pôle I : services et installations numériques

Comme indiqué dans le document de programmation 2020-2022, l'agence a investi des ressources pour mettre en place l'infrastructure de services en nuage dont elle a besoin afin d'adopter les services d'informatique en nuage Office 365. La migration vers Office 365 a débuté au quatrième trimestre de 2020 et tous les comptes utilisateurs avaient été migrés à la fin du mois de mars 2021. Entre-temps, l'agence a transféré l'une de ses principales applications intranet vers un plan Office 365 et, conformément à son approche

de mise en œuvre progressive, les services restants seront transférés vers le nuage en 2021.

Cette approche, qui a permis de réduire les coûts liés au remplacement et à la maintenance du matériel informatique, offre davantage de fonctionnalités, de meilleures performances ainsi qu'une sécurité accrue.

En 2020, l'agence a entamé la migration vers SYSPER. La FRA prévoit d'achever cette migration au cours de la première moitié de 2021. Cette évolution se traduira par des gains d'efficacité dans la maintenance des applications internes. De plus, en raison des restrictions des missions imposées par la pandémie, le recours à la visioconférence a augmenté de manière exponentielle. La FRA compte continuer à utiliser la visioconférence comme une alternative aux missions, afin de réduire ses coûts et son empreinte environnementale grâce à la diminution des émissions de dioxyde de carbone liées aux déplacements.

Enfin, la pandémie a entraîné une réduction des coûts de nettoyage, d'électricité et de chauffage des installations, mais aussi des charges courantes et des coûts de gestion du bâtiment.

#### **2.6.2. Pôle II : système de gestion de la qualité**

1. Le développement continu du système de gestion de la qualité de la FRA, fondé sur le principe du « plan, do, check, act » (« planifier-déployer-contrôler-agir »), offre des moyens d'affiner l'efficacité et l'efficience des processus internes de l'agence. La révision des processus internes s'est poursuivie en 2020 dans le but de simplifier les flux de travail et d'optimiser la réalisation des tâches.
2. Les circuits financiers du titre I ont été simplifiés en réduisant la chaîne de contrôle et en fusionnant certaines fonctions de contrôle (comme l'acteur de vérification financière) avec l'ordonnateur. Le niveau d'efficacité a ainsi pu être augmenté, tout en maintenant le degré de conformité nécessaire, comme le montrent les résultats positifs des audits externes réalisés par la Cour des comptes et l'IAS.
3. L'exercice de contrôles ex post annuel a été conçu sur la base d'une approche fondée sur les risques, avec l'introduction de techniques de contrôle de qualité qui utilisent l'analyse des données statistiques recueillies dans le cadre de l'exécution du budget. Cela a permis d'effectuer des contrôles sur un échantillon d'opérations sélectionnées en combinant différentes dimensions de risques. Cet exercice a donné lieu à une réduction des heures de travail consacrées aux contrôles qui auraient été autrement effectués sur des échantillons de toutes les lignes budgétaires.
4. Un contrôle annuel de conformité a été effectué afin d'intégrer dans certains domaines des tests similaires réalisés par des organismes d'audit externes. Ce processus a permis d'analyser l'exécution correcte des flux de travail, mais aussi d'évaluer la réalisation des objectifs par rapport à l'utilisation des ressources existantes.

#### **2.6.3. Pôle III : planification, suivi, évaluation et établissement de rapports**

Dans l'environnement de planification et d'exploitation, la FRA analyse les synergies et les gains d'efficacité de manière ambitieuse et globale, sous un angle à la fois stratégique et opérationnel. C'est dans ce contexte que les domaines d'action indicatifs suivants sont présentés.

#### **Alignement des tâches et des ressources de la FRA sur les priorités politiques clés**

L'UE est aujourd'hui confrontée à d'énormes défis et à des enjeux de taille. Dans ce contexte, il appartient à l'Union d'allouer des ressources suffisantes

là où les besoins sont les plus pressants et où l'action européenne peut avoir le plus d'impact. L'accent mis sur les priorités clés et leur mise en œuvre guidera l'action de l'UE dans les années à venir. Il est donc essentiel que les activités de la FRA soutiennent les priorités politiques de l'UE au niveau opérationnel, mais aussi que la valeur ajoutée de l'agence pour l'agenda politique de l'UE soit clairement définie.

La réalisation de cet objectif, qui est assurée par de nombreux moyens différents, est évaluée tout au long du cycle de programmation et présentée dans le document de programmation, lequel comprend des perspectives à la fois annuelles et pluriannuelles ainsi que des informations sur les ressources humaines et financières nécessaires. En particulier, depuis l'adoption de la stratégie de la FRA 2018-2022, plusieurs changements sont intervenus dans l'environnement extérieur de l'agence, avec l'apparition notamment de nouvelles problématiques en matière de droits fondamentaux et l'élection d'une nouvelle Commission européenne avec de nouvelles priorités pour l'UE. Malgré ces changements, l'examen à mi-parcours a conclu que la stratégie de la FRA 2018-2022 était toujours pertinente au regard du contexte politique de l'UE et des défis actuels en matière de droits fondamentaux, et qu'elle était suffisamment souple pour s'inscrire dans le cadre des nouvelles priorités de la Commission européenne et pour s'adapter aux changements intervenant dans le domaine des droits fondamentaux. La plupart des parties prenantes considèrent que l'ensemble des priorités et des objectifs énoncés dans le plan stratégique de la FRA sont pertinents au regard du contexte politique de l'UE et des défis actuels en matière de droits fondamentaux.

#### **Élaboration de stratégies de gains d'efficacité dans le cadre de la planification des stratégies annuelles et pluriannuelles (et communication des réalisations)**

Afin de garantir une réaction rapide, efficace et efficiente aux nouvelles évolutions tout en respectant les priorités de l'UE, l'agence a resserré sa coopération avec l'ensemble des acteurs de l'UE dans le domaine des droits fondamentaux et elle a mieux coordonné ses activités opérationnelles avec les activités de ceux-ci. Les gains d'efficacité dans les activités opérationnelles sont obtenus grâce à une coordination opérationnelle plus étroite et à une meilleure harmonisation des procédures (par exemple, objectifs de rationalisation, éléments livrables, indicateurs, gouvernance et consultations des parties prenantes). La mise en œuvre de ces mesures en 2020 s'est déroulée de la manière suivante.

Étant donné que 2020 était l'année médiane du plan stratégique, il était nécessaire de prendre du recul et de dresser le bilan des progrès globaux accomplis jusque-là, à la lumière des enseignements tirés et des changements contextuels internes et externes. L'examen à mi-parcours a permis d'évaluer la pertinence des objectifs du plan et les progrès réalisés par rapport aux priorités stratégiques. Cet examen comprenait également une analyse approfondie du système actuel d'indicateurs, avec la présentation de propositions visant à améliorer le cadre de mesure des performances. La principale conclusion relative à l'objectif général de l'examen a été que la stratégie de la FRA 2018-2022 était toujours adaptée au contexte politique de l'UE et aux défis actuels en matière de droits fondamentaux, et qu'elle était suffisamment souple pour s'inscrire dans le cadre des nouvelles priorités de la Commission européenne et pour s'adapter aux changements intervenant dans le domaine des droits fondamentaux. Les priorités stratégiques de la FRA sont toutes adaptées aux besoins de ses parties prenantes.

Plusieurs consultations ont été menées au sujet de la programmation annuelle de l'agence avec des parties prenantes (dont la Commission européenne, le Parlement européen, le Conseil de l'Europe, des INDH,

des organismes de promotion de l'égalité, des institutions de médiation et des organisations internationales). Il est important de souligner que des consultations sur les documents de programmation de la FRA ont également été conduites avec un grand nombre d'agences de l'UE, afin de garantir les complémentarités et les synergies nécessaires. De même, dans le cadre de la programmation des activités, l'agence a présenté les activités de manière très transparente, ce qui a permis au conseil d'administration d'effectuer un examen minutieux des priorités négatives/ réductions du nombre de tâches existantes.

### **Développement de synergies entre agences**

La FRA a déjà engagé un certain nombre d'initiatives dans ce domaine. À cet égard, les agences chargées de la justice et des affaires intérieures (JAI) (CEPOL, EASO, EIGE, OEDT, eu-LISA, Eurojust, Europol et Frontex), qui ont accompli des progrès réguliers en vue d'intensifier leur coopération et de relever ensemble les défis de la crise migratoire, fournissent un exemple concret de synergies et d'efficacité accrues.

En 2020, dans le cadre du réseau des agences JAI, la FRA a créé des synergies avec d'autres organismes de façon à coordonner les activités mises en place en réponse à la pandémie de COVID-19. En juillet 2020, le réseau a publié un document conjoint intitulé *COVID-19 responses of EU Justice and Home Affairs agencies* (Réponses des agences de l'UE chargées de la justice et des affaires intérieures à la pandémie de COVID-19) et a organisé une discussion spécifique avec les chefs d'agences le 9 juillet 2020. En 2020, à la suite de la déclaration commune des chefs des agences sur la mise en œuvre de la Charte des droits fondamentaux de l'UE (approuvée en novembre 2019), la FRA a également aidé le réseau, sous la présidence d'Eurojust, à procéder au premier échange de pratiques des agences JAI sur la Charte des droits fondamentaux de l'UE. Outre sa participation aux travaux du réseau des agences JAI, la FRA a continué de fournir à celles-ci une expertise en matière de droits fondamentaux dans leurs domaines de travail respectifs. Plus de 40 activités ont ainsi été organisées dans le domaine de la justice et des affaires intérieures, au cours desquelles la FRA a fourni son expertise, participé, apporté des contributions et sollicité l'avis d'autres agences JAI. Dans le domaine de la formation, en 2020, la FRA a contribué à au moins huit webinaires et/ou à des sessions de formation en ligne du CEPOL. Dans le domaine de la coopération judiciaire et policière en matière pénale, la FRA a coopéré avec Europol et Eurojust dans le cadre d'un projet de recherche (à la demande de la Commission européenne) portant sur l'impact sur les droits fondamentaux de la directive de l'UE relative au terrorisme. En 2020, la FRA et l'eu-LISA ont finalisé un plan de coopération (publié le 12 novembre) visant à rendre opérationnel le protocole d'accord signé en 2016, dans le but de concrétiser davantage les activités de coopération, notamment dans les domaines de la formation, de l'échange d'informations et de la communication. En outre, la FRA a entamé des négociations avec le CEPOL en vue de la conclusion d'un arrangement de travail.

### **Application des principes d'amélioration de la réglementation pour évaluer les performances de l'agence**

La FRA approuve pleinement les principes qui sous-tendent l'amélioration de la réglementation et la recherche de moyens efficaces pour mesurer les performances. La FRA se félicite de l'accent porté à une meilleure réglementation des évaluations, afin d'induire des changements positifs et d'accroître l'efficacité des activités de l'UE. La FRA accomplit régulièrement des activités d'évaluation visant à renforcer la responsabilité et la transparence, en fournissant des données empiriques sur les résultats qui permettent d'en savoir plus sur son efficacité et ses performances. Sa souplesse et sa capacité

à apporter des réponses rapides aux situations d'urgence en matière de droits fondamentaux sont un domaine important dans lequel la FRA apporte une grande valeur ajoutée. En 2020, la pandémie de COVID-19 a affecté la vie quotidienne de tous les citoyens des 27 États membres de l'UE. La FRA a réagi rapidement en publiant six bulletins, entre mars et novembre 2020, sur les implications de la pandémie en matière de droits fondamentaux et sur la gestion de la crise sanitaire et des incidences sur les droits fondamentaux par les États membres de l'UE.

La réaction rapide de la FRA à la pandémie avait pour but, d'une part, de fournir une vue d'ensemble complète des mesures mises en place par les États membres de l'UE pour protéger la santé publique et, d'autre part, d'analyser l'incidence sur les droits fondamentaux des mesures prises par les gouvernements des États membres de l'UE en réponse à l'épidémie de COVID-19. Les bulletins avaient également pour objectif d'aider les décideurs politiques de l'Union à s'assurer que les mesures de lutte contre la pandémie n'enfreignaient pas les droits fondamentaux et qu'elles répondaient aux besoins des diverses populations. Une évaluation intermédiaire et ex post des bulletins sur la *Pandémie de coronavirus dans l'UE*, réalisée par un contractant externe, a été engagée en 2020, afin d'évaluer les objectifs et les réalisations du projet, mais aussi la mesure dans laquelle les impacts escomptés du projet ont été atteints.

#### **2.6.4. Pôle IV : gestion des ressources humaines**

Plusieurs initiatives menées ces dernières années ont produit des résultats sur le plan de l'adéquation organisationnelle générale, de l'efficacité et de la productivité. En 2020, en raison de la pandémie de COVID-19, l'agence a été contrainte de mettre en œuvre toute une série de mesures en matière de ressources humaines. Ces mesures se sont traduites par une augmentation de l'efficacité, comme le montrent les exemples suivants.

1. L'agence a introduit des outils informatiques de pointe pour permettre un accès direct aux principaux processus de gestion des ressources humaines et faciliter leur automatisation complète, par exemple pour le traitement des demandes de congé, les demandes de temps partiel et de congé parental, l'évaluation des performances du personnel, les entretiens d'évaluation, ainsi que l'apprentissage et le développement. L'agence adopte actuellement le système de gestion du personnel SYSPER, qui englobe les services proposés par l'Office « Gestion et liquidation des droits individuels » (PMO), le régime commun d'assurance maladie, la direction générale des ressources humaines et de la sécurité, ainsi que la direction générale de l'informatique. L'agence espère pouvoir déployer un nouvel outil de recrutement d'ici 2022.
2. En 2020, l'agence a entamé la migration vers SYSPER, qui devrait s'achever au cours du premier semestre 2021. La mise en œuvre de SYSPER permettra de rationaliser et d'automatiser certains processus de gestion des ressources humaines.
3. L'utilisation de flux de travail électroniques pour les dépenses relevant du titre I s'est traduite par une meilleure utilisation des ressources disponibles en matière d'archivage de documents. La consommation de papier a également été réduite à quasiment zéro. L'introduction de signatures chiffrées sera toutefois étudiée afin de garantir un environnement sécurisé lors de la signature de documents liés aux ressources humaines.
4. Le recours accru au télétravail tout au long de l'année 2020 a permis de redéfinir le concept de « travail à domicile » et de mettre davantage l'accent sur l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée, ce qui s'est traduit par une augmentation sensible de la productivité du personnel.

5. Le processus de mise en œuvre des cinq procédures de recrutement lancées en 2020 a permis à l'agence d'organiser des entretiens à distance entre les candidats, le comité de sélection et le directeur, ce qui s'est traduit par une réduction substantielle des dépenses liées aux procédures de recrutement. Le recours aux entretiens à distance sera davantage examiné et pourrait se poursuivre une fois que l'agence sera revenue à une situation « normale ».

6. Des contrats-cadres interinstitutionnels ont été utilisés dans les domaines de l'apprentissage et du développement et pour d'autres services administratifs, comme les assurances couvrant le personnel et les contractants externes dans les locaux de l'agence.

7. En 2019, l'agence a conclu un contrat-cadre interinstitutionnel pour la mise au point d'un référentiel de compétences en vue de la définition des compétences nécessaires pour les différents profils d'emploi de la FRA. L'objectif de ce référentiel de compétences, qui sera appliqué à des processus clés en matière de ressources humaines, tels que le recrutement et la sélection, l'avancement professionnel, la formation, le développement et la planification des ressources humaines, est de soutenir les nouveaux processus de gestion des talents et le développement professionnel. Le référentiel de compétences devrait être prêt au cours du premier semestre 2021.

8. Afin de s'assurer qu'elle demeure réactive à l'égard de son personnel, l'agence a lancé en 2019 une analyse de la charge de travail pour identifier les incidences d'une charge de travail élevée et pour prendre les mesures nécessaires à l'amélioration de l'efficacité et du bien-être du personnel. Ce travail d'analyse devrait produire ses résultats définitifs au cours du premier semestre 2021.

La mise à jour des outils RH et l'optimisation de ses processus et de son accord de niveau de service avec le PMO ont permis à l'agence de réduire le nombre de membres du personnel travaillant dans le domaine des RH. Il ressort clairement du Tableau 1 que, bien que le nombre de bénéficiaires des services de la FRA ait fortement augmenté entre 2010 et 2020, l'agence a réduit le nombre d'agents des RH, ramenant le ratio global de 0,91:40 en 2017 à 0,79:40 en 2020. À titre de comparaison, l'objectif que s'était fixé la Commission européenne en matière de gains d'efficacité et de synergies dans l'ensemble de la communauté des RH était d'atteindre un ratio estimé à 1:40<sup>1</sup> en 2019 au plus tard.

**TABEAU 1. ÉVOLUTION DES EFFECTIFS DE RH PAR RAPPORT À L'AUGMENTATION DES EFFECTIFS GÉNÉRAUX**

Année	Effectifs RH	Effectifs totaux
2010	7.8	95.2
2011	7.8	116.7
2012	8.9	134.3
2013	7.1	133.9
2014	7.1	149.0
2015	5.3	136.0
2016	5.5	141.0
2017	3.4	149.0
2018	2.8	146.0
2019	2.8	140.0
2020	2.8	141.0

*En 2019, l'harmonisation des intitulés de poste a été achevée, reflétant ainsi la réaffectation de personnel opérée en 2018 dans le cadre de la restructuration. Le processus de redéfinition de toutes les descriptions de poste a été engagé ; il devrait être achevé au cours du premier trimestre 2020 et consolidé au cours du quatrième trimestre 2020, après l'entrée en production du module du système d'information sur les postes (JIS) de SYSPER.*

*La FRA se trouve dans le premier groupe du système de RH de la Commission européenne (SYSPER), lancé en 2016 afin de centraliser et d'harmoniser les systèmes d'information en matière de RH.*

*Les éléments constitutifs de SYSPER sont des modules intégrés qui partagent des données et des fonctions communes. Chacun de ces modules assiste un processus RH particulier en offrant des fonctionnalités sans papier et des services :*

*aux différents membres du personnel,*

*à leurs supérieurs hiérarchiques, et*

*aux membres du personnel des RH.*

*Une fois la migration des données dans SYSPER achevée, certains processus de gestion devraient être rationalisés et automatisés, avec des activités de flux de travail sans papier et un système de validation électronique. L'introduction de SYSPER contribuera à renforcer l'efficacité grâce à une meilleure utilisation des ressources humaines et financières.*

*En 2019, la FRA a poursuivi ses activités d'apprentissage et de développement à l'intention du personnel en vue d'améliorer les compétences et les comportements. L'action « Women in Leadership and Management » (Les femmes aux postes de direction et d'encadrement), qui s'inscrit dans le plan d'action stratégique pour l'égalité et la diversité 2015-2020 de la FRA, est l'une des principales activités de formation menées au cours de cette période. Parmi les autres activités importantes liées au bien-être du personnel, il convient de citer la commande de l'enquête sur le bien-être de 2020, l'analyse de l'évaluation de la charge de travail, ou encore la passation de marchés relatifs au développement du cadre de compétences de la FRA, qui servira de point de référence RH pour les compétences et les comportements en ce qui concerne l'apprentissage et le développement, la sélection et le recrutement, l'avancement professionnel ainsi que la planification des effectifs.*

*À la suite de la mise à jour du cadre juridique relatif à la prévention et à la détection des fraudes ainsi qu'au respect des normes éthiques en 2018, et après l'adoption des nouvelles décisions du comité exécutif sur la mise en œuvre des lignes directrices de la FRA relatives au lancement d'alerte (décision n° 2018/03), aux activités extérieures et aux mandats, ainsi qu'aux activités professionnelles après cessation des fonctions (décision n° 2018/06), la FRA s'est focalisée sur la mise en œuvre de la stratégie et a organisé, par l'intermédiaire de son responsable de l'éthique, une série de sessions d'information visant à sensibiliser à l'importance de respecter les dispositions adoptées.*

*Par ailleurs, le bureau exécutif de la FRA a adopté des modalités d'exécution concernant la politique relative à la protection de la dignité de la personne et à la lutte contre le harcèlement moral et le harcèlement sexuel (décision n° 2019/02) et les conditions d'emploi des agents contractuels (décision n° 2019/03).*

*Enfin, le bureau exécutif a décidé de déroger par analogie à l'application des modalités d'exécution concernant la conduite des enquêtes administratives et des procédures disciplinaires (décision n° 2019/04) en attendant que la Commission approuve la décision modèle applicable en la matière pour les agences.*

*La FRA a entrepris l'exercice d'évaluation des performances 2019 en utilisant la méthodologie approuvée pour les agences de l'UE. Les résultats de cet exercice sont présentés à l'annexe IV.*

1. Brève description des principales évolutions en matière de RH (c'est-à-dire les modifications apportées au tableau des effectifs au cours de l'année de référence, les modifications des principales politiques en

matière de ressources humaines, les principales réalisations en matière de politiques des RH reflétant les actions prévues dans le DOCUP, etc.)<sup>2</sup>

2. Modalités d'exécution adoptées pour l'année N
3. Brève description des résultats de l'exercice d'examen/d'analyse comparative (c'est-à-dire les frais généraux/le ratio opérationnel, les principales conclusions, etc.) (pour les données, consulter l'annexe IV : *les modèles sont susceptibles d'être modifiés en fonction des résultats du groupe de travail sur l'analyse comparative/l'examen*).

## 2.7. ÉVALUATION DES RÉSULTATS D'AUDIT ET DE L'ÉVALUATION EX POST AU COURS DE L'ANNÉE DE RÉFÉRENCE

La présente section recense et évalue les observations, les conclusions et les avis présentés par les auditeurs, ainsi que la conclusion limitée de la FRA sur l'état du contrôle interne. Elle résume l'incidence significative sur la réalisation des objectifs de contrôle interne, et donc sur l'assurance, ainsi que les mesures de gestion prises en réponse aux recommandations d'audit.

La FRA fait l'objet d'un audit par des auditeurs indépendants à la fois internes et externes : (1) l'IAS et (2) la CCE.

### 2.7.1. Service d'audit interne

En septembre 2019, l'IAS a réalisé un audit sur la conception et la mise en œuvre des projets de recherche (y compris la passation de marchés) ; le rapport final, reçu en janvier 2021, a formulé quatre recommandations importantes sans points critiques spécifiques. L'agence a présenté un plan d'action en vue de clôturer rapidement les recommandations et a pris les mesures qui s'imposaient.

Toutes les recommandations des audits précédents ont été clôturées.

### 2.7.2. Cour des comptes européenne

Au moment de l'élaboration du rapport actuel, la FRA n'avait pas encore reçu les observations finales de la Cour concernant l'exercice 2020. Par conséquent, la FRA mentionne dans la section 2.8a les observations reçues en 2019 ainsi que les réponses qu'elle y a apportées.

## 2.8A SUIVI DES RECOMMANDATIONS ET DES PLANS D'ACTION DES AUDITS ET DES ÉVALUATIONS

La Cour des comptes européenne a réalisé son audit financier et réglementaire annuel des comptes 2019 de l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne et a adopté son rapport le 22 octobre 2020. Dans ce rapport, la CCE a exprimé les opinions d'audit suivantes :

### 2.8A.1. Opinion sur la fiabilité des comptes

La Cour estime que les comptes de l'Agence pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 présentent fidèlement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de l'Agence au 31 décembre 2019, les résultats de ses opérations, ses flux de trésorerie et l'évolution de ses actifs nets pour l'exercice clos à cette date, conformément à son règlement financier et aux règles comptables adoptées par le comptable de la Commission. Celles-ci sont fondées sur des normes internationalement reconnues pour le secteur public.

### 2.8.A.2. Opinion sur la légalité et la régularité des opérations sous-jacentes aux comptes

La Cour estime que les recettes et les paiements sous-jacents aux comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 sont légaux et réguliers dans tous leurs aspects significatifs.

Concernant les recommandations antérieures de la Cour, veuillez trouver ci-dessous le statu quo :

Recommandation de la CCE 2017	Situation actuelle : Fermée
Marchés publics électroniques (E-procurement) : fin 2017, l'Agence avait introduit la facturation électronique pour certaines procédures, mais pas les appels d'offres et les soumissions électroniques (E-submission).	La FRA publie tous ses appels d'offres ouverts sur e-Tendering depuis le début de 2019. En 2019, la FRA a achevé toutes les étapes préparatoires du processus d'intégration de l'e-soumission avec la DIGIT, y compris la réunion de lancement, le remplissage du formulaire de démarrage et la définition du plan d'intégration, et était prête à publier le premier appel d'offres d'ici décembre 2019. La FRA a publié son premier appel d'offres ouvert avec e-Submission au cours du premier trimestre de 2020.

**TABLEAU 2. RECOMMANDATIONS ET PLANS D'ACTION DE LA COUR DES COMPTES EUROPÉENNE**

Observations de la CCE	Réponse de la FRA
Les reports de crédits engagés pour le titre III (dépenses opérationnelles) ont été élevés, avec un montant de 3,8 millions d'euros, soit 60% (2018 : 4,9 millions d'euros, soit 70%). Ils reflètent principalement la nature des activités principales de l'agence, qui s'étendent sur plusieurs mois, voire au-delà de la fin de l'exercice, et qui incluent le financement d'études et d'autres activités destinées à sensibiliser aux droits de l'homme. Depuis 2018, l'agence veille à améliorer les procédures de planification, afin de mieux contrôler les délais entre la signature des contrats, la fourniture des prestations et les paiements. Toutefois, une grande partie (28%) des crédits du titre III reportés à l'exercice 2020 ont été engagés en décembre 2019 et une part significative (47%) des paiements concernant des reports de 2018 ont été effectués le même mois. Ces éléments sont révélateurs d'un problème structurel. Pour le résoudre, l'agence devrait encore améliorer sa planification budgétaire et ses cycles de mise en œuvre.	L'agence salue la compréhension dont la Cour a fait preuve concernant la nature de ses activités principales, qui comprennent des procédures de passation de marchés qui, en fonction de leur complexité, nécessitent du temps pour être réalisées, des projets se poursuivant au-delà de l'année en cours et des demandes ponctuelles formulées par les institutions de l'Union européenne à tout moment de l'année. Il convient de souligner que la deuxième réunion du conseil d'administration a toujours lieu pendant la deuxième semaine de décembre. Compte tenu de ce qui précède, l'agence considère qu'une bonne exécution du budget doit également être mesurée par rapport au volume de crédits annulés et non par rapport au volume de reports. En outre, l'agence affiche un très bon résultat budgétaire, ce qui constitue un indicateur important d'une bonne gestion financière.

## 2.8B SUIVI DES RECOMMANDATIONS FORMULÉES À LA SUITE DES ENQUÊTES MENÉES PAR L'OFFICE EUROPÉEN DE LUTTE ANTIFRAUDE (OLAF)<sup>3</sup>

L'OLAF n'a émis aucune recommandation en 2020.

## 2.9. SUIVI DES OBSERVATIONS DE L'AUTORITÉ DE DÉCHARGE

### 2.9.1. Observations concernant la FRA

**TABEAU 3. SUIVI DES OBSERVATIONS DE L'AUTORITÉ DE DÉCHARGE**

Observations de l'autorité de décharge	Réponses et mesures de la FRA	Mise en œuvre
<p>note que, selon le rapport de la Cour, les reports de crédits engagés étaient élevés en ce qui concerne les dépenses liées au fonctionnement, et que ces reports étaient principalement dus à la nature des activités, parmi lesquelles le financement d'études qui s'étendent sur plusieurs mois, voire souvent au-delà de la fin de l'exercice ; relève que l'Agence a mis en place des procédures de planification afin d'assurer le suivi des délais inévitables entre la signature des contrats, la fourniture des prestations et les paiements ; constate que, d'après la réponse de l'Agence, l'écart entre le montant initial prévu et le montant final reporté était d'environ 10%, ce qui se situe dans les limites de la marge de tolérance, et que la vieille application de suivi de la consommation budgétaire a été remplacée par une nouvelle application ; demande à l'Agence d'améliorer sa planification budgétaire ;</p>	<p>De 2012 à 2018, l'agence a contrôlé les reports prévus à l'aide de l'application MATRIX I. Il en a résulté une diminution, de 5 062 739 EUR en 2018 pour 2019 à 4 780 176 EUR en 2019 pour 2020. En outre, les reports annulés ont représenté 2,4% du montant total reporté à 2019, soit 121 000 EUR, ce qui constitue un indicateur très solide d'une bonne planification budgétaire.</p> <p>En 2019, l'agence a commencé le développement d'une nouvelle application logicielle de contrôle, qui a été achevée en 2020. L'utilisation du nouvel outil de contrôle, MATRIX II, améliorera encore le suivi de la planification budgétaire en anticipant les transferts de fonds et les procédures de passation de marchés.</p>	<p>En cours</p>
<p>se félicite du fait que l'Agence coopère avec d'autres agences, en particulier avec la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail (Eurofound), l'Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes, l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes, l'Agence de l'Union européenne pour la gestion opérationnelle des systèmes d'information à grande échelle au sein de l'espace de liberté, de sécurité et de justice (eu-LISA), l'Agence de l'Union européenne pour la coopération judiciaire en matière pénale (Eurojust) et le Bureau européen d'appui en matière d'asile, en vue d'atteindre des objectifs stratégiques communs ; se félicite que, par ailleurs, l'Agence aide régulièrement d'autres agences de l'Union à prendre en compte dans leurs travaux les obligations découlant de la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne (ci-après « la charte ») ; estime qu'il est nécessaire pour l'Agence de continuer à tisser des liens forts avec d'autres institutions concernées de l'Union ; encourage l'Agence à étudier des modalités de partage des ressources et des effectifs avec d'autres agences dont les activités sont similaires au regard des tâches qui se recoupent ;</p>	<p>À la suite de l'adoption du règlement Frontex, la FRA a signé, en novembre 2019, un accord de niveau de service avec Frontex afin de soutenir la mise en place des contrôleurs des droits fondamentaux prévus à l'article 110 du règlement (UE) 2019/1896. Le règlement impose à Frontex de recruter au moins 40 contrôleurs des droits fondamentaux et de les déployer dans des activités opérationnelles d'ici à la fin de 2020. En mars 2020, la FRA avait fourni une première série de documents à Frontex, dont un projet de termes de référence pour le recrutement des contrôleurs, un projet de lignes directrices, un ensemble de listes de contrôle et une compilation de ressources documentaires pertinentes.</p> <p>La FRA a convenu d'un plan de coopération avec l'eu-LISA en 2020. À la suite de l'accord de travail conclu en 2016 entre la FRA et l'eu-LISA, les agences ont établi un plan de coopération couvrant la période 2020-2022. Bien que l'accord de travail de 2016 demeure le cadre général de la coopération entre les agences, le plan de coopération vise à développer des actions spécifiques, telles que le partage des bonnes pratiques et des expériences correspondantes en matière de sécurité informatique et de continuité des activités dans le domaine des TIC, et le partage d'expertise et de bonnes pratiques dans des domaines tels que les ressources humaines, les finances et les marchés publics, les services administratifs et les questions administratives.</p>	<p>Mis en œuvre</p>

<p>encourage l'Agence à poursuivre la numérisation de ses services ;</p>	<p>L'agence a pu être opérationnelle à 100% dès le début de la pandémie de COVID-19 parce que la plupart de ses procédures internes sont numérisées. Elle est parvenue rapidement à mettre en œuvre des flux de travail électroniques pour les processus financiers et autres et elle est en train de mettre en œuvre les signatures numériques dans la mesure où elle suit les évolutions mises en œuvre par le Parlement européen et la Commission.</p> <p>Parallèlement, l'agence applique sa stratégie en matière d'informatique en nuage, adoptée en 2019, en transférant tous ses services vers l'informatique en nuage. Cette activité est en cours et la phase 1 (adoption d'Office 365) sera achevée en mars 2021. La deuxième phase comprendra les applications internes restantes et devrait débiter au deuxième trimestre 2021.</p> <p>Au cours de cette transition, les processus numériques existants seront revus et de nouveaux processus seront créés.</p>	<p>En cours</p>
<p>encourage l'Agence à intensifier sa coopération avec les organisations internationales, telles que le Conseil de l'Europe et les Nations unies, afin de rechercher des synergies et de les mettre à profit dans la mesure du possible ;</p>	<p>L'agence a encore intensifié sa coopération avec le Conseil de l'Europe et les Nations Unies. En décembre 2019, elle a lancé l'EFRIS, un point d'entrée unique pour les informations sur les droits de l'homme dans l'UE. Pour les États membres de l'UE et les pays ayant le statut d'observateur, l'EFRIS rassemble leurs engagements envers les traités des Nations Unies et du Conseil de l'Europe et leurs éléments, ainsi que les différentes évaluations réalisées par les mécanismes de surveillance des droits de l'homme au sein de ces organisations. Il comprend actuellement 60 évaluations.</p>	<p>Mis en œuvre</p>
<p>constate, à la lumière des observations formulées à ce sujet par l'autorité de décharge, que les outils de passation de marchés en ligne n'ont été rendus obligatoires qu'en 2019 et que l'Agence a mis en place tous les outils obligatoires de passation de marchés en ligne, à l'exception de l'outil de soumission électronique des offres, qui devait être mis en œuvre au quatrième trimestre 2019 ; demande à l'Agence d'informer l'autorité de décharge des progrès réalisés en la matière d'ici juin 2020 ;</p>	<p>Le processus d'intégration de la soumission électronique a été achevé par l'agence en janvier 2020. Le premier appel d'offres par soumission électronique a été publié le 8 avril 2020.</p>	<p>Mis en œuvre</p>
<p>prend acte de plusieurs procédures judiciaires en cours concernant des violations du statut du personnel et des violations du droit à une bonne administration (4) ; souligne que l'Agence devrait s'assurer du respect des prescriptions et qu'elle devrait montrer l'exemple en formulant des avis sur les droits fondamentaux et en respectant ces derniers ; déplore que de telles violations puissent avoir un effet préjudiciable sur l'opinion publique et sur la réputation de l'Union ; regrette que de telles procédures judiciaires soient coûteuses pour l'Agence et représentent un gaspillage de l'argent du contribuable ;</p>	<p>L'agence souhaite attirer l'attention sur l'existence d'un éventuel malentendu sur les procédures judiciaires en cours concernant des allégations de violation du statut et du droit à une bonne administration, telles qu'elles figurent au paragraphe 19.</p> <p>En ce qui concerne les procédures judiciaires, il convient de noter que, au cours des quatre premiers mois de 2020, deux des affaires citées au paragraphe 19 (à savoir C-682/19 P, BP/FRA, et T-31/19, AF/FRA) ont été rejetées par la CJUE comme manifestement infondées. Les deux autres affaires se trouvent au stade du pourvoi (à savoir C-669/19 P, BP/FRA, et C-601/19 P, BP/FRA), l'arrêt du Tribunal ayant été favorable à la FRA en première instance (T-888/16, BP/FRA, et T-838/16, BP/FRA).</p> <p>L'agence est un organe efficace qui garantit un environnement interne fondé sur la confiance et le respect à l'égard de son personnel et le plein respect des règles régissant l'administration publique de l'UE. À cet égard, l'agence a mis en place quelques mesures pour assurer la protection du personnel et des fonds de l'UE, par exemple la politique en matière de dénonciation des dysfonctionnements, la politique de lutte contre le harcèlement, le réseau de conseillers confidentiels de l'agence, un groupe « Égalité et diversité », des enquêtes périodiques sur le bien-être, un responsable de l'éthique et une stratégie antifraude. En 2017, un audit sur l'éthique et la gouvernance réalisé par l'IAS a donné des résultats positifs ; des recommandations mineures ont été formulées, qui ont toutes été mises en œuvre.</p>	<p>En cours</p>

demande à l'Agence de s'attacher à diffuser auprès du public les résultats de ses recherches et de s'adresser au public par l'intermédiaire des médias sociaux et d'autres médias ;	L'agence a encore renforcé ses procédures de communication et de diffusion des résultats auprès du public en 2019, notamment par l'intermédiaire de ses réseaux sociaux. Son nombre d'abonnés a augmenté sur trois réseaux sociaux (Facebook, Twitter et LinkedIn) et son matériel audiovisuel a été visionné plus souvent. L'agence a présenté un nouveau site web actualisé en décembre 2020, rendant ses conclusions plus accessibles sur tous les appareils mobiles.	Mis en œuvre
	Avec près de 100 000 publications imprimées diffusées par le principal portail de publications de l'UE en 2019, la FRA est restée en tête du classement de toutes les agences de l'UE en ce qui concerne les commandes de publications à l'Office des publications de l'UE. Ses 10 publications principales, dont des manuels de droit européen dans différentes langues, ont été téléchargées 63 887 fois.	
	Sa base de contacts parmi les médias et les influenceurs a été élargie en 2019, des journalistes et des influenceurs ayant été retenus pour différents sujets ; des messages électroniques ciblés sur les rapports à venir ont également été envoyés avant leur date de publication. De plus, la FRA a publié sa boîte à outils e-Media sur la migration afin de renforcer le journalisme de qualité sur ce sujet.	
	En outre, en octobre 2019, l'agence a organisé un atelier avec des communicateurs de premier plan dans le domaine des droits de l'homme afin d'examiner et de rechercher des solutions sur la meilleure façon de communiquer efficacement sur les droits de l'homme tout en faisant participer le public au moyen de discours efficaces. Les participants à l'atelier ont également examiné les moyens de travailler ensemble de manière plus efficiente et plus efficace en tant que communauté de communicateurs dans le domaine des droits de l'homme.	

## 2.9.2 Observations concernant toutes les agences de l'UE

TABLEAU 4. SUIVI DES OBSERVATIONS DE L'AUTORITÉ DE DÉCHARGE

Observations de l'autorité de décharge	Réponses et mesures de la FRA	Mise en œuvre
invite les agences à indiquer leur niveau de rotation annuelle du personnel et les niveaux moyens d'absences pour raisons de maladie [...]	<p>Taux de rotation de l'Agence en 2019</p> <p>Niveau moyen d'absences pour raisons de maladie</p> <p>Réponse</p> <p>En général, la rotation du personnel est toujours très faible à la FRA, principalement parce que les postes d'agents temporaires (AT) et d'agents contractuels (AC) sont des postes à long terme. En 2019, 2 AT sur 72 (2,8%) et 3 AC sur 32 (9,4%) ont quitté leur poste.</p> <p>3,94 jours au total.</p> <p>Observations</p> <p>Au total, 80% des départs de personnel étaient dus à de nouveaux emplois proposés dans une autre agence/entreprise commune/institution.</p> <p>Aucun</p>	Mis en œuvre
estime que les agences, organes et institutions de l'Union doivent montrer l'exemple en matière de transparence ; appelle dès lors de ses vœux la publication de listes exhaustives des marchés attribués par le biais de procédures de marchés publics, y compris ceux dont le montant est inférieur au seuil légal de 15 000 EUR ; votre agence publie-t-elle ou prévoit-elle de publier une liste exhaustive des marchés attribués, y compris ceux dont le montant est inférieur au seuil légal de 15 000 EUR ?	L'agence publie sur son site web, avant le 30 juin de l'année suivante, les marchés attribués, conformément à l'article 38 (publication d'informations sur les destinataires et d'autres informations) du règlement financier <sup>4</sup> . Cet article prévoit, en son paragraphe 3, point b), que les détails des marchés de très faible valeur (inférieurs à 15 000 EUR) ne doivent pas être publiés, afin de protéger les données à caractère personnel, étant donné que les marchés inférieurs à ce montant sont souvent attribués à des personnes physiques. Cela est conforme aux lignes directrices fournies par la direction générale du budget et à la jurisprudence (voir <a href="#">C-92/09, Volker und Markus Schecke GbR/Land Hessen</a> ).	Mis en œuvre
Votre agence dispose-t-elle de règles exhaustives, de meilleurs contrôles et de lignes directrices claires concernant les périodes de viduité pour le personnel sortant et les autres mesures liées au « pantouflage » ?	La FRA dispose de la décision 2018/06 du bureau exécutif sur l'application par analogie de la décision C(2018)4048 de la Commission relative aux activités extérieures et aux mandats, et aux activités professionnelles après la cessation des fonctions, complétée par des déclarations spécifiques sur la démission.	Mis en œuvre

## 2.10. GESTION DE L'ENVIRONNEMENT

En ce qui concerne sa politique de gestion de l'environnement, en raison de la pandémie de COVID-19, qui a entraîné un recours considérable au télétravail obligatoire, les mesures existantes de la FRA sont restées inchangées en 2020.

Les objectifs et indicateurs initialement définis pour réduire la consommation d'énergie et d'eau ont été atteints en raison du nombre limité de membres du personnel présents dans les locaux pendant la pandémie. La consommation globale était d'environ 30% par rapport à la situation normale où tout le personnel serait présent dans le bâtiment.

En ce qui concerne la gestion des déchets, l'approche actuelle en matière d'élimination des déchets a été suivie tout au long de l'année 2020, contribuant ainsi au recyclage du plus grand volume possible de déchets.

Grâce au télétravail et à l'introduction de nouveaux flux de travail électroniques, l'utilisation du papier a été réduite de 70%, ce qui s'inscrit dans le cadre des mesures adoptées par l'agence pour numériser ses procédures internes et remplacer les flux de travail sur papier.

Dans l'ensemble, l'utilisation d'imprimantes et, surtout, d'imprimantes personnelles a été réduite de manière exponentielle, les flux de travail sur papier ayant été remplacés par des flux de travail électroniques dans le cadre des efforts de transformation numérique.

Les dons initialement prévus de matériel informatique d'occasion n'ont pas pu se faire en raison de la pandémie. Ils ont été reportés au second semestre 2021, en fonction de l'évolution de la pandémie.

L'installation d'ampoules à diodes électroluminescentes (LED) a également été reportée à 2021, en accord avec le propriétaire du bâtiment.

## 2.11. ÉVALUATION PAR LA DIRECTION

Cette section présente et évalue les éléments désignés par la direction comme contribuant à l'assurance de la réalisation des objectifs en matière de contrôle interne.

Conformément à son obligation, l'ordonnateur a évalué l'efficacité et l'efficience du système de contrôle interne, sur la base du cadre de contrôle interne.

En outre, il a systématiquement examiné les résultats et indicateurs disponibles en matière de contrôle, ainsi que les résultats liés à l'exécution budgétaire, à la légalité et à la régularité, aux procédures de passation de marchés, à la prévention des fraudes et aux observations et recommandations formulées par l'IAS, la Cour des comptes et le Parlement européen dans le cadre de la procédure de décharge. Ces éléments ont été évalués afin de déterminer leur incidence sur l'assurance de la direction quant à la réalisation des objectifs en matière de contrôle.

L'évaluation des contrôles internes a démontré leur efficacité mais a également renforcé l'engagement de la FRA à poursuivre les améliorations dans certains domaines couverts. Dans l'ensemble, des contrôles appropriés sont en place et fonctionnent comme prévu ; les risques et les possibilités font l'objet d'un suivi adéquat, les premiers étant atténués de manière appropriée ; les améliorations et renforcements nécessaires sont en cours d'exécution.

Aucune faiblesse significative susceptible d'avoir une éventuelle incidence sur la déclaration d'assurance de l'ordonnateur n'a été décelée et signalée dans les parties concernées, comme indiqué dans le présent rapport.

# **PARTIE IIB : ÉVALUATIONS EXTERNES**

### *Accroître davantage la clarté, l'efficacité et l'impact de la FRA*

Conformément à l'article 30 du règlement (CE) n° 168/2007 du Conseil, l'agence doit commander une évaluation externe indépendante des résultats qu'elle a obtenus tous les cinq ans. Le rapport de l'évaluation externe indépendante examine les critères d'efficacité, d'efficacité, de pertinence, de cohérence et de valeur ajoutée apportée à l'UE, ainsi que le respect par l'agence de l'approche commune sur les agences décentralisées. Conformément à l'article 31 du règlement susmentionné, le conseil d'administration a examiné les conclusions de l'évaluation de 2017 et a adressé à la Commission des recommandations concernant les changements à apporter à l'agence. Dans le prolongement de ces recommandations, le conseil d'administration assurera également le suivi de l'évaluation externe en mettant en œuvre la stratégie pluriannuelle de l'agence pour la période 2018-2022. Conformément à l'approche commune approuvée par le Parlement européen, le Conseil et la Commission (action 55 de la feuille de route<sup>5</sup>), ce plan d'action de suivi porte spécifiquement sur les aspects susceptibles d'amélioration identifiés par l'évaluateur externe et sur les actions relevant des prérogatives du directeur. Ces actions sont regroupées en trois catégories d'actions, à savoir les actions visant à accroître la *clarté* (Tableau 5), *l'impact* (Tableau 6) et *l'efficacité* (Tableau 7).

**TABLEAU 5. ACCROÎTRE LA CLARTÉ**

	Action à entreprendre	Actions achevées
1.1	Rationaliser les priorités et objectifs stratégiques dans le prochain plan stratégique quinquennal	À la suite de l'évaluation externe, les piliers et objectifs stratégiques ont été définis dans la stratégie 2018-2022 de la FRA.
1.2	Mettre en œuvre les priorités et objectifs stratégiques de l'agence dans ses activités de communication (publications, brochures, site web et réseaux sociaux)	Les actions en cours comprennent la définition de quatre priorités en matière de communication en 2019, le ciblage des communications sur les médias sociaux, l'élaboration d'une nouvelle brochure de la FRA décrivant les objectifs et les principaux domaines de travail de l'agence, et la refonte complète du site web afin de présenter clairement les domaines de travail et les priorités de l'agence.
1.3	Rationaliser le lien entre les thèmes/projets/objectifs/priorités afin de mieux identifier l'incidence à tous les niveaux	Le document de programmation de la FRA repose désormais sur la structure suivante : programmation pluriannuelle et programmation annuelle. Une description des résultats escomptés et des incidences potentielles est fournie à ces deux niveaux de programmation.
1.4	Inclure des questions spécifiques concernant les nouvelles activités lors des exercices de consultation des parties prenantes	Des questions spécifiques sur les « activités/résultats prévus et potentiels » sont désormais incluses dans la consultation sur la note du directeur relative à l'élaboration du programme de travail annuel (année N-2) et dans la consultation sur le programme de travail annuel (année N-1).
1.5	Inclure dans le document de programmation davantage d'informations sur les résultats escomptés/l'impact recherché	De plus amples informations sur les résultats prévus et les impacts potentiels ont été incluses dans le document de programmation et sont décrites, d'une part au niveau des programmes stratégiques, et d'autre part à celui des domaines thématiques de la FRA.
1.6	Inclure dans les fiches de projet de la FRA des informations complémentaires sur la pertinence politique, les groupes cibles et les bénéficiaires	Ces informations sur la pertinence politique ainsi que sur les groupes cibles et les bénéficiaires des résultats de la FRA spécifiques sont désormais incluses dans le document de programmation et en particulier dans toutes les fiches de projet prévues dans le programme de travail annuel.
1.7	Associer les parties prenantes externes à l'examen à mi-parcours de la stratégie 2018-2022 de la FRA	L'examen à mi-parcours de la stratégie 2018-2022 de la FRA sera réalisé en 2020. Dans ce contexte, une procédure de passation de marchés sera lancée début 2020 pour externaliser certaines des activités d'évaluation nécessaires à l'examen à mi-parcours.
1.8	Organiser l'examen à mi-parcours de la stratégie sur la base de chaque pilier/objectif et organiser le rapport sur la base des résultats	Cette approche concernant l'organisation de l'examen à mi-parcours sera reflétée dans le cahier des charges de la procédure de passation de marchés mentionnée ci-dessus. En conséquence, l'évaluation sera basée sur chaque pilier/objectif et le rapport sera organisé conformément aux résultats obtenus.
1.9	Mettre en place un plan de participation des parties prenantes définissant clairement le niveau et le type de participation et les résultats escomptés dans les domaines d'action de l'agence	La FRA a désigné des analystes politiques pour chacun de ses programmes thématiques pour faire en sorte que les parties prenantes soient correctement informées et associées, le cas échéant. En outre, une version révisée de la procédure de conception et de mise en œuvre du projet a été élaborée, qui énonce comme étape essentielle « l'identification des parties prenantes et des plans d'engagement des parties prenantes ».
1.10	Améliorer l'approche de planification intégrée et réviser les indicateurs de performance clés et les cibles de l'agence	L'approche de la planification intégrée a été améliorée et la version révisée a été adoptée par le directeur/l'équipe de direction et communiquée à tous les membres du personnel. Une révision des indicateurs de performance clés de la FRA est en cours et s'achèvera en 2021.

**TABLEAU 6. ACCROÎTRE L'IMPACT**

2.1	Veiller à ce que la stratégie 2018-2022 de la FRA reflète les recommandations, en ce qui concerne les priorités et les objectifs (piliers IV et V)	La stratégie actuelle s'appuie sur les recommandations reçues et inclut les priorités stratégiques sur lesquelles se fondent les activités opérationnelles de la FRA.
2.2	Élaborer une politique relative aux publications et une stratégie de diffusion afin de hiérarchiser les priorités et d'influencer la politique et le rôle clairement défini des parties prenantes et leur effet multiplicateur	À la suite de la restructuration interne effectuée en novembre 2019, la nouvelle unité « Communications et Événements » a continué d'élaborer une politique des publications annuelles et mis en place une stratégie de communication et de diffusion plus ciblée et plus tactique.
2.3	Appliquer les 10 clés de la FRA pour bien communiquer sur les droits de l'homme et donner à ses messages une voix authentique	Le programme « Communiquer sur les droits » vise à garantir l'application des 10 clés pour bien communiquer sur les droits de l'homme dans l'ensemble des activités de communication de la FRA. Le programme a été créé dans le cadre de la restructuration effectuée en novembre 2019. Avec la pandémie de COVID-19, la FRA a intensifié ses communications sur les médias sociaux, en incluant notamment des récits réels de la société civile dans ses publications.

2.4	Poursuivre la collaboration afin de prodiguer des conseils aux représentants des États membres concernant la collecte de données dans des domaines spécifiques	La collaboration avec les États membres concernant la collecte de données dans des domaines spécifiques se poursuit, plus particulièrement s'agissant de la collecte de données de l'enquête à grande échelle réalisée par l'agence. Les unités « Recherche et données » et « Assistance technique et renforcement des capacités » collaborent étroitement pour conseiller les États membres en matière de collecte de données.
2.5	Inclure dans certains projets figurant dans le programme de travail annuel des activités spécifiques de coopération avec les agences de l'UE aux fins de la production de réalisations conjointes	Différents membres du personnel ont été chargés d'assurer la liaison avec des agences spécifiques de l'UE en ce qui concerne la coopération et l'engagement, y compris dans le cadre des activités conjointes d'une année donnée mentionnées dans le document de programmation de la FRA.
2.6	Inclure une « composante de suivi des activités » dans chaque programme de travail afin d'accroître l'impact des projets de la FRA au niveau de l'UE/national	La FRA a investi davantage de ressources internes dans le développement de ses bases de données d'enquête, qui sont disponibles sur son site web à des fins d'utilisation publique et qui permettent l'extraction de données au niveau des États membres. L'objectif est d'accroître l'impact au niveau des États membres.
2.7	Fournir une assistance technique au moyen de projets et d'activités de renforcement des capacités spécifiques ciblant des organismes et des agences au niveau national, dans des domaines relevant de la compétence de l'UE	Le document de programmation 2020-2022 de la FRA prévoit une formation spécifique à la « Charte des droits fondamentaux de l'UE » au niveau national. Par ailleurs, toutes les autres activités de renforcement des capacités/ d'assistance technique menées font référence à la Charte.
2.8	Organiser des conférences de la FRA en coopération avec les présidences et d'autres institutions de l'UE	La FRA continue de créer des forums de discussion sur les droits fondamentaux impliquant des groupes de parties prenantes concernées à différents niveaux. En 2019, il s'agissait de deux conférences de la présidence, d'un atelier national de mise en réseau sur l'antisémitisme à la FRA et de l'atelier annuel du réseau des communicateurs dans le domaine des droits de l'homme.
2.9	Soutenir les infrastructures nationales de défense des droits de l'homme dans certains États membres de l'UE	La FRA a achevé ses recherches sur la situation des INDH dans l'UE et a publié le rapport intitulé <b>Des INDH fortes et efficaces – obstacles, pratiques prometteuses et perspectives</b> en septembre 2020. Le rapport fait l'objet d'actions de promotion au niveau national afin de renforcer encore les INDH.
2.10	Mettre en œuvre une coopération systématique avec les organisations de la société civile, les structures nationales de défense des droits de l'homme, les organisations internationales de défense des droits de l'homme et les autorités nationales	La FRA a poursuivi le développement de l'EFRIS et a continué de soumettre ses données et analyses aux mécanismes de surveillance des Nations Unies et du Conseil de l'Europe. Elle contrôle l'utilisation de la Charte des droits fondamentaux de l'UE au niveau national ; en 2020, le rapport était axé sur les 10 ans de la Charte. L'agence a réalisé diverses consultations de son réseau de la société civile et a convoqué un groupe de travail de son réseau d'ALN sur les plans d'action nationaux en matière de droits de l'homme.

## TABLEAU 7. ACCROÎTRE L'EFFICIENCE

3.1	Informar des rôles et responsabilités de l'ensemble du personnel et des procédures de travail de l'agence	Au cours de la transition vers une nouvelle structure organisationnelle, l'agence a achevé l'harmonisation des intitulés de poste et la révision des procédures, politiques et processus internes les plus importants.
3.2	Examiner le document de programmation unique pour montrer plus clairement comment les ressources humaines et financières sont allouées pour toutes les activités de l'agence	L'allocation des ressources humaines et financières est désormais prévue au niveau du domaine thématique du cadre pluriannuel ainsi que pour chaque projet, et la répartition des activités transversales est décrite pour chaque volet principal des activités à entreprendre.
3.3	Poursuivre la préparation d'un plan prioritaire semestriel	La préparation d'un plan prioritaire de six mois se poursuivra.
3.4	Nommer un conseiller en communication et un conseiller scientifique	À l'issue d'une procédure de recrutement interne, le directeur a nommé un conseiller en communication et un conseiller scientifique en 2018.
3.5	Élaborer des cadres de communication interne et externe et définir et mettre en œuvre une politique de communication interne et un plan d'action connexe	Le cadre de communication externe a été élaboré conformément à la stratégie 2018-2022 de la FRA et au document de programmation 2019-2021, et il est mis en œuvre par l'intermédiaire du programme « Communiquer sur les droits » (voir points 1.2, 2.2, 2.3 et 2.8). À la suite de la restructuration interne, le poste de conseiller en communication du directeur a été créé.

## Endnotes

- 1 Commission européenne (2016), *Communication à la Commission: Synergies et gains d'efficacité à la Commission – Nouvelles méthodes de travail*, SEC(2016) 170 final, Bruxelles, 4 avril 2016.
- 2 Y compris, conformément au paragraphe 28 du rapport de décharge du Parlement: « Décharge 2011 : performance, gestion financière et contrôle des agences de l'UE » [P7\_TA(2013)0134], le nombre de jours de congés qui ont été accordés pour chaque grade, dans le cadre du système d'horaires flexibles et de repos compensatoire.
- 3 Article 11 du règlement (UE, Euratom) n° 883/2013 du Parlement européen et du Conseil relatif aux enquêtes effectuées par l'Office européen de lutte antifraude (OLAF) et abrogeant le règlement (CE) n° 1073/1999 du Parlement européen et du Conseil et le règlement (Euratom) n° 1074/1999 du Conseil (JO 2013 L 248, p. 1).
- 4 Règlement (UE, Euratom) 2018/1046 du Parlement européen et du Conseil du 18 juillet 2018 relatif aux règles financières applicables au budget général de l'Union, modifiant les règlements (UE) n° 1296/2013, (UE) n° 1301/2013, (UE) n° 1303/2013, (UE) n° 1304/2013, (UE) n° 1309/2013, (UE) n° 1316/2013, (UE) n° 223/2014, (UE) n° 283/2014 et la décision n° 541/2014/UE, et abrogeant le règlement (UE, Euratom) n° 966/2012.
- 5 Les directeurs doivent élaborer une feuille de route assortie d'un plan d'action destiné à assurer le suivi des conclusions des évaluations rétrospectives, et notifier deux fois par an à la Commission les progrès accomplis.



# PARTIE III : ÉVALUATION DE L'EFFICACITÉ DES SYSTÈMES DE CONTRÔLE INTERNE

3.1.	EFFICACITÉ DES SYSTÈMES DE CONTRÔLE INTERNE	95
3.1.1.	ÉVALUATION INTERNE	95
3.1.2.	EXCEPTIONS	96
3.1.3.	CONTRÔLES EX POST	96
3.1.4.	PRÉVENTION ET DÉTECTION DES FRAUDES	96
3.1.5.	PRÉVENTION ET GESTION DES CONFLITS D'INTÉRÊTS	97
3.2.	CONCLUSIONS DE L'ÉVALUATION DES SYSTÈMES DE CONTRÔLE INTERNE	97
3.3.	DÉCLARATION DU RESPONSABLE DE LA GESTION DES RISQUES ET DU CONTRÔLE INTERNE	97

## 3.1. EFFICACITÉ DES SYSTÈMES DE CONTRÔLE INTERNE

La FRA utilise la structure organisationnelle et les systèmes de contrôle interne adaptés à l'exécution de ses objectifs stratégiques et de contrôle interne, conformément aux principes de contrôle interne et en tenant compte des risques associés à l'environnement dans lequel elle agit.

La FRA a adopté un ensemble de principes de contrôle interne fondés sur ceux de la Commission, visant à garantir la réalisation des objectifs stratégiques, administratifs et opérationnels.

Elle mène diverses activités dans le but d'évaluer le niveau de mise en œuvre et de performance du cadre de contrôle interne. L'évaluation et l'exercice d'établissement de priorités qui en découle se déroulent sur la base des sources suivantes : évaluation interne, registre des exceptions, contrôle ex post, prévention des fraudes, évaluation des risques et conclusions d'audits (IAS et CCE).

### 3.1.1. Évaluation interne

Fin 2020, la FRA a entamé une évaluation interne du niveau de mise en œuvre du nouveau cadre de contrôle interne. Ce nouveau cadre repose sur cinq composantes et sur 17 principes. Chaque principe est encore développé en caractéristiques propres.

Avant d'évaluer le système de contrôle interne, s'inspirant des indicateurs et points de référence de la Commission, la FRA a introduit (le cas échéant) ses propres indicateurs et points de référence pour chaque principe, en fonction de la description de chaque caractéristique, selon ce qui correspondait le mieux à ses particularités et à ses risques. Ces points de référence ont constitué un point de départ pour le contrôle régulier et les évaluations particulières.

Il ressort de l'évaluation à l'aune des indicateurs établis que le système comporte globalement toutes les composantes du cadre de contrôle interne, qui sont présentes et fonctionnent ensemble de manière intégrée.

Au niveau des principes, il ressort que tous les principes sont présents et fonctionnent comme prévu. Certaines améliorations sont toutefois nécessaires en ce qui concerne les principes 4, 5, 6 et 14.

À cet égard, en 2021, l'agence prendra des mesures pour améliorer la mise à jour régulière des descriptions de postes (principe 4), s'efforcera de mettre en œuvre en temps utile l'exercice de rapport d'évolution de carrière (principe 5), évaluera la possibilité d'externaliser la définition d'une politique de communication interne intégrée (principe 14) et renforcera par des outils d'établissement de rapports spécialisés la planification et le suivi budgétaires au niveau de la direction (principe 6).

### **3.1.2. Exceptions**

Outre l'évaluation interne et conformément aux dispositions du principe 12, la FRA dispose d'un processus pour l'enregistrement et l'autorisation des exceptions, le registre étant tenu à jour au niveau central et régulièrement présenté aux organes de contrôle externe que sont l'IAS et la CCE.

La période visée par l'évaluation révèle que le cadre de contrôle interne, qui repose sur des contrôles ex ante solides, est en mesure de détecter les écarts les plus importants par rapport au règlement financier, entraînant l'enregistrement des exceptions et permettant une prise de décision appropriée.

En 2020, aucune exception d'une valeur supérieure à 5 000 EUR n'a été enregistrée.

### **3.1.3. Contrôles ex post**

Conformément à son règlement financier, en 2020, la FRA a réalisé un contrôle ex post. La définition des domaines cibles sur la base des risques permet une utilisation efficace des ressources et une définition claire des domaines nécessitant un contrôle.

En 2020, sur la base d'une analyse des risques spécifique, un exercice a été réalisé sur un échantillon d'opérations effectuées au cours des quatre dernières semaines de l'exercice 2018-2019. Au total, 16 opérations, correspondant à un montant d'environ 450 000 EUR, ont fait l'objet d'un contrôle documentaire prudentiel. L'activité a donné lieu à quelques observations formelles mais aucun problème critique n'a été recensé.

En conclusion, l'analyse des données de contrôle disponibles n'a révélé aucune défaillance significative pouvant avoir une incidence importante sur la légalité et la régularité des opérations financières. L'objectif de contrôle pour la légalité et la régularité a donc été atteint.

La FRA estime que la nécessité de ces contrôles est indéniable, étant donné que la totalité des crédits serait menacée si ces contrôles n'existaient pas.

### **3.1.4. Prévention et détection des fraudes**

La mise en œuvre des systèmes de contrôle interne crée un contexte global renforcé dans lequel la fraude est évitée grâce à l'application intégrée de différentes mesures incorporées dans les processus de la FRA. En outre, les activités de l'IAS et les visites de la CCE permettent une évaluation indépendante du niveau d'assurance existant. Afin de réduire autant que possible le risque de fraude, la FRA continue de sensibiliser les membres du personnel et les sous-traitants, pour faciliter la détection et la prévention des activités frauduleuses éventuelles. La FRA a élaboré sa propre stratégie antifraude et elle l'applique depuis 2014, sur la base de la méthodologie fournie par l'OLAF. Cette stratégie est revue tous les quatre ans. À la suite de l'adoption, lors de la réunion du conseil d'administration de décembre 2018, de la stratégie antifraude révisée, la FRA a, pendant l'année de référence, consacré la plupart de ses efforts à la mise en œuvre du plan d'action concerné. Cela a donné lieu à un suivi constant du cadre juridique existant, à la révision de sa formation à la prévention de la fraude et à la sensibilisation du personnel grâce à l'organisation de sessions d'information et à la réalisation de contrôles spécifiques et d'évaluations des risques de fraude.

Sur la base des informations disponibles, la FRA a une assurance raisonnable que les mesures antifraude en place sont efficaces.

### **3.1.5. Prévention et gestion des conflits d'intérêts**

La prévention et la gestion des conflits d'intérêts sont assurées par des actions de sensibilisation et par le contrôle de la validité des déclarations d'intérêts signées par le conseil d'administration, l'équipe de direction et le personnel participant aux activités de recrutement et de passation de marchés. En outre, les activités extérieures du personnel, y compris les publications externes, font l'objet d'un suivi attentif.

## **3.2. CONCLUSIONS DE L'ÉVALUATION DES SYSTÈMES DE CONTRÔLE INTERNE**

La FRA a évalué ses systèmes de contrôle interne au cours de l'année de référence et a conclu que tous les principes sont présents et fonctionnent comme prévu, certaines améliorations étant nécessaires en raison de déficiences mineures liées aux principes 4, 5, 6 et 14.

## **3.3. DÉCLARATION DU RESPONSABLE DE LA GESTION DES RISQUES ET DU CONTRÔLE INTERNE**

### ***Déclaration du responsable de la gestion des risques et du contrôle interne***

*Je, soussigné,*

*Responsable de la gestion des risques et du contrôle interne au sein de la FRA,*

*En ma qualité de responsable de la gestion des risques et du contrôle interne, déclare avoir communiqué au directeur exécutif, conformément au cadre de contrôle interne de la FRA, mon avis et mes recommandations concernant l'état général du contrôle interne au sein de l'agence.*

*Je certifie par la présente que les informations communiquées dans le présent rapport annuel d'activités consolidé et dans ses annexes sont, à ma connaissance, exactes, fiables et complètes.*

*Vienne, le 20 mai 2021*



*Constantinos Manolopoulos*

# PARTIE IV : ASSURANCE RELATIVE À LA GESTION

4.1.	EXAMEN DES ÉLÉMENTS À L'APPUI DE L'ASSURANCE	100
4.2.	RÉSERVES	100

**Cette partie reprend l'évaluation des éléments rapportés dans les parties II et III et présente la conclusion générale à l'appui de la déclaration d'assurance et permettant de déterminer si elle doit s'accompagner ou non de réserves.**

## 4.1. EXAMEN DES ÉLÉMENTS À L'APPUI DE L'ASSURANCE

Les informations rapportées dans les parties II et III découlent des résultats des contrôles réalisés par la direction et les auditeurs contenus dans les rapports énumérés. Ces rapports font suite à une analyse systématique des données disponibles. Cette approche offre suffisamment de garanties de l'exhaustivité et de la fiabilité des informations rapportées et couvre l'intégralité du budget géré par la FRA.

En conclusion :

- aucune réserve n'a été répertoriée concernant les rapports d'activité annuels des années précédentes ;
- aucune recommandation critique ou très importante relative au SAI, et celles de moindre importance sont traitées en vue de leur clôture rapide ;
- la CCE a délivré une déclaration d'assurance positive pour l'exercice financier 2019 quant à la légalité et la régularité des opérations ;
- aucune observation du Parlement européen n'est en suspens.

## 4.2. RÉSERVES

À la FRA, les insuffisances, qui sont susceptibles d'engendrer une réserve dans le cadre de la déclaration d'assurance, se réfèrent à l'assurance raisonnable quant à l'utilisation des ressources, à la bonne gestion financière ainsi qu'à la légalité et à la régularité des opérations. Pour qu'une insuffisance soit qualifiée de matérielle, la FRA l'analyse sur les plans qualitatif et quantitatif.

C'est la matérialité qui permet de définir des insuffisances importantes sur les plans qualitatif et quantitatif. Les critères de matérialité utilisés par la FRA et la méthode utilisée pour l'évaluation de leur importance sont exposés ci-après.

Les critères qualitatifs sont liés à l'incapacité à atteindre les objectifs à court terme de la FRA, aux risques pour la réputation de la FRA, aux insuffisances significatives des systèmes de contrôle et aux erreurs répétitives de la FRA. Ils concernent l'utilisation des ressources, une bonne gestion financière ainsi que la légalité et la régularité des opérations. Leur importance est évaluée sur la base :

- de la nature et de la gravité de l'insuffisance ;
- de la durée de cette insuffisance ;
- de l'existence de mesures compensatoires (mesures d'atténuation de l'incidence de l'insuffisance) ;
- de l'existence d'actions correctives efficaces pour corriger les insuffisances (plans d'action et corrections financières) qui ont eu une incidence mesurable.

Sur le plan quantitatif, en ce qui concerne la légalité et la régularité, une insuffisance est considérée comme matérielle dans les cas où l'impact financier ou le risque de perte sont supérieurs à 2% du budget annuel autorisé de la FRA.

Au vu des éléments qui précèdent, aucune insuffisance, y compris au regard des éventuels risques pour la réputation de la FRA, n'a été décelée en ce qui concerne la gestion financière des crédits au sein de l'agence. Dès lors, aucune réserve n'est émise à ce sujet.

En conclusion, l'équipe de direction a obtenu l'assurance raisonnable que, dans l'ensemble, des contrôles appropriés sont en place et fonctionnent comme prévu ; les risques sont suivis et atténués de façon adéquate ; et des améliorations et renforcements nécessaires sont en cours de mise en

œuvre. Le directeur, en sa qualité d'ordonnateur, et le responsable des services administratifs, en sa qualité d'ordonnateur délégué ainsi que de responsable de la gestion des risques et du contrôle interne, ont signé la déclaration d'assurance.

# **PARTIE V : DÉCLARATION D'ASSURANCE**

*Je, soussigné, directeur de l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne,*

*en ma qualité d'ordonnateur,*

*déclare par la présente que les informations contenues dans le présent rapport sont sincères et véritables ;*

*affirme avoir une assurance raisonnable que les ressources allouées aux activités décrites dans le présent rapport ont été utilisées aux fins prévues et conformément aux principes de bonne gestion financière et que les procédures de contrôle mises en place offrent les garanties nécessaires quant à la légalité et à la régularité des opérations sous-jacentes.*

*Cette assurance raisonnable se fonde sur mon propre jugement et sur les éléments d'information à ma disposition, tels que les résultats de l'auto-évaluation, les contrôles ex post, les observations du service d'audit interne ainsi que les enseignements tirés des rapports de la Cour des comptes relatifs aux exercices antérieurs à celui de cette déclaration.*

*Je confirme n'avoir connaissance d'aucun fait non signalé dans la présente déclaration qui serait susceptible de nuire aux intérêts de l'agence.*

*Vienne, le 20 mai 2021*



*Michael O'Flaherty*

# Annexe I : Statistiques sur les activités de base

2020 EN BREF



\*144 publications européennes, y compris les publications du Parlement européen et du Conseil européen ; 98 publications dans des revues universitaires ; et 5 documents de stratégie des agences JAI.

## INDICATEURS CLÉS DE PERFORMANCE DE LA FRA

La FRA a établi un cadre de mesure des performances (PMF) afin de mieux suivre et évaluer ses performances et son influence. Le PMF consiste en une logique d'intervention et en des indicateurs. Dans le cadre du Rapport d'activité annuel consolidé, les indicateurs de résultats et à court terme ont été alimentés grâce à la collecte de données quantitatives et de retours qualitatifs auprès des parties prenantes de la FRA. Les indicateurs à long terme et d'impact visé qui, en raison de leur nature, ne peuvent être mesurés qu'une fois les activités de la FRA achevées au cours du cycle de programmation (par exemple, pour la période 2018-2022) ont également été partiellement inclus dans ce rapport. L'évaluation exhaustive de ces indicateurs de performance sera menée sur la base d'études externes complètes (comme l'évaluation externe du plan stratégique de la FRA, dont la prochaine édition sera publiée en 2025).

Le tableau ci-après reprend les données des statistiques sur les activités de base pour les indicateurs du PMF. Comme indiqué, la FRA a atteint, voire dépassé, ses objectifs pour la majorité des indicateurs du PMF en 2020. Les résultats de la FRA sont tout particulièrement bons en ce qui concerne les indicateurs de résultats, pour lesquels l'agence a atteint tous ses objectifs. La majorité des objectifs des indicateurs à court terme et certains des objectifs des indicateurs à long terme, présentés dans le tableau ci-après, ont également été dépassés en 2020. Il convient de noter qu'une évaluation complète et plus détaillée des indicateurs d'impact à long-terme n'est possible qu'à longue échéance et sur plusieurs années.

### Indicateurs clés de performance de la FRA (valeurs de 2020)

	Indicateur	Source	Objectif	Valeurs de 2020
<b>Indicateurs de résultats</b>				
I1	Nombre d'auditions ou de présentations à des acteurs institutionnels de tous les niveaux de gouvernance	Statistiques sur les activités de base	51	205
I2	Pourcentage de réponses aux demandes d'avis et d'autres conseils	Statistiques sur les activités de base	11	29
I3	Nombre d'activités de recherche (par type de tâche, par domaine thématique, par type de résultats et par zone géographique)	Statistiques sur les activités de base	129	253
I4	Nombre de bonnes pratiques identifiées (par domaine thématique)	Statistiques sur les activités de base	15	80
I5	Nombre de publications produites (par domaine thématique)	Statistiques sur les activités de base	99	4 960
I6	Nombre de parties prenantes pertinentes qui reçoivent des informations de la FRA	Statistiques sur les activités de base	825 260	7 557 249
I7	Nombre de parties prenantes qui reçoivent une copie des publications	Statistiques sur les activités de base	2 340	31 265
I8	Nombre de documents produits dont le but est de présenter des méthodes et des normes (y compris des séries d'indicateurs)	Statistiques sur les activités de base	44	44
I9	Nombre d'événements de constitution de réseau organisés	Statistiques sur les activités de base	60	155 <sup>1</sup>
I10	Nombre de participants aux événements de la FRA	Statistiques sur les activités de base	813	8 040
I11	Nombre de documents et d'outils produits en rapport avec les activités de sensibilisation	Statistiques sur les activités de base	2 150	163 079
<b>Indicateurs à court terme</b>				

I12	Proportion de parties prenantes clés considérant que les éléments probants et avis fournis par la FRA sont pertinents, fiables, utiles et de grande qualité	Enquête de satisfaction des usagers de la FRA de 2020	3	39 (90%) <sup>2</sup>
I13	Proportion de parties prenantes clés et d'experts estimant que des informations fiables, pertinentes et de grande qualité tirées des activités de collecte, de recherche et d'analyse de données de la FRA sont fournies au groupe ciblé (par type de réalisations)	Enquête de satisfaction des usagers de la FRA de 2020	10	77 (67%) <sup>3</sup>
I14	Proportion de parties prenantes/membres de la PDF qui pensent que la FRA est parvenue à promouvoir le dialogue avec la société civile	Enquête de satisfaction des usagers de la FRA de 2020	Objectif moyen : 50%	31 (74%)
I15	Proportion de membres/parties prenantes de la PDF et d'autres réseaux qui considèrent que les activités de constitution de réseau/de collaboration organisées par la FRA sont utiles à leur organisation afin de promouvoir les droits fondamentaux	Enquête de satisfaction des usagers de la FRA de 2020	Objectif moyen : 70%	32 (73%)
I16	Proportion de parties prenantes qui sont d'accord/tout à fait d'accord avec le fait que les activités de sensibilisation de la FRA contribuent à une plus grande compréhension partagée des tendances en matière de droits fondamentaux	Enquête de satisfaction des usagers de la FRA de 2020	S.O.	43 (93%)
I17	Proportion de parties prenantes ayant pris contact avec la FRA à la suite d'activités de communication	Enquête de satisfaction des usagers de la FRA de 2020	S.O.	101 (73%)
I18	Proportion de réalisations (publications, avis, communications, etc.) traduites dans les 24 langues officielles de l'UE	Statistiques sur les activités de base	6	8
I19	Proportion de parties prenantes qui considèrent qu'elles n'auraient pas eu connaissance de la FRA si celle-ci était moins active en matière de communication	Enquête de satisfaction des usagers de la FRA de 2020	Objectif moyen : 70%	141 (65%) <sup>4</sup>
I20	Proportion de couverture médiatique des activités de la FRA (par type d'outil de sensibilisation et de support médiatique)	Statistiques de couverture de la FRA	3 501	4 708 <sup>5</sup>

#### Indicateurs à long terme

I24	Proportion de parties prenantes qui considèrent que les conclusions et les recommandations issues des avis et d'autres conseils politiques de la FRA contribuent à la mise en œuvre de la législation et des politiques de l'Union d'une manière qui reflète les impacts souhaités par l'agence	Enquête de satisfaction des usagers de la FRA de 2020	S.O.	20 (65%) <sup>6</sup>
I25	Nombre de références aux conclusions ou aux recommandations de la FRA ou à des activités de la FRA dans les politiques et la législation de l'Union	Statistiques sur les activités de base	20	4 894

#### Indicateurs d'impact visé

I26	Proportion de parties prenantes qui conviennent que la série d'activités de la FRA a influencé la législation et les politiques en matière de droits fondamentaux de l'Union et des États membres a) au niveau de l'Union ; et b) au niveau des États membres (par type d'activités)	Enquête de satisfaction des usagers de la FRA de 2020	Objectif moyen : 50%	Au niveau de l'UE – 3 (75%) ; au niveau des États membres – 16 (73%) <sup>7</sup>
I27	Proportion de parties prenantes qui conviennent que la série d'activités de la FRA a activement contribué à la mise en œuvre dans la pratique de la législation et des politiques en matière de droits fondamentaux a) au niveau de l'Union ; et b) au niveau des États membres (par type d'activités)	Enquête de satisfaction des usagers de la FRA de 2020	Objectif moyen : 50%	Au niveau de l'UE – 3 (75%) ; au niveau des États membres – 9 (44%) <sup>8</sup>

130	Proportion des parties prenantes non gouvernementales qui conviennent que le travail de la FRA a une influence directe sur leur travail et leur capacité à promouvoir les droits fondamentaux	Enquête de satisfaction des usagers de la FRA de 2020	Objectif moyen : 50%	22 (88%)
<b>Autres indicateurs</b>				
*	Nombre de contributions formelles/verbales aux institutions et aux États membres de l'UE	Statistiques sur les activités de base	93	74
**	Nombre de contributions officielles/orales aux autres parties prenantes	Statistiques sur les activités de base	87	86
***	Nombre d'activités de renforcement des capacités organisées/co-organisées par la FRA	Statistiques sur les activités de base	23	19 <sup>9</sup>
***	Nombre de participations de la FRA à des manifestations externes sans présentation officielle	Statistiques sur les activités de base	21	34
*****	Nombre de communiqués de presse/émissions d'actualités/publications	Statistiques sur les activités de base	61	102
*****	Nombre de téléchargements/visites	Statistiques sur les activités de base	2 521 700	6 968 661
*****	Proportion de parties prenantes qui conviennent que les activités de la FRA ont contribué au développement d'une culture des droits fondamentaux aux niveaux national et local	Enquête de satisfaction des usagers de la FRA de 2020	S.O.	15 (60%)
*****	Proportion de parties prenantes qui ont utilisé les réalisations de la FRA à des fins de sensibilisation	Enquête de satisfaction des usagers de la FRA de 2020	S.O.	40 (87%)
*****	Proportion de parties prenantes qui ont utilisé les réalisations de la FRA pour des activités de plaidoyer	Enquête de satisfaction des usagers de la FRA de 2020	S.O.	32 (76%)
*****	Proportion de parties prenantes qui sont satisfaites de l'outil de communication avec les experts de la FRA permettant de recevoir des conseils en temps réel	Enquête de satisfaction des usagers de la FRA de 2020	S.O.	35 (64%)

Remarque : S.O., sans objet.

Le tableau ci-après comprend des données détaillées sur les performances de la FRA en 2020 pour chaque domaine d'activité.

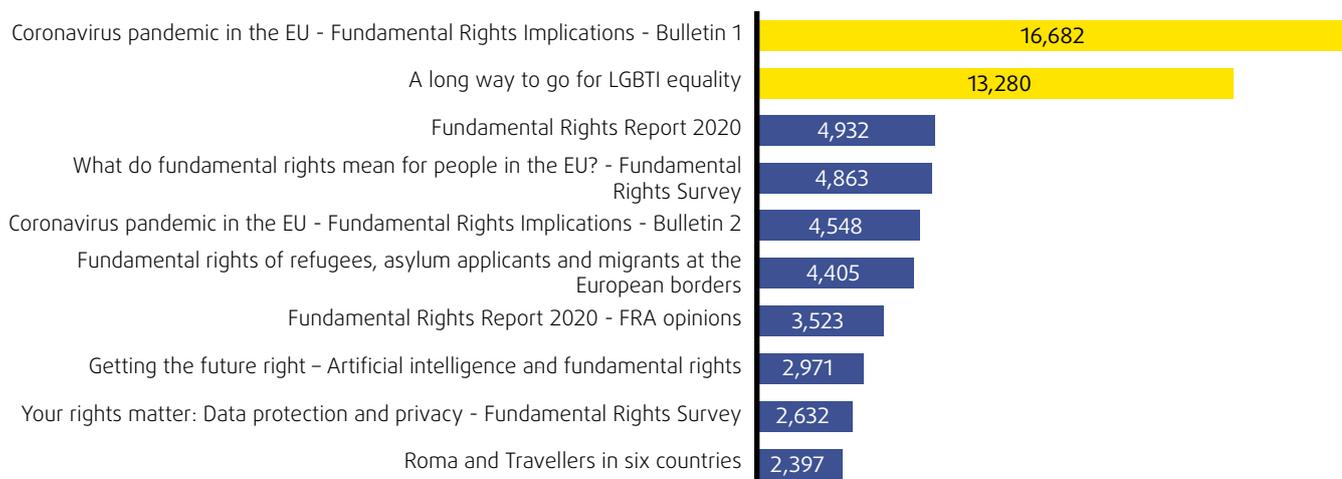
	Égalité et non-discrimination	Intégration des Roms	Racisme	Droits de l'enfant	Société de l'information	Coopération judiciaire	Victimes de la criminalité	Migration	Domaines transversaux
Nombre d'auditions et de présentations (11)	11	11	8	8	17	0	11	24	115
Nombre d'avis et d'autres conseils (12)	12	0	0	0	1	0	1	1	14
Nombre d'activités de recherche (13)	4	1	32	0	104	34	34	5	40
Nombre de bonnes pratiques (14)	0	0	10	0	0	0	10	20	40
Nombre de publications produites (15)	2	4	2	0	4,709	4	17	18	204

Nombre de parties prenantes pertinentes qui reçoivent des informations de la FRA (I6)	800	0	200	0	250	8	3	210	7 555 778
Nombre de parties prenantes qui reçoivent une copie des publications de la FRA (I7)	0	0	4,660	0	13,000	0	8,663	200	4 742
Nombre de documents produits dont le but est de présenter des méthodes et des normes (I8)	1	3	2	8	11	0	1	4	14
Nombre d'événements de constitution de réseau (événements internes et externes) (I9)	23	25	20	4	15	1	4	15	48
Nombre de participants aux événements de la FRA (I10)	0	504	50	0	2,152	0	10	40	5 284
Nombre d'outils produits en rapport avec les activités de sensibilisation (I11)	161,463	6	0	8	8	0	1	4	1 589

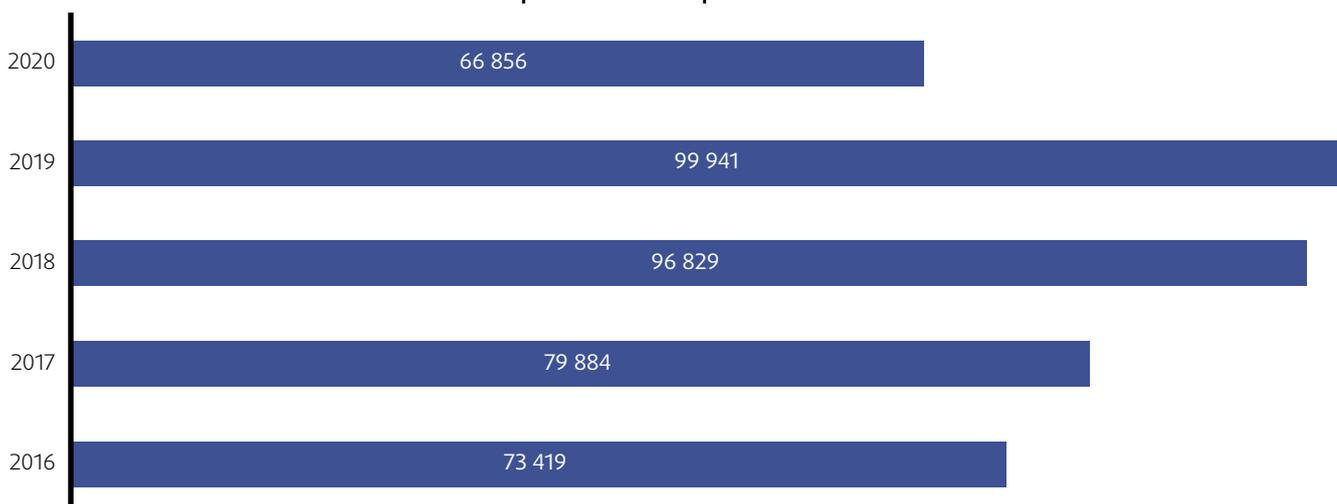
## PORTÉE DE LA FRA : STATISTIQUES DE COMMUNICATION

La présence de la FRA dans les médias a considérablement augmenté au fil des années. Les graphiques ci-après dressent un aperçu de la couverture médiatique de la FRA et de sa présence sur les médias sociaux en 2020, et ils présentent certaines informations pertinentes sur les performances de l'agence en ligne (événements virtuels, vidéos et messages vidéo). Les informations reprises dans ces graphiques s'appuient sur les données collectées par l'Unité Communications et événements de la FRA et sur l'analyse menée par le contractant externe eu.Ness.

## Les 10 principales publications de la FRA téléchargées

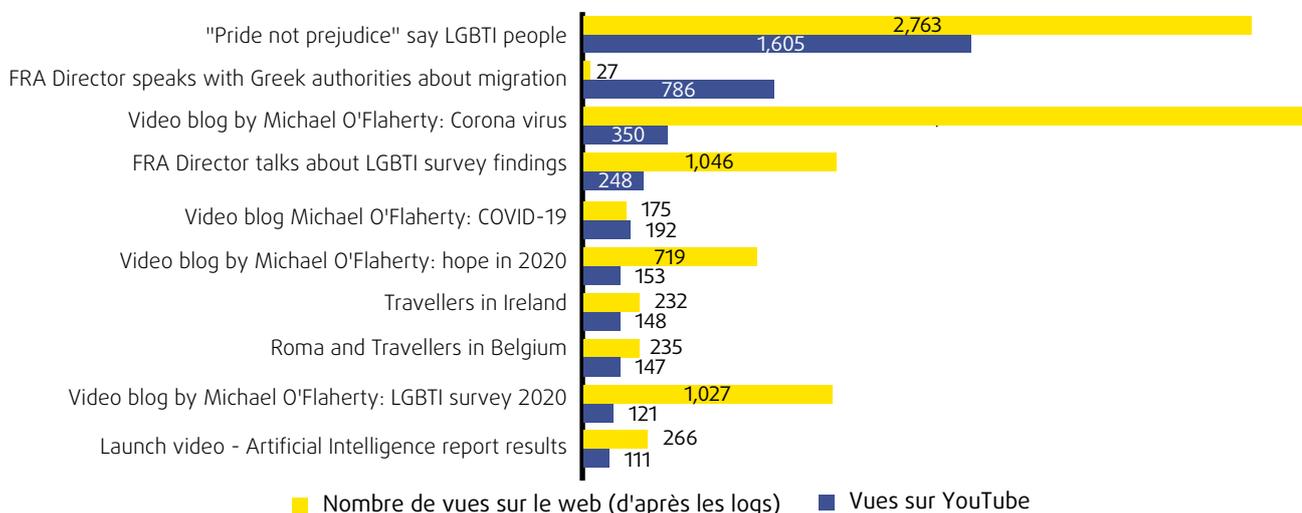


## Nombre de publications imprimées de la FRA diffusées



Remarque : les publications imprimées englobent les publications diffusées via l'Office des publications de l'UE ainsi que les publications diffusées directement par la FRA.

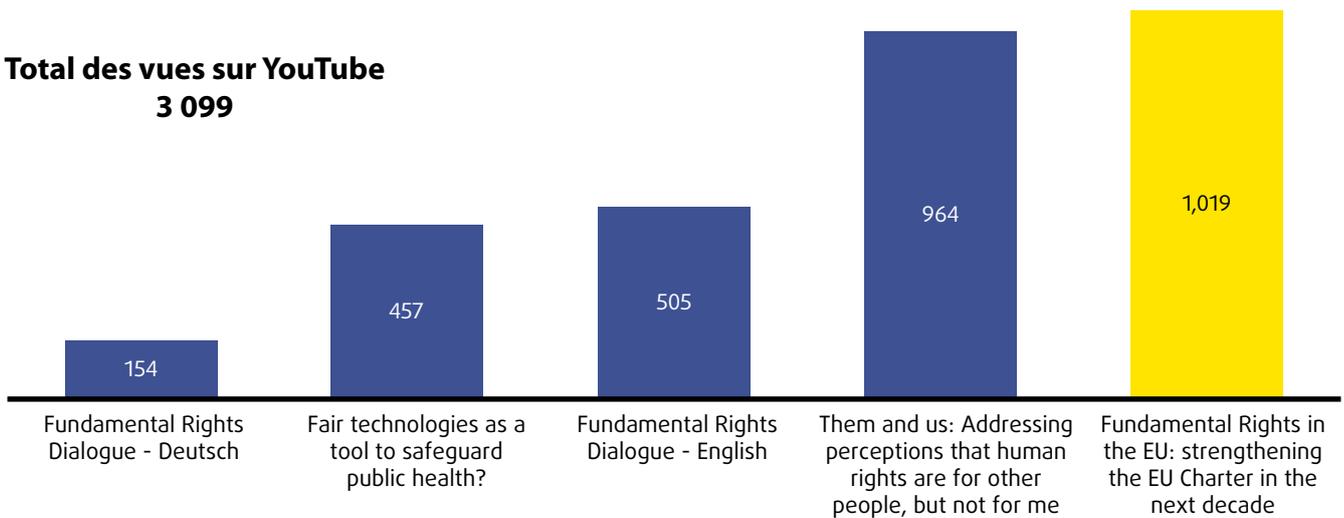
## Vues des vidéos de la FRA sur YouTube et sur le web



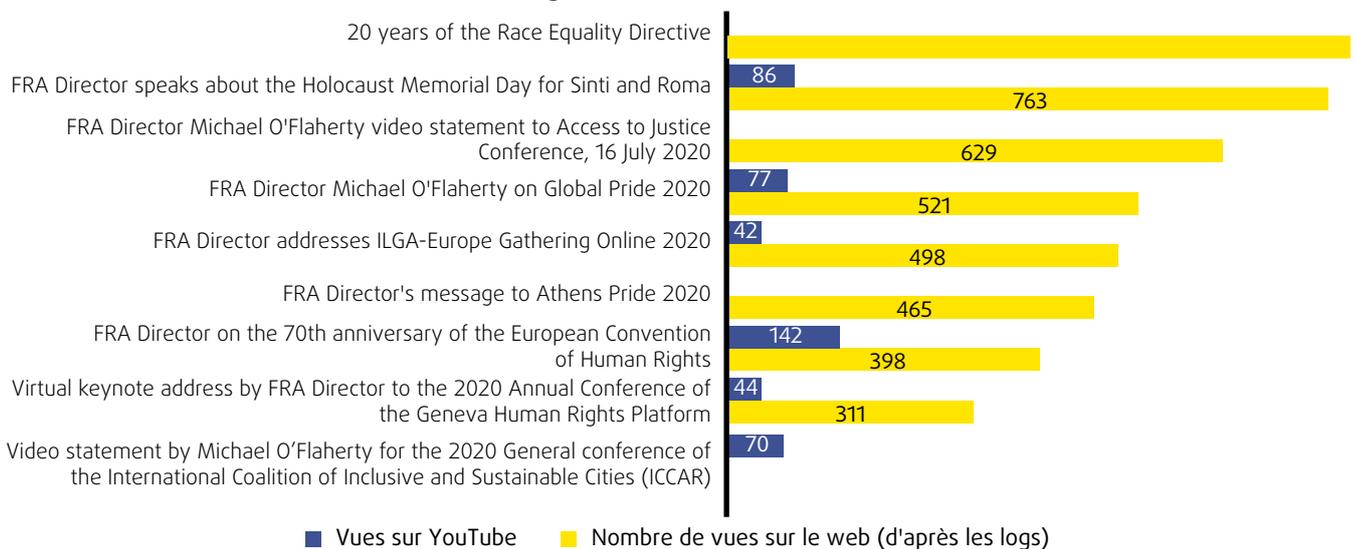
■ Nombre de vues sur le web (d'après les logs) ■ Vues sur YouTube

## Vues des événements en ligne de la FRA sur YouTube

### Total des vues sur YouTube 3 099



## Vues des messages vidéo de la FRA sur YouTube et sur le web



■ Vues sur YouTube ■ Nombre de vues sur le web (d'après les logs)

## La FRA sur les médias sociaux

	Impressions	Nouveaux abonnés	Nombre total de publications
LinkedIn	1,122,172	11,054	365
Facebook	1,498,726	12,685	440
Twitter	4,863,046	11,050	684

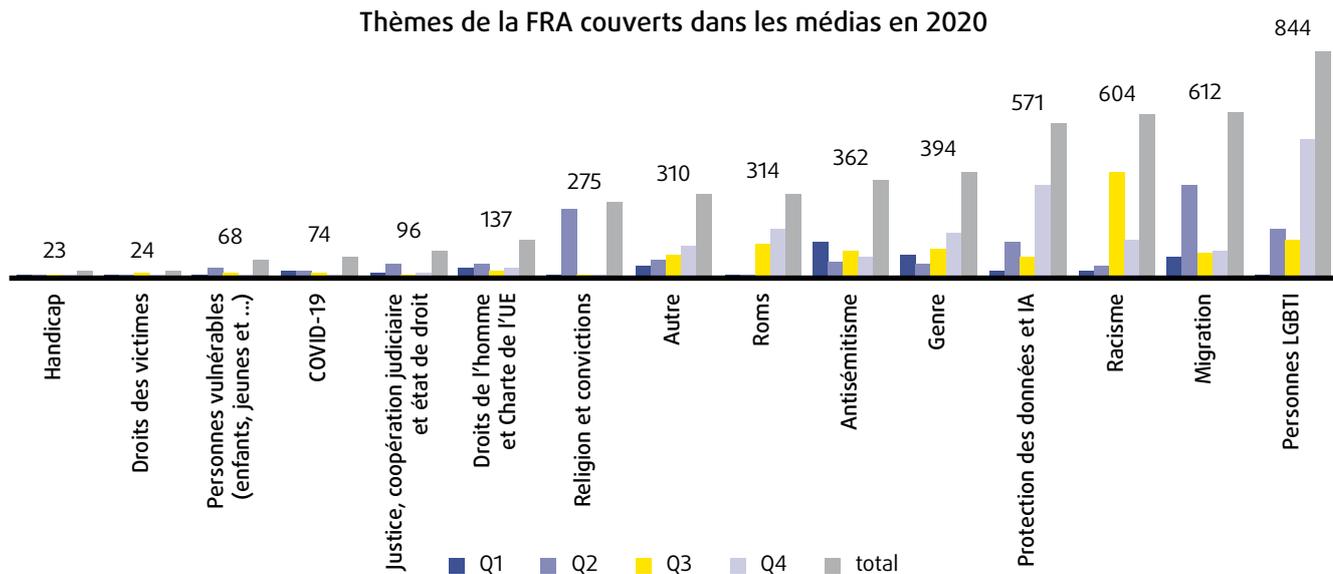
Remarque : les vues sur YouTube des événements virtuels de la FRA incluent à la fois les enregistrements des événements et les vues comptabilisées lors de la diffusion en ligne.

## Répartition hebdomadaire de la couverture médiatique de la FRA en 2020

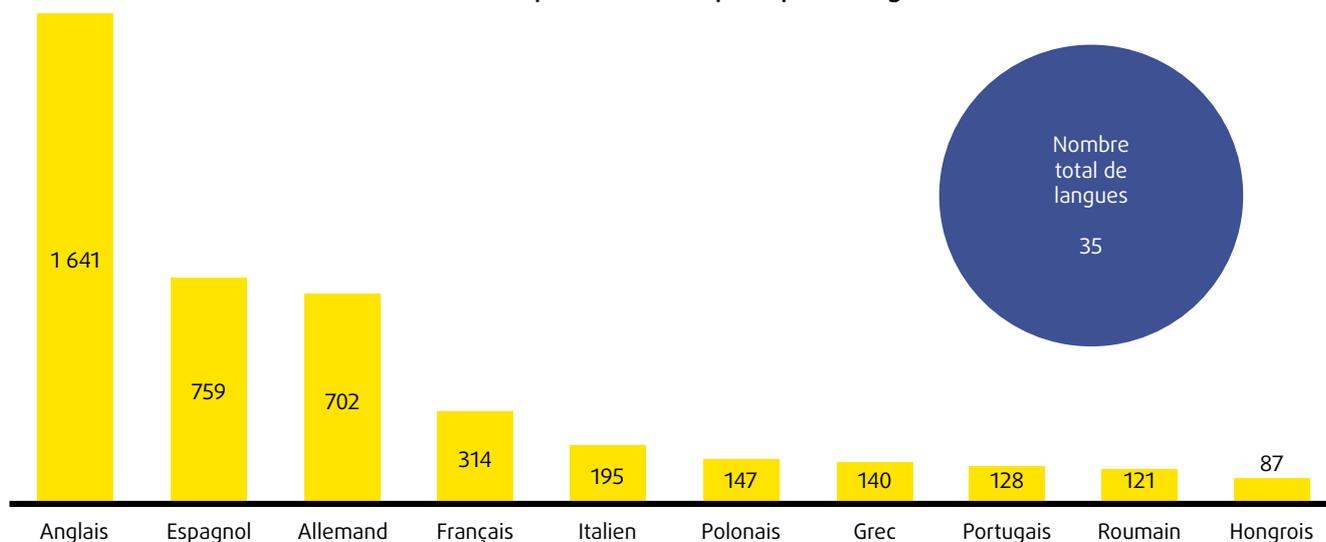
Mois	Semaine 0	Semaine 1	Semaine 2	Semaine 3	Semaine 4	Total
Jan		22	46	63	48	179
Fév	35	34	38	28		135
Mar	25	25	36	22	74	182
Avr		69	35	49	33	186
May		25	158	118	75	376
Jun	42	164	153	325	42	726
Jul		49	34	128	100	311
Aoû	50	39	70	27	39	225
Sep		75	87	412	94	668
Oct	94	164	52	56	55	421
Nov	37	282	233	129	120	801
Déc		91	407			498

Nombre total d'articles pour l'année 2020: 4708

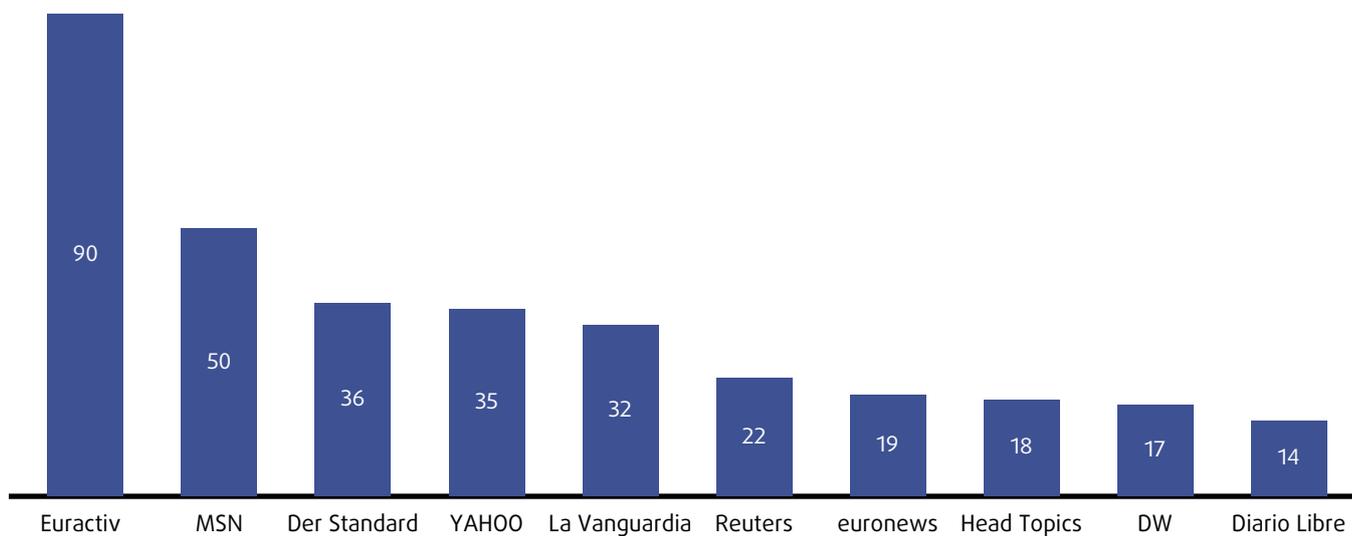
## Thèmes de la FRA couverts dans les médias en 2020



### Couverture médiatique de la FRA – principales langues utilisées



### 10 principaux médias ayant couvert la FRA en 2020



## RÉFÉRENCES À LA FRA EN 2020

### Références à la FRA dans les bases de données de revues universitaires

Une analyse des références aux travaux produits par la FRA en 2020 dans les bases de données de revues universitaires (Google Scholar, EBSCO, JSTOR et projet MUSE) a été menée. Pour ce faire, des recherches manuelles ainsi que la technique du moissonnage du web ont été utilisées conjointement. En ce qui concerne Google Scholar, les produits de la FRA cités à plusieurs reprises ont été collectés selon la technique du moissonnage, ce qui a permis d'extraire automatiquement les référencement de Google Scholar tels que les titres de publication, les liens vers le site web et les informations sur l'emplacement géographique. L'extraction de ces résultats a démontré les différentes façons dont les produits de la FRA étaient cités ; la pertinence des résultats pour les éditions 2020 des produits de la FRA a par conséquent été vérifiée manuellement. Concernant EBSCO, JSTOR et le projet MUSE, les chercheurs ont recherché les titres des publications de la FRA parues en 2020. Pour chaque produit de la FRA, le titre exact a été utilisé comme terme de recherche.

Le graphique ci-après montre le nombre de références aux publications de la FRA de 2020 les plus citées dans les bases de données de revues universitaires.

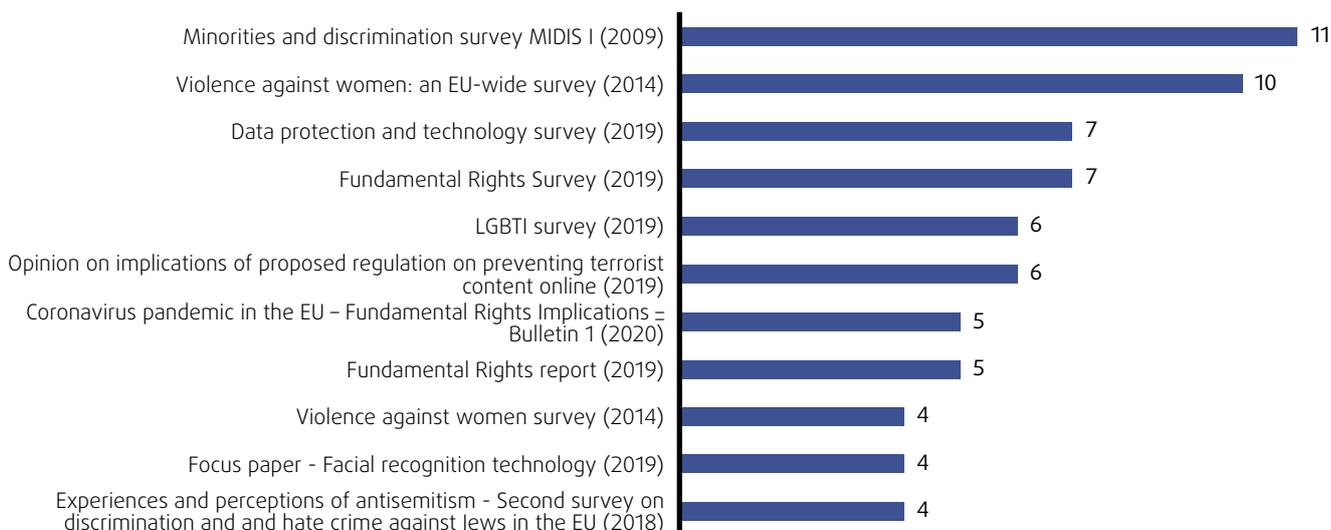
### Nombre d'articles parus dans des revues universitaires qui font référence à des produits de la FRA de 2020



### Références à la FRA dans des publications européennes

Les références aux produits de la FRA dans les publications européennes de la Commission européenne et du Parlement européen ont été identifiées par des gestionnaires de projets de la FRA et classées par produit. Les produits de la FRA les plus souvent mentionnés dans les publications parues en 2020 sont indiqués ci-après.

## Publications de l'UE faisant référence à des produits de la FRA quelle que soit l'année de parution



## Références à la FRA par d'autres agences de l'UE

Une recherche manuelle a été effectuée dans les documents de stratégie des agences JAI couvrant l'année 2020. Cinq références à la FRA figuraient dans les documents de programmation stratégique des agences JAI suivantes.

### Références à la FRA par des agences JAI

Document de programmation de l'agence de l'UE	Référence à la FRA
<b>CEPOL</b> <b>Single programming document: Years 2020–2022</b> (Document unique de programmation : période 2020-2022)	La FRA y est mentionnée comme partenaire externe.
<b>EASO</b> <b>EASO single programming document: Multiannual programming 2021–2023</b> (Document unique de programmation de l'EASO : programmation pluriannuelle 2021-2023)	La FRA y est mentionnée à la section « asylum thematic cooperation » (coopération sur la thématique de l'asile) en tant qu'agence de l'UE avec laquelle l'EASO continuera de coopérer.
<b>OEDT</b> <b>Programming document 2020–22</b> (Document de programmation 2020-2022)	La FRA y est mentionnée à la section « Business driver 2: partnership » (Moteur de croissance 2 : les partenariats) comme principale agence partenaire active dans la santé.
<b>eu-LISA</b> Document unique de programmation 2020-2022	La FRA y est mentionnée à la section « Activités de soutien aux activités internes » en référence à une initiative conjointe pour la formation sur l'utilisation des systèmes d'information.
<b>Europol</b> <b>Europol programming document 2020–2022</b> (Document de programmation 2020-2022 d'Europol)	La FRA y est mentionnée à la section « Cooperation with EU institutions, agencies or bodies » (Coopération avec les institutions, organes ou organismes de l'UE).

## SATISFACTION DES PARTIES PRENANTES

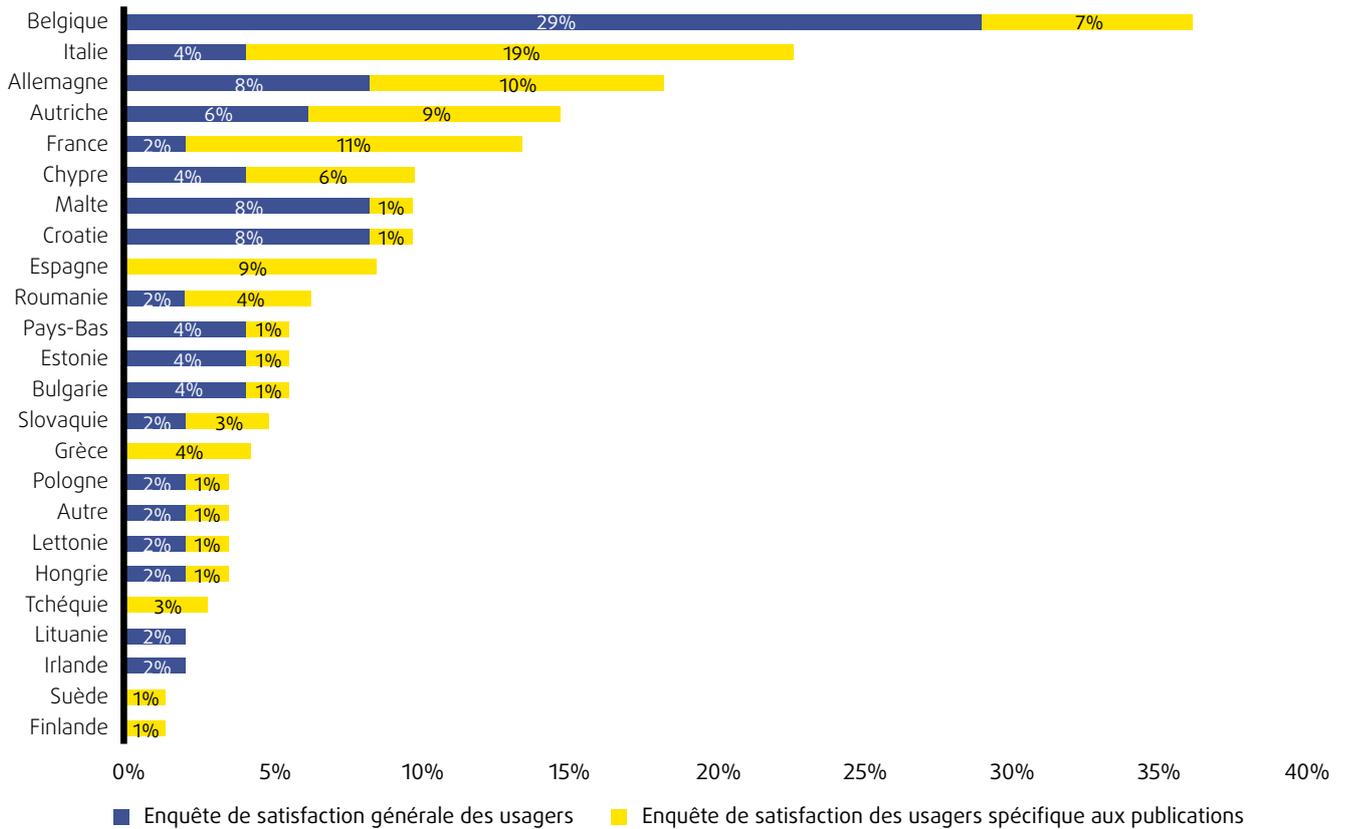
En 2021, la FRA a demandé à ICF de mener une enquête de satisfaction auprès des parties prenantes. Cette enquête avait pour objectif de recueillir le point de vue des parties prenantes quant aux publications de la FRA (par exemple, rapports, ensembles de données et manuels) parues en 2020, et leur demandait également d'exprimer la mesure dans laquelle les produits publiés par la FRA en 2020 répondaient à leurs attentes ainsi que d'évaluer la qualité, l'utilité et la pertinence de ces publications. L'enquête a été conduite sous la forme de deux questionnaires différents : un questionnaire destiné aux parties prenantes générales, et un autre qui s'adressait aux parties prenantes ayant participé à des projets spécifiques de la FRA en 2020.

Le **questionnaire de l'enquête de satisfaction générale des usagers** se composait de deux questions introductives, de neuf questions sur les informations et le contenu produits par la FRA en 2020 et de quatre questions sur les préférences des parties prenantes en matière de communication. L'enquête s'est déroulée du 16 février au 5 mars 2021. Au total, 49 parties prenantes ont répondu à l'enquête.

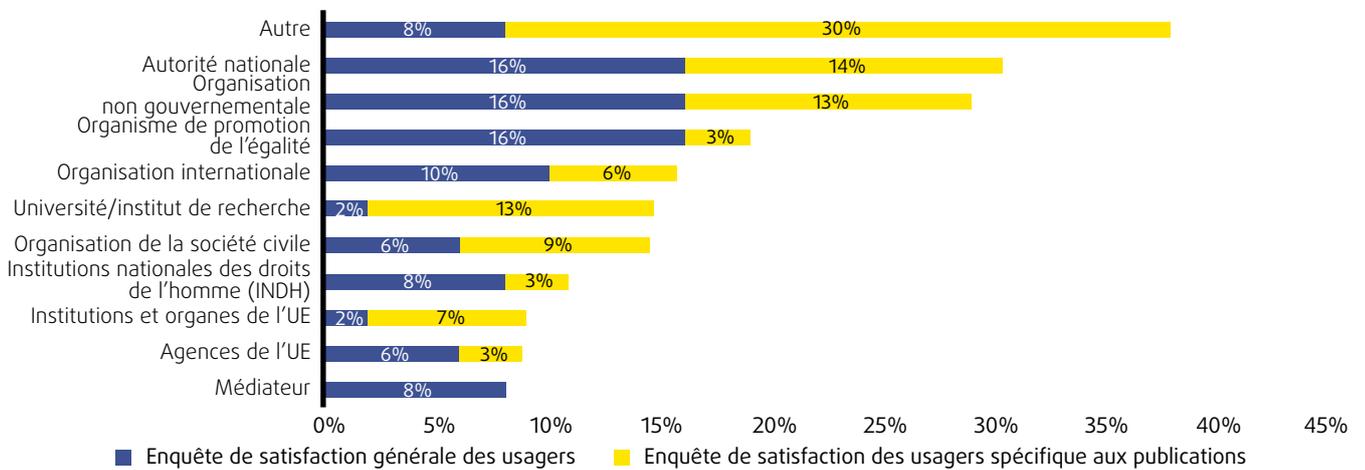
Le **questionnaire de l'enquête de satisfaction des usagers spécifique aux publications** a été administré à la fois par ICF et l'Office des publications de la FRA. Cette enquête a recueilli les points de vue des parties prenantes concernant des publications spécifiques parues en 2020, pertinentes dans le cadre des projets de la FRA, et auxquelles les parties prenantes avaient participé. L'enquête s'est déroulée du 1<sup>er</sup> au 5 mars 2021. Au total, 70 parties prenantes ont répondu aux enquêtes (31 à l'enquête de l'Office des publications de la FRA et 39 à l'enquête d'ICF).

Les graphiques suivants proposent une répartition des participants par État membre et par type d'organisation pour les deux enquêtes.

### Répartition géographique des participants à l'enquête



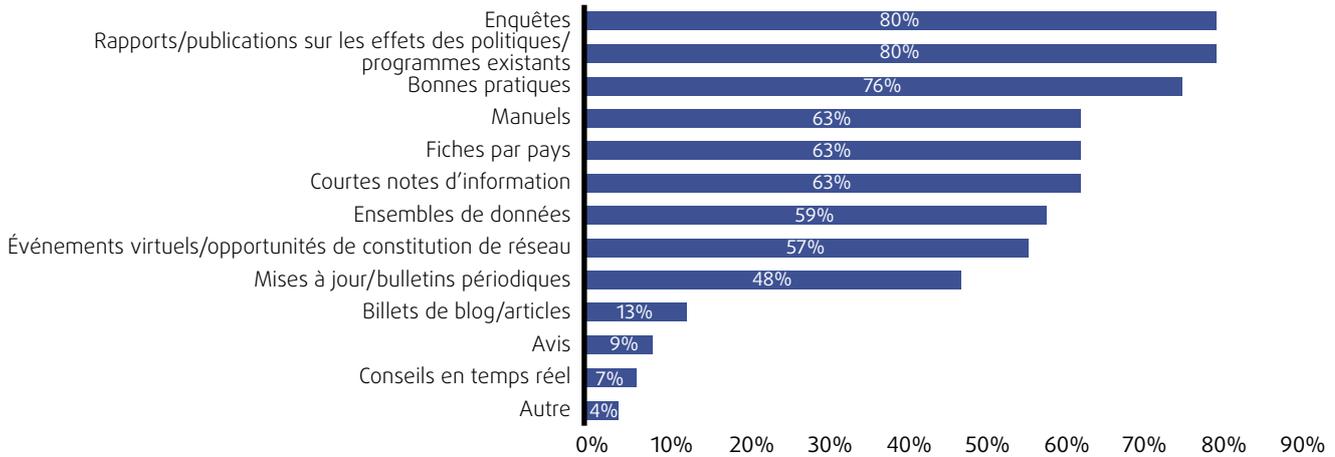
### Types d'organisations représentées par les participants à l'enquête



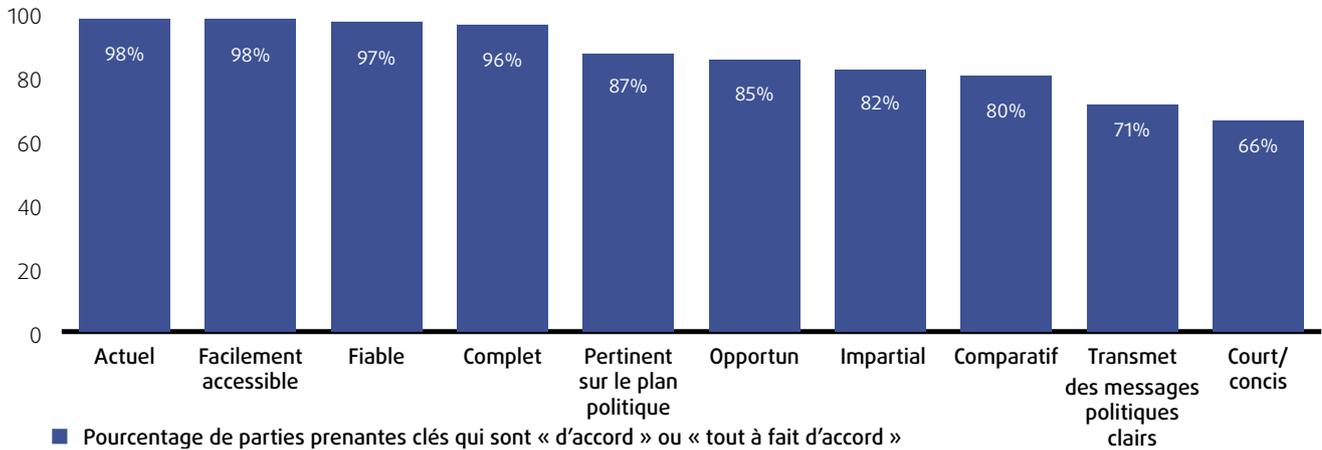
### Enquête de satisfaction des usagers : questionnaire général

Les graphiques ci-après présentent un aperçu des résultats de l'édition 2020 de l'enquête de satisfaction générale des usagers de la FRA.

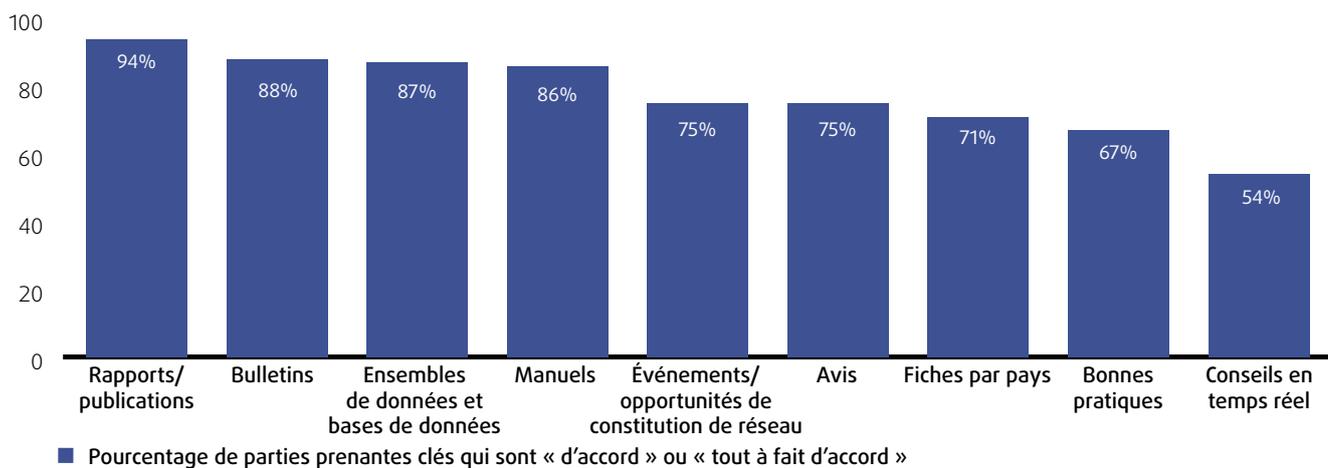
## Type de données factuelles que les parties prenantes attendent de la FRA



## Les parties prenantes considèrent les aspects suivants comme importants lorsqu'elles cherchent des données factuelles



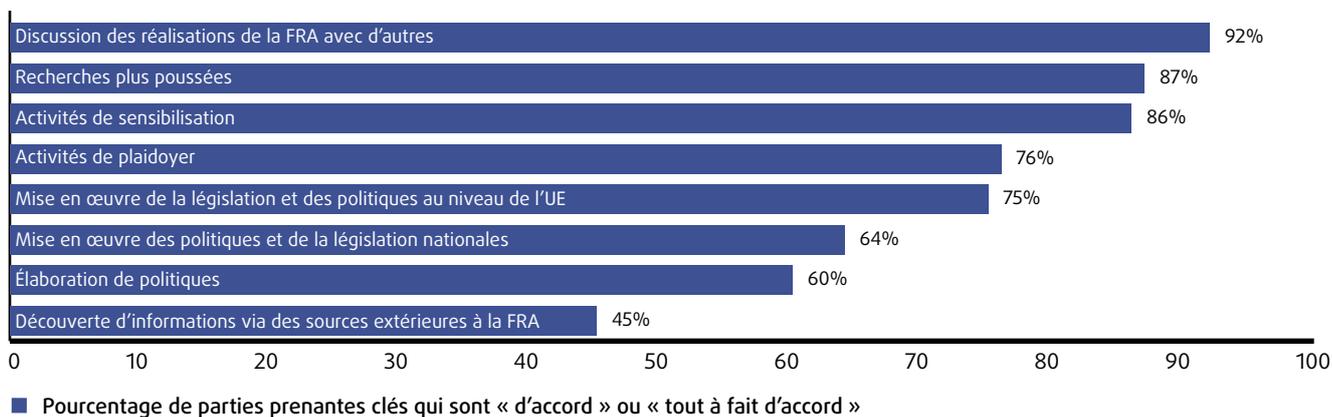
## Parties prenantes qui considèrent les réalisations de la FRA comme étant de grande qualité et fiables



## Impact des réalisations de la FRA



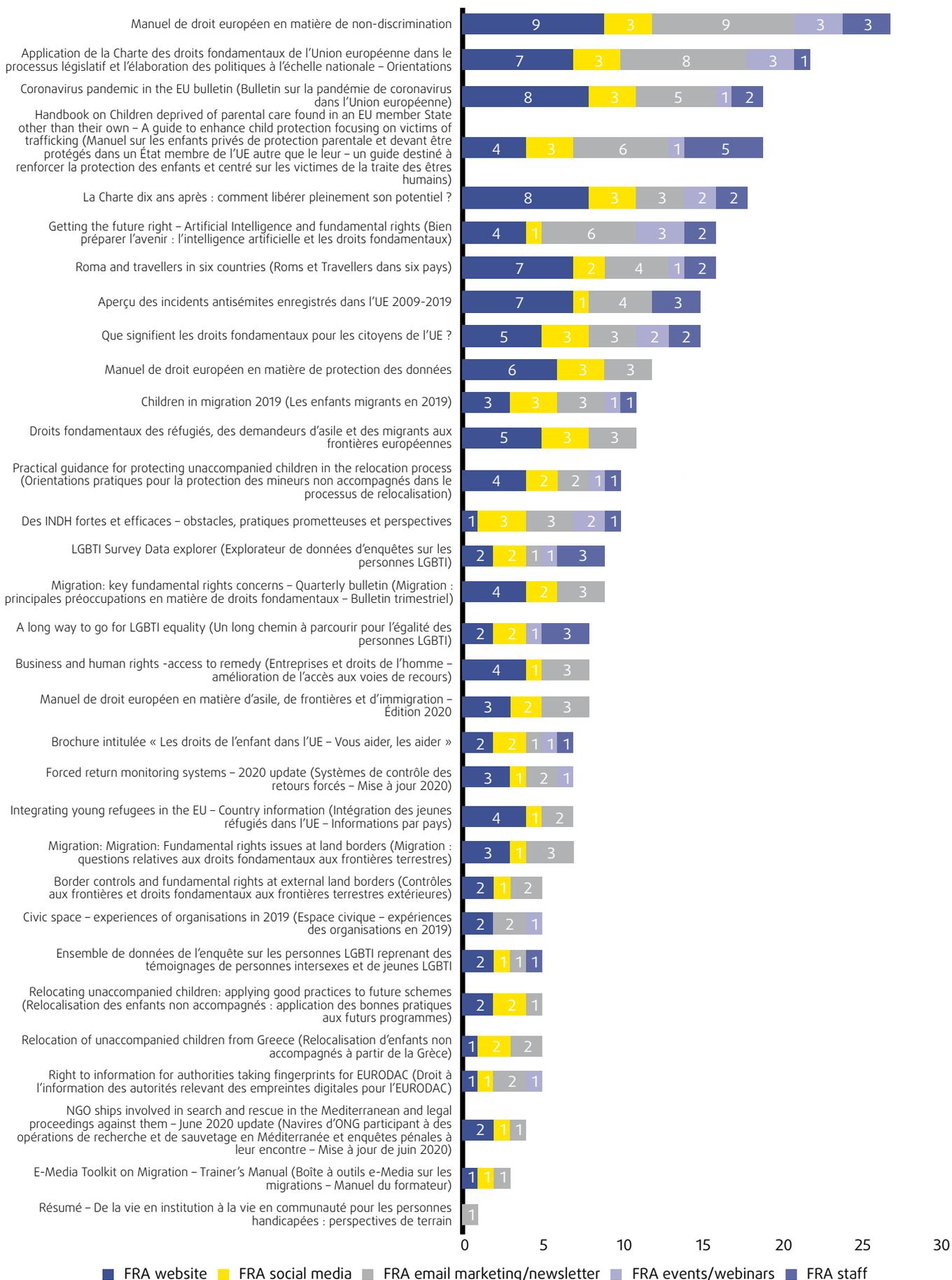
## Utilisation des réalisations de la FRA par les participants à l'enquête



## Réalisations de la FRA les plus populaires en 2020



## Supports ayant permis aux parties prenantes de découvrir les publications de la FRA



## INDICATEURS CLÉS DE PERFORMANCE APPLICABLES AU DIRECTEUR

Conformément aux orientations de la Commission sur les indicateurs clés de performance (ICP) applicables aux directeurs des agences décentralisées de l'UE, les objectifs, cibles et indicateurs suivants ont été recensés concernant le directeur de la FRA :

Objectif	Indicateur clé de performance	Cible	Résultats
Mise en œuvre complète du programme de travail au cours de l'année et illustration de cette mise en œuvre dans le rapport d'activité annuel pour l'année donnée	Soumission en temps opportun du projet de document de programmation au conseil d'administration et à la Commission européenne	Décembre N-2 Janvier N-1 Décembre N-1	100%
	Pourcentage de réalisation des activités présentées dans le programme de travail annuel/document de programmation	75%	80%
	Réalisation en temps opportun des objectifs du document de programmation	80%	
	Soumission en temps opportun des documents dont la publication est envisagée dans le programme de travail annuel/document de programmation/rapport d'activité annuel, et en particulier le rapport (annuel) sur les droits fondamentaux, en coopération avec le comité scientifique	80%	100%
Utilisation rapide, intégrale et en temps opportun des ressources financières et humaines allouées par les autorités budgétaires	Taux (%) d'exécution des crédits d'engagement	> 90%	100%
	Taux (%) d'annulation des crédits de paiement	< 5%	2,4%
	Taux (%) d'exécution (total des paiements au cours de l'année N et des reports à l'année N+1, exprimé en % du financement total de l'UE et du total des recettes résultant des taxes, le cas échéant, reçus au cours de l'année N).	> 90%	99,4%
	Taux (%) de paiements exécutés dans les délais légaux/contractuels impartis	> 80%	94%
Mise en œuvre en temps utile concernant la pertinence et l'efficacité des systèmes de contrôle interne	Taux (%) de mise en œuvre dans les délais convenus des recommandations issues d'audits externes et des recommandations approuvées issues d'audits internes (à l'exclusion des recommandations d'améliorations « souhaitables »)	90%	100%
	Taux moyen de vacances d'emplois (pourcentage de postes autorisés du tableau des effectifs annuel qui sont vacants en fin d'année, y compris les offres d'emploi publiées avant le 31 décembre)	< 5% du nombre total de postes	2,78%
	Examen des publications de l'agence	100%	
	Avis positifs généraux du comité scientifique sur les publications de l'agence, y compris le formulaire de validation finale (du président)	100%	
	Réalisation d'évaluations ex ante et ex post des projets sur la base du plan d'évaluation annuel	80%	80%

Preuves du niveau de bien-être du personnel	Organisation d'enquêtes de satisfaction/d'engagement au sein de l'agence	<i>Une tous les trois ans</i>	<i>En 2020, 4 enquêtes ont été organisées : 1 enquête sur le bien-être ; 2 enquêtes du personnel sur la COVID-19 ; 1 enquête sur l'analyse de la charge de travail</i>
	Nombre moyen annuel de jours de congé de maladie de courte durée par membre du personnel	< 8	5,4
	Nombre de réclamations déposées au titre de l'article 90, paragraphe 2, du statut pour 100 membres du personnel	< 5	
Présentation externe des activités de l'agence et coopération efficace avec les parties prenantes extérieures à l'agence	Présentations officielles au Parlement européen et au Conseil (notamment ses instances préparatoires)	> 4	<i>11 présentations au Parlement européen</i>
	Visites dans différents pays pour présenter le travail de l'agence <sup>10</sup>	2	
	Nombre d'entretiens ou de mentions des propos du directeur de la FRA dans les différents médias	<i>12 au cours de l'année</i>	<i>4 entretiens ; 1 tribune ; &gt; 200 mentions dans les médias</i>
	Réunions de coopération avec les réseaux et partenaires de l'agence, notamment les institutions, organes et organismes de l'Union, les agents de liaison nationaux, les organisations internationales, les instances publiques compétentes dans le domaine des droits de l'homme dans les États membres (notamment les INDH) et la société civile (notamment les participants à la Plate-forme des droits fondamentaux)	<i>&gt; 100 réunions bilatérales ; &gt; 12 réunions avec les parties prenantes dans les locaux de la FRA ; 2 réunions des ALN ; &gt; 6 visites aux institutions, organes et organismes de l'UE<sup>11</sup></i>	<i>&gt; 100 réunions bilatérales (y compris en ligne) ; 2 réunions formelles des ALN (en ligne) ; 1 réunion de coordination avec le REINDH et Equinet (réseaux d'INDH et d'organismes de promotion de l'égalité) ; 1 visite au Conseil de l'Europe ; 1 visite au HCDH (Genève) ; 1 réunion de la Plate-forme des droits fondamentaux</i>

## Endnotes

- 1 Y compris les événements de constitution de réseau internes et externes.
- 2 Indicateur de performance I12 : pertinent – 25 (77%) ; fiable – 41 (89%) ; de grande qualité – 44 (96%) ; et utile – 44 (96%).
- 3 Indicateur de performance I13 : ensembles de données/bases de données – 107 (78%) ; rapports/publications – 116 (87%) ; billets de blog/articles – 45 (37%) ; bonnes pratiques – 84 (63%) ; avis – 9 (75 %) ; conseils en temps réel – 35 (45%) ; événements virtuels/opportunités de constitution de réseau – 92 (70%) ; mises à jour/bulletins périodiques – 104 (79%) ; manuels – 84 (62%) ; et fiches par pays – 84 (62%).
- 4 Indicateur de performance I19 : site web de la FRA – 33 (77%) ; médias sociaux de la FRA – 18 (43%) ; marketing par courriel/bulletin d'information de la FRA – 28 (67%) ; événements virtuels de la FRA – 27 (64%) ; et publications de la FRA – 34 (79%).
- 5 Couverture médiatique totale
- 6 La question de l'enquête ne correspond pas exactement à cet indicateur. Les données correspondent aux participants à l'enquête qui sont d'accord avec les énoncés suivants : « J'ai utilisé les réalisations de la FRA pour la mise en œuvre de la législation et des politiques au niveau européen » – 3 (75%) ; « J'ai utilisé les réalisations de la FRA pour la mise en œuvre de la législation et des politiques au niveau national » – 14 (64%) ; « J'ai utilisé les réalisations de la FRA pour la mise en œuvre de la législation et des politiques » – 3 (60%).
- 7 Indicateur de performance I26 : au niveau de l'UE – 3 (75%) ; au niveau des États membres – 16 (73%).
- 8 Indicateur de performance I27 : au niveau de l'UE – 3 (75%) ; au niveau des États membres – 9 (44 %).
- 9 Les valeurs obtenues en 2020 ont été affectées par les restrictions causées par la COVID-19.
- 10 Les visites dans les États membres ont été suspendues en 2020 à la suite des restrictions adoptées en raison de la pandémie de COVID-19.
- 11 Les événements avec les parties prenantes se sont en grande partie déroulés à distance en 2020 à la suite des restrictions adoptées par les États membres en raison de la pandémie de COVID-19.

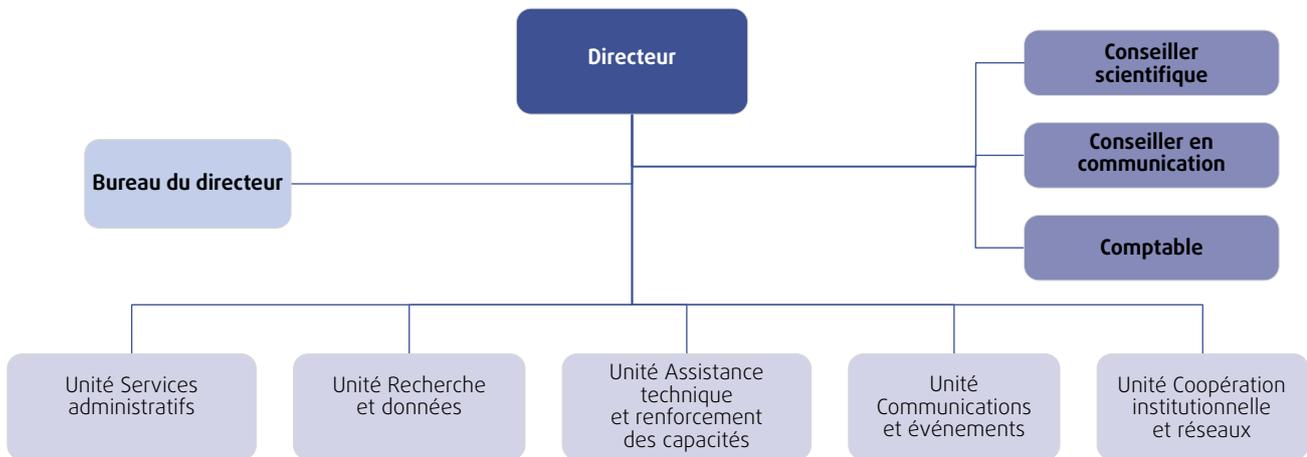
# Annexe II : Statistiques sur la gestion financière

Veillez consulter le Report on budgetary and financial management (Rapport sur la gestion budgétaire et financière) disponible sur la **page web de la FRA consacrée au financement et au budget** [2020-report-budgetary-financial-management.pdf (<https://fra.europa.eu>)].

# Annexe III : Organigramme

Fin 2020, la structure de la FRA comprenait le bureau du directeur et cinq unités, comme indiqué ci-après.

Organigramme



# Annexe IV : Tableau des effectifs et informations supplémentaires sur la gestion des ressources humaines

Tableau des effectifs

Catégorie et grade	Postes permanents		Postes temporaires	
	2020 (postes autorisés)	2020 (réellement pourvus au 31 décembre 2020)	2020 (postes autorisés)	2020 (réellement pourvus au 31 décembre 2020)
AD 16	-	-	-	-
AD 15	-	-	1	1
AD 14	-	-	3	1
AD 13	-	-	3	2
AD 12	-	-	2	3
AD 11	-	-	5	2
AD 10	-	-	10	6
AD 9	-	-	11	8
AD 8	-	-	8	16
AD 7	-	-	2	4
AD 6	-	-	3	3
AD 5	-	-	-	-
Total AD	-	-	48	46
AST 11	-	-	-	-
AST 10	-	-	4	-
AST 9	-	-	2	3
AST 8	-	-	3	3
AST 7	-	-	7	5
AST 6	-	-	6	6
AST 5	-	-	2	4
AST 4	-	-	-	3
AST 3	-	-	-	-
AST 2	-	-	-	-
AST 1	-	-	-	-
Total AST	-	-	24	24
AST/SC 6	-	-	-	-
AST/SC 5	-	-	-	-
AST/SC 4	-	-	-	-
AST/SC 3	-	-	-	-
AST/SC 2	-	-	-	-

Catégorie et grade	Postes permanents		Postes temporaires	
	2020 (postes autorisés)	2020 (réellement pourvus au 31 décembre 2020)	2020 (postes autorisés)	2020 (réellement pourvus au 31 décembre 2020)
AST/SC 1	-	-	-	-
Total AST/SC	-	-	-	-
<b>Total</b>	-	-	<b>72</b>	<b>70</b>

Remarque : AD, administrateurs ; AST, assistants ; AST/SC, secrétaires et commis

#### Tableau indicatif – informations sur le grade de recrutement/groupe de fonctions pour chaque type de poste

<i>Fonctions clés</i> (exemples – terminologie à adapter à l'intitulé des fonctions de chaque agence)	Type de contrat (fonctionnaire, AT ou AC)	Grade de recrutement, groupe de fonctions*	Indication si la fonction concerne du support administratif ou des opérations (sous réserve des définitions utilisées dans la procédure de sélection)
<i>Chef d'unité</i> (au niveau 2 dans la structure si le directeur est au niveau 1)	AT	AD 9, interne	Soutien administratif et opérations
<i>Chef de secteur</i>	AT	AD 8	Soutien administratif
<i>Conseillers</i>	AT	AD 13, interne	Opérationnel
<i>Gestionnaires de programme</i>	AT	AD 8-AD 10	Opérationnel
<i>Gestionnaires de projet</i>	AT, AC	AD 5-AD 8, GF IV	Opérationnel
<i>Agents de programme</i>	AT, AC	AD 5-AD 8, GF IV	Opérationnel
<i>Agents (administratifs)</i>	AT, AC	AD 5-AD 8, GF IV	Soutien administratif
<i>Assistants de projet</i>	AT, AC	AST 4-AST 9, GF III	Opérationnel
<i>Assistants</i>	AT, AC	AST 4-AST 9, GF III	Soutien administratif et opérations
<i>Agents administratifs</i>	AC	GF II	Soutien administratif

Remarque : AD, administrateurs ; AST, assistants ; AC, agents contractuels ; GF, groupes de fonctions ; AT, agents temporaires.

\*Pour les AT, veuillez préciser si le recrutement s'est déroulé en interne, entre agences ou en externe, ainsi que le grade de recrutement spécifique (sans parenthèses)

**TABLEAU A4.2 : ÉVALUATION DES POSTES/ÉVALUATION COMPARATIVE SUR LA BASE DES RÉSULTATS DE L'ANNÉE PRÉCÉDENTE**

(Sous-)catégorie de type d'emploi	Year N - 1 (%)	Year N (%)
<b>Soutien administratif et coordination</b>	<b>16</b>	<b>16</b>
Soutien administratif	15	15
Coordination	1	1
<b>Opérationnel</b>	<b>73</b>	<b>72</b>
Coordination opérationnelle aux échelons supérieurs	3	3
Gestion et mise en œuvre de programme	59	58
Évaluation et analyse d'impact	1	1
Activités opérationnelles générales	10	10
<b>Neutre</b>	<b>11</b>	<b>12</b>
Comptabilité, finances, marchés non opérationnels, gestion des contrats et gestion de la qualité, audit et contrôle internes	9	10
Activités linguistiques	2	2

*Remarque : les chiffres ci-dessus comprennent tous les différents types de contrats, à savoir agents temporaires, agents contractuels, experts nationaux détachés, stagiaires, visiteurs d'études et prestataires de services externes.*

# Annexe V : Ressources humaines et financières par activité

**TABLEAU A5.1 : RESSOURCES HUMAINES PAR ACTIVITÉ D'ÉTABLISSEMENT DU BUDGET PAR ACTIVITÉ (EBA)**

Activité EBA	RH par activité EBA	
	Total per-sonnes/jours	Pourcentage
Victimes de la criminalité et accès à la justice	1,109	7 %
Égalité et discrimination fondée notamment sur le sexe, la race, la couleur, les origines ethniques ou sociales, les caractéristiques génétiques, la langue, la religion ou les convictions, les opinions politiques ou toute autre opinion, l'appartenance à une minorité nationale, la fortune, la naissance, un handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle, ou fondée sur la nationalité	1,246	7 %
Société de l'information et, en particulier, respect de la vie privée et protection des données à caractère personnel	588	3 %
Coopération judiciaire, excepté en matière pénale	844	5 %
Migration, frontières, asile et intégration des réfugiés et des migrants	1,247	7 %
Racisme, xénophobie et intolérance associée	611	4 %
Droits de l'enfant	405	2 %
Intégration et inclusion sociale des Roms	992	6 %
Communication et sensibilisation	1,470	9 %
Soutien aux systèmes de protection des droits de l'homme	4,130	24 %
Projets et activités couvrant tous les domaines du cadre pluriannuel	431	3 %
<b>Total activités opérationnelles</b>	<b>13,073</b>	<b>78 %</b>
Accords de coopération	193	1 %
<b>Total accords de coopération</b>	<b>193</b>	<b>1 %</b>
Activités de soutien	3,741	22 %
<b>Total activités de soutien</b>	<b>3,741</b>	<b>22 %</b>
<b>Total jours agence</b>	<b>17,007</b>	

*Remarque : les données ci-dessus se basent sur le système d'enregistrement du temps de la FRA, qui est l'une des composantes de la mise en œuvre plus large de la gestion par activité au sein de l'agence. Elles représentent la durée effective de travail au cours de l'année de référence. En conséquence, les temps partiels et les absences (non payées et congés autres que ceux autorisés au titre des droits au congé annuel) ne sont pas comptabilisés.*

Source : FRA, 2020.

**TABLEAU A5.2 : RESSOURCES FINANCIÈRES PAR ACTIVITÉ EBA**

Activité EBA	Dépenses directes (en euros)	Dépenses indirectes (frais généraux) (en euros)	Total (en euros)
Victimes de la criminalité et accès à la justice	244,512	1,000,754	1,245,266
Égalité et discrimination fondée notamment sur le sexe, la race, la couleur, les origines ethniques ou sociales, les caractéristiques génétiques, la langue, la religion ou les convictions, les opinions politiques ou toute autre opinion, l'appartenance à une minorité nationale, la fortune, la naissance, un handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle, ou fondée sur la nationalité	3,510,399	1,124,615	4,635,013
Société de l'information et, en particulier, respect de la vie privée et protection des données à caractère personnel	317,116	530,554	847,670
Coopération judiciaire, excepté en matière pénale	489,942	761,762	1,251,704
Migration, frontières, asile et intégration des réfugiés et des migrants	941,474	1,125,232	2,066,706
Racisme, xénophobie et intolérance associée	85,424	551,537	636,961
Droits de l'enfant	104,449	635,091	469,539
Intégration et inclusion sociale des Roms	101,306	895,032	996,337
Communication et sensibilisation	1,417,526	1,327,062	2,744,587
Soutien aux systèmes de protection des droits de l'homme	646,680	3,727,483	4,373,863
Projets et activités couvrant tous les domaines du cadre pluriannuel	483,986	389,144	873,131
<b>Total activités opérationnelles</b>	<b>8,342,513</b>	<b>11,798,264</b>	<b>20,140,777</b>
Activités de soutien	471,567	174,235	645,802
<b>Total accords de coopération</b>	<b>471,567</b>	<b>174,235</b>	<b>645,802</b>
Activités de soutien	-	3,375,988	3,375,988
<b>Total activités de soutien</b>	<b>-</b>	<b>3,375,988</b>	<b>3,375,988</b>
<b>Total</b>	<b>8,814,080</b>	<b>15,348,487</b>	<b>24,162,567</b>

Source : FRA, 2020

# **Annexe VI : Subventions, contributions et accords de niveau de service : conventions-cadres de partenariat financier**

Sans objet (voir les explications au point 2.3)

# Annexe VII : Annexes spécifiques à la partie II

## A. Les critères de matérialité

La matérialité est le fondement de la définition de faiblesses significatives sur les plans qualitatif et quantitatif. Les critères de matérialité utilisés par la FRA et la méthode utilisée pour l'évaluation de leur importance sont exposés ci-après.

Les critères qualitatifs sont liés à l'incapacité à atteindre les objectifs à court terme de la FRA, aux risques pour la réputation de la FRA, aux faiblesses significatives dans les systèmes de contrôle et aux erreurs répétitives de la FRA. Ils concernent l'utilisation des ressources, une bonne gestion financière ainsi que la légalité et la régularité des transactions. Leur importance est évaluée sur la base :

- de la nature et de la gravité de la faiblesse ;
- de la durée de cette faiblesse ;
- de l'existence de mesures compensatoires (mesures d'atténuation de l'incidence de la faiblesse) ;
- de l'existence d'actions correctives efficaces pour corriger la faiblesse (plans d'action et corrections financières) qui ont eu une incidence mesurable.

Sur le plan quantitatif, en ce qui concerne la légalité et la régularité, une faiblesse est considérée comme importante dans les cas où l'impact financier ou le risque de perte sont supérieurs à 2% des engagements autorisés de la FRA.

## B. Modèle(s) de contrôle interne pour l'exécution du budget

### Étape 1 – Passation de marché

#### A. – Planification

**Principaux objectifs de contrôle :** efficacité, efficacité et économie, conformité (légalité et régularité).

Principaux risques Il peut arriver (à nouveau) que	Contrôles d'atténuation des risques	Couverture, fréquence, portée des contrôles et bénéfices	Indicateurs de rentabilité (trois E)
Sans objet car aucun risque moyen ni aucun risque élevé n'a été identifié au cours de cette étape.	-	-	-

#### B. – Évaluation et définition des besoins

**Principaux objectifs de contrôle :** efficacité, efficacité et économie, conformité (légalité et régularité).

Principaux risques Il peut arriver (à nouveau) que	Contrôles d'atténuation des risques	Couverture, fréquence, portée des contrôles et bénéfices	Indicateurs de rentabilité (trois E)
Sans objet car aucun risque moyen ni aucun risque élevé n'a été identifié au cours de cette étape.	-	-	-

### C. – Sélection de l'offre et évaluation

**Principaux objectifs de contrôle :** efficacité, efficacité et économie, conformité (légalité et régularité), prévention et détection des fraudes.

Principaux risques Il peut arriver (à nouveau) que	Contrôles d'atténuation des risques	Couverture, fréquence, portée des contrôles et bénéfices	Indicateurs de rentabilité (trois E)
Conflit d'intérêts/inégalité de traitement entre les soumissionnaires, en raison par exemple de critères de sélection tendancieux ou d'évaluations partielles (s'adresse également au CA et au CD)	Processus d'évaluation formel, régi par des procédures internes dédiées : comité d'ouverture et comité d'évaluation. Inclure au moins cinq membres dans le comité de sélection pour les appels d'offres ouverts, et trois pour les achats de faible et moyenne valeurs, afin de réduire le risque d'inégalité de traitement.  Fournir des règles claires pour les achats de faible valeur	100% – tous les appels d'offres  <b>Portée :</b> tous les documents soumis.  <b>Bénéfices :</b> conformité avec le règlement financier.  Différence entre l'offre la plus onéreuse et l'offre sélectionnée.  Prévention de l'inégalité du traitement entre les soumissionnaires et, en conséquence, des éventuelles réclamations ou poursuites susceptibles de survenir	<b>Efficacité</b>  Nombre de réclamations ou de cas de litige déposés  Nombre de demandes d'éclaircissements liées à l'offre  <b>Efficience</b>  Coût moyen d'une procédure de passation de marché  Coûts liés à la clôture d'une réclamation/d'un litige  <b>Économie</b>
	Les déclarations de conflit d'intérêts sont signées à la fois par les membres du jury d'ouverture et par les membres du jury d'évaluation.	100% des membres du comité d'ouverture et du comité d'évaluation  <b>Bénéfices :</b> montant des contrats pour lesquels le contrôle a permis de prévenir le risque de litige ou de fraude	Estimation des coûts du personnel participant au processus d'évaluation  Estimation des coûts liés au fonctionnement du site web (mise à jour, maintenance, etc.)
	Les déclarations de conflit d'intérêts sont signées par les membres du CA et du CD.	100% des déclarations de conflit d'intérêts sont signées par les membres du CA et du CD.  <b>Bénéfices :</b> prévention d'irrégularités éventuelles en évitant toute interférence dans la procédure de passation de marché et la conclusion de contrats.	Estimation des coûts du personnel participant à la supervision et aux comités directeurs
	Pages dédiées sur le site web de la FRA pour garantir la transparence des informations	100% des informations sont disponibles sur le site web.  <b>Portée :</b> obligatoire pour les appels d'offres de moyenne valeur.  <b>Bénéfices :</b> participation d'un nombre suffisant de soumissionnaires mis en concurrence	
	Critères d'exclusion et de sélection documentés et transparents, grâce à leur inclusion dans les spécifications techniques.  Existence du CD  Supervision administrative et approbation du cahier des charges par l'ordonnateur	100% des spécifications du cahier des charges sont minutieusement examinées.  <b>Portée :</b> déterminée en fonction du montant du contrat attribué.  <b>Bénéfices :</b> limitation du risque de litige.  Limitation du risque d'annulation d'une offre.  Nombre des contrats proposés pour lesquels les processus de supervision et d'approbation ont permis de repérer une erreur significative.	

NB : CA : conseil d'administration ; CD : comité de direction.

## Étape 2 – Opérations financières

**Principaux objectifs de contrôle** : garantir que l'exécution du contrat est conforme au contrat tel qu'il a été signé.

Principaux risques Il peut arriver (à nouveau) que	Contrôles d'atténuation des risques	Couverture, fréquence, portée des contrôles et bénéfices	Indicateurs de rentabilité (trois E)
<p>Tous les ajustements des données comptables et les garanties de préfinancement ne soient pas identifiés.</p> <p>Il y ait des erreurs dans les opérations.</p> <p>Les engagements, paiements et ordres de recouvrement soient consignés avec du retard.</p> <p>Les systèmes comptables soient incomplets.</p>	Utilisation du système ABAC pour l'ensemble des documents comptables (tous les versements de préfinancement sont contrôlés par l'intermédiaire du système ABAC)	<p>100 % des contrats (via des engagements) sont saisis dans le système ABAC.</p> <p>Estimation du coût du personnel impliqué</p> <p><b>Bénéfices</b> : contrôle centralisé des paiements.</p> <p>Accès aux informations par l'ensemble des participants concernés</p> <p>Montant des irrégularités, des erreurs et des trop-perçus que les contrôles ont permis d'empêcher</p> <p>Détection et correction systématiques des faiblesses</p>	<p><b>Efficacité</b></p> <p>Taux d'erreurs évitées, en %</p> <p>Nombre de défaillances des contrôles</p> <p>Nombre/montant des dommages-intérêts liquidés, le cas échéant.</p> <p>Nombre des mesures d'amélioration mises en place</p> <p><b>Efficience</b></p> <p>Intérêts moratoires payés</p> <p>Montant des dommages-intérêts versés</p> <p>Coûts des contrôles ex post par rapport aux bénéfices</p> <p>Coût moyen d'un contrôle ex post</p>
	Contrôle des garanties via le système ABAC	100% des garanties figurent dans le système ABAC.	Économie
	Formation au système ABAC obligatoire pour tous les utilisateurs désignés.	100% des utilisateurs d'ABAC.	Coûts de la licence pour les utilisateurs ABAC.
	Flux de travail financier basé sur le principe du « double regard » (contrôles opérationnels et financiers conformes au flux de travail financier).	100% des opérations sont vérifiées.	Coût des activités de formation
	Centralisation de l'initiation financière.	<b>Portée</b> : toutes les opérations sont vérifiées.	
	Chaque opération est vérifiée par l'ordonnateur délégué en sa qualité d'agent de vérification des comptes	100% des opérations sont vérifiées.	
	Chaque opération est vérifiée par l'agent comptable (par ex, rajustements comptables)	<b>Portée</b> : les opérations les plus risquées sont soumises à des contrôles poussés.	
	Consignation et autorisation des exceptions. Examen des exceptions rapportées.	<p>100% des opérations sont vérifiées.</p> <p>Exceptions signalées conformément à la procédure interne</p> <p><b>Portée</b> : en fonction des exceptions signalées</p> <p>100 % une fois par an</p> <p><b>Portée</b> : recherche de la faiblesse dans les procédures en rapport avec les exceptions rapportées.</p>	
Contrôles ex post	<p>Opérations sélectionnées.</p> <p><b>Portée</b> : l'échantillonnage destiné au contrôle est basé sur les risques.</p>		

NB : ABAC : système d'information financière en comptabilité d'exercice

### Étape 3 – Mesures de supervision

**Principaux objectifs de contrôle:** garantir la détection et la correction de toutes les faiblesses existant dans les procédures (appel d'offres et opérations financières).

Principaux risques Il peut arriver (à nouveau) que	Contrôles d'atténuation des risques	Couverture, fréquence, portée des contrôles et bénéfices	Indicateurs de rentabilité (trois E)
Les données figurant dans le système d'information lié aux contrats soient incomplètes ou inexactes.	Application du principe « du double regard », qui inclut des vérifications des informations saisies	Vérification de 100% des informations téléchargées dans l'application de gestion des contrats	<b>Efficacité</b> Nombre d'erreurs non détectées (par rapport aux irrégularités et aux erreurs).
	Contrôles ex post	Opérations sélectionnées.  <b>Portée :</b> l'échantillonnage destiné au contrôle est basé sur les risques.  <b>Bénéfices :</b> prévenir les erreurs dans la rédaction et l'exécution des contrats.	<b>Efficience</b> Coût des erreurs non détectées Coûts des contrôles ex post par rapport aux bénéfices <b>Économie</b> Estimation des coûts du personnel participant à la réalisation des contrôles ex post Coûts liés au fonctionnement de l'application de gestion des contrats (maintenance, mises à jour, etc.)

# Annexe VIII : Gestion environnementale

## Contexte de la stratégie de gestion environnementale de l'agence

L'agence s'intéresse activement à son approche de gestion environnementale, qui fait partie de son plan de travail annuel de gestion des installations. Sur une base annuelle, l'agence examine l'optimisation de l'utilisation des mesures environnementales existantes ainsi que les possibilités d'introduire de nouvelles mesures de gestion environnementale.

## Aperçu du système de gestion environnementale de l'agence

L'agence a mis en œuvre un certain nombre d'actions pour réduire son empreinte environnementale ces dernières années, même si elle n'est pas enregistrée dans le cadre de l'EMAS. Cela s'explique par les ressources limitées dont elle dispose, tant humaines que financières, et par l'état de l'immeuble qu'elle loue. Enfin, l'acquisition d'une certification de système de gestion environnementale n'a pas été considérée comme une priorité. Cependant, l'agence a adopté une approche pragmatique en améliorant considérablement son empreinte environnementale de par l'introduction des mesures indiquées sous la section 2.10.

## Aspects, indicateurs et objectifs environnementaux

La liste des mesures pratiques et des indicateurs est, dans la mesure du possible, reprise ci-dessous.

1. Consommation d'énergie et d'eau : l'agence a opté pour un autre fournisseur d'électricité qui produit de l'énergie à partir de sources renouvelables. L'agence a changé le système de refroidissement de son centre de données, qui est passé d'un système entièrement électrique à un système respectueux de l'environnement, qui fonctionne selon le principe de l'échange de chaleur. Cela signifie que si la température extérieure est inférieure à 25 °C, le centre de données n'est pas refroidi à l'aide de l'électricité, de sorte que pendant environ 7 à 8 mois par an, l'agence utilise des sources renouvelables pour faire fonctionner le système de refroidissement du centre de données. De plus, l'agence est en train de remplacer ses ampoules par des ampoules LED. L'agence surveille la mise en œuvre de ces mesures tout en maintenant sa consommation annuelle d'eau et d'énergie ou en la réduisant.
2. Gestion des déchets : l'agence prend des mesures pour réduire et recycler les déchets produits en interne. Différentes poubelles de recyclage ont été installées, ce qui permet au personnel de contribuer également au tri des déchets quotidiens. En outre, lorsque le contractant doit éliminer des déchets, l'agence s'assure qu'il fournisse également des certificats attestant que l'élimination a été effectuée dans le respect de l'environnement et conformément aux réglementations nationales.
3. Utilisation de papier : l'agence encourage l'utilisation de papier recyclé pour son usage interne. En outre, toutes ses publications sur papier utilisent des matériaux recyclés et respectueux de l'environnement. Enfin, l'agence travaille à la numérisation de ses processus internes et, ce faisant, à la réduction de l'utilisation de papier d'impression.

4. Émissions atmosphériques des bâtiments : les mesures visant à réduire les émissions du bâtiment sont liées au système de chauffage. Le chauffage est assuré par un réseau de chauffage urbain (Fernwärme) au lieu d'un système de chauffage à l'électricité, au gaz ou à combustibles fossiles, ce qui permet de réduire les émissions.
5. Mobilité professionnelle : l'agence encourage les employés à se rendre au travail à vélo en leur offrant un espace de stationnement sécurisé dans son bâtiment. Elle soutient et encourage également l'utilisation des technologies de vidéoconférence, éliminant ainsi la nécessité des voyages de service. Au cours des dernières années, l'utilisation de la vidéoconférence a considérablement augmenté. Cela a permis de réduire les émissions de CO<sub>2</sub> du fait de la réduction du nombre de déplacements.
6. Marchés publics écologiques (MPE) : l'agence respecte les pratiques des services de la Commission lors de la publication d'appels d'offres, qui comprennent des dispositions liées aux MPE. Par exemple, dans les appels d'offres liés aux installations, l'utilisation de produits respectueux de l'environnement est exigée.

#### **Actions visant à améliorer et à communiquer les performances environnementales**

Afin d'améliorer encore son approche de la gestion environnementale, l'agence prévoit de prendre les mesures suivantes :

1. Donations en 2021 : l'agence cherche à faire don de matériel électrique et de bureau à des organisations caritatives qui, en retour, réutilisent ce matériel dans leurs projets. Ainsi, elle contribuera à la réduction des déchets éliminés.
2. Consommation d'électricité : l'agence est en discussion avec le propriétaire du bâtiment pour améliorer la qualité des espaces de bureau, ce qui inclut également le remplacement des ampoules conventionnelles par des ampoules LED.
3. L'agence prévoit de supprimer l'utilisation des imprimantes personnelles actuellement attribuées à un grand nombre des membres de son personnel et les inciter à utiliser les imprimantes générales.

En ce qui concerne la communication des objectifs environnementaux à son personnel, l'agence continuera à sensibiliser ce dernier au moyen de sessions d'information liées à la gestion des installations, qui incluent également les aspects environnementaux.

Le personnel est invité à suivre certaines pratiques comme éteindre les lumières et les écrans avant de quitter le bureau, et des affiches sont placées dans tout le bâtiment pour encourager le personnel à contribuer activement à réduire l'empreinte environnementale de l'agence en prenant les escaliers au lieu des ascenseurs, en se déplaçant à vélo et en utilisant l'espace de stationnement offert ou en évitant les impressions inutiles.

# Annexe IX : Projet de comptes annuels définitifs

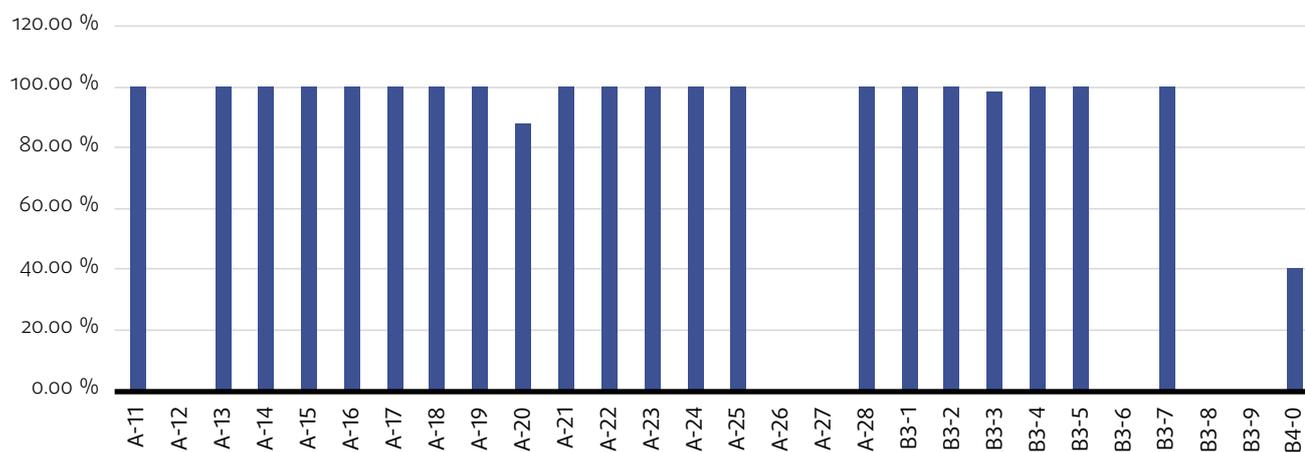
TABLEAU A9.1 : EXÉCUTION DES CRÉDITS D'ENGAGEMENT EN 2020 (EN MIO EUR) POUR LA FRA

			Crédits d'engagement autorisés *	Engagements réalisés	Pourcentage
			1	2	3 = 2/1
<b>Titre A-1 Dépenses de personnel</b>					
A-1	A-11	Personnel en activité	12.08	12.08	100.00
	A-12	Frais de recrutement du personnel	0.00	0.00	0.00
	A-13	Missions et déplacements	0.01	0.01	100.00
	A-14	Infrastructure à caractère sociomédical	0.07	0.07	100.00
	A-15	Mobilité, échanges de fonctionnaires et experts	0.09	0.09	100.00
	A-16	Protection sociale	0.06	0.06	100.00
	A-17	Réception et représentation	0.00	0.00	100.00
	A-18	Protection sociale	1.03	1.03	100.00
	A-19	Autres dépenses de personnel	0.05	0.05	100.00
<b>Total Titre A-1</b>			<b>13.39</b>	<b>13.39</b>	<b>100.00 %</b>
<b>Titre A-2 – Immeubles, matériel et dépenses diverses de fonctionnement</b>					
A-2	A-20	Location d'immeubles et frais accessoires	1.62	1.42	87.68
	A-21	Traitement des données	0.59	0.59	100.00
	A-22	Biens meubles et frais accessoires	0.01	0.01	100.00
	A-23	Dépenses de fonctionnement administratif courant	0.04	0.04	100.00
	A-24	Affranchissement et télécommunications	0.11	0.11	100.00
	A-25	Frais de réunions et de convocations	0.00	0.00	100.00
	A-26	Études, enquêtes et consultations	0.00	0.00	0.00
	A-27	Information et publication	0.00	0.00	0.00
	A-28	Études, enquêtes et consultations	0.03	0.03	100.00
<b>Total Titre A-2</b>			<b>2.40</b>	<b>2.20</b>	<b>91.68 %</b>
<b>Titre Bo-3 Dépenses opérationnelles</b>					
Bo-3	B3-1	Des sociétés équitables et égalitaires	3.80	3.80	100.00

B3-2	Des sociétés justes, numériques et sûres	1.05	1.05	100.00	
B3-3	Migration et asile	0.96	0.94	98.53	
B3-4	Soutien aux systèmes de protection des droits de l'homme	0.65	0.65	100.00	
B3-5	Communiquer sur les droits	1.42	1.42	100.00	
B3-6	Justice	0.00	0.00	0.00	
B3-7	Activités horizontales opérationnelles	0.48	0.48	100.00	
B3-8	Organes de l'agence	0.00	0.00	0.00	
B3-9	Réserve pour le Titre 3	0.00	0.00	0.00	
<b>Total Titre Bo-3</b>		<b>8.36</b>	<b>8.34</b>	<b>99.83</b>	
<b>Titre Bo-4 Autres dépenses opérationnelles</b>					
Bo-4	B4-0	Accords de coopération	0.57	0.23	40.56
<b>Total Titre Bo-4</b>			<b>0.57</b>	<b>0.23</b>	<b>40.56</b>
<b>Total FRA</b>			<b>24.72</b>	<b>24.16</b>	<b>97.77</b>

\* Les crédits d'engagement autorisés comprennent, outre le budget voté par l'autorité législative, les crédits reportés de l'exercice précédent, les modifications du budget ainsi que les divers crédits d'engagement pour la même période (par exemple les recettes internes et externes affectées).

**FIGURE A9.1 EXÉCUTION DES CRÉDITS D'ENGAGEMENT EN 2020 (% PAR CHAPITRE) POUR LA FRA**



Source : FRA, 2020

**TABLEAU A9.2 : EXÉCUTION DES CRÉDITS DE PAIEMENT EN 2020 (EN MIO EUR) POUR LA FRA**

		Crédits de paiement autorisés *	Paiements effectués	Pourcentage	
		1	2	3 = 2/1	
<b>Titre A-1 Dépenses de personnel</b>					
A-1	A-11	Personnel en activité	12.08	12.08	99.98
	A-12	Frais de recrutement du personnel	0.01	0.01	100.00
	A-13	Missions et déplacements	0.04	0.04	88.67
	A-14	Infrastructure à caractère sociomédical	0.51	0.45	87.91
	A-15	Mobilité, échanges de fonctionnaires et experts	0.09	0.08	95.64
	A-16	Protection sociale	0.06	0.06	99.86
	A-17	Réception et représentation	0.00	0.00	78.19
	A-18	Protection sociale	1.03	1.01	97.23
	A-19	Autres dépenses de personnel	0.05	0.02	40.80
		<b>Total Titre A-1</b>	<b>13.88</b>	<b>13.75</b>	<b>99.07</b>
<b>Titre A-2 – Immeubles, matériel et dépenses diverses de fonctionnement</b>					
A-2	A-20	Location d'immeubles et frais accessoires	1.65	1.41	85.85
	A-21	Traitement des données	0.90	0.86	95.62
	A-22	Biens meubles et frais accessoires	0.06	0.05	83.63
	A-23	Dépenses de fonctionnement administratif courant	0.06	0.06	99.88
	A-24	Affranchissement et télécommunications	0.15	0.12	79.74
	A-25	Frais de réunions et de convocations	0.00	0.00	100.00
	A-26	Études, enquêtes et consultations	0.01	0.01	100.00
	A-27	Information et publication	0.00	0.00	0.00
	A-28	Rapports, enquêtes et consultations	0.03	0.01	45.91
		<b>Total Titre A-2</b>	<b>2.86</b>	<b>2.53</b>	<b>88.51</b>
<b>Titre Bo-3 Dépenses opérationnelles</b>					
Bo-3	B3-1	Des sociétés équitables et égalitaires	3.80	0.27	7.16
	B3-2	Des sociétés justes, numériques et sûres	2.35	1.50	63.78
	B3-3	Migration et asile	1.63	0.74	45.19
	B3-4	Soutien aux systèmes de protection des droits de l'homme	0.65	0.27	42.14
	B3-5	Communiquer sur les droits	1.42	0.42	29.97
	B3-6	Justice	0.44	0.44	99.38
	B3-7	Activités horizontales opérationnelles	1.76	1.65	93.66
	B3-8	Organes de l'agence	0.15	0.13	85.90
	B3-9	Réserve pour le Titre 3	0.00	0.00	0.00
		<b>Total Titre Bo-3</b>	<b>12.20</b>	<b>5.42</b>	<b>44.44</b>

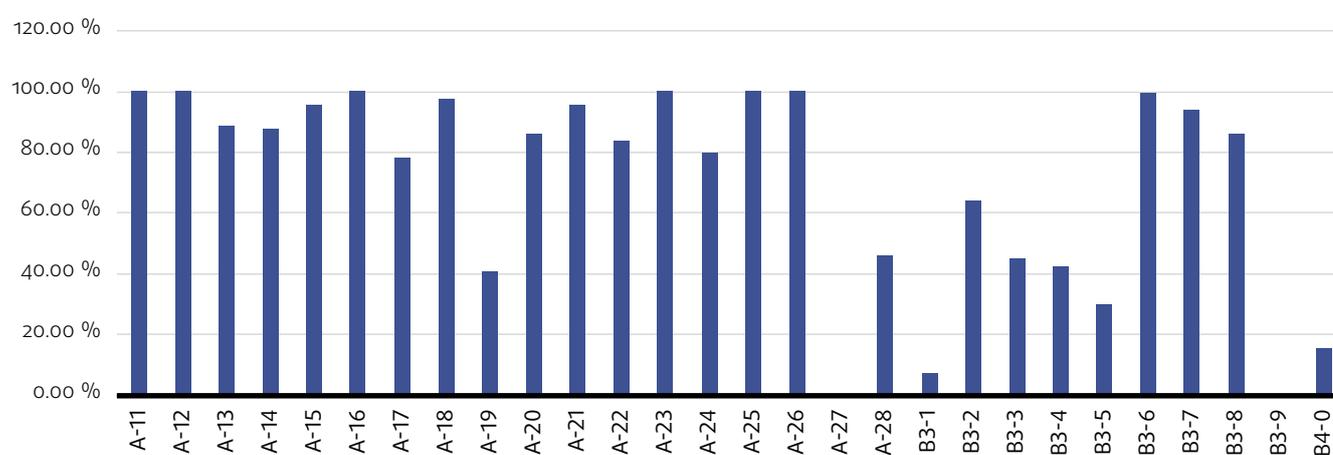
**Titre Bo-4 Autres dépenses opérationnelles**

Bo-4	B4-0	Accords de coopération	0.75	0.12	15.69
<b>Total Titre Bo-4</b>			<b>0.75</b>	<b>0.12</b>	<b>15.69</b>
<b>Total FRA</b>			<b>29.68</b>	<b>21.81</b>	<b>73.49</b>

\* Les crédits de paiement autorisés comprennent, outre le budget voté par l'autorité législative, les crédits reportés de l'exercice précédent, les modifications du budget ainsi que les divers crédits de paiement pour la même période (par exemple, les recettes internes et externes affectées).

Source : FRA, 2020

**FIGURE A9.2 EXÉCUTION DES CRÉDITS DE PAIEMENT EN 2019 (% PAR CHAPITRE)**



**TABLEAU A9.3 VENTILATION DES ENGAGEMENTS À LIQUIDER AU 31 DÉCEMBRE 2020 (EN MIO EUR) POUR LA FRA**

		Titre A-1 Dépenses de personnel				
		Engagements restant à liquider				
Chapitre		Engagements	Paiements	RAL	% restant à liquider	
		1	2	3 = 1 - 2	4 = 1 - 2/1	
A-1	A-11	Personnel en activité	12.08	12.08	0.00	0.00
	A-12	Frais de recrutement du personnel	0.00	0.00	0.00	0.00
	A-13	Missions et déplacements	0.01	0.01	0.00	0.00
	A-14	Infrastructure à caractère sociomédical	0.07	0.04	0.03	36.05
	A-15	Mobilité, échanges de fonctionnaires et experts	0.09	0.08	0.00	4.36
	A-16	Protection sociale	0.06	0.06	0.00	0.00
	A-17	Réception et représentation	0.00	0.00	0.00	0.00
	A-18	Protection sociale	1.03	1.01	0.03	2.77
	A-19	Autres dépenses de personnel	0.05	0.02	0.03	59.20
<b>Total Title A-1</b>		<b>13.39</b>	<b>13.30</b>	<b>0.08</b>	<b>0.63</b>	
		Titre A-2 - Immeubles, matériel et dépenses diverses de fonctionnement				
		Engagements restant à liquider				
Chapitre		Engagements	Paiements	RAL	% restant à liquider	
		1	2	3 = 1 - 2	4 = 1 - 2/1	
A-2	A-20	Location d'immeubles et frais accessoires	1.42	1.39	0.03	2.24
	A-21	Traitement des données	0.59	0.55	0.04	6.71
	A-22	Biens meubles et frais accessoires	0.01	0.00	0.01	73.04
	A-23	Dépenses de fonctionnement administratif courant	0.04	0.04	0.00	0.00
	A-24	Affranchissement et télécommunications	0.11	0.08	0.03	27.16
	A-25	Frais de réunions et de convocations	0.00	0.00	0.00	0.00
	A-26	Études, enquêtes et consultations	0.00	0.00	0.00	0.00
	A-27	Information et publication				
	A-28	Rapports, enquêtes et consultations	0.03	0.01	0.02	54.09
<b>Total Title A-2</b>		<b>2.20</b>	<b>2.08</b>	<b>0.13</b>	<b>5.72</b>	

## Titre Bo-3 Dépenses opérationnelles

## Engagements restant à liquider

Chapitre		Engagements	Paiements	RAL	% restant à liquider	
		1	2	3 = 1 - 2	4 = 1 - 2/1	
Bo-3	B3-1	Des sociétés équitables et égalitaires	3.80	0.27	3.53	92.84
	B3-2	Des sociétés justes, numériques et sûres	1.05	0.21	0.84	80.34
	B3-3	Migration et asile	0.94	0.08	0.86	91.78
	B3-4	Soutien aux systèmes de protection des droits de l'homme	0.65	0.27	0.37	57.86
	B3-5	Communiquer sur les droits	1.42	0.42	0.99	70.03
	B3-6	Justice	0.00	0.00	0.00	0.00
	B3-7	Activités horizontales opérationnelles	0.48	0.39	0.09	18.58
	B3-8	Organes de l'agence	0.00	0.00	0.00	0.00
	B3-9	Réserve pour le Titre 3				
<b>Total Titre Bo-3</b>		<b>8.34</b>	<b>1.65</b>	<b>6.69</b>	<b>80.25</b>	

## Titre Bo-4 Autres dépenses opérationnelles

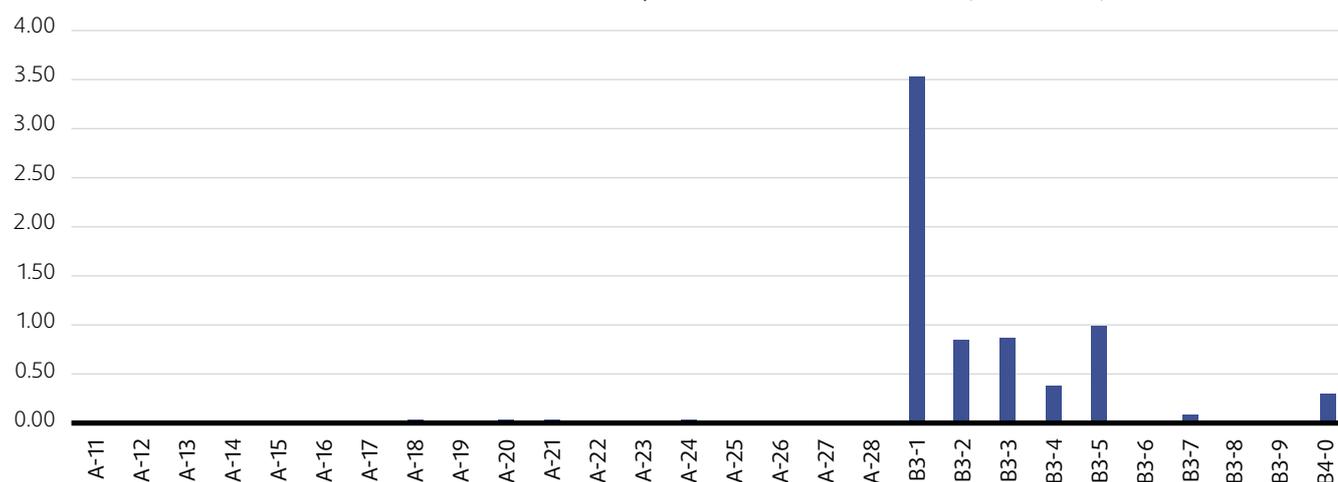
## Engagements restant à liquider

Chapitre		Engagements	Paiements	RAL	% restant à liquider	
		1	2	3 = 1 - 2	4 = 1 - 2/1	
Bo-4	B4-0	Accords de coopération	0.23	0.00	0.23	99.94
<b>Total Titre Bo-4</b>		<b>0.23</b>	<b>0.00</b>	<b>0.23</b>	<b>99.94</b>	
<b>Total</b>		<b>24.16</b>	<b>17.03</b>	<b>7.14</b>	<b>29.53</b>	

NB : RAL : engagements restant à liquider.

Source : FRA, 2020

FIGURE A9.3 VENTILATION DES ENGAGEMENTS RESTANT À LIQUIDER AU 31 DÉCEMBRE 2020 (EN MIO EUR) POUR LA FRA



**TABLEAU A9.4 : PROJET DE BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2020 POUR LA FRA**

Bilan	2020 (en EUR)	2019 (en EUR)
A.I. Actifs non courants	456,453.00	399,117.00
A.I.1. Immobilisations incorporelles	19,161.00	22,520.00
A.I.2. Propriétés, installations et équipements	437,292.00	376,597.00
A.II. Actif circulant	8,856,831.96	6,785,942.40
A.II.2. Préfinancements en cours	0.00	0.00
A.II.3. Créances à recevoir avec contrepartie directe et créances à recouvrer sans contrepartie directe	776,116.81	867,799.34
A.II.6. Trésorerie et équivalents de trésorerie	8,080,715.15	5,918,143.06
<b>Actif</b>	<b>9,313,284.96</b>	<b>7,185,059.40</b>
P.II. Passif courant	-2,898,615.88	-2,632,879.22
P.II.2. Provisions courantes	-90,421.52	0.00
P.II.3. Passifs financiers courants	0.00	0.00
P.II.4. Dettes courantes	-770,361.48	-901,546.83
P.II.5. Charges à payer et produits à reporter	-2,037,832.88	-1,731,332.39
<b>Passif</b>	<b>-2,898,615.88</b>	<b>-2,632,879.22</b>
<b>Actifs nets (actifs moins passifs)</b>	<b>6,414,669.08</b>	<b>4,552,180.18</b>
P.III.2. Excédents/déficits cumulés	-4,552,180.18	-5,272,698.88
Excédent/déficit central non attribué*	-1,862,488.90	720,518.70
<b>Total</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>

NB : Le bilan et le compte de résultat ne représentent que les actifs, passifs, charges et produits qui sont sous le contrôle de cette direction générale. Des montants importants tels que les recettes provenant des ressources propres et les espèces détenues sur les comptes bancaires de la Commission ne sont pas inclus dans les comptes de cette direction générale, étant donné qu'ils sont gérés de manière centralisée par la direction générale du budget, dont ils figurent au bilan et au compte de résultat. En outre, le résultat cumulé de la Commission n'étant pas réparti entre les différentes directions générales, on constate que le bilan présenté ici n'est pas en équilibre. En outre, les chiffres figurant dans ce tableau et dans les tableaux suivants A9.4 et A 9.5 sont provisoires car, à ce jour, ils font encore l'objet d'un audit de la CCE. Il est par conséquent possible que les montants indiqués dans ces tableaux doivent être ajustés à la suite de cet audit.

Source : FRA, 2020

**TABLEAU A 9.5 PROJET DE COMPTE DE RÉSULTAT DE LA FRA POUR 2020**

Compte de résultat	2020	2019
II.1 Recettes	-23,911,476.68	-22,690,187.16
II.1.1. Produits des opérations sans contrepartie directe	-23,577,219.81	-22,319,996.69
II.1.1.7. Autres produits des opérations sans contrepartie directe	-23,577,219.81	-22,319,996.69
II.1.2. Produits des opérations avec contrepartie directe	-334,256.87	-370,190.47
II.1.2.1. Produit financier	-2,553.45	
II.1.2.2. Autres produits des opérations avec contrepartie directe	-331,703.42	-370,190.47
II.2. Dépenses	22,048,987.78	23,410,705.86
II.2. Dépenses	22,048,987.78	23,410,705.86
II.2.10. Autres dépenses	4,397,907.72	4,291,328.66
II.2.3. Dépenses exécutées par d'autres agences et organes de l'UE (IM)	4,089,977.71	6,891,019.02
II.2.6. Frais de personnel et retraites	13,557,822.59	12,226,077.86
II.2.8. Charges financières	3,279.76	2,280.32
<b>Compte de résultat</b>	<b>-1,862,488.90</b>	<b>720,518.70</b>

NB : Le bilan et le compte de résultat ne représentent que les actifs, passifs, charges et produits qui sont sous le contrôle de cette direction générale. Des montants importants tels que les recettes provenant des ressources propres et les espèces détenues sur les comptes bancaires de la Commission ne sont pas inclus dans les comptes de cette direction générale, étant donné qu'ils sont gérés de manière centralisée par la direction générale du budget, dont ils figurent au bilan et au compte de résultat. En outre, le résultat cumulé de la Commission n'étant pas réparti entre les différentes directions générales, on constate que le bilan présenté ici n'est pas en équilibre. En outre, les chiffres figurant dans ce tableau et dans le tableau précédent sont provisoires car, à ce jour, ils font encore l'objet d'un audit de la CCE. Il est par conséquent possible que les montants indiqués dans ces tableaux doivent être ajustés à la suite de cet audit.

Source : FRA, 2020

**TABLEAU A9.6 HORS BILAN 2020 POUR LA FRA**

Hors bilan	2020	2019
OB.3. Autres informations significatives	-6,152,684.72	-3,544,977.88
OB.3.2. Engagements relatifs à des crédits non encore consommés	-5,492,753.48	-3,116,615.88
OB.3.3.7. Autres engagements contractuels	-231,569.24	
OB.3.5. Engagements découlant d'un bail	-428,362.00	-428,362.00
OB.4. Comptes de compensation	5,724,332.72	3,544,977.88
OB.4. Comptes de compensation	5,724,332.72	3,544,977.88
<b>Hors bilan</b>	<b>428,362.00</b>	<b>0.00</b>

Source : FRA, 2020

**TABLEAU A9.7 DÉLAIS MOYENS DE PAIEMENT EN 2020 POUR LA FRA**

Délais légaux									
Délai de paiement maximum (jours)	Nombre total de paiements	Nombre de paiements dans le délai imparti	Pourcentage	Délai moyen de paiement (jours)	Nombre de paiements tardifs	Pourcentage	Délai moyen de paiement (jours)	Montant du retard de paiement (EUR)	Pourcentage
30	1,625	1,516	93.29	7.12005277	109	6.71	42.80733945	505,182.54	6.0
60	386	376	97.41	25.38829787	10	2.59	67.1	33,424.00	2.0
90	2	2	100.00	25				0.00	0.0
<b>Nombre total de paiements</b>	<b>2,013</b>	<b>1,894</b>	<b>94.09</b>		<b>119</b>	<b>5.91</b>		<b>538,606.54</b>	<b>5</b>
<b>Délai moyen de paiement net</b>	<b>12.78</b>			<b>10.77</b>			<b>44.85</b>		
<b>Délai moyen de paiement brut</b>	<b>12.98</b>			<b>10.87</b>			<b>46.50</b>		
Suspensions									
Moyenne des jours de suspension d'approbation du rapport	Moyenne des jours de suspension de paiement	Nombre de paiements suspendus	Pourcentage du nombre total	Nombre total de paiements	Montant des paiements suspendus (en euros)	Pourcentage du montant total	Montant total payé (EUR)		
0	40	10	0.50	2,013	88,558.03	0.83	10,635,235.01		
Intérêts moratoires payés en 2019									
Agence	Grand livre	Description	Montant (EUR)						
0									

NB : Ce tableau ne contient que les statistiques relatives aux paiements pertinents pour la période considérée

Source : FRA, 2020

**TABLEAU A9.8 SITUATION DES REVENUS ET RECETTES EN 2020 POUR LA FRA**

Chapitre	Revenus et recettes déclarés			Revenus et recettes encaissés			À recouvrer	
	Ordres de recouvrement de l'année en cours (EUR)	Ordres de recouvrement reportés (EUR)	Total (EUR)	Ordres de recouvrement de l'année en cours (EUR)	Ordres de recouvrement reportés (EUR)	Total (EUR)	Solde (EUR)	
	1	2	3 = 1 + 2	4	5	6 = 4 + 5	7 = 3 - 6	
20-0	Subvention UE	23,691,000.00	0.00	23,691,000.00	23,691,000.00	0.00	23,691,000.00	0.00
40-0	Recettes correspondant à une destination déterminée	276,313.75	0.00	276,313.75	276,313.75	0.00	276,313.75	0.00
90-0	Revenus divers	114,015.85	0.00	114,015.85	114,015.85	0.00	114,015.85	0.00
<b>Total FRA</b>		<b>24,081,329.60</b>	<b>0</b>	<b>24,081,329.60</b>	<b>24,081,329.60</b>	<b>0</b>	<b>24,081,329.60</b>	<b>0</b>

NB : OR : ordre de recouvrement.

Source : FRA, 2020

**TABLEAU A9.9 RECOUVREMENT DES PAIEMENTS EN 2020 POUR LA FRA**

Budget des recettes issues des ordres de recouvrement émis en 2020	Total des paiements indus recouverts		Total des transactions dans un contexte de recouvrement (y compris non admissibles)		% admissible/total RC			
Année d'origine (engagement)	N°	Montant OR (EUR)	N°	Montant RO (EUR)	N°	Montant OR (EUR)		
			0	0				
<b>Sous-total</b>	<b>0</b>	<b>0.00</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0.00</b>		
Budget des dépenses	Irrégularité		Notification à l'OLAF		Total des transactions dans un contexte de recouvrement (y compris non admissibles)		Pourcentage admissible/total RC	
	N°	Montant (EUR)	N°	Montant (EUR)	N°	Montant (EUR)	N°	Montant (EUR)
Seuils de revenus dans les factures								
Non éligibles dans les déclarations de dépenses								
Notes de crédit					1	45,840.96		
<b>Sous-total</b>					<b>1</b>	<b>45,840.96</b>		
<b>Total général</b>					<b>1</b>	<b>45,840.96</b>		

NB : RO : ordre de recouvrement

Source : FRA, 2020

**TABLEAU A9.10 CLASSEMENT CHRONOLOGIQUE DES ORDRES DE RECOUVREMENT AU 31 DÉCEMBRE 2020 POUR LA FRA**

	Nombre au 1 <sup>er</sup> janvier 2020	Nombre au 31 décembre 2020	Évolution	Montant en suspens (en EUR) au 1 <sup>er</sup> janvier 2020	Montant en suspens (en EUR) au 31 décembre 2020	Évolution
2020	0	0		0	0	
<b>Totaux</b>	<b>0</b>	<b>0</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	

Source : FRA, 2020

**TABLEAU A9.11 DÉROGATIONS AUX ORDRES DE RECOUVREMENT (OR) EN 2020 > 60 000 EUR POUR LA FRA**

Clé centrale exemptions	Clé centrale liée à l'OR	Montant d'OR accepté (EUR)	Groupe compte entité légale	Décision de la Commission	Observations
<b>Total FRA</b>		<b>0</b>			
<b>Nombre de dérogations aux OR</b>		<b>0</b>			

Source : FRA, 2020

**TABLEAU A9.12 RECENSEMENT DES PROCÉDURES NÉGOCIÉES**

Procédures négociées ☑ contrats > 60 000 EUR

Nombre		Contractant(s)		Type de contrat	Description	Montant (en euros)	Base juridique
Nombre	Nom	Adresse					
<b>Nombre</b>							
<b>Total (EUR)</b>							
Aucun							

Source : FRA, 2020

**TABLEAU A9.13 CONTRATS DE CONSTRUCTION**

Contrats de construction

Nombre		Contractant(s)		Type de contrat	Description	Montant (en euros)	Base juridique
Nombre	Nom	Adresse					
<b>Nombre</b>							
<b>Total (EUR)</b>							
S.O.							

NB : S.O. : sans objet.

Source : FRA, 2020

### **Contrats déclarés secrets**

La FRA n'a pas déclaré de contrat secret.

*Source: FRA, 2020.*

# Annexe X : Informations sur les performances incluses dans les évaluations

Étant donné que 2020 représente l'année médiane du plan stratégique, il était nécessaire de dresser le bilan des progrès accomplis à ce jour, à la lumière des changements contextuels internes et externes qui se sont produits et des enseignements tirés. À cette fin, un **examen à mi-parcours de la stratégie 2018-2022 de la FRA** a été réalisé en 2020 pour cerner et répondre à tout problème stratégique émergent et pour convenir des adaptations nécessaires en vue de garantir la réalisation effective du plan stratégique pour le demi-terme restant.

ÉVALUATION EXTERNE DE LA FRA : Examen à mi-parcours de la stratégie 2018-2022 de la FRA

Dans le contexte d'un contrat cadre interinstitutionnel « Fourniture de services d'évaluation et de communication en retour », la FRA a mandaté en janvier 2020 un contractant externe (ICF) pour réaliser une étude d'évaluation de la pertinence du plan stratégique et de tout problème contextuel émergent dans le cadre de l'environnement opérationnel de la FRA et de déterminer les aspects à améliorer en vue de renforcer la réalisation de la stratégie jusqu'en 2022.

## Examen à mi-parcours de la stratégie 2018-2022 de la FRA

### Objectifs et portée

Cette étude visait à fournir à l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA) une évaluation indépendante de ses travaux de mise en œuvre du plan stratégique 2018-2022 menés au cours des deux premières années (c'est-à-dire 2018 et 2019).

L'objectif principal de l'étude était d'identifier tout problème stratégique émergent et de formuler des recommandations en vue d'éventuelles adaptations de la stratégie pour la période restante. Plus précisément, les objectifs de l'étude étaient les suivants :

- évaluer la pertinence du plan stratégique et toute question contextuelle émergente dans l'environnement opérationnel de la FRA ;
- évaluer les progrès réalisés par rapport aux priorités et aux objectifs du plan stratégique, y compris ce qui a bien ou mal fonctionné dans la mise en œuvre du plan jusqu'à présent et les raisons de cette situation ; et
- recenser les domaines à améliorer, les enseignements tirés et recommander des considérations stratégiques et programmatiques tournées vers l'avenir en vue de renforcer la mise en œuvre de la stratégie d'amélioration des performances pour le reste de la période couverte par le plan stratégique.

Le champ d'application de l'étude couvre les années qui ont suivi l'adoption du plan stratégique, à savoir les années 2018 et 2019, et s'appuiera sur les évaluations antérieures, notamment :

- les résultats de la deuxième évaluation externe de l'agence en 2017 ;
- l'examen à mi-parcours de la stratégie 2013-2017 de la FRA ;
- le résultat des évaluations ex post des projets de la FRA.

<b>Critères d'évaluation</b>	<p>Pour atteindre son champ d'application et ses objectifs, l'étude s'est concentrée sur l'analyse de la pertinence, de l'efficacité, des effets, de l'efficience et de la durabilité de la stratégie. En ce qui concerne les questions transversales, l'évaluation s'est concentrée sur la relation directe entre ces questions et la stratégie de la FRA, y compris sur la pertinence des indicateurs utilisés pour mesurer les résultats obtenus par la stratégie par rapport aux indicateurs souhaités et sur les moyens potentiels d'améliorer la communication des activités et des impacts de la FRA.</p> <p>Cette étude visait à fournir à la FRA les avis de certaines parties prenantes sur la mise en œuvre et l'avenir de la stratégie de la FRA, notamment au moyen d'un retour d'information externe de qualité. Bien que l'approche méthodologique soit similaire à celle d'une évaluation, l'étude n'a pas pour but de fournir une recommandation à la FRA.</p>
<b>Activités réalisées</b>	<p>L'approche méthodologique de l'étude comprenait la collecte et l'analyse d'une combinaison de données qualitatives et quantitatives structurées en trois phases.</p> <p>Des recherches documentaires approfondies ont été menées sur la base de 17 documents de la FRA et de quatre documents externes (à savoir les évaluations externes de la FRA, les priorités de la Commission européenne). Les éléments probants ont été structurés et analysés selon les critères définis dans le cadre analytique de l'étude. Cette analyse a permis d'obtenir des renseignements sur l'état d'avancement du plan stratégique de la FRA, ainsi que de mettre en lumière les ajustements nécessaires et les questions à traiter dans le cadre de la stratégie de la FRA. La recherche documentaire a également mis en évidence des lacunes dans les données à combler par des exercices de consultation.</p> <p>Deux enquêtes ciblées ont été réalisées : 1) une enquête en ligne destinée aux parties prenantes externes de la FRA, et 2) une enquête par courriel destinée au personnel de la FRA.</p> <p>L'enquête en ligne destinée aux parties prenantes externes de la FRA a été envoyée à 308 parties prenantes des institutions et des agences de l'UE, des institutions nationales de défense des droits de l'homme (INDH), des organismes de promotion de l'égalité, des médiateurs, des agents de liaison nationaux (ALN), des plateformes des droits fondamentaux (PDF), des organisations internationales (OI) et des programmes des subventions de la Norvège.</p> <p>Une enquête en ligne en format Word destinée aux parties prenantes internes de la FRA a été envoyée par courrier électronique en raison des restrictions de mobilité et des mesures de distanciation sociale mises en place en réponse à la pandémie de COVID-19. L'enquête a été complétée par 19 des 25 membres du personnel de la FRA contactés.</p> <p>L'équipe chargée de l'étude a mené une campagne d'entretiens ciblée afin de recueillir des données qualitatives auprès de représentants des catégories de parties prenantes externes concernées de la FRA ainsi que du directeur de la FRA. Au total, 29 entretiens ont été réalisés et l'équipe chargée de l'étude a reçu 12 rejets de demande d'entretien.</p>
<b>Constatations et conclusions</b>	<p>Les principales conclusions relatives aux objets de l'étude sont les suivantes:</p> <p>la stratégie de la FRA reste pertinente par rapport au contexte politique de l'UE et aux défis actuels en matière de droits fondamentaux et suffisamment souple pour s'insérer dans le cadre des nouvelles priorités de la Commission européenne et s'adapter aux changements intervenant dans le domaine des droits fondamentaux; toutes les priorités stratégiques de la FRA sont pertinentes en ce qui concerne les besoins de ses parties prenantes.</p> <p>Dans l'ensemble, la FRA a réussi à atteindre ses objectifs et à fournir à ses parties prenantes externes des résultats conformes aux priorités et objectifs stratégiques au cours de ses deux premières années de mise en œuvre. L'agence apporte une valeur ajoutée dans l'ensemble de ses priorités, comme sa capacité institutionnelle à susciter le changement et à fournir une expertise en matière de droits fondamentaux et la valeur de la complémentarité de toutes les priorités. Le plan stratégique ne requiert aucune modification substantielle pour pérenniser les effets positifs qui en résultent.</p> <p>La stratégie de la FRA est également alignée sur la nouvelle structure interne de l'agence qui, passant d'axes de travail thématiques à des axes de travail structurels, a contribué à rendre la stratégie plus réalisable et présente le potentiel de soutenir une meilleure utilisation des ressources (tant financières que humaines), en particulier dans le cadre de la mise en œuvre de sa stratégie.</p> <p>Un alignement renforcé du document de programmation sur les priorités et objectifs stratégiques permettra d'améliorer la cohérence et d'accroître l'efficacité de la mesure des performances de l'agence au niveau stratégique. La FRA devrait continuer à recourir à des consultations systématiques des parties prenantes et à des exercices de suivi et d'évaluation afin de veiller à ce que les conclusions soient intégrées dans les activités futures.</p> <p>Les principales difficultés auxquelles l'agence est confrontée pour la mise en œuvre du plan stratégique sont le manque de ressources humaines et financières et la hiérarchisation des domaines et thèmes stratégiques en termes de priorité.</p>



## Comment prendre contact avec l'Union Européenne?

### En personne

Dans toute l'Union européenne, des centaines de centres d'information Europe Direct sont à votre disposition. Pour connaître l'adresse du centre le plus proche, visitez la page suivante: [https://europa.eu/european-union/contact\\_fr](https://europa.eu/european-union/contact_fr)

### Par téléphone ou courrier électronique

Europe Direct est un service qui répond à vos questions sur l'Union européenne. Vous pouvez prendre contact avec ce service:

- par téléphone:
  - o via un numéro gratuit: 00 800 6 7 8 9 10 11 (certains opérateurs facturent cependant ces appels),
  - o au numéro de standard suivant: +32 22999696;
- par courrier électronique via la page [https://europa.eu/european-union/contact\\_fr](https://europa.eu/european-union/contact_fr)

## Comment trouver des informations sur l'Union Européenne?

### En ligne

Des informations sur l'Union européenne sont disponibles, dans toutes les langues officielles de l'UE, sur le site internet Europa à l'adresse [https://europa.eu/european-union/index\\_fr](https://europa.eu/european-union/index_fr)

### Publications de l'Union européenne

Vous pouvez télécharger ou commander des publications gratuites et payantes à l'adresse <https://op.europa.eu/fr/publications>. Vous pouvez obtenir plusieurs exemplaires de publications gratuites en contactant Europe Direct ou votre centre d'information local ([https://europa.eu/european-union/contact\\_fr](https://europa.eu/european-union/contact_fr)).

### Droit de l'Union européenne et documents connexes

Pour accéder aux informations juridiques de l'Union, y compris à l'ensemble du droit de l'UE depuis 1952 dans toutes les versions linguistiques officielles, consultez EUR-Lex à l'adresse suivante: <http://eur-lex.europa.eu>

### Données ouvertes de l'Union européenne

Le portail des données ouvertes de l'Union européenne (<http://data.europa.eu/euodp/fr>) donne accès à des ensembles de données provenant de l'UE. Les données peuvent être téléchargées et réutilisées gratuitement, à des fins commerciales ou non commerciales.



EUROPEAN UNION AGENCY  
FOR FUNDAMENTAL RIGHTS

# PROMOTING AND PROTECTING YOUR FUNDAMENTAL RIGHTS ACROSS THE EU —



## FRA – AGENCE DES DROITS FONDAMENTAUX DE L'UNION EUROPÉENNE

Schwarzenbergplatz 11 – 1040 Vienne – Autriche

TÉL. +43 158030-0 – FAX +43 158030-699

[fra.europa.eu](http://fra.europa.eu)

 [facebook.com/fundamentalrights](https://facebook.com/fundamentalrights)

 [twitter.com/EURightsAgency](https://twitter.com/EURightsAgency)

 [linkedin.com/company/eu-fundamental-rights-agency](https://linkedin.com/company/eu-fundamental-rights-agency)



Office des publications  
de l'Union européenne